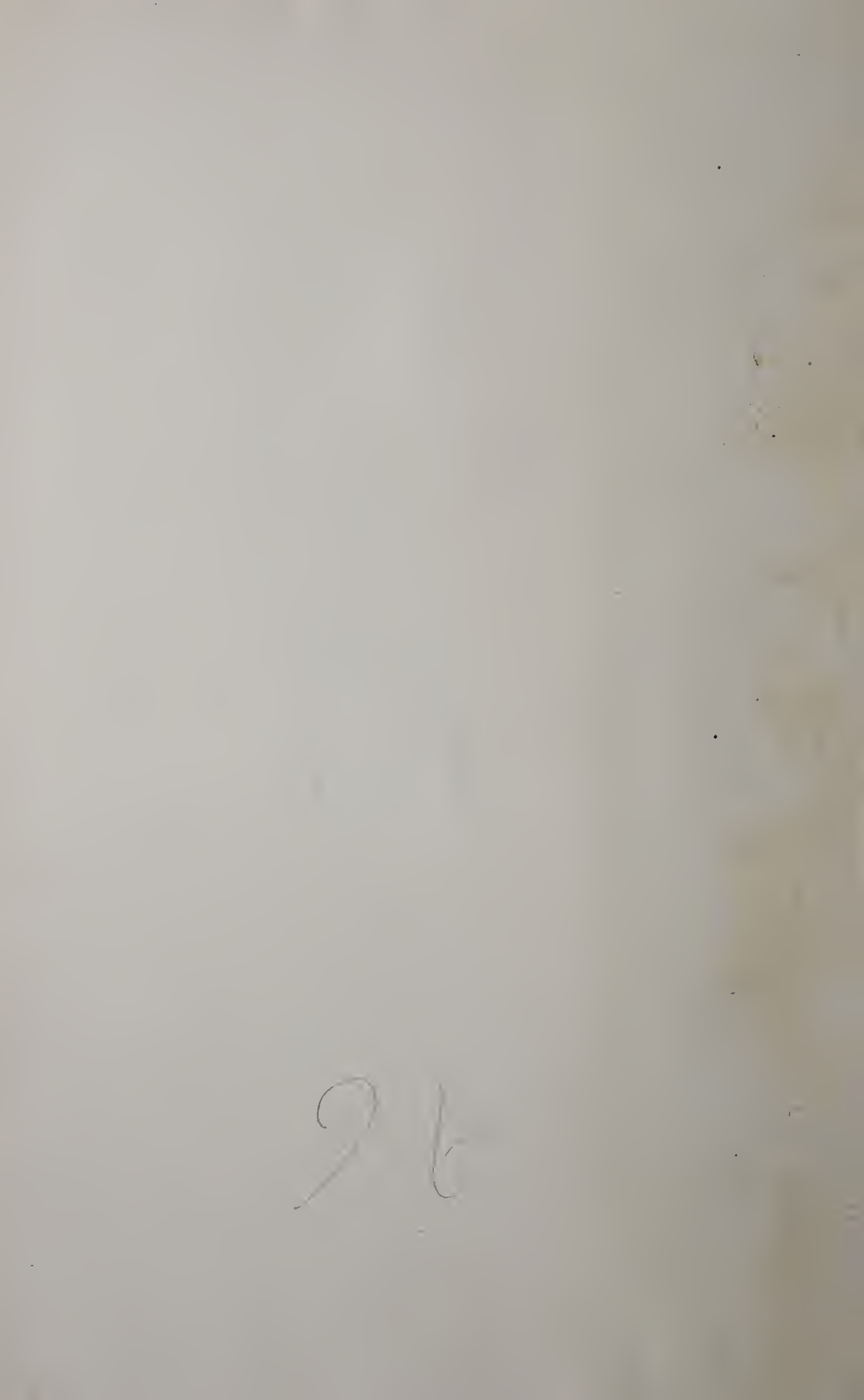

THE GETTY CENTER LIBRARY
Why ask for the moon
when we have the stars?
AS



ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1886



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1887

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1886



BESANÇON

IMPRIMERIE DODIVERS ET Cie, GRANDE-RUE, 87.

1887

THE GETTY CENTER
LIBRARY

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

ANNÉE 1886.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES.

Séance du 21 janvier 1886.

Etaient présents : MM. DE PIÉPAPE, *président ;* le chanoine BERGIER, BESSON, DUCAT, ESTIGNARD, l'abbé FAIVRE, le marquis DE JOUFFROY, MIEUSSET, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, TIVIER ; PINGAUD, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 18 décembre 1885 est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel notifie à l'Académie la mort de M. Gachard, directeur général des archives de Belgique, et associé étranger de la Compagnie depuis 1840. Il se charge de rédiger la notice d'usage.

L'Académie autorise M. le secrétaire adjoint à envoyer 1° à la bibliothèque du collège des Frères de Marie, les fascicules des mémoires manquant à cette bibliothèque et dont la bibliothèque possède encore un nombre d'exemplaires suffisant, 2° à la revue le *Polybiblion*, et à l'Union Artistique Bisontine un exemplaire des Mémoires de 1885.

Le secrétaire perpétuel présente l'état des impressions, tant pour le volume de Mémoires 1885 que pour le t. VIII des documents

inédits. L'Académie émet le vœu que ce dernier volume puisse être livré à la publicité dans le courant de l'année 1886.

M. le président présente le rapport suivant :

M. Léon Mention, professeur au lycée Charlemagne à Paris, a adressé à l'Académie de Besançon un ouvrage qu'il a publié sous ce titre : *Le comte de Saint-Germain et ses réformes, d'après les Archives du dépôt de la guerre*, 1 vol. in-8°, Paris, Baudoin, 1884.

M. de Saint-Germain, ministre de la guerre sous Louis XVI, est né dans le département du Jura ; il a passé sa première jeunesse aux environs de Lons-le-Saunier, à Dole et à Vesoul. Aussi le côté de ce personnage le plus intéressant pour des franc-comtois, c'est peut-être le côté biographique.

L'Académie a bien voulu entendre cette année une lecture où la vie de cet homme de guerre était plus particulièrement étudiée. Sa carrière aventureuse et bizarre pourrait fournir matière à un gros volume. Elle offre mille traits, mille épisodes capables de défrayer une chronique militaire, et jette un jour très curieux sur les mœurs de cette époque. Les réflexions qu'elle suggère amèneraient à faire un autre livre dont le sujet élargi serait fort piquant et qui pourrait s'intituler : *Les généraux de Madame de Pompadour*. Ce serait un peu, dans le domaine militaire, ce qu'est, dans le domaine diplomatique, l'ouvrage de M. le duc de Broglie ayant pour titre : *Le Secret du Roi*.

M. de Saint-Germain tenait plus de Frédéric II que de Soubise, et l'histoire de ses campagnes, rapprochée des intrigues de Versailles, de son opposition constante aux courtisans de la maîtresse du roi et aux généraux de cabinet qui allaient prendre le mot d'ordre dans les antichambres de la favorite, eût été à la fois instructive et curieuse.

M. Léon Mention n'a pas voulu se laisser détourner par cette partie séduisante de son étude du sujet purement didactique qu'il s'était proposé. Il s'est borné à résumer la vie et le caractère de Saint-Germain dans une introduction de 50 pages. Il a réservé tout le corps de l'ouvrage (280 pages environ) pour l'examen approfondi des réformes du ministre de Louis XVI, et il a présenté dans un style clair, approprié au sujet, l'état de l'armée française au moment où M. de Saint-Germain en a entrepris la réorganisation.

Appuyé sur les mémoires du temps et sur les documents des Archives de la guerre mis en œuvre avec méthode, conscien-

cieusement écrit, le livre de M. Mention est le plus complet qui ait jusqu'ici paru sur la matière.

L'auteur expose son plan dans un court avertissement. Sa critique paraît judicieuse, et les sources sont bien indiquées. M. Léon Mention a su s'approprier le langage militaire, et la lecture de son ouvrage est intéressante même pour un homme du métier. Ce livre arrive à son heure, au moment où l'on recherche les origines de nos institutions de guerre.

Jusqu'ici, M. de Saint-Germain n'était connu du public que par sa malheureuse adoption des *coups de plat de sabre.* M. Mention fait voir qu'à côté du trop servile copiste de la discipline allemande, il y avait dans le secrétaire d'Etat l'étoffe d'un fécond novateur. M. de Saint-Germain a apporté trop de précipitation dans la « refonte de la cloche », selon son expression pittoresque; mais en somme toute son œuvre n'est pas restée éphémère. M. Mention la juge avec impartialité. Il nous apprend que, par l'organisation permanente des troupes de l'armée française en divisions, le comte de Saint-Germain a mis en pratique la première idée de mobilisation qui ait germé dans notre ancien système militaire, et que par certaines de ses idées il mérita de précéder de quelques années seulement l'ère des grands organisateurs de notre armée, Carnot, Napoléon. Il les rattache à Louvois par l'étendue de ses vues. Il sert de trait d'union entre nos institutions modernes et les institutions militaires de l'ancienne monarchie française.

L'ouvrage se termine par des pièces justificatives au nombre de 43, qui contiennent une partie de la correspondance de Saint-Germain, la liste des ordonnances rendues sous son ministère, et un tableau du militaire de la France en 1775-76-77.

En résumé, le livre de M. Léon Mention honore un personnage franc-comtois qui a tenu une grande place dans les fastes militaires de la France au siècle dernier. Ce livre a inspiré à l'auteur du présent rapport une Etude plus personnelle à M. de Saint-Germain. L'Académie, qui a bien voulu y prêter son attention, doit tenir grand compte à M. Mention d'avoir été le premier à venger ce ministre des préjugés qui planaient sur sa mémoire, et à le replacer sur le piédestal qui lui convient.

Le rapporteur propose en conséquence que des remerciements soient transmis à M. Léon Mention, au nom de la Compagnie.

Il verrait en outre avec plaisir que le nom d'une des rues de Lons-le-Saunier, la ville la plus rapprochée du lieu de naissance du comte de Saint-Germain, reçût désormais ce nom, pour per-

pétuer l'origine comtoise d'un célèbre lieutenant-général, qui, au moment de sa mort, allait être promu à la dignité de maréchal de France.

Si la Compagnie daignait s'associer à ce vœu, elle n'aurait qu'à le transmettre à la Société d'Emulation du Jura, qui, ainsi éveillée, pourrait le faire sien à son tour.

Le secrétaire perpétuel présente au nom de M. Beneyton empêché un second rapport sur une brochure envoyée à l'Académie, et ainsi conçu :

M. l'abbé Louvot a fait hommage à l'Académie d'une publication dont il est l'auteur, en collaboration avec M. Gaffarel, professeur à la faculté des lettres de Dijon. Elle a pour titre : *Lettres de Pierre Martyr Anghiera relatives aux découvertes maritimes des Espagnols et des Portugais,* et a été insérée d'abord dans la savante *Revue de Géographie* dirigée par M. L. Drapeyron.

Pierre Martyr, né en Italie en 1455, meurt en Espagne en 1526, après une vie agitée par une dévorante activité. Prélat, diplomate, précepteur à la cour d'Espagne, il devint enfin membre du Conseil des Indes, grâce à une compétence éclatante. Infatigable écrivain, persévérant chroniqueur, Pierre Martyr, au lieu de condenser ses travaux dans de longs mémoires, les éparpilla dans l'immense correspondance qu'il entretint avec les plus grands personnages, et prit ainsi une grande part au mouvement intellectuel de son époque. On ne peut se défendre, devant ces innombrables épitres, de se ressouvenir d'Erasme et de rapprocher un instant deux tempéraments dont l'agitation et les moyens d'expansion font la seule, mais curieuse ressemblance. On serait même tenté de mesurer ce qui fût advenu si ces ardents écrivains n'avaient été contenus par les conditions difficiles et restreintes de la publicité et de la correspondance en leur temps.

Pierre Martyr compte au nombre de ses correspondants les Papes Léon X et Adrien VI ; ses lettres semblent si intéressantes à Léon X, qu'il assemble les cardinaux pour en entendre la lecture.

Par ses goûts et ses amitiés, Pierre Martyr est surtout un politique et un géographe. Ami de Christophe Colomb, de Vasco de Gama, de Vespuce, renseigné par eux, il fait connaître et apprécier leurs travaux et leurs épreuves. Ce sont les lettres de ce genre que MM. Louvot et Gaffarel ont extraites avec une judicieuse sobriété de l'*Opus epistolarium* de Pierre Martyr, livre rare dont la bibliothèque de Besançon possède un exemplaire. Ces

lettres élégamment traduites nous intéressent particulièrement en souvenir de la domination espagnole, mais elles ont par elles-mêmes l'attrait auquel on est si sensible en notre temps, celui des menus détails piquants mêlés aux récits historiques. On aime aussi à retrouver dans le vieux chroniqueur, le prêtre qui ne voit pas uniquement dans la découverte d'un nouveau continent, d'immenses richesses et des esclaves, mais des pays à civiliser et des âmes à protéger.

J'ai trouvé l'ouvrage de MM. Louvot et Gaffarel si intéressant, que je ne critiquerai que sa sobriété même. Il se compose d'une introduction de vingt lignes, et de cinquante-trois lettres accompagnées de notes très étendues et très savantes. L'œuvre eût gagné à un préambule plus long et qui préparât mieux à la lecture des lettres. Il eût été facile aux auteurs de tracer à grands traits, non pas l'histoire du temps, ni celle de la découverte de l'Amérique, mais l'état des esprits scientifiques au moment des grands événements géographiques. N'eût-il pas été curieux aussi de rapprocher les *Décades*, dédiées par Pierre Martyr à Léon X, des lettres tirées de l'*Opus epistolarium ?*

Il me semble qu'après cette introduction, on eût pu suivre un procédé inverse de celui que les auteurs ont adopté : faire, pour ainsi dire, des notes le texte et du texte les notes, je veux dire encadrer les lettres de Pierre Martyr dans un texte que les notes fournissent naturellement, au lieu d'obliger le lecteur à un partage continuel d'attention entre un texte extrêmement curieux et des notes extrêmement intéressantes, aussi importantes que les lettres elles-mêmes.

On est plus curieux que jamais de la mise en lumière des documents inédits ou oubliés ; il faut souhaiter que la publication de MM. Louvot et Gaffarel ne soit que le prélude d'un ouvrage plus complet, sur un sujet aussi grave qu'intéressant. Ils le doivent peut-être au bon accueil de la presse et aux récompenses officielles qui leur ont été décernées par les gouvernements d'Espagne et de Portugal.

J'ai l'honneur de proposer à l'Académie de remercier M. l'abbé Louvot de son intéressant hommage.

M. Mieusset donne lecture d'une pièce de poésie intitulée : *Haut les Cœurs.*

L'Académie fixe le programme de la séance publique du 28 janvier, en se réservant d'entendre la veille, en séance privée, l'étude de M. le comte de Chardonnet sur M. Pasteur.

Il est procédé à l'élection de deux membres de la Commission des documents inédits. Sont élus : MM. l'abbé Chatelet et le marquis de Loray.

Sont nommés membres de la Commission des publications pour 1886 : MM. Mieusset, Tivier, Suchet, Gauthier et Estignard.

La séance est levée.

Le Président,
L. de Piépape.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 27 janvier 1886.

Etaient présents : MM. de Piépape, *président* ; Blanc, Ducat, l'abbé Faivre, Gauthier, le marquis de Jouffroy, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Tivier ; Pingaud, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 21 janvier est lu et adopté.

M. le président lit au nom de M. le comte de Chardonnet une étude intitulée *Hommage à Louis Pasteur.* L'Académie, en l'accueillant pour la prochaine séance publique, décide qu'une copie de ce travail sera adressée à M. Pasteur comme un témoignage spécial de son admiration pour l'homme dont les découvertes ont apporté tant de profit à la science et tant d'honneur à la Franche-Comté.

Le secrétaire perpétuel présente le rapport d'usage, au nom de la Commission des élections. Un membre ayant présenté quelques observations relatives au règlement des élections, il résulte des explications fournies par M. le Président et approuvées par l'Académie que tout vote portant sur les candidats autres que ceux présentés par la Commission des élections doit être considéré comme nul.

M. Gauthier communique à l'Académie, au nom de M. l'abbé Chatelet et au sien, une copie de l'inscription tumulaire de Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix, récemment retrouvée et relevée par eux à l'hôpital Saint-Jacques. Renvoi à la Commission des publications.

La séance est levée.

Le Président,
L. de Piépape.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance publique du 28 janvier 1886.

Etaient présents : MM. de Piépape, *président* ; Mgr Foulon, M. Faye, directeurs-nés ; le chanoine Bergier, Blanc, le comte de Chardonnet, le docteur Coutenot, le docteur Druhen, Ducat, l'abbé Faivre, Gauthier, Isenbart, le marquis de Jouffroy, le docteur Lebon, Mercier, Mieusset, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray, Tivier, Vuillermoz ; Pingaud, *secrétaire perpétuel.*

Les lectures suivantes sont faites :

Eloge de M. le comte Ch. de Vaulchier, par M. le président.

*Abbans à la fin du XV*e *siècle*, par M. le marquis de Jouffroy.

Joseph Droz, par M. Tivier.

Hommage à Louis Pasteur, par M. le comte de Chardonnet.

Haut les cœurs ! poésie par M. Mieusset.

A l'issue de la séance, l'Académie, réunissant le nombre de membres fixé par l'art. 3 du règlement, élit et M. le président proclame :

1° Dans l'ordre des associés résidants :

M. Henri Mairot, banquier ;

M. Joseph de Sainte-Agathe, ancien élève de l'école des Chartes, lauréat de l'Académie ;

2° Dans l'ordre des associés correspondants nés en Franche-Comté :

M. Georges Jeannerod, publiciste, à Paris.

M. Edouard Toubin, ancien professeur, à Salins.

3° Dans l'ordre des associés étrangers :

Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et Genève.

Le Président,	*Le Secrétaire perpétuel,*
L. de Piépape.	L. Pingaud.

Séance du 18 février 1886.

Etaient présents : MM. de Piépape, *président* ; Ducat, l'abbé Faivre, Gauthier, le marquis de Jouffroy, le docteur Lebon, Mairot, Mieusset, le chanoine Suchet, le marquis Terrier de Loray ; Pingaud, *secrétaire perpétuel.*

Les procès-verbaux des séances des 27 et 28 janvier sont lus et

adoptés. M. le président souhaite la bienvenue à M. Mairot, et MM. Georges Jeannerod et Toubin remercient l'Académie de leur nomination comme membres correspondants.

L'Institut Canadien-Français d'Ottawa demande à entrer en échange de publications avec l'Académie, sa proposition est adoptée.

M. le secrétaire dépose sur le bureau les quatre volumes de l'*Histoire des Princes de Condé*, offerts à l'Académie par Mgr le duc d'Aumale, membre honoraire.

M. le Maire de Besançon sera prévenu que l'Académie est disposée à désintéresser la ville, s'il est nécessaire, de toutes dépenses relatives à la plaque commémorative de Joseph Droz.

M. le secrétaire-adjoint fait connaître année par année pour les *Mémoires* et volume par volume pour les *Documents inédits*, le nombre des exemplaires des publications de l'Académie subsistant dans la bibliothèque. Le prix des volumes des *Mémoires* reste fixé à 5 fr.; celui des *Doc. Inédits* à 7 fr. pour l'édition in-4°, à 5 fr. pour l'édition in-8°, avec remise de 25 p. 0/0 aux libraires.

M. le président lit au nom de M. le comte Beneyton empêché une pièce de vers intitulée : *Le roi de Rome*.

M. le marquis de Jouffroy présente le rapport de la Commission des finances, sur l'exercice de 1885. Ce rapport constate la présence en caisse au 31 décembre, de 3,224 fr., 70. La Commission est d'avis de régler ainsi qu'il suit le projet de budget pour 1886.

RECETTES.

Arrérages de rentes sur l'Etat	2.603	»
Subvention du Conseil général	500	»
Cotisations annuelles, droits de diplômes	800	»
Recettes extraordinaires (vente du Bulletin, etc)	100	»
A prendre sur le reliquat de compte de 1885	1.421	15
Total	5.424	15

DÉPENSES.

Pension Suard	1.800	»
Prix à décerner	700	»
Concierge	74	»
Séances publiques	120	»
Frais de bureau, chauffage	200	»
A reporter	2.894	»

Report.....	2.894	»
Plaque commémorative de Charles de Bernard.......	70	»
Frais d'impression des Mémoires..................	1.500	»
Solde d'impressions arriérées....................	950	15
Perception des cotisations.......................	10	»
Total........	5.424	15

Ce projet est discuté et adopté.

L'Académie décide que des exemplaires des *Mémoires* pourront être livrés aux prix de 4 fr. aux personnes qui s'engageront à les prendre par abonnement de trois ans.

Un membre propose de réduire, à partir du mois de juillet 1887, le chiffre de la pension Suard, de manière que le montant de cette pension représente exactement les intérêts du capital légué par Mme Suard, plus les intérêts du capital produit pendant plusieurs années par la suspension de la pension. Cette proposition est renvoyée à l'examen de la commission des finances. M. Mairot est nommé membre-adjoint de cette Commission.

La séance est levée.

Le Président,
L. DE PIÉPAPE,

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD,

Séance du 18 mars 1886.

Etaient présents : MM. DE PIÉPAPE, *président* ; le comte DE CHARDONNET, DUCAT, ESTIGNARD, l'abbé FAIVRE, GAUTHIER, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, MAIROT, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY ; PINGAUD, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 18 février est lu et adopté.

M. le président souhaite la bienvenue à M. de Sainte-Agathe, et Mgr Mermillod remercie l'Académie de sa nomination comme membre correspondant. M. le comte de Chardonnet communique une lettre de M. Pasteur remerciant l'Académie de l'hommage qui lui a été rendu dans la dernière séance publique.

Le secrétaire perpétuel, au nom de la commission des publications, demande à l'Académie d'ajourner la publication de plusieurs travaux qui devaient être insérés dans le volume des *Mémoires* 1885, afin de ne pas grossir outre mesure le volume et les frais d'impression. Cette proposition est adoptée.

M. Gauthier lit un travail consacré à l'analyse de plusieurs *Livres de raison* franc-comtois.

M. le chanoine Suchet lit une étude sur *Les poètes latins de l'abbaye de Luxeuil, du* VIe *au* X^e^ *siècle.*

La séance est levée.

Le Président, L. DE PIÉPAPE. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance du 15 avril 1886.

Etaient présents : MM. DE PIÉPAPE, *président* ; le comte DE CHARDONNET, DUCAT, l'abbé FAIVRE, le marquis DE JOUFFROY, MAIROT, MIEUSSET, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, VUILLERMOZ ; PINGAUD, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance dn 18 mars est lu et adopté.

M. le président communique le décret présidentiel autorisant la pose de la plaque commémorative de Charles de Bernard. Des mesures seront prises pour qu'il reçoive son exécution aussitôt que possible.

L'Académie décide, sur une lettre du secrétaire de l'Institut national Genevois, que l'échange de publications aura lieu désormais avec cette Société. Elle décide également, sur la proposition de M. le secrétaire adjoint, la révision de la liste des sociétés correspondantes et la suppression du nom de celles qui depuis longtemps ont cessé l'envoi de leurs volumes.

Mgr. Besson fait hommage de son nouvel ouvrage : *Vie de Mgr de Mérode.* Des remerciements lui seront adressés au nom de l'Académie.

M. le marquis de Loray lit une étude sur la langue celtique, en recherchant particulièrement les traces qu'elle a pu laisser dans la langue française et dans l'accent comtois.

M. le président communique, au nom de M. le comte Beneyton, une note sur une boite de plomb trouvée dans les fondations de l'église de Saint-Ferjeux, et au nom de M. Tivier, une notice nécrologique sur M. Bouquet, associé correspondant.

La séance est levée.

Le Président. L. DE PIÉPAPE. — *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance du 20 mai 1886.

Etaient présents : MM. le docteur DRUHEN, DUCAT, l'abbé FAIVRE, GAUTHIER, le docteur LEBON, MAIROT, de SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET; PINGAUD, *secrétaire perpétuel.*

En l'absence du président et du vice-président, le plus ancien membre présent au moment de l'ouverture de la séance, M. le chanoine Suchet, prend place au fauteuil.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril est lu et adopté.

L'Académie décide qu'elle pourvoira en juillet à deux places de membres titulaires.

Le secrétaire perpétuel notifie le décès de M. l'abbé Vautrey, associé étranger. M. l'abbé Faivre accepte de rédiger la notice d'usage.

M. le Ministre de l'instruction publique, ayant décidé la rédaction des catalogues des manuscrits appartenant aux sociétés savantes, invite l'Académie à lui fournir les renseignements nécessaires sur les manuscrits qu'elle possède. Il sera répondu à M. le Ministre que l'Académie ne possède dans ses archives que des documents touchant son existence intérieure ; les seuls qui lui aient appartenu, et qui pouvaient servir à l'histoire, sont déposés depuis longtemps à la bibliothèque de la ville.

M. Michelot, petit-fils de Joseph Droz, offre sa contribution pécuniaire à l'hommage que l'Academie se propose de rendre, sous la forme d'une plaque commémorative, à la mémoire de son aïeul. Des remerciements lui seront adressés. Le texte de l'inscription à placer sur cette plaque, et celui de l'inscription à proposer au Conseil municipal de Pontarlier pour la plaque commémorative d'Eugéne Droz, sont adoptés par l'Académie.

Sur le rapport de M. le secrétaire adjoint, l'échange cessera à partir de cette année pour les sociétés suivantes, dont l'Académie ne reçoit plus depuis longtemps les publications : *Société d'Emulation de l'Ain, Société historique et scientifique de Saint-Jean-d'Angely, Société d'Agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire, Société d'agriculture de la Lozère, Académie d'Arras, Commission sanitaire des Etats-Unis.*

M. l'abbé Faivre lit une étude sur le régime cellulaire, qu'il fait suivre de commentaires verbaux provoqués par les questions de plusieurs membres. Cette étude est renvoyée à la commission

des publications, qui aura à solliciter, pour l'addition de planches explicatives, la collaboration de M. Saint-Ginest.

M. Gauthier fait connaître, d'après son journal, un voyageur allemand du XVIe siècle en Franche-Comté. Son travail est également renvoyé à la commission des publications.

M. Pingaud lit au nom de M. Thuriet, membre correspondant, une pièce de vers intitulée *Le Batelier du Rhône au Rhin*.

M. Gauthier présente au nom de M. Leloir, procureur de la République à Pontarlier, un livre intitulé : *Mirabeau au bailliage de Pontarlier*, et au nom de M. le comte Riant, un travail intitulé : *Le martyre de Thiémon de Salzbourg*, dont certaines parties intéressent l'histoire franc-comtoise. Il se charge de rendre compte de ce dernier ouvrage ; le premier sera confié à l'examen de M. Guichard.

La séance est levée.

Le Président,
L. DE PIÉPAPE.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 17 juin 1886.

Etaient présents : MM. DE PIÉPAPE, *président* ; BAILLE, le comte BENEYTON, le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, ESTIGNARD, l'abbé FAIVRE, le docteur LEBON, MAIROT, MIEUSSET, le marquis TERRIER DE LORAY, TIVIER, VUILLERMOZ ; PINGAUD, *secrétaire perpétuel*.

Le procès-verbal de la séance du 20 mai est lu et adopté.

M. le secrétaire perpétuel demande et obtient pour la Société de lecture de Besançon, en échange des volumes des Mémoires qu'elle possède en double, les volumes qui lui manquent.

L'Académie exprime le vœu que le volume de 1885 puisse être distribué en juillet, puis, sur la demande du bureau, que la situation des directeurs-nés, en ce qui concerne leurs obligations pécunaiaires, reste la même que l'année précédente.

Le secrétaire perpétuel présente la liste de candidatures pour deux places d'associés préparée par la commission des élections, qui est approuvée et affichée.

La séance publique est fixée au jeudi 29 juillet.

M. l'abbé Faivre lit une notice nécrologique sur M. l'abbé Vautrey, curé de Delémont, associé étranger de l'Académie.

M. Tivier présente sur une traduction encore inédite de l'Imitation de Jésus-Christ préparée par M. l'abbé Petetin, aumônier de la Visitation d'Ornans, le rapport suivant :

Il serait bien téméraire d'agiter en passant les questions relatives à l'existence du livre admirable qui a été, depuis le moyen-âge jusqu'à nos jours, l'aliment quotidien des âmes chrétiennes et le charme des connaisseurs les plus délicats. Ce livre, intitulé, d'après quelques mots du titre qui précède le premier chapitre : *de Imitatione Christi*, soulève des problèmes dont la solution se recule à mesure que l'érudition paraît y porter plus de lumière ; et l'on est d'autant moins fixé sur l'origine de l'ouvrage qu'on est mieux renseigné sur la valeur des manuscrits, dont la comparaison a servi à en établir le texte.

Les traductions ne sont pas moins multipliées que les manuscrits ; on peut en former et l'on en a formé des bibliothèques. La première en notre langue est l'*Internelle consolation*, dans laquelle on peut voir l'œuvre de Gerson. L'illustre chancelier de l'Université de Paris se préoccupait justement des besoins de la foule ignorante. Il a écrit un traité sur la manière d'instruire le peuple, et rien n'empêche d'admettre avec MM. Moland et d'Héricault qu'il a fait de l'Imitation, réduite à trois livres, modifiée dans la distribution de ses parties, grossie d'un chapitre additionnel sur la vanité du monde et surtout traduite dans un langage familier, rempli d'expressions populaires ou de paraphrases naïves, le livre consolateur des faibles et des opprimés. C'est ainsi qu'en avait jugé Michelet lorsque retraçant dans son *Histoire de France* le tableau des misères et de la désolation du xive siècle, il écrivait à propos de l'*Internelle consolation* : « Cet entretien tendre et sublime a lieu sur les ruines du monde .. ce vide qu'il vient remplir, c'est la place d'un monde social qui a sombré tout entier, corps et biens, église et patrie. »

Au xviie siècle la traduction prend des allures bien différentes. Sans parler du bel essai poétique auquel le grand Corneille a consacré en partie les années où il s'exila du théâtre, de 1653 à 1659, plusieurs de ses contemporains se sont appliqués à rendre le latin de l'Imitation dans une langue solide et correcte. Ils ont cherché l'édification sans s'interdire la politesse et la pureté du style. Ce n'est pas ici le lieu d'insister sur la version un peu lourde du chancelier Michel de Marillac, ni sur une autre traduction trouvée dans des papiers de rebut, mais sentant bien son xviie siècle, et publiée avec l'applaudissement des plus doctes connaisseurs par M. Hatzfeld,

alors professeur de la faculté de Poitiers, qui occupe aujourd'hui l'une des chaires de rhétorique du lycée Louis-le-Grand. Je ne veux appeler un instant votre attention que sur l'œuvre de Philippe Chifflet, abbé de Balerne, vicaire-général et chanoine de l'église métropolitaine de Besançon, Cette traduction, peu connue, a été imprimée à Anvers. L'exemplaire qu'a bien voulu me confier Mme la vicomtesse Chifflet est de la 3e edition et de l'année 1655. Avec son antique reliure chagrinée, avec son « advis au lecteur » où le traducteur lui fait part des soins qu'il a pris pour suivre d'aussi près que possible le texte de Thomas de Kempen, avec ses gravures jaunies par le temps et son orthographe aujourd'hui surannée, cet antique volume avait toutes les préférences de notre regretté confrère, et formait son livre de chevet, surtout au déclin de sa vie. Cette prédilection s'explique suffisamment par la puissance des souvenirs de famille, mais elle est justifiée d'ailleurs par le mérite de la traduction dont il s'agit. On y trouve en effet, avec une remarquable exactitude de sens et de termes, un heureux mélange de vigueur et de naïveté. En voici quelques exemples pris çà et là. Au chapitre XXIV du 1er livre intitulé : *Du jugement et des châtiments des pécheurs* (page 78). « Alors, dit notre traduction, c'est-à-dire à l'heure du jugement dernier, « les vêtements gros-« siers auront un beau lustre et les habits somptueux n'en auront « plus; alors la maisonnette sera plus prisée que les palais dorés... « alors l'aveugle obéissance recevra plus d'honneur que toute la « finesse des rusez du siècle. »

Ailleurs (livre III, ch. VII) le conseil de cacher la grâce sous la garde de l'humilité est ainsi rendu : « Il y a des inconsidérés qui « se sont ruinés eux-mêmes pour n'avoir pas sçeu user de la grâce « de la dévotion, veu qu'ils ont voulu embrasser plus qu'ils n'ont « pu estreindre, ne faisant pas réflexion sur la petite portée de leur « faiblesse. Ceux qui ont voulu se nicher dans le ciel ont été « ravalez. » On rencontre plus loin ce portrait de saint Paul : « Encore que saint Paul se soit estudié à plaire à tous selon Dieu « et qu'il se soit fait tout à tous, il s'est néanmoins peu soucié du « jugement des hommes. Il s'est fort employé pour le salut des « autres.... et toutefois il n'a sçeu faire qu'ils ne le blâmassent « et l'eussent à mépris ; et pourtant il remettoit tout à Dieu qui « seul connoit tout, et n'avoit point d'autres armes que la patience « et l'humilité contre les mauvaises langues qui forgeoient des « mensonges et des impostures et parloient de lui à tort et à tra-« vers. »

Montaigne eut reconnu dans cette façon d'écrire ce qu'il appelle

« de braves formes de s'expliquer.... au langage nerveux et suc-
« culent, tel sur le papier comme à la bouche » tel surtout qu'il le faut pour atteindre directement les âmes, en écartant les finesses et les grâces de la parole humaine.

Ce n'est point que l'élégance soit méprisable, et la version si répandue du P. de Gonnelieu en est la preuve ; mais elle a peut-être imprimé au texte une couleur trop moderne. Elle en a surtout altéré la simplicité en supprimant la division de ce texte en versets réguliers pour y substituer les liaisons et l'ampleur de la forme périodique. En général les traducteurs modernes n'ont pas su résister suffisamment au plaisir ou au danger de faire une œuvre d'art, marquée du sceau de leur propre talent. C'est ainsi que la traduction de Lamennais a conservé quelque chose de son esprit absolu et laisse pressentir, dans sa vigueur un peu âpre, les écarts de cet inflexible génie. Au contraire celle de l'abbé de Genoude, avec ses vignettes et ses encadrements romantiques, avec sa phrase un peu trop faite et moins serrée qu'harmonieuse, trahit quelques visées d'artiste ; elle se sent du voisinage et de la parenté littéraire de Lamartine. Tout autres sont les qualités de la traduction dont il me reste à vous parler. Si l'auteur de ce travail n'a pas voulu faire une œuvre de style, mais seulement rendre facile et profitable à tous la lecture de l'Imitation et leur en communiquer l'esprit dans toute sa pureté, cette absence de toute prétention littéraire est un premier mérite : M. l'abbé Petetin, aumônier de la visitation d'Ornans, le possède incontestablement. Il a voulu être interprête fidèle, et rien de plus, des enseignements qu'il s'était chargé de transmettre, et pour le faire en conscience il a commencé par choisir un texte irréprochable. C'est celui de Mgr Puyol, recommandable à la fois par le choix du manuscrit le plus correct, par la simplicité du système de ponctuation, par la reproduction de tables de matières et d'un résumé marginal empruntés aux érudits les plus autorisés. Entre les deux manuscrits dont l'un a été signalé par M. Loth et l'autre reproduit dans l'édition in-4° de 1886, le dernier paraît justifier de toute manière le choix qu'en a fait M. Petetin. Les variantes indiquées par M. Loth n'ont pas toujours la valeur qu'il leur prête, soit en vertu d'une appréciation contestable, soit pour n'avoir pas reconnu dans le contexte de certaines phrases des citations de l'Ecriture sainte. Mais c'est surtout sur l'exactitude de la version que s'est porté l'effort du nouveau traducteur. Il a choisi scrupuleusement les termes les plus voisins de la pensée qu'il avait à rendre. Ainsi celui de *dignatio* plusieurs fois reproduit au saint livre de l'Imitation

me paraît avoir dans le terme de *condescendance* son équivalent le plus exact. Le tour de la phrase française est généralement conforme à celui du verset latin, sans que ce moulage exact lui donne rien de raide ou d'incorrect. Le sens est toujours mis en lumière et ne se dérobe jamais sous le vague de l'expression. Cette phrase qu'on lit au chapitre II du IVe livre ; *Ecce unde dilectio procedit, qualis dignatio illucescit* a toujours été mal rendue, parce que l'on n'a pas vu que le mot *unde* appelle son antécédent *ibi*, lequel est sous-entendu. C'est ce qu'a bien compris M. Petetin qui la rend ainsi : « Cette manifestation de votre amour, comme elle fait éclater votre bonté ! » Tel est le vrai sens et c'est la première fois qu'il est nettement exprimé.

Sans multiplier ces exemples, on nous permettra d'affirmer que le traducteur, dans cette lutte avec son texte, a fait constamment preuve d'intelligence pour en pénétrer le sens, et d'abnégation pour s'y conformer scrupuleusement, sans rien sacrifier des exigences et des délicatesses de notre langue. Grâce à d'excellentes études dont la faculté des lettres de Besançon a rendu témoignage en lui conférant le titre de licencié ès lettres, il a pu mener à bien la difficile entreprise qui consiste à penser dans une langue morte tout en maniant aisément la sienne. Il est resté homme de goût dans une entreprise qui n'avait pour objet que le bien des âmes. C'est pour atteindre plus complètement ce but, qu'il a cru devoir se conformer à l'usage généralement adopté de joindre à chaque chapitre de l'Imitation des réflexions qui s'y rapportent et une formule de prière. Cet usage a été blâmé. Il mêle en effet une pensée différente à celle qui se dégage de la lecture qu'on vient de faire ; il partage et trouble l'impression que l'âme du croyant en a reçue. Lamennais en faisait l'aveu quand il s'excusait dans une lettre à Berryer d'avoir à son tour introduit dans son œuvre ces « réflexions qui jurent par leur contraste avec l'inimitable naïveté du texte. » M. Petetin a connu cet écueil et l'a tourné le mieux possible. Il s'est interdit toute ingérence indiscrète, et c'est à saint François de Sales qu'il a donné la parole à la fin de chaque chapitre. Pouvait-il trouver un guide plus sûr dans les voies de la vie spirituelle, un plus aimable interprète des mystères de la piété chrétienne ? Par d'heureux emprunts aux ouvrages connus de ce saint docteur et surtout à ses opuscules inédits, il a pu joindre aux chapitres de l'Imitation le commentaire le mieux approprié, le plus heureusement adapté, le plus capable d'en dégager l'esprit et d'en faciliter l'application. C'est un double charme de voir ainsi associés dans une action commune le plus

sage comme le plus attrayant des mystiques et l'auteur inconnu du livre que Fontenelle a justement appelé « le plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes, puisque l'Evangile n'en vient pas. »

Il nous reste en terminant à remercier M. l'abbé Petetin de son excellent travail, et à souhaiter que l'Académie s'en souvienne pour le jour où elle pourra lui en offrir la récompense en s'attachant un si utile et si honorable collaborateur.

Sont élus membres de la commission chargée de juger le concours d'économie politique : MM. le docteur Lebon, le comte Beneyton, Mairot.

La séance est levée.

Le Président,
L. DE PIÉPAPE.

Le Secrétaire perpétuel,
L. PINGAUD.

Séance du 15 juillet 1885.

Etaient présents : MM. de PIÉPAPE, président ; le docteur COUTENOT, le docteur DRUHEN, DUCAT, GAUTHIER, le marquis DE JOUFFROY, le docteur LEBON, MAIROT, MICHEL, DE SAINTE-AGATHE, le chanoine SUCHET, le marquis TERRIER DE LORAY, TIVIER, VUILLERMOZ ; PINGAUD, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 17 juin est lu et adopté.

Le secrétaire perpétuel rend compte du voyage qu'il a fait à Pontarlier, le 14 juillet, afin d'assister à l'inauguration de la plaque commémorative d'Eugène Droz ; il donne lecture du discours qu'il a prononcé à cette occasion, et qui était conçu en ces termes :

« Il y aura bientôt cinquante ans, le 5 mai 1838, la municipalité de Pontarlier plaçait solennellement dans la salle de ses séances les portraits des hommes demeurés chers à la ville à cause de leurs talents et de leurs services. Dans ce Panthéon local, où l'armée tenait le premier rang, François-Nicolas-Eugène Droz représentait la jurisprudence et les lettres. Aujourd'hui il reçoit de ses concitoyens un hommage plus complet, et son nom, au seuil de la maison où il est né, va s'offrir journellement, publiquement à leur souvenir. Personne n'a mieux mérité que lui cette marque d'estime, et j'ajouterai de reconnaissance.

Né pour le travail, et pour un travail à la fois infatigable et

désintéressé, Droz se révéla à l'âge de vingt-cinq ans comme auteur et comme érudit par son *Histoire de Pontarlier*. Honorer sa ville natale fut sa première pensée; ce devait être aussi la dernière d'un Pontissalien dont je me plais à rappeler ici le nom, M. le professeur Bourgon. Droz publia son essai aux frais de la municipalité; ce n'était alors qu'un jeune avocat, plein d'ardeur et d'espérances; plus tard, à Besançon, élève de son parent l'historien Dunod, conseiller au Parlement, secrétaire perpétuel de l'Académie, il put pousser en tous sens ses études et se faire une réputation, au moins dans la province, comme homme public et comme savant. Ce fut un excellent citoyen, à en juger par ces nombreuses et solides remontrances, où on l'entendit défendre la fortune publique contre le pouvoir absolu, et il était encore tel dans ses travaux de cabinet, car presque tous ont trait au passé de la Franche-Comté et de la Franche-Comté dans ses rapports avec la France. Il servait donc ses deux patries, la petite et la grande, en travaillant comme il l'a fait durant près de cinquante ans à élucider l'histoire comtoise, à recueillir par milliers les pièces relatives à cette histoire. Quant à l'homme, deux mots suffisent à le peindre : « J'aime mieux, disait-il simplement, m'occuper de découvertes pour les autres que pour moi. » Et il a tenu parole. Vers la fin de sa vie, au milieu de nos troubles publics, lorsqu'on le pressait d'aller chercher un refuge à l'étranger : « Comment, répondit-il, comment peut-on quitter sa patrie ! » Et il mourut en effet sans l'avoir quittée.

L'Académie de Besançon, Messieurs, a surtout bénéficié des talents et du dévouement d'Eugène Droz. Elle l'a vu à l'œuvre comme secrétaire pendant trente ans; elle lui doit en grande partie sa reconstitution au commencement de ce siècle; aussi a-t-elle pris l'initiative de ce nouvel hommage à une mémoire qui lui est particulièrement chère. M. le maire et MM. les membres du conseil municipal de Pontarlier ont accueilli favorablement son vœu, et aujourd'hui, à l'exemple de leurs devanciers, ils acquittent généreusement une dette de gratitude envers l'historien de leur cité. Ils se sont dit que leur éminent compatriote appartenait à un monde disparu, mais qu'il était de tous les temps par ses vertus sociales et privées, par son amour du travail, par les services qu'il a rendus, avec un parfait oubli de soi-même, à son pays. Au pied de ce monument commémoratif, l'Académie se souvient de tout cela avec vous, Messieurs, et vous remercie. »

M. le président lit une étude biographique sur le prince de

Montbarrey, ministre de la guerre sous le règne de Louis XVI.

M. le docteur Lebon présente les conclusions de la commission chargée de juger le concours d'Économie politique. Ces conclusions sont adoptées par l'Académie, qui élève de 200 à 300 francs la valeur du prix décerné.

L'Académie fixe en ces termes le sujet du concours d'Économie politique pour 1888 : *Etude sur les forêts de la Franche-Comté, leur étendue primitive, leur défrichement, leur exploitation par diverses industries, leur législation.*

Le sujet du concours d'éloquence pour 1886 est maintenu pour 1888.

L'Académie fixe le jour et le programme de la séance publique, et le secrétaire lit le rapport d'usage sur les candidatures.

La séance est levée.

Le Président, L. de Piépape. *Le Secrétaire perpétuel,* L. Pingaud.

Séance publique du 28 juillet 1886.

Etaient présents : M. de Piépape, *président;* Mgr Foulon, directeur-né ; MM. Baille, le comte Beneyton, le docteur Druhen, Ducat, Estignard, le marquis de Jouffroy, le docteur Lebon, Mairot, Michel, Mieusset, le chanoine Suchet ; Pingaud, *secrétaire perpétuel.*

La séance a lieu dans la grande salle de l'Hôtel de ville.

Les lectures suivantes sont faites :

Le Prince de Montbarrey, par M. le président.

Rapport sur le concours d'économie politique, par M. le docteur Lebon. Un prix de 300 francs a été décerné à M. Frédéric Delacroix, conseiller à la cour d'appel.

Le Roi de Rome, poésie, par M. le comte Beneyton.

Charles Fourier, par M. Estignard.

Le Batelier du Rhône au Rhin, poésie par M. Thuriet, membre correspondant (lue par M. Mieusset).

A l'issue de la séance publique, les membres susnommés, auxquels s'étaient joints MM. Besson, le docteur Coutenot, Gauthier, Isenbart, Paul Laurens, de Sainte-Agathe et Vuillermoz, ont élu :

Dans la classe des associés résidants,

M. Léon Péquignot, bâtonnier de l'ordre des avocats ;

M. le docteur Gauderon, professeur à l'Ecole de médecine.

L'Académie a élu pour l'année 1886-1887 président M. Sire, et vice-président M. le chanoine Bergier.

Le Président, L. DE PIÉPAPE. *Le Secrétaire perpétuel,* L. PINGAUD.

Séance du 18 novembre 1886.

Etaient présents : MM. SIRE, *président* ; BESSON, le docteur COUTENOT, DUCAT, le docteur GAUDERON, GAUTHIER, GUICHARD, le docteur LEBON, MAIROT, MICHEL, PÉQUIGNOT, DE PIÉPAPE, DE SAINTE-AGATHE, le docteur SANDERET DE VALONNE, le chanoine SUCHET ; PINGAUD, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal des séances des 15 et 28 juillet est lu et adopté.

M. le président remercie l'assemblée de son élection, et souhaite la bienvenue à MM. Péquignot et Gauderon. Puis il notifie la mort de MM. l'abbé Richard et Tuefferd, associés nés dans l'ancienne Franche-Comté ; de M. Edouard Dalloz, associé né en dehors de la province. M. Gauthier se charge de la notice sur M. Tuefferd, et M. Guichard de celle sur M. Dalloz. L'Académie décide que la notice publiée récemment par Mgr l'évêque de Nîmes, membre honoraire, sur l'abbé Richard, sera insérée dans ses Mémoires.

M. Tivier devant quitter bientôt Besançon envoie sa démission d'académicien titulaire. Il sera classé à partir du 1er janvier parmi les membres honoraires.

M. Mairot rend compte du travail dont il a été chargé au sujet des fonds qui ont servi à constituer la rente connue sous le nom de pension Suard. Il résulte de ses recherches que l'Académie ne dérogera en aucune façon aux intentions de la fondatrice en réduisant à 1,500 francs le taux de cette pension. La décision à prendre est renvoyée à la commission des finances.

L'Académie décide qu'il sera pourvu, en janvier, à une place d'associé résidant, à deux places de correspondants nés en Franche-Comté, à une place de correspondant né en dehors de la Franche-Comté, à une place d'associé étranger.

M. le chanoine Suchet présente un rapport sur l'état de la bibliothèque, indiquant l'état actuel du classement opéré par ses

soins et concluant à l'ouverture d'un crédit extraordinaire pour les reliures. L'Académie lui vote des remerciements et renvoie sa demande à la commission des finances.

M. de Piépape annonce à la Compagnie qu'il prépare une histoire de la campagne dite de l'Est en 1870 et prie ses confrères de lui communiquer tous les renseignements écrits ou oraux dont ils pourraient disposer.

M. Guichard présente sur l'ouvrage de M. Leloir intitulé : *Mirabeau à Pontarlier*, un rapport analytique qui se termine ainsi :

« M. Leloir, profitant des facilités exceptionnelles que lui offrait sa situation de magistrat, a compulsé avec le plus grand soin les nombreux documents de procédure relatifs à Mirabeau, qui existent au greffe du Tribunal de Pontarlier, et il en a extrait tout ce qui pouvait présenter un intérêt de nouveauté, ou rétablir l'exacte vérité sur les incidents de la vie de Mirabeau dans cette ville. Son étude se distingue par un style ferme, précis, qui ne manque pas toutefois d'élégance, et qui décèle un esprit judicieux et cultivé ; elle présente d'ailleurs toutes les garanties d'exactitude qu'on peut exiger d'un travail de cette nature ; on voit, en effet, que l'auteur n'avance rien qui ne soit établi par les documents judiciaires qu'il a consultés, et, à chaque page, il appuie sés affirmations par des citations empruntées aux dépositions des témoins comme aux actes de la procédure ; il complète enfin son étude par la reproduction d'un certain nombre de pièces, en parties inédites, presque toutes empruntées au dossier qu'il avait entre les mains.

C'est donc là une œuvre sérieuse et intéressante qui méritait, à tous les titres, d'être signalée à votre attention.

M. Gauthier lit le compte-rendu suivant sur un opuscule récent de M. le comte Riant, intéressant par certains côtés la province :

« Dans une récente dissertation publiée sous ce titre : *Le Martyre de Thiemon de Salzbourg* (1). M. le comte Riant, de l'Institut, l'éminent historien des croisades, a apporté à l'histoire franc-comtoise des détails précieux et inédits sur la mort d'un croisé de 1101, Etienne Tête-Hardie, comte de Bourgogne.

On savait qu'entraîné avec Etienne, comte de Blois, à la suite

(1) *Revue des questions historiques*, janvier 1886, t. XXXIX, p. 218-237. Tirage à part in-4° de 24 pages.

de Guillaume, duc d'Aquitaine, Etienne Tête-Hardie, appelé par Orderic Vital comte de la Saône, était parti en 1101 pour la Palestine et qu'au milieu des désastres qui anéantirent l'armée chrétienne, il périt après la bataille de Ramla, massacré avec divers prisonniers. Mais jusqu'ici, d'après les données très sobres des historiens contemporains de ces évènements, on croyait que la mort de notre comte avait suivi immédiatement l'assaut dans lequel il fut fait prisonnier avec le comte de Blois. Une chronique du martyre de l'archevêque Thiémon de Salzbourg, découverte et publiée en 1876 par le docteur Nolte de Darmstadt, savamment commentée par le comte Riant, vient changer et éclairer sur ce point les données de nos historiens. D'après cette chronique l'archevêque Thiémon, fait prisonnier par les Sarrazins, périt martyrisé devant une idole de Braye longtemps après la bataille de Ramla, c'est-à-dire en l'année 1102 et peu de temps après le même sort atteint d'autres captifs un comte Etienne et ses douze compagnons. Or la date du martyre de l'archevêque Thiemon, précisée avec beaucoup d'érudition par le commentateur, est fixée au 28 septembre 1102, celle du comte Etienne de Blois ayant précédé de plusieurs mois cette date (mai 1102). Le comte Etienne qui périt après lui ne peut être qu'Etienne, comte de Bourgogne, dont la captivité aurait duré de la sorte un an environ et qui, d'après toutes les probabilités examinées par M. Riant, aurait succombé le 27 mai 1103. Quel genre de supplice lui infligèrent les musulmans ? On a cru longtemps et répété qu'il aurait eu la tête tranchée ; une chronique d'Anjou publiée par M. Marchegay nous l'apprend : il fut tué à coups de flèche, avec le comte de Vendôme, le comte de Delouk, Robert Godwinson et huit autres seigneurs dont l'identité ne peut être établie.

Faute d'un nécrologe qui ait conservé la date de sa mort, nous devrons ainsi à l'archevêque de Salzbourg et grâce surtout à son éminent interprète, une date précieuse pour notre histoire provinciale, que l'Académie tiendra sans doute à consigner dans son bulletin. »

M. le secrétaire perpétuel commence, au nom de M. Druhen empêché, la lecture d'un important travail sur l'alcoolisme.

Sont élus membres de la commission des élections : MM. de Piépape, Suchet, Mairot, Péquignot, Druhen, Gauderon, Besson.

La séance est levée.

Le Président,
G. Sire.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Séance du 23 décembre 1886.

Etaient présents : MM. Sire, *président*; le chanoine Bergier, le docteur Druhen, Dugat, l'abbé Faivre, le docteur Gauderon, Gauthier, Guichard, Mairot, Mieusset, Péquignot, de Piépape, de Sainte-Agathe, Suchet, le marquis Terrier de Loray; Fleury-Bergier, correspondant; Pingaud, *secrétaire perpétuel.*

Le procès-verbal de la séance du 18 novembre est lu et adopté.

L'Académie, approuvant les conclusions de la commission des finances, décide que le taux de la pension Suard sera maintenu à 1,800 francs pendant les années 1887-1890.

M. Gauthier, s'inspirant d'un travail publié par M. Longin dans les Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Haute-Saône, présente une étude d'ensemble sur le dénombrement de la population du Doubs en 1886. Cette étude, accompagnée de tableaux statistiques, est renvoyée à la commission des publications.

M. le docteur Druhen continue la lecture de son travail sur l'alcoolisme en France et en Europe.

M. le chanoine Bergier présente quelques considérations bibliographiques et littéraires sur l'œuvre de M. l'abbé Richard, associé correspondant.

Sont élus membres de la commission des finances pour 1887 : MM. Mairot, Gauthier, Lebon.

La séance est levée.

Le Président,
G. Sire.

Le Secrétaire perpétuel,
L. Pingaud.

Discours prononcé aux funérailles de M. l'abbé Chatelet *par M.* de Piépape, *président annuel, le* 31 *mars* 1886.

Messieurs,

Les hasards de la naissance ont parfois une influence visible sur la direction de l'esprit humain, comme sur les destinées de la vie. Notre confrère, M. l'abbé Chatelet, auquel je viens adresser ce suprême adieu au nom de l'Académie de Besançon, naquit en 1819, à Montigny-lez-Cherlieu, à l'ombre des ruines de la célèbre abbaye qui contenait les tombes de plusieurs comtes de

Bourgogne. Il semble que le spectacle des grands débris de cet ancien monastère, qui avait jeté un vif éclat au moyen âge, et dont l'église était la plus vaste de la province, ait frappé dès sa jeunesse l'imagination du futur archéologue. Peut-être lui a-t-il inspiré l'amour des recherches pour lesquelles il se passionna plus tard, tandis que le pieux parfum échappé de ces vieilles murailles l'imprégnait en même temps d'une vocation irrésistible pour les autels.

Il touchait à l'adolescence, quand Montalembert vint un jour visiter les restes de Cherlieu. Frappé de l'intérêt que l'auteur des *Moines d'Occident* témoigna en sa présence pour ces lieux vénérables, il s'attacha aux pas de l'illustre visiteur, écouta ses observations, et, après son départ, eut l'instinct de peser cette poussière à son tour, de soulever ces dalles qui recouvraient une page de nos fastes franc-comtois.

Notre regretté confrère vous a traduit ce culte par le travail de son âge mûr. Il a fait revivre devant vous les souvenirs de l'abbaye dont les derniers débris lui avaient servi de berceau. Il a senti, sans peut-être s'en rendre compte, la poésie des ruines et de l'ancien temps.

Noble initiation, messieurs, que celle de ce robuste paysan franc-comtois, issu d'une famille patriarcale, déjà marqué au front du sceau du sacerdoce, épris d'un patriotique amour pour sa terre natale, portant sur ses traits la mâle et rude empreinte de ce sol rustique, et n'ayant plus d'autre délassement que de s'attacher à la découverte des origines ou des annales de sa contrée !

La grande histoire s'élève sur les sommets, pour éclairer au loin de son foyer lumineux les plaines et les vallées. Mais, à côté d'elle, n'y a-t-il point place pour l'humble monographie qui va fouiller les moindre plis de terrain, et en extrait, comme autant de pierres d'attente, soit des documents, soit des épisodes ? Aux uns la gloire, aux autres le simple mérite.

Que l'abbé Chatelet nous écrive l'*Histoire d'un village*, titre charmant, gros de promesses (ce titre pouvait recouvrir une idylle : il recélait seulement une promenade historique et archéologique) ; qu'avec l'aide d'un de ses amis, M. l'abbé Coudriet, il nous présente, en deux volumes in-octavo, les histoires de Jussey et de la seigneurie de Jonvelle, on reconnaît, à sa lecture, l'investigateur patient, curieux des moindres découvertes en histoire ou en archéologie, l'érudit parfois trop prolixe ou trop aride, mais toujours instructif.

Si tous les pasteurs de village, animés de la même ardeur scien-

tifique, utilisaient ainsi leurs loisirs pour mettre au jour les documents inédits qu'ils trouvent à leur portée, l'histoire de France, selon le mot d'Augustin Thierry, ne demeurerait plus ensevelie dans la poussière de nos archives. Je me trompe : ce mot célèbre a cessé d'être juste. La fièvre de la critique s'est comme emparée des esprits. Il règne un culte universel pour la recherche de la vérité historique. Jamais, plus que de nos jours, les ancieus bénédictins n'ont trouvé d'émules parmi les érudits français, et dans le clergé lui-même.

Les fortes études de M. l'abbé Chatelet n'ont fait d'ailleurs que le prédisposer à son saint ministère.

Sorti du séminaire de Luxeuil, nourri pour le sanctuaire sous les regards de saint Loup et de saint Colomban, il sut, pendant le cours de sa longue carrière ecclésiastique, conquérir les sympathies de ses ouailles, soit comme vicaire de Saint-François-Xavier à Besançon, soit comme curé de Betaucourt, puis de Cussey-sur-l'Ognon, dans la Haute-Saône. Plus il étudiait sur place les antiquités du pays, plus il s'identifiait avec les âmes, et en quelque sorte avec les mânes du passé ; il trouvait là, pour son église des chartes précieuses, pour sa chaire d'utiles enseignements.

Deux fois, l'Académie l'avait vu entrer dans la lice de ses concours : deux fois elle l'avait couronné. Ses portes ne pouvaient lui demeurer fermées. Il prit rang parmi nous, en 1881, alors que, déjà sexagénaire, et sentant défaillir ses forces épuisées par le travail, il songeait à quitter le presbytère. En répondant à son discours de réception, M. le président Clerc le félicita d'avoir su, avec son digne collaborateur, « par une volonté forte et un travail persévérant, élucider les annales des deux seigneuries de nos comtes de Bourgogne. »

Deux ans après, M. Chatelet nous lisait une notice sur l'abbé Coudriet, mort associé correspondant de notre compagnie. Dans l'éloge délicat qu'il lui consacrait, il s'oubliait dans l'énumération des travaux historiques poursuivis en commun. Il fallut que sa modestie fût constatée par un de nos confrères, sous le parrainage duquel il était devenu nôtre, et dont l'érudition avait aussi apporté sa pierre aux ouvrages de M. Chatelet.

Vous ferai-je l'éloge, messieurs, de ses vertus sacerdotales ? Le clergé franc-comtois a de telles traditions de sainteté et de charité chrétienne, que dire qu'il lui appartenait, c'est assez. Je craindrais, en disant plus, de blesser la mémoire et l'humilité du défunt. Il me suffira de rappeler que, dans son ministère sacré, il se montra constamment l'homme de Dieu et l'homme du peuple. Mais

laissez-moi vous citer du moins son sentiment patriotique. Il éclate dans ses écrits, et s'affirma plus manifestement encore dans une circonstance mémorable.

C'était en 1872. Curé de Cussey, M. Chatelet prit l'initiative d'une cérémonie funèbre en faveur de nos soldats morts au combat de l'Ognon, le 22 octobre 1870. C'est sous ses auspices que fu inauguré ce jour-là, en présence du général de Cissey, ministre de la guerre, aux mâles accents de M. l'abbé Besson, futur évêque de Nîmes, un monument patriotique élévé à la mémoire des mobiles tombés au champ de l'honneur, et ensevelis dans le cimetière de Cussey, de ce modeste village dont il devait écrire l'histoire. Il vient d'aller retrouver là-haut les glorieux morts sur la tombe desquels il a tant prié !

Retiré depuis quelques années à l'hôpital de Besançon, y souffrant d'une longue et douloureuse maladie nerveuse, mais donnant toujours à l'Académie l'exemple d'une consciencieuse assiduité à nos séances, ce vénérable ecclésiastique poursuivit jusqu'à soixante-sept ans le cours de sa vie laborieuse. Il sut, même dans les mois qui ont précédé sa lente agonie, occuper utilement ses loisirs, en fouillant les archives du Doubs et de la Bibliothèque, en y recueillant chaque jour de nouveaux éléments pour l'histoire religieuse et civile de la province.

C'est ainsi qu'il a pu fournir à notre compagnie plusieurs notices, en particulier sur Cherlieu, dont il a sauvé les derniers restes, soit en en publiant la monographie, soit en mettant à l'abri les pierres mutilées de son église. Il n'avait nulle prétention au style, mais il apportait une judicieuse méthode à la mise en œuvre de ses documents. Ses œuvres resteront, sinon comme des livres de lecture facile, de moins comme des ouvrages à consulter pour l'histoire générale de la province.

Essentiellement bon de caractère, il aimait, à la différence de certains érudits, communiquer le fruit de ses recherches, prêter ses notes, rendre aux auteurs tous les services que lui permettait sa faible santé dans les derniers temps.

L'Académie gardera le souvenir de ses écrits et de son esprit de confraternité. En relisant ses livres, nous nous inspirerons de cette pensée, que les travaux les plus humbles ne sont pas toujours les moins utiles.

Adieu donc, cher et vénéré confrère ! Priez pour nous ! Reposez en paix !

Notice sur Mgr. Vautrey, *associé étranger par M. l'abbé* Faivre.

Mgr. Vautrey (Aloyse) que vous nommiez, en juillet 1883, membre de votre compagnie dans la classe des associés étrangers est décédé à Delémont (Suisse), le 5 mai dernier, après une courte maladie.

Il était né en 1829 à Porrentruy, résidence de sa famille. En 1837, à la mort de son père, avocat, conseiller d'Etat à Berne, Aloyse quittait Porrentruy pour Paris, où l'appelait avec sa famille son oncle M. Joliat, directeur du Phénix. Il y fit avec distinction ses études au collège Charlemagne; puis, conduit par son attrait pour le sacerdoce, il vint demander au grand séminaire de Langres la science théologique.

Ordonné prêtre par son évêque en 1852 à Soleure, il fut professeur successivement à l'école libre de Porrentruy et au collège de cette ville. Adoré de ses élèves, le professeur s'arracha à leur affection pour entrer dans le ministère pastoral auquel il se sentait appelé. Vicaire à Porrentruy, il passait en 1863, avec le titre de curé-doyen à Delémont, succédant à Mgr. Lachat, élevé à cette époque sur le siège épiscopal de Bâle.

Mgr. Vautrey était un travailleur; le ministère pastoral ne lui fit oublier ni les lettres, ni l'histoire, ni les arts.

Pendant son vicariat, il avait mis à profit les trésors des archives du château de Porrentruy dont son ami, le savant M. Trouillat, avait la garde. Mgr. Vautrey y commençait ses belles *Notices du Jura* et recueillait les matériaux de son *Histoire des évêques de Bâle*. Installé à Delémont, Mgr. Vautrey reportait sur la jeunesse de cette ville les soins qu'il avait prodigués à celle de Porrentruy. Il réorganise le collège. Sous sa main habile les monuments de la piété se relèvent avec ceux de la science. La chapelle du Sacré-Cœur attenante à l'hôpital et l'antique sanctuaire du Vorbourg attestent son zèle, son goût artistique, l'ardeur de sa foi, le généreux emploi de sa fortune. Des encouragements lui vinrent de haut : Pie IX et Mgr Lachat bénissaient ses œuvres.

Quand la persécution, avec sa cruauté et ses hontes, va s'installer dans ces franches montagnes, le peuple catholique trouve dans Mgr. Vautrey la lumière d'un guide et la force d'un défenseur. Au nom de la patrie, au nom de la famille, au nom du foyer, au nom de l'Eglise, pour la foi, pour la conscience, pour l'honneur, pour la liberté, il proteste solennellement. Cette protestation signée par les prêtres et les fidèles du pays, louée par l'évêque et

par le pape, scellée du sang des martyrs, valut à Mgr Vautrey et à tout le clergé du Jura la prison et l'exil.

La politique avec ses passions avait trahi l'histoire ; que faisait-elle des souvenirs glorieux du Grütli. de Morgarten, de Sempach? Etait-ce pour une basse tyrannie qu'avaient combattu avec tant d'héroisme les Guillaume Tell, les Winkelried? Après l'orage que de souillures, que de ruines laissées par les apostats pris dans la fange de tous les pays.!

Il fallait purifier, relever. Mgr Vautrey se mit à la tâche avec son entrain naturel, avec son activité infatigable, avec son ardent amour des âmes. Rendons ici hommage à tout le clergé, à toute la population catholique du Jura suisse ; ils nous ont donné, en ces heures terribles, l'édifiant spectacle des premiers siècles chrétiens; en face de la tyrannie ils combattaient pour la plus précieuse des libertés, celle des âmes. Mgr Vautrey fut l'homme providentiel dans ces temps difficiles; par l'autorité de son talent, l'aménité de son caractère, l'énergie de sa volonté, avec la confiance de son évêque, il commandait l'estime.

Il parlait plusieurs langues vivantes. Son exquise courtoisie, la distinction de sa figure, de ses manières, le charme de sa conversation, la noblesse de son maintien lui gagnaient le respect et l'affection. Il fut souvent le compagnon de voyage de son évêque. On le vit à ses côtés plusieurs fois à Rome; leur entrée triompale à Dublin et leur séjour en Irlande furent un événement.

Amis et ennemis louèrent en lui le philosophe, le littérateur, l'historien, le sympathique orateur dans la chaire, partout l'homme des principes et des œuvres.

Ecoutons la paroisse de Delémont, consultons le diocèse de Bâle, feuilletons les organes de la publicité, partout est l'éloge du défunt ; sa mort est un deuil public, elle l'a trouvé sur la brèche. Jusqu'à sa dernière heure, Mgr Vautrey a rempli sa charge de pasteur et tenu la plume de l'écrivain. Six jours avant sa mort il corrigeait les dernières épreuves de l'*Histoire des évêques de Bâle.*

Les obsèques ont été solennelles : plus de 3,000 personnes y assistaient. 67 prêtres étaient venus dire le dernier adieu au confrère si digne de leur confiance et de leur amour.

Le nouvel évêque de Bâle, Mgr Fiala, s'y était fait représenter; son prédécesseur, Mgr Lachat, archevêque de Damiette, qui avait pour son ancien coopérateur la tendresse avec la vénération, y avait ses délégués. Plusieurs prélats de la maison du Pape étaient dans l'assistance avec les autorités de la ville et du district de Delémont, avec le préfet, les membres du tribunal, de la munici-

palité, avec grand nombre de représentants des principales localités du Jura. La presse de tous les partis s'est associée aux regrets des populations.

Les ouvrages laissés par Mgr Vautrey sont nombreux.

Il publiait en 1863 le premier volume des *Notices historiques sur les villes et les villages bernois*, dont le sixième volume a paru tout récemment. En 1868 il publia l'*Histoire du collège de Porrentruy*. En 1867 il avait donné le cinquième volume des *Monuments de l'évêché de Bâle*, faisant suite aux quatre volumes de M. Trouillat. M. Trouillat préparait les matériaux de ce cinquième volume quand la mort le surprit en 1863. En le publiant, Mgr Vautrey associait son nom à celui du grand historien national suisse.

1876 vit paraitre en deux volumes l'*Histoire de la persécution religieuse dans le Jura bernois*. Nous connaissons le monument qu'il élevait ces dernières années aux évêques de Bâle; notre regretté confrère M. Chatelet vous a fait l'éloge de cet ouvrage.

Mgr Vautrey a collaboré à la *Revue d'Alsace* ; il y a publié entre autres articles un travail très intéressant sur l'ancienne abbaye de Lucelle. Il a donné à la *Revue de la Suisse catholique* des articles bibliographiques qui attestent la sûreté de son jugement. Pendant la persécution suisse il était le spirituel correspondant de l'*Univers*.

Tous ses écrits sont marqués au coin de l'historien consciencieux et de l'intrépide chercheur. Ce témoignage lui est rendu par les journaux de toutes nuances.

Plusieurs sociétés savantes comptaient Mgr Vautrey parmi leurs membres. Des titres honorifiques étaient venus trouver le saint prêtre dans son modeste presbytère; missionnaire apostolique, chanoine honoraire de Limoges, chevalier de la société helvétique de Saint-Maurice, il avait reçu de S. S. Pie IX la prélature romaine.

Les dernières dispositions de Mgr Vautrey sont d'accord avec tous les actes de sa vie. Il avait de la fortune, son presbytère renfermait de précieuses collections pour la science, la littérature, l'histoire, l'archéologie, les beaux arts ; il en a disposé avec une intelligente libéralité. Il a donné 20,000 fr. à l'hôpital de Delémont; l'église de Delémont, le collège de Porrentruy, la chapelle du Vorbourg, les missions catholiques ont leur part dans ses largesses. Sa bibliothèque, ses précieuses collections sont laissées par lui aux établissements publics.

Finissons par le touchant adieu que lui envoie le saint prélat qui l'aimait tant : ces lignes sont tirées d'une dépêche que

Mgr Lachat envoyait à Delémont le jour des obsèques de son vénéré pasteur :

« ... Pleurons ensemble le prêtre pieux, prudent, exemplaire, charitable, fidèlement attaché au Saint-Siège, à son évêque, à ses confrères, passionné pour la beauté du culte divin, pour l'honneur de la Mère de Dieu, pour l'Eglise et le Jura. Fondateur d'œuvres pieuses catholiques, homme éprouvé par les tribulations, la prison, l'exil, ayant défendu les droits des catholiques jurassiens, savant, érudit et écrivain de talent, il a retracé en traits immortels la persécution du Jura, a composé les *Notices historiques* sur les villages du Jura, a achevé sa magnifique *Histoire des évêques de Bâle.* »

† Eugène Lachat.
Archevêque de Damiette.

C'est en quelques lignes la vie de notre confrère.

Notice sur M. l'abbé Richard, *membre correspondant, par Mgr* Besson, *membre honoraire.*

La mort de M. l'abbé Richard nous impose le devoir de rappeler ses mérites en disant comment il a honoré, par son travail et par ses vertus, sa province et son diocèse. Sa longue vie, commencée à la fin du dernier siècle, a duré quatre-vingt-sept ans. Il a pris une part modeste, mais utile, active, persévérante, aux labeurs de l'érudition franc-comtoise. Son nom vivra cité après les Weiss, les Duvernoy, les Clerc, les Béchet, qui ont présidé dans nos contrées à la renaissance des études historiques. Ce fut le premier ecclésiastique bisontin qui se présenta pour recueillir la succession des bénédictins. Il faut reconnaître cette initiative et en apprécier la valeur dans cette courte notice.

Jean-François-Nicolas Richard, né à Pierrefontaine le 23 avril 1799, appartenait à une famille de notaires et de gens de loi chez qui la religion était héréditaire aussi bien que l'intelligence et l'amour du travail. Deux de ses oncles traversèrent la Terreur, non sans éclat, au grand péril de leur vie. L'un qui était prêtre s'exila pour la foi ; l'autre accepta les modestes fonctions de juge de paix pour veiller discrètement au salut de ceux que persécutaient les lois du jour. Ce fut au milieu des exemples et des récits de ces gens de bien que le fils du notaire de Pierrefontaine puisa la première pensée de sa vocation ecclésiastique. Après avoir étu-

dié les éléments du latin à l'école de Mont-de-Villers, il vint achever ses humanités au petit séminaire d'Ornans, et s'assit à seize ans sur les bancs de l'école de théologie. Tout renaissait avec la Restauration. Quatre cents élèves peuplaient l'école de Besançon. C'était le temps des grands maîtres, et leurs élèves s'apprêtaient à les surpasser. Les Loye, les Receveur, les Busson, avaient pour disciples les Gousset, les Gaume, les Dartois, les Guerrin. M. l'abbé Richard comptait au second rang, mais il disputait quelquefois le premier, toujours avec ardeur, souvent avec succès. J'ai vu les prix qu'il avait remportés dans cette haute lutte, et je suis de ceux qui pensent que ces concours, supprimés en 1830, devraient être rétablis parmi les élèves de théologie pour ranimer l'émulation.

L'amour de l'étude ne fera jamais tort à la piété bien entendue. Ainsi le comprenait M. l'abbé Richard. La franchise de son caractère, la sûreté de sa mémoire, l'obstination qu'il mettait au travail, étaient remarquées; mais on le voyait aussi régulier qu'on le trouvait laborieux, et sa vocation s'affermissait dans l'étude. Au sortir de la théologie, l'âge de recevoir les ordres sacrés n'était pas encore venu. On l'emploie comme maître d'études dans une modeste pension tenue à Besançon, chez M[lles] Lombard, et ensuite au séminaire de Luxeuil, mais l'essai qu'il fait de sa liberté ne fait que confirmer sa résolution. Sous-diacre à vingt-un ans, il reçoit la prêtrise, avec dispense, le 22 septembre 1822, et il débute à Ornans, en qualité de vicaire.

C'était débuter sous les auspices de la prudence et de la piété. La ville d'Ornans avait alors pour curé un des prêtres les plus vénérables de notre siècle, M. l'abbé Théret, dont la mémoire est encore en bénédiction. M. l'abbé Théret n'eut besoin que d'une année pour former l'abbé Richard, et il le rendit capable d'administrer la commune de Beure. Chacun connaît ce beau village, à demi caché par ces arbres fruitiers qui en faisaient la réputation et la fortune. Mais en face s'élève la paroisse de Velotte, alors sans curé. Il faut les desservir ensemble et partager ses soins entre les deux peuples. M. l'abbé Richard s'applique, des deux côtés du Doubs, qu'il traverse trois fois la semaine, à instruire, à édifier, à mériter la confiance publique, terminant les différends, rendant la religion populaire, se faisant tout à tous. D'agréables relations qui ne lui faisaient jamais oublier ses devoirs lui valurent, après la révolution de 1830, une distinction inattendue. L'aumônerie du collège royal étant devenue vacante par la démission de M. l'abbé de Marguerye, M. l'abbé Richard y fut nommé à son insu; mais

quelque flatteuse que fût la tentation, il résista, refusa le poste et demeura curé de campagne.

Après douze ans passés à Beure, l'autorité ecclésiastique le nomma à Dambelin. C'est sous le titre de curé de Dambelin que son nom doit passer dans l'histoire et demeurer dans la mémoire des hommes. Mais, en s'éloignant de Besançon, M. l'abbé Richard emportait une passion sincère et profonde, la passion de l'étude, qui, même à Dambelin, loin des bibliothèques et des archives publiques, trouva à se satisfaire encore. Il avait, sur les conseils de Charles Weiss, son bon ami, concouru en 1834 à l'Académie de Besançon (1), et partagé le prix d'histoire avec M. Auguste Bernard, qui mourut quelques temps après, et qui promettait un érudit. C'en était assez pour ne plus quitter la plume. Il rentre dans l'arène en 1836 (2). Cette fois il n'obtient que l'accessit, mais c'est Édouard Clerc qui gagne le prix, et le bon curé de Dambelin se félicite d'avoir rencontré un tel rival qui allait bientôt devenir l'historien de la Franche-Comté. Sa revanche était déjà prête. En visitant les hameaux de sa paroisse, il rencontre l'ancien château de Neuchâtel, séjour des puissants seigneurs de ce nom, qui avaient donné à Baume-les-Dames des vicomtes, au siége de Besançon un archevêque, de hauts barons aux guerres de la maison de France et de la Bourgogne, Il en retrouve les papiers épars et en recompose l'histoire, à vue des titres. L'ouvrage, publié en 1840, est signalé avec éloges dans le congrès scientifique tenu à Besançon dans l'année même. M. l'abbé Richard a pris définitivement sa place parmi les érudits.

Dès le lendemain de ce modeste succès, un autre ouvrage occupe sa pensée. Il médite de faire l'histoire de l'Eglise de Besançon. Dunod l'avait essayée sous forme de mémoire. M. l'abbé Richard lui donne une forme meilleure, la complète et la rend agréable à lire. Son style s'est formé, il acquiert encore, en écrivant ce livre, des qualités nouvelles, et quand l'ouvrage fut présenté en 1852 au concours des antiquités de France, M. Lenormant, rapporteur de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, loua non seulement l'érudition, mais le style de l'auteur, en disant que les débuts du livre étaient bons et que la fin était meilleure encore. Une mention très honorable fut la récompense de l'auteur.

Cette œuvre, pleine d'exactitude, d'intérêt et de patientes recher-

---

(1) Avec un mémoire sur l'état des sciences, des arts, du commerce et de l'industrie dans le comté de Bourgogne, au temps de Frédéric Barberousse.
(2) Avec une étude critique sur les ouvrages de Dunod.

ches, est encore aujourd'hui la meilleure histoire des diocèses de Besançon et de Saint-Claude. Bien loin de se reposer sur ses lauriers, l'abbé Richard ne cesse de composer et d'écrire. Citons les monographies de *Saint-Hippolyte,* de l'*Isle,* de *Pont-de-Roide,* du *Bourg et de la terre de Maîche,* l'*Essai sur la baronnie de Montjoie.* Ces sujets d'étude étaient fournis à notre érudit par les archives des bourgs et des châteaux voisins de sa résidence. Il cherchait dans les études de notaire, dans les greniers des maisons communes, des pièces à moitié déchirées, des terriers indéchiffrables, des actes ensevelis sous la poussière, utilisant ainsi ses promenades et ses petits voyages, et arrachant à l'oubli des noms, des dates, des traits qui ne sont pas sans intérêt pour la grande histoire. Les trappistes de la Grâce-Dieu le prient d'écrire les annales de leur monastère. Il y consacre tout un volume, et ce volume, offert aux bienfaiteurs de la maison par l'humble frère qui fait la quête dans la province, ne paraît pas trop cher au curieux qui l'achète en y ajoutant le prix d'une généreuse aumône. Citons encore, parmi ses travaux historiques, le *Dictionnaire historique et topographique des communes du Doubs,* resté inédit.

L'Académie de Besançon avait ouvert ses portes à M. l'abbé Richard dès le 24 août 1842. Charles Weiss le signala au ministre de l'instruction publique, et le fit nommer, le 10 février 1844, correspondant du comité des travaux historiques. Ce fut un correspondant sérieux qui, pendant quarante-trois ans, ne cessa d'envoyer au ministère notes, mémoires, documents de tout genre. Quelques jours avant sa mort, il lui faisait adresser encore un travail sur les origines de la famille de Vergy. Avons-nous besoin d'ajouter que l'érudit franc-comtois, si assidu à ce service, ne reçut aucune distinction, pas même les palmes d'officier d'académie. Paris s'enrichit ainsi à peu de frais des travaux de la province. La province est toujours à la peine, rarement à l'honneur. Mais quand il s'agit d'un curé de village qui ne demande rien, l'oubli n'est que plus rigoureux.

Je ne sais pourquoi cette réflexion un peu misanthropique s'est glissée sous ma plume. M. l'abbé Richard me l'aurait interdite. Il s'était fait de l'érudition un devoir pour occuper sa journée, le devoir était devenu un plaisir, et ce plaisir était une récompense, qu'il ne devait qu'à lui-même.

L'auteur de cette notice n'oubliera jamais que dans le cours de ses années de cléricature, il lui fut donné de passer une partie de ses vacances à la cure de Dambelin et de s'initier à la vie d'études que menait son vénérable ami. Cette vie était à la fois un exemple

et un charme. C'était vraiment un profit que de savoir s'y plaire. Là, on apprenait comment on pouvait être heureux dans un presbytère de campagne, en étudiant, en priant, et en remplissant avec exactitude tous les devoirs du saint ministère. M. l'abbé Richard était debout dès cinq heures du matin. Sa méditation et son bréviaire l'occupaient jusqu'à la messe, car le règlement de son séminaire demeura jusqu'à la fin la règle de toute sa vie. Après un court déjeuner, il entrait jusqu'à midi dans le silence du cabinet. C'étaient trois heures de lecture, de recherches, de composition. Il n'en faut pas plus pour devenir à la longue un vrai savant. La récréation qui suivait le dîner était consacrée à visiter les malades, soit dans le village de Dambelin, soit dans les hameaux de la paroisse. Le bon curé y trouvait, avec le sentiment du devoir accompli, le plaisir de la promenade. Au retour, il allait à l'église, rallumait au besoin la lampe du sanctuaire et faisait sa visite au saint Sacrement. La dernière récréation se passait sous le manteau de la cheminée, dans la vaste cuisine du presbytère, les pieds sur les chenêts, à la lueur d'un feu qui illuminait doucement les visages et donnait à la conversation je ne sais quel aliment nouveau. On ne se séparait pas avant d'avoir vu s'éteindre les derniers tisons. Les causeries du curé étaient variées et instructives. Il possédait à merveille l'histoire de la révolution et il en racontait avec intérêt les principaux épisodes. Nous vivions ainsi avec les anciens, et j'apprenais par ces conversations mille et mille choses qu'on ne trouve pas dans les livres, mais qui forment, encore mieux que les livres, et l'esprit et le cœur.

Dans cette vie de prière et d'étude, le bon curé de Dambelin ne se plaignit jamais d'être arraché à ses livres pour rendre service. Les relations qu'il avait conservées à Besançon donnaient à ses recommandations une valeur réelle. On venait de tout le voisinage pour les solliciter, il les prodiguait, sans craindre de les rendre moins efficaces, et ses obligés se comptaient par centaines. Je ne sais s'il a fait des ingrats, mais je suis certain qu'il a fait des heureux.

Supérieur, par l'éducation et par la science, à ses administrés, sa modestie ne leur reprochait jamais cette différence, mais ils la sentaient assez, quand ils venaient lui demander sa protection. Il gardait avec eux la dignité de son caractère, et s'il les recevait chez lui à toute heure, il n'allait chez eux que pour les servir, et non pour se récréer. C'est un grand secret que de vivre ainsi en commandant le respect, sans descendre jamais à des familiarités qui compromettent le sacerdoce. M. l'abbé Richard se suffisait,

grâce à ses livres et à ses études. Une telle compagnie n'a jamais compromis personne. De loin en loin, quelque savant, quelque homme illustre se souvenait qu'il y avait à Dambelin un curé studieux, d'un esprit distingué et d'une agréable compagnie. Le comte Félix de Mérode, en se rendant de Baume à Maîche, venait frapper volontiers à la porte du presbytère. Xavier Marmier y venait aussi, se souvenant que son père avait été douanier dans le village et qu'il avait passé lui-même son enfance sous les pommiers fleuris du vallon. Charles Weiss, le président Bourgon, Genisset, secrétaire perpétuel de l'Académie de Besançon, allant à Montbéliard assister à l'inauguration de la statue de Cuvier, se détournèrent de leur chemin pour passer une soirée chez le curé de Dambelin. Ses amis lui disaient : « Que n'êtes-vous à Besançon? c'est là votre place. » Il répondait : Ma place est là où mes supérieurs m'envoient, et mon obéissance fait mon bonheur. »

Ce bonheur dura quarante-quatre ans, et ce fut la vieillesse seule qui en abrégea la durée. L'ouïe et la vue s'étaient affaiblies à la longue chez lui. Forcé de quitter son bréviaire, il prit son chapelet et le récita avec plus de ferveur encore. Il fit comme les moines qui étaient forcés par l'âge de déposer la plume. Ne pouvant plus semer sur le papier le grain de sa parole, il jeta plus souvent vers Dieu le cri de sa prière, et se consola de ses glorieuses infirmités, contractées au service de l'Eglise, par un saint et continuel commerce avec le ciel. C'était pour lui une consolation que de pouvoir continuer encore, avec l'assistance d'un vicaire, son ministère pastoral à Dambelin. Il y célébra en 1872 son jubilé sacerdotal, mais quelques années après, sa conscience lui commande de quitter sa chère paroisse. Il ne se fait ni prier ni prévenir pour demander sa retraite, et c'est à Baume-les-Dames, auprès de sa famille, qu'il choisit le lieu de son repos en 1878. Pendant huit ans, le pieux vieillard continua sa vie de prière, en y mêlant, en dépit de l'âge et de la nature, quelques travaux d'érudition. Il se faisait faire la lecture, dictait des notes, composait encore, à force de mémoire et de patience. Les revues, les journaux, l'annuaire du Doubs, le comité des travaux historiques, eurent ainsi les dernières confidences de son érudition, les derniers restes de ce trésor amassé pendant tant d'années. Dieu rendit dans les derniers mois de sa vie un peu de lumière à ses yeux éteints. Il en profita pour se rendre seul à l'église et y vaquer plus facilement à tous ses devoirs. Quand ses jambes le trahirent et qu'il ne lui fut plus permis de monter à l'autel, il se traîna encore jusqu'au marchepied pour recevoir la sainte communion. C'est

dans cette attitude que nous l'avons trouvé pendant nos dernières vacances. Nous nous félicitons d'avoir donné à ce saint prêtre le titre de chanoine de notre basilique. Nous nous disions que nous n'avions pu choisir un plus digne interprète auprès de Dieu, un cœur plus digne de faire agréer au ciel les prières et les supplications du prêtre en faveur des Eglises de Besançon et de Nîmes. Il avait été le condisciple et l'ami de Mgr Cart; nous n'avions fait qu'interpréter les sentiments de ce saint évêque en lui donnant les insignes du canonicat.

M. l'abbé Richard mourut le 5 octobre 1886. Ses obsèques furent le dernier triomphe de son sacerdoce et de sa vertu. Quarante prêtres l'accompagnèrent à sa dernière demeure, et le vénérable curé de Baume fit son éloge dans le cours de la cérémonie. C'était une exception que Mgr l'archevêque de Besançon avait autorisée, en s'associant à cette pieuse manifestation. Le prélat avait voulu donner par là un témoignage de haute estime à un prêtre qui avait été honoré de la confiance de ses prédécesseurs et à qui il avait voué les mêmes sentiments.

Tel fut le modeste historien de l'Eglise de Besançon. Sa vie est un exemple, ses écrits seront toujours consultés avec fruit, et son nom appartient à la gloire de notre diocèse et de notre province.

Notice sur Paul-Edmond Tuefferd, *membre correspondant franc-comtois, par M. Jules* Gauthier.

Le 12 novembre 1886 mourait à Strasbourg un des correspondants les plus laborieux de cette académie, Paul-Edmond Tuefferd, juge d'instruction au tribunal de Montbéliard. Né dans cette dernière ville le 24 avril 1835, il tenait de son père, pasteur à Longevelle puis à Bethoncourt, le goût des recherches historiques qui devaient passionner sa vie. Après de solides études de droit, couronnées par le diplôme de docteur, Tuefferd débuta dans la magistrature, en 1862, comme juge suppléant à Rocroi. Nommé en 1866 juge de paix à Mézières, puis juge au tribunal de Vouziers en 1869, il assista, témoin désolé, à l'invasion des Ardennes et au drame lugubre de Sedan. Rentré en France par la Belgique et la Suisse il s'engageait aussitôt comme volontaire et prenait, simple soldat dans une compagnie de mobilisés, sa part de la rude et douloureuse campagne de l'Est. Son retour comme juge à Montbéliard lui rendit en 1873 avec la vie de famille la liberté de reprendre et de cultiver des études d'archéologie et d'histoire dont son père lui avait enseigné la méthode, dont son esprit réfléchi et observa-

teur était merveilleusement apte à scruter les problèmes. Tous les loisirs prélevés sur les fonctions absorbantes du magistrat instructeur furent consacrés désormais à recueillir les annales, les traditions et les légendes de son pays natal ou de l'Alsace, dont des liens d'affection lui faisaient une seconde patrie. La *Revue d'Alsace* et la Société d'Emulation de Montbéliard bénéficièrent durant quinze ans de ses travaux remplis d'une érudition de bon aloi et généralement de sens critique.

Son œuvre capitale, l'*Histoire des comtes souverains de Montbéliard*, parut dans les mémoires de la Société d'Emulation en 1877. Cet ouvrage en deux volumes, pour lequel il avait longuement puisé dans les manuscrits paternels ou dans le bizarre et indigeste ramassis des Ephémérides de Duvernoy, eut gagné peut être à subir quelques retouches, soit au point de vue critique, soit au point de vue littéraire. Il n'en reste pas moins le meilleur travail d'ensemble sur le passé d'une région qui garde encore sa physionomie originale et son goût de terroir, au milieu d'un département qui l'englobe sans l'absorber.

Citons encore parmi ses nombreux écrits, une Notice sur les *Antiquités préhistoriques de la trouée de Belfort* parue en 1878 et qu'il pouvait d'autant mieux signer qu'explorateur habile il avait, la pioche en main, fouillé mainte station de l'âge de pierre dans les grottes ou les promontoires des vallées du Doubs ou de l'Allan. Les *Curiosités de l'histoire de Montbéliard*, une notice sur cette ville et ses monuments, la biographie du comte Georges et d'Anne de Coligny sa femme et un certain nombre de dissertations analogues, donnèrent successivement la mesure d'un talent qui aimait à varier ses points de vue, tout en préférant le domaine de l'art, de l'archéologie et des traditions populaires.

Ces préférences sont nettement accentuées dans ses derniers volumes consacrés à l'Alsace, dont il parlait parfaitement l'idiome, et dont il connaissait à merveille l'esprit et la physionomie si personnels. Je veux parler de son *Alsace artistique*, tableau rapide, mais précis et coloré de la vie, des œuvres, du style des artistes de la rive française du Rhin ; de ses *Récits et légendes d'Alsace* que le spirituel crayon d'un autre magistrat, M. H. Ganier, l'aidait, en 1885, à traduire sous une forme attrayante et originale.

Tour à tour secrétaire général de la société d'Emulation montbéliardaise, conservateur du musée qu'il contribua à classer et à enrichir, conservateur des archives municipales dont il projetait l'inventaire, il s'était, avec un désintéressement parfait, donné à cette double tâche, de populariser l'histoire locale, d'en amasser

et d'en communiquer libéralement tous les matériaux. On pouvait attendre de sa maturité bien des œuvres nouvelles; quoique découragé par les deuils qui isolèrent et attristèrent ses derniers ans, et par la maladie dont il sentait dès longtemps les cruelles atteintes, il en traçait déjà le plan et en préparait l'ébauche, quand une mort prématurée l'a enlevé a l'érudition, à ses amis, à cette Compagnie dont il était à juste titre l'associé depuis le 25 janvier 1882.

La valeur réelle de ses ouvrages assure au nom de Tuefferd une place honorable parmi les écrivains qui ont bien mérité de la Franche-Comté; on se souviendra chez nous que l'historien laborieux fut doublé d'un magistrat intègre, d'un homme profondément modeste et droit, dévoué à son pays et inébranlable dans ses convictions.

Notice sur M. Edouard Dalloz, *associé correspondant, par M.* Guichard.

L'Académie a perdu, le 14 novembre dernier, un de ses associés correspondants qui, bien qu'il fût né hors de la province de Franche-Comté, appartenait cependant à celle-ci par les liens les plus étroits, et se considérait comme un de ses enfants, M. Edouard Dalloz, ancien député du Jura, l'un des directeurs de la *Jurisprudence générale*.

Né en 1827, M. Edouard Dalloz était issu du chef de cette grande famille de jurisconsultes dont les ouvrages sont, au Palais, entre toutes les mains, et dont le nom est journellement prononcé devant nos diverses juridictions.

Son père, M. Désiré Dalloz, originaire des environs de Saint-Claude, dans les hautes montagnes du Jura, après avoir fait ses études de droit à Paris, avait su prendre, de bonne heure, une place brillante au barreau de cette ville; il l'avait quitté, en 1823, pour acquérir une charge d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, et, là encore, il s'était distingué par son mérite. Presqu'à la même époque, il était devenu propriétaire du *Journal de la Cour de Cassation*, et il avait continué, avec la collaboration de son frère, M. Armand Dalloz, sous le nouveau titre de *Jurisprudence générale*, la publication de cet ouvrage qui devint un important recueil périodique et critique de jurisprudence, de législation et de doctrine, en matière civile, commerciale, criminelle, administrative et de droit public. Cette publication obtint un grand succès qui n'a pas cessé de se maintenir jusqu'à nos

jours. A côté de ce recueil périodique, MM. Dalloz frères entreprirent un nouvel ouvrage qui, sous le titre de *Répertoire général*, résumait toute la législation, la doctrine et la jurisprudence sur les mêmes matières. Cette œuvre immense fut accueillie avec la plus grande faveur, et, après avoir eu plusieurs éditions successives, elle est encore aujourd'hui d'un usage général parmi les jurisconsultes. M. Désiré Dalloz ne se contenta pas d'ailleurs de travaux juridiques ; appelé, en 1837, à représenter l'arrondissement de Saint-Claude à la Chambre des députés, il se signala par la rédaction de divers projets de loi, et il ne rentra dans la vie privée qu'à la révolution de 1848. Il faisait, lui aussi, partie de votre Compagnie, comme membre correspondant.

M. Edouard Dalloz a suivi une voie presque en tout semblable à celle qu'avait parcourue son père, et sa carrière n'a pas été moins bien remplie.

A peine ses études de droit étaient-elles achevées, qu'il fut, en 1850, appelé à collaborer à la rédaction du Recueil périodique de jurisprudence publié par son père et par son oncle, puis à celle du Répertoire général qu'ils étaient occupés à refondre, et, après la mort de ceux-ci, en 1869, il en prit, avec M. Charles Vergé, aujourd'hui membre de l'Institut, la haute direction qu'il a conservée jusqu'à la fin de sa vie.

Sous son inspiration et par ses soins, ont été également publiés, durant ces dernières années, des Codes annotés qui ont reçu le meilleur accueil dans le monde judiciaire, et sont d'un usage constant pour la pratique des affaires. Il a fait paraître enfin, sous son nom seul, un commentaire du décret de 1852 et de la loi de 1851 sur la garde nationale, et un Traité important sur la propriété des mines.

Les populations du Jura n'avaient point oublié les services rendus par leur ancien député, et des rapports suivis s'étaient maintenus, depuis 1848, entre elles et la famille de ce dernier ; aussi, dès que M. Edouard Dalloz fut arrivé à l'âge d'entrer dans la vie politique, l'investirent-elles à son tour de leur confiance. Elu en 1852 député au Corps législatif par la première circonscription du Jura, il ne cessa de la représenter jusqu'à la chute de l'Empire. Il joua un rôle important dans cette assemblée, prenant de préférence la parole dans les questions d'affaires, et pendant sept années, il fut choisi pour faire partie de son bureau comme secrétaire. La discussion de projets de lois relatifs aux mines lui donna l'occasion de prononcer des discours qui furent particulièrement remarqués.

Mais ses travaux législatifs, et sa participation à la rédaction des ouvrages de jurisprudence fondés par son père, ne suffisaient pas encore à son activité. Il prit une large part aux affaires de ce département du Jura auquel l'attachaient tant de souvenirs de famille. Appelé de bonne heure à représenter au Conseil général le canton de Lons-le-Saunier, il ne tarda pas à être désigné pour présider cette assemblée, et il remplit avec distinction ces fonctions qu'il conserva jusqu'aux évènements de septembre 1870. Pendant plusieurs années également, il fut appelé à la présidence du comice agricole de Lons-le-Saunier. Tous ces services lui attirèrent à juste titre des récompenses honorifiques, et, après avoir été, fort jeune encore, décoré de la Légion d'honneur, il était promu officier de cet ordre dès 1862, puis nommé commandeur au mois d'août 1869. De nombreuses décorations étrangères lui furent également conférées, et vous-mêmes, Messieurs, vous vous l'êtes attaché, le 23 août 1866, comme associé correspondant né hors de la province de Franche-Comté.

D'un caractère bienveillant et généreux, d'un commerce sûr et de relations faciles, complètement dévoué d'ailleurs aux intérêts qui lui étaient confiés, M. Edouard Dalloz avait rapidement conquis la confiance affectueuse des populations jurassiennes, et il y répondait par un extrême empressement à rendre service. Innombrables sont ceux qu'il a obligés, ou ceux qu'il a aidés et soutenus dans leur carrière ; aussi, malgré son éloignement, et les évènements politiques, son nom n'est-il point tombé dans l'oubli dans le département qu'il avait si longtemps représenté.

La bonté, on l'a dit avec raison, était l'un des traits dominants de son caractère ; sa nature aimable et affectueuse contribuait encore à lui attacher tous ceux au milieu desquels il vivait. Une union absolue n'a cessé d'exister entre lui et son frère, M. Paul Dalloz, directeur du *Moniteur universel*, et l'un des hommes les plus considérés de la presse parisienne. Il avait su de même inspirer un véritable attachement à ses nombreux collaborateurs de la *Jurisprudence générale*, et il a laissé parmi eux, comme partout autour de lui, les plus vifs regrets et les plus profonds souvenirs.

Son nom ne tombera pas non plus dans l'oubli parmi nous, Messieurs, car il nous rappelle une vie toute de travail et d'honneur, consacrée à la science et au service du pays.

PROGRAMME DES PRIX

Qui seront décernés par l'Académie de Besançon en 1887 et 1888.

CONCOURS DE 1887.

1e PENSION SUARD.

Au mois de juillet 1887, l'Académie décernera la pension triennal (1.800 fr. par année) fondée en 1829 par Mme Suard, veuve du Secrétaire perpétuel de l'Académie française, et connue sous le nom de Pension Suard.

Aux termes des volontés de la fondatrice : « La jouissance de cette pension sera donnée pour trois années consécutives à celui des jeunes gens du département du Doubs, bachelier ès lettres ou bachelier ès sciences qui, au jugement de l'Académie de Besançon, aura été reconnu pour montrer les plus heureuses dispositions, soit pour la carrière des lettres ou des sciences, soit pour l'étude du droit ou de la médecine..... Elle ne sera accordée qu'à des jeunes gens qui, par la médiocrité de leur fortune, auraient besoin de ce secours. »

Les candidats à la pension devront adresser, avant le 1er juin 1887 (terme de rigueur), leur demande écrite à M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie, en accompagnant cette demande des pièces suivantes :

1° Extrait de naissance légalisé;

2° Diplôme de bachelier ès lettres ou ès sciences;

3° Certificats des directeurs des établissements dans lesquels le candidat a fait ou poursuivi son éducation;

4° Feuille d'impositions des père et mère du candidat, délivrée par le percepteur.

Les candidats peuvent en outre joindre aux pièces ci-dessus tous les documents qu'ils jugeraient utiles pour appuyer leur demande.

2° PRIX D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE (500 francs).

Un prix de 500 francs, dit prix Weiss, sera décerné au meilleur

mémoire, soit sur un sujet d'histoire franc-comtoise (étude sur une époque de l'histoire générale, histoire des institutions, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, monographie d'une ville, d'un bourg, château, chapelle, abbaye, généalogie d'une famille illustre), soit sur un sujet important d'archéologie ou un groupe de monuments archéologiques appartenant à la province.

3° **PRIX DE POÉSIE** (200 francs).

Un prix de 200 francs sera décerné à la meilleure pièce de poésie, l'Académie laissant les concurrents libres de choisir leur sujet, d'adopter le genre et le rythme qui leur conviendront le mieux, et exigeant seulement que le sujet choisi se rattache, par un intérêt sérieux, à l'histoire ou au sol de la province.

CONCOURS DE 1888.

1° **PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE** (400 francs).

Sujet proposé : Etude sur les forêts de la Franche-Comté, leur étendue primitive, leur défrichement, leur exploitation par diverses industries, leur législation.

2° **PRIX D'ÉLOQUENCE** (300 francs).

Sujet proposé : Etude sur l'éloquence religieuse en Franche-Comté depuis son origine jusqu'en 1789.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une devise, reproduite au dos d'un billet cacheté contenant leur nom et leur adresse. Ces ouvrages devront parvenir francs de port au Secrétaire perpétuel de l'Académie avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits envoyés au concours restent dans les Archives de l'Académie.

Le Secrétaire perpétuel,

L. Pingaud.

MÉMOIRES.

ÉLOGE

DU COMTE CHARLES DE VAULCHIER

Par M. Léonce DE PIÉPAPE

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance publique du 28 janvier 1886.)

Messieurs,

Vers le milieu du siècle dernier, deux cavaliers s'avançaient sur la route de Dole au Deschaux, dans ce riant Val d'Amour où serpente la Loue. Ce n'étaient rien moins que le maréchal duc de Belle-Isle et son fils, le comte de Gisors, jeune homme de dix-huit ans qui venait d'être fait colonel-propriétaire du régiment de Champagne.

En annonçant à M. de Gisors la distinction prématurée dont il était l'objet, le maréchal lui avait tracé ses devoirs dans une lettre célèbre, où il lui disait, entre autres choses : « Le régiment que le roi vient de vous donner, est un des » meilleurs de l'armée Son lieutenant-colonel est un militaire respectable par ses longs et excellents services ; ayez » pour lui la déférence la plus grande. Ne donnez aucun » ordre sans le consulter. »

Le duc de Belle-Isle avait fait plus. Il avait voulu présenter lui-même le jeune colonel au vieil officier dont il lui recommandait en termes si expressifs les conseils et l'expérience. C'est pourquoi nous trouvons les deux personnages chevauchant, aux environs de Dole, vers un rendez-vous qu'ils avaient donné au lieutenant-colonel de Champagne. Celui-ci était alors en congé dans ses terres, et se nommait François-Marie-César, marquis de Vaulchier du Deschaux.

Quand les deux cavaliers l'aperçurent, venant à leur ren-

contre également à cheval, ils s'arrêtèrent pour recevoir son salut. Le duc de Belle-Isle se tourna aussitôt vers le comte de Gisors et lui dit :

« Monsieur, mettez pied à terre et allez tenir l'étrier de » Monsieur du Deschaux. »

Puis, descendant lui-même de cheval, il donna l'accolade au lieutenant-colonel de Champagne et lui présenta son fils.

De la part d'un maréchal de France de si grand renom, cette dérogation aux lois de l'étiquette et de la hiérarchie avait assurément quelque chose d'inusité. C'était un saisissant commentaire aux recommandations de déférence qu'il avait dictées à son fils. Mais si, d'un côté, de tels respects s'adressaient à un vieux soldat de Denain, de Rocoux et de Lawfeld, qui, depuis vingt-sept ans, avait conquis tous ses grades au régiment de Champagne, sur les champs de bataille de l'Allemagne et des Flandres ; de l'autre, à une époque où la naissance tenait sa place dans toutes les hiérarchies, ils honoraient un vieux gentilhomme comtois, dont l'origine relevait encore les mérites personnels.

Un Vaulchier avait été officier des gardes de Philippe-le-Bon ; un autre, héraut d'armes de Charles-Quint ; un troisième avait fait vingt campagnes en Italie, et, après la conquête de la Franche-Comté par Louis XIV, avait signé la protestation que la noblesse comtoise adressa à Louvois, pour revendiquer les franchises et les immunités de la province.

Ainsi, les traditions de la famille de Vaulchier étaient à la fois militaires et libérales. C'est sous ce double caractère qu'elles se sont perpétuées jusqu'à nos jours. Les membres de cette famille ont dignement figuré tour à tour dans nos parlements et dans nos armées. Le comte Charles de Vaulchier, notre dernier secrétaire perpétuel, dont j'ai le devoir, Messieurs, de vous entretenir, réunissait les dons héréditaires de sa race, par ses principes, ses aptitudes et sa nature physique elle-même.

Militaire, il ne l'avait été que peu de temps ; mais ses

goûts et sa vocation première l'avaient porté vers le parti des armes ; les hasards seuls d'une révolution l'avaient rejeté prématurément dans la vie civile.

Libéral, il l'est demeuré toute sa vie. Il était de l'école des Dupanloup et des Montalembert, et c'est cet esprit à la fois convaincu et modéré qu'il apportait à l'Assemblée nationale, lorsqu'il y fut député par le département du Doubs. A travers ses phases diverses, sa belle existence a gardé une complète unité. Elle a été, de main de maître, retracée à grands traits par notre éminent confrère, l'évêque de Nîmes. M. le chanoine Suchet, au nom de l'Académie, a rendu, sur la tombe de l'homme de bien que nous avons perdu, un suprême hommage à ses vertus privées et publiques. Il ne me reste plus qu'à faire revivre devant vous les talents de l'homme de lettres.

Ce n'est pas sans émotion que j'aborde ce sujet, en songeant qu'il y a quelques années à peine, M. de Vaulchier, dont je m'honorais d'être l'ami dévoué et respectueux, occupait ce fauteuil à ma place, et me souhaitait la bienvenue en termes exquis. Je suis entré dans votre Compagnie sous ses auspices. J'y ai été soutenu par ses conseils délicats et éclairés. Il m'a appris à apprécier de plus en plus les honneurs que vous faites à vos élus, et il me semble que, pour répondre à la nouvelle faveur dont vous m'avez gratifié en me conférant la présidence de vos séances, je ne saurais mieux vous présenter qu'une étude sur son œuvre littéraire. Sa personnalité sympathique tenait dans nos rangs une place distinguée ; elle y laissera longtemps un douloureux vide. Nous déplorons tout ensemble la disparition du confrère affable et dévoué, et celle de l'homme d'imagination et de goût, dont la vive intelligence s'est portée avec succès sur les différentes branches d'études qu'embrasse notre Compagnie.

Chrétien, français, gentilhomme, tel est le triple aspect sous lequel se résume le comte de Vaulchier. Il se retrouve

tel encore dans sa carrière d'homme de lettres. Son talent, pour être celui d'un amateur un peu ménager de sa plume, et plus soucieux du culte intime de la muse que des succès de la publicité, n'en révèle pas moins un chroniqueur disert et spirituel, un fin critique, et même un poète, à ses heures.

Vous savez au milieu de quelle atmosphère d'intelligence et de dignité Charles de Vaulchier est venu au monde. Tous les siens l'ont précédé ou suivi dans la voie du savoir et de l'esprit. Son père, le marquis de Vaulchier, député, préfet, puis directeur général des postes sous Charles X, fut appelé à Paris par ses hautes fonctions, et y amena ses fils pour y poursuivre leurs études. Le jeune Charles avait commencé les siennes sous la direction de trois hommes éminents, deux futurs évêques et un futur membre de l'Institut. Dans ses hautes classes, il fut lauréat du grand concours pour la langue grecque qu'il possédait à merveille, et qu'il se dépitait plus tard d'avoir trop vite oubliée. Il en avait du moins gardé l'esprit et la culture, et ce tour athénien qui faisait l'un des charmes de son style.

Il a pris soin de vous retracer lui-même l'enthousiasme juvénile dont son cœur avait battu pour les poésies de Victor Hugo, au moment où l'école romantique apporta à la France ce réveil littéraire qui ressemblait à une flamme nouvelle. Tel fut le germe de son premier sentiment poétique. Des impressions si vives ne pouvaient s'effacer de son esprit. Il les a retrouvées intactes quarante ans après, et vous vous rappelez la jolie anecdote qu'il vous a racontée à ce sujet dans l'un de ses discours.

Malgré les élans de son imagination, il dut abandonner momentanément l'étude des lettres, pour se consacrer aux mathématiques et entrer à l'école polytechnique. Il parle quelque part de certain mariage de raison qu'il lui fallut conclure alors avec la science. Sa mère, femme aussi remarquable par l'élévation de l'esprit que par la tendresse du cœur, le suivait à distance du fond de son hôtel de Besançon,

ayant sous les yeux le programme des journées de ce fils bien-aimé, et une montre réglée sur l'horloge de l'école qui, là-bas, lui sonnait les heures! Cette touchante sollicitude ne devait pas trouver un ingrat.

Vaulchier sortit de l'école d'application de Metz comme officier du génie ; mais, en 1836, il se résigna, pour des motifs d'ordre politique, à quitter l'épaulette, qu'il regretta vivement toute sa vie comme au jour de sa démission.

Pendant les cinquante années qu'il vécut ensuite, il partagea son temps entre les devoirs de famille, l'exercice des bonnes œuvres et le culte de la littérature. Il ne s'éloigna plus guère de Besançon que pour rentrer un instant dans la vie publique, et aller siéger comme député à Versailles, de 1871 à 1876. Sa carrière politique fut courte, mais très honorable. Il ne se représenta point à la législature suivante, et se hâta de revenir à sa chère Franche-Comté, où le rappelaient tant de bonnes choses : sa famille malheureusement réduite, l'exercice assidu de la charité chrétienne, l'attrait d'un monde où il était fort goûté, enfin des occupations littéraires qui convenaient mieux que toutes autres à son esprit raffiné.

Dans sa jeunesse, il avait débuté par la poésie. Les contemporains citent de lui un petit poème ayant pour titre : *Marie-Jeanne ou le canon des Vendéens*, qui, paraît-il, n'aurait point déparé l'un des recueils romantiques de 1830.

Dans une autre pièce de vers sur le manoir d'*Holyrood*, Charles de Vaulchier évoque l'ombre de Marie Stuart, et fait tenir à la jeune Reine, exilée de France, un langage touchant et gracieux :

« Mon Dieu, mon Dieu, qu'il te souvienne
Quelle tristesse fut la mienne,
Le jour où, contemplant les mers,
Mon œil, voilé de pleurs amers,
Chercha vainement sur la plage
La France et son joyeux rivage.
Il avait fui.. .. mes tristes yeux

Ne voyaient que l'onde et les cieux ;
Et je disais, pleine d'enfance,
De pleurs, de regrets et d'amours :
Adieu plaisant pays de France,
Adieu France, adieu mes beaux jours! »

Comme Charles de Bernard et un groupe d'écrivains distingués florissant alors à Besançon, Charles de Vaulchier se mêla aussi de journalisme. Son frère aîné, Louis, plus tard membre de cette académie, avait entrepris avec ces hommes d'élite la fondation de la *Gazette de Franche-Comté*. Peu de feuilles de province ont eu autant de variété et d'éclat. A ces fondateurs du journal royaliste, venait se joindre un essaim d'adolescents et de femmes spirituelles, qui, sous le voile de l'anonyme, lançaient au gouvernement des traits acérés. La prudence n'est pas la vertu de la jeunesse, ni celle des femmes d'esprit. Le journal succomba, écrasé par la main de la justice, malgré l'éloquent plaidoyer de Louis de Vaulchier, qui voulut paraître à la barre, et qui, avec ses vives saillies et ses traits provoquants, fut loin d'appeler sur son client la bienveillance des magistrats.

Charles, à peine échappé de l'école de Metz, s'était déjà enrôlé parmi les polémistes de ce brillant tournoi.

Il y apportait la verve de ses vingt-cinq ans et de ses convictions juvéniles, et y mêlait l'imagination à la polémique. « Toute poésie, écrivait-il dans la *Gazette*, doit être nationale. C'est sa première condition d'existence ; c'est sa vie..... Créature divine, elle s'en va, noble et charmante, effleurant la terre de ses pieds, avec une légèreté majestueuse ; quelquefois elle se baisse pour cueillir nos fleurs, et briller ensuite plus belle à nos yeux. Aussi, depuis que la France est France, cette mystérieuse beauté fut elle l'image incarnée des mœurs et du caractère français (1). »

Charles de Vaulchier s'est peint lui-même dans un fort

(1) *Gazette de Franche-Comté*, 10e no, septembre 1831.

joli portrait des victimes du loisir et de l'indépendance. Ce portrait, qu'il a tracé devant vous, Messieurs, résume à merveille le rôle modeste de simple adepte des lettres et des arts, rôle auquel la plus féconde intelligence peut se trouver réduite par une carrière brisée et une résidence permanente en province. Toutes les pages sorties de la plume de Charles de Vaulchier ont eu un caractère qui lui était propre. Il n'a écrit que ce qu'il a voulu, quand il l'a voulu, comme il l'a voulu. Il ne s'est jamais permis aucune intempérance de langage, et il a toujours gardé cette dignité de l'écrivain qui respecte les personnes, en se faisant respecter elle-même. Il savait donner à l'expression de sa pensée une forme attrayante et pittoresque. Son style ferme et châtié, plus universitaire que romantique, s'inspirait des souvenirs classiques de l'antiquité et du XVIIe siècle. Il abondait en citations fleuries, avait de l'originalité, un tour aisé et libre, de la familiarité et de la grâce. Dans sa phrase élégante, le mot propre s'enchâssait juste à la place qui lui convenait le mieux. Il fallait plutôt le lire que l'entendre; car sa prononciation précipitée se sentait du feu de la composition et nuisait à la clarté du débit.

Son œuvre est éparse dans les journaux, dans les revues, dans nos mémoires de l'Académie. Il lisait couramment plusieurs langues. On doit à sa plume des traductions d'ouvrages anglais, notamment celle de la vie et du martyre de Saint-Thomas Becket par le chanoine John Morris. Elle fait valoir la fidélité du traducteur et la netteté de l'écrivain français. On conçoit que son âme, profondément catholique, mais accessible à l'esprit de discussion, ait été séduite par la vie d'un saint qui fut en même temps un grand homme et qui a joué un rôle prépondérant dans l'histoire de l'Angleterre au moyen âge.

La préface est de M. de Vaulchier.

Elle explique le sentiment catholique anglais qui respire chaque ligne du livre de John Morris. L'auteur n'a pas

craint de citer les paroles vives, les reproches amers, que l'illustre évêque de Cantorbéry adresse au souverain Pontife, dans le but de remédier aux périls de l'Eglise en Angleterre. Le traducteur le félicite de n'avoir rien dissimulé des résis-
» tances de Thomas Becket. « Comment redouter, s'écrie-t-il,
» les paroles d'un saint, et peut-on craindre d'affaiblir le res-
» pect dû à l'Eglise, en laissant parler celui qui mourut pour
» elle?... »

L'*Union franc-comtoise* ayant remplacé la *Gazette de Franche-Comté,* Charles de Vaulchier a écrit dans cette feuille de nombreuses et intéressantes notices. Son vaillant rédacteur, M. Michel, s'appuyait volontiers sur les conseils, et recourait souvent à la plume de cet agréable écrivain, lorsqu'il s'agissait de retracer l'histoire de quelque personnage marquant, disparu de la scène franc-comtoise. Les portraits ainsi obtenus étaient empreints de sel attique, et la sobriété des développements ne les empêchait point de donner une juste idée des modèles.

Les *Annales franc-comtoises* vinrent offrir ensuite à l'imagination de Charles de Vaulchier une publication mieux appropriée à sa fantaisie. Quelques littérateurs de Besançon s'étaient réunis en 1864 pour créer cette revue religieuse, historique et littéraire, qui parut six années durant, et ne fut interrompue que par la guerre de 1870. Il est fâcheux qu'elle n'ait pas été reprise depuis. La lecture de cette revue était variée, agréable et instructive. Elle s'abstenait des questions irritantes, et ne pouvait que développer chez les Franc-Comtois le sentiment des belles choses de leur pays. Vaulchier, qui aimait ardemment ce qui pouvait contribuer à l'honneur de sa province, fut au nombre des fondateurs des *Annales,* et se partagea la chronique avec son neveu, le chef actuel de sa famille.

Le programme de la revue touchait à tout ce qui est comtois, et, comme le disait spirituellement Charles de Vaulchier, qui avait rédigé ce programme, aux Comtois du passé,

aux Comtois du présent, même aux Comtois de l'avenir.

Il sut imprimer à cette causerie mensuelle un tour léger et gracieux. Il y offrit l'hospitalité aux vers inédits ; il y fit de la bibliographie. Rencontrait-il sur sa route un beau livre, un nom digne de respect, c'était pour lui un plaisir de les mettre en lumière. — « Des moines! toujours des moines! » C'est ainsi qu'il commence un charmant compte-rendu des *Moines d'occident* de M. de Montalembert, un de ses auteurs favoris. Mais son pinceau leur donne une teinte si attrayante, qu'il leur enlève toute apparence d'austérité.

Notre confrère a toujours aimé Montalembert. « Nous avions adopté cet homme illustre, dit-il, et lui aussi nous avait adoptés. Les échos de nos montagnes rediront ce nom qui a été certainement une de nos gloires ».

On trouve encore dans les Annales plusieurs notices de Charles de Vaulchier, tirées de ses archives personnelles : une entre autres, sur le marquis Terrier de Monciel, un Franc-Comtois qui fut un des derniers ministres du règne de Louis XVI, et devint le bienfaiteur de la famille de Vaulchier.

Chose à noter dans les fastes comtoises, ce monarque avait eu déjà deux ministres originaires de la province : le comte de Saint-Germain et le prince de Montbarrey.

En peinture et en musique, Charles passait pour connaisseur. Le goût artistique était d'ailleurs héréditaire dans sa famille. Une sœur de son père fut, sous le premier empire, élève remarquée du peintre Guérin. Elle a laissé à l'église Saint-Pierre de Besançon plusieurs tableaux d'elle qui font estimer sa palette, et Vaulchier avait dans son cabinet de travail un superbe portrait de sa tante peint par elle-même. Comme son beau-frère, M. de Jankowitz, un autre de nos défunts confrères (car, nous ne devons pas l'oublier, cette famille a fourni à l'Académie de Besançon trois membres trop tôt disparus), il s'occupait d'art à ses heures, et aimait surtout le paysage : « Je recherche, disait-il, les grands ho-

» rizons, ces vastes espaces où la pensée se perd dans les » effets de la perspective aérienne. » Peut-être la campagne romaine, qu'il avait vue dans sa jeunesse, lui avait-elle inspiré cette prédilection de poète et de critique d'art. Au reste, il traitait les arts plutôt en *dilettante* qu'en véritable disciple. Il savait rester littéraire, aussi bien dans le compte-rendu d'un concert que dans la critique d'un salon de peinture. Il nous a donné de charmants récits des expositions de tableaux bisontines.

L'élégance d'écrits malheureusement trop rares avait fait depuis longtemps remarquer Charles de Vaulchier par cette Académie. Elle vint d'elle-même au-devant de lui en 1868. Son discours de réception sur l'*Emotion littéraire et artistique* justifia ce choix et révéla un homme de sentiment et d'expression. La forme de ce discours était la prose. Mais tout y trahissait les habitudes, la main et les inspirations d'un poète. La simplicité du début ne faisait que mieux ressortir les qualités littéraires de ce morceau oratoire.

Parlant de son amour pour les lettres et les arts, « un sentiment vif et profond des belles choses ne peut être stérile, disait-il. La passion littéraire est contagieuse comme toutes les passions. L'enthousiasme vrai se communique comme l'électricité et comme la lumière. » Il montrait, en termes élevés et touchants, les lettres penchées sur la jeunesse et consolatrices du vieil âge. « Infirme, s'écriait-il, épuisé, privé de la vue, mais non du souvenir, l'homme redira autour de lui les divins poèmes qui ont bercé son enfance, et sera, sans le savoir, l'Homère de sa demeure champêtre. »

Charles de Vaulchier appliqua lui-même ces belles pensées. Ceux qui l'entouraient, il y a quelques semaines, à sa dernière maladie, ont surpris plus d'une fois dans ses paroles entrecoupées par la souffrance, des citations ou des vers empruntés à ses souvenirs classiques. Il a voulu vivre par l'esprit jusqu'au dernier jour. Car, à l'entendre, « il est des

» âmes dans lesquelles le goût des lettres ne saurait périr ;
» il est des cœurs qui palpitent jusqu'à la fin pour l'idéal et
» pour la beauté », et il terminait devant vous son premier discours par cette magnifique pensée :

« Je crois à l'art comme je crois à mon âme. L'art vient de Dieu, comme toute vérité, comme toute grandeur, comme toute beauté. »

La dignité de sa plume le préoccupait avant tout. Il avait horreur du *réalisme*. « Laissons, disait-il, à la réalité ce nom
» sauvage et les émotions qu'elle aime à produire... on finit
» par offrir, je ne dirai pas à l'esprit, mais aux sens, je ne
» sais quelles émotions qui ressemblent à la fièvre, et qui
» sortent complètement du domaine de l'art. C'est aux so-
» ciétés lettrées comme la vôtre qu'il appartient de com
» battre ces tendances... »

Ne fallait-il pas, Messieurs, vous remettre ces paroles sous les yeux, alors qu'après vingt ans, elles ont pris un caractère d'actualité bien plus saisissant encore ?... Oui, si modeste que soit notre rôle, une de nos plus nobles missions est de protester, dans nos concours et par nos écrits, contre la débauche du réalisme actuel, qui dépasse toutes les bornes, blesse à la fois la pudeur et l'odorat, introduit dans le style le langage blasphématoire et ordurier des tavernes, déshabille sous prétexte d'analyser, et fait litière à la fois de la morale, de la décence, que dis-je? des bienséances les plus élémentaires. Il est impossible que de tels écrits restent, si ce n'est comme des signes de décadence littéraire; et si, ce qu'à Dieu ne plaise, ce naturalisme éhonté faisait invasion jusque dans nos cénacles, ce serait à désespérer du bon goût français. Sans doute il faut peindre et accentuer les traits, il faut saisir l'imagination par le vif reflet de ce qu'elle aime à reconnaître dans un récit fictif : mais tout n'est pas à voir ; et, dans la nature même, l'œil de l'artiste sait faire un choix entre les objets, pour ne s'arrêter qu'à ceux qu'il trouve dignes de son regard. Grâce au ciel, Messieurs, grâce

à vos traditions, vous avez jusqu'ici proscrit ce réalisme; j'ose espérer que vous le proscrirez toujours. Vous vous souviendrez, avec Charles de Vaulchier, que « l'art vient de Dieu, comme toute vérité, comme toute grandeur, comme toute beauté. »

Vaulchier tournait agréablement l'hémistiche. Vous en avez jugé tout à l'heure, et vous vous rappelez aussi la jolie réponse en vers, qu'il fit un jour, ici même, à l'un des poètes de notre Compagnie pour lui souhaiter la bienvenue.

La prose elle-même de notre secrétaire perpétuel avait souvent un tour poétique. Décrit-il la source du Doubs?... Il la trouve trop modeste, trop intime peut-être; « et pour-» tant, dit-il, elle a pour moi un charme infini. Je ne sais » rien de plus aimable, de plus chaste, que cette jolie rivière » sortant d'une roche en ogive, sans effort, sans bruit, sans » faire parler d'elle, parée sur ses deux bords de mille » petites fleurs qu'on n'ose pas cueillir, tant elles sont bien » à leur place. Ce discret paysage impose le silence et » presque le respect. »

Ne dirait-on pas une page de Xavier Marmier?

A lire ces jolies choses, on est tenté de répéter avec l'auteur :

« L'homme est intéressant, quand il parle de ce qu'il sait; il est entraînant, quand il parle de ce qu'il aime. »

Les deux lectures qu'il a faites à l'Académie sur l'*Amour dans la tragédie* et sur *Lamartine*, lui ont été dictées non-seulement par son esprit délicat, mais surtout par son cœur d'une sensibilité féminine. On y trouve des pensées d'une grande élévation. « Où est la poésie, dit-il, celle qui ne meurt » pas, sinon dans l'expression de ces sentiments que nous » portons tous en nous-mêmes, et qu'il appartient seulement » aux âmes d'élite de rendre avec cette énergie et cette vé-» rité, qui font d'un lieu commun le cri du cœur, le gémis-» sement éternel de l'humanité? »

Son impressionnabilité veut être ménagée par les images

ou par les passions. Il demande qu'on « ne touche pas trop » fort sur les cordes du cœur ; on les brise, dit-il, sans les » faire vibrer ! »

Son étude comparée sur Victor Hugo et les grands tragiques du XVIIe siècle est un morceau psychologique et moral non moins que littéraire. Selon lui, le grand poète bisontin, malgré tout son génie, a profané « cette passion féconde et sainte, ce sentiment qui remplit l'histoire et le drame, le palais et la chaumière, l'amour ! »

Dans *Hernani*, qu'il considère d'ailleurs comme un chef-d'œuvre, le rôle de dona Sol lui paraît très compromis, entre le vieux Gomez qu'elle trompe et le noble bandit qu'elle aime.

Dans *Marion Delorme*, l'amour est représenté sous les traits d'une courtisane, et cependant elle est encore la femme la plus pure du drame.

C'est l'exception, et l'exception forcée, que le grand maître de la poésie du XIXe siècle s'est plu à mettre en scène sous toutes les formes, tandis que, chez Racine et Corneille au contraire, le simple développement des passions vraies charme sans éblouir et finit par se graver profondément dans les âmes.

Rien de plus juste que ce parallèle. M. de Vaulchier fait la part des temps et des idées ; il laisse à chacun de ces poètes la nature de son génie ; mais, comme moraliste, il ne peut s'empêcher de voir dans la reproduction applaudie des caractères vicieux et dépravés, un triste symptôme de l'esprit d'une génération. Il est vrai que, pour adoucir son tableau, il ajoute avec une indulgente finesse :

« Notre société est un peu comme ces honnêtes femmes qui s'affublent de modes profanes, et qui valent mieux que leur costume. »

Non moins attachante est la causerie sur Lamartine, l'œuvre la plus étendue, celle qui peut-être fait le mieux apprécier la plume de Charles de Vaulchier.

Le poète qu'il nous produit ici, c'est le Lamartine intime, le Lamartine du *Manuscrit de ma mère* et de la *Correspondance*. On sent que l'auteur des méditations est son maître favori. « Il l'a aimé, dit-il, comme on aime un ami. » Il le présente sous un jour inédit; il le suit à Besançon, à Rome, à Florence, jeune diplomate fermant les yeux et priant Dieu, et il s'écrie :

« Quelle vie intérieure, à côté de cette vie extérieure » d'affaires et de plaisirs, qui aurait dévoré une âme moins » féconde! Quelles nobles et pures émotions dans ce cœur » du poète, qui ne cesse de battre pour tout ce qui est » grand, pour tout ce qui est vrai ! »

Par ces quelques pages tracées au courant de la plume, Vaulchier a essayé de faire revivre à la fois, le génie et le cœur de Lamartine. « Tout ce qu'il a écrit, dit-il, il l'a senti, il l'a vécu. Rien ne lui a manqué pour être la muse de la douleur; mais il ne fut jamais la douleur sans espoir. »

Les deux derniers morceaux sur Victor Hugo et sur Lamartine laissent entrevoir tout ce qui aurait pu sortir de cette plume finement taillée, si notre confrère trop modeste et peut-être un peu trop homme de loisirs eût donné libre carrière à son talent. Du moins, l'Académie avait réveillé sa verve Il l'aimait, était assidu à nos séances, les animait par sa bonne humeur et sa vivacité gauloise. Vous vous rappelez avec quel esprit aimable, avec quelle cordialité il les présida pendant une année. Toujours gai, toujours courtois, ayant le même visage pour tous, il considérait notre Compagnie comme un asile, un lieu de repos qui lui faisait oublier les événements du dehors.

A la mort de M. Vuilleret, il fut élu à l'unanimité secrétaire perpétuel. L'année précédente, le comte de Soultrait, alors président annuel, avait pris la peine de faire la revue rétrospective de nos travaux, dans une lecture que vous avez écoutée avec un vif plaisir.

M. de Soultrait, dont l'éloignement laisse aussi un grand

vide dans nos rangs, nous appartiendra toujours comme correspondant ; et, si nous n'avons plus avec lui ce commerce instructif et agréable que nous assuraient son érudition et son affabilité, il continuera du moins à nous envoyer ses remarquables études d'archéologie. Au moment où il vient de nous quitter, je suis heureux de lui rendre le public hommage de nos regrets et de notre attachement.

Charles de Vaulchier reprit à son exemple la bonne tradition de la revue de nos travaux. Il démontra que, malgré quelques critiques extérieures, l'Académie produisait toujours.

Puisse la coutume de cette revue ne plus tomber en désuétude, et nous servir de stimulant dans l'avenir !

L'esprit du comte de Vaulchier avait à la fois les reflets de la bonne compagnie et ceux de la bonne conscience. « Tout était chez lui d'un honnête homme », comme on disait au temps de Corneille.

Chaque année, à l'occasion du concours de poésie, dont on confiait l'examen à sa critique, il rédigeait des rapports fleuris, semés de traits fins et humoristiques. Il ne manquait pas de nous exprimer son bonheur d'avoir ainsi à converser avec de braves gens, les pièces de nos jeunes concurrents débordant presque toujours de sentiments religieux et patriotiques.

Il n'admettait que la versification correcte ; il proscrivait dans l'école moderne ces coupes bizarres qui brisent la césure et détruisent l'harmonie du vers.

Avait-il l'honneur de tenir des assises publiques, comme celles d'aujourd'hui, ses réponses aux académiciens nouvellement élus étaient de petits morceaux artistement ciselés. Un mathématicien avait risqué devant vous un lecture un peu ardue... Voici avec quelle adroite finesse M. de Vaulchier lui répliquait :

« Si nous voulions nous plaindre, Monsieur, de ne vous
» avoir pas compris, vous pourriez dire de nous ce qu'Ovide
» disait des Sarmates : « Ces gens me traitent de barbare,

» parce qu'ils ne me comprennent pas. » Mais vous ne nous
» traitez point en Sarmates ; vous demandez pardon de
» votre science !... »

C'était là assurément trop de modestie de la part d'un président qui, lui aussi, avait été un adepte de la science, et qui eût parfaitement su l'exprimer dans le savant langage du récipiendaire.

Charles de Vaulchier était une nature d'élite. Sincère en tout, judicieux avec une pointe de paradoxe, ardent et tempéré, simple et ferme, exempt de cette hauteur qui éloigne plus qu'elle n'impose, il manquera beaucoup et longtemps.

Son âme généreuse était prête à tous les sacrifices, ouverte à toutes les choses qui élèvent l'homme au-dessus de lui-même. Son cœur avait été éprouvé par des pertes cruelles, une femme, une fille, une mère plus que nonagénaire, dont, au déclin de sa vie, il s'était fait, pendant plusieurs années, la sœur de charité !

Il avait en histoire des idées justes, des notions vraies. Il appréciait le passé sans préjugés, le présent sans passion, l'avenir sans parti pris. En religion comme en politique, il donnait l'exemple d'une modération d'autant plus louable qu'il gardait plus sévèrement pour lui-même les rigueurs et les austérités de ses croyances. Nul n'avait une piété plus aimable, une gaieté plus communicative. Il n'était pas jusqu'à une sorte de brusquerie naturelle qui, chez lui, ne trouvât aisément grâce devant tous, en faisant mieux éclater sa franchise, en imprimant ses fortes convictions sur son visage.

Sa démarche rapide était celle de l'homme qui va droit au but, son abord celui de la cordialité. Il aurait voulu ne jamais faire de peine, et si d'aventure sa vivacité naturelle avait eu le malheur de blesser son contradicteur, il revenait le premier tout aussitôt.

Le monde le recherchait pour le brillant de sa conversation, jamais banale, toujours intéressante. Dans un salon, il gardait vis-à-vis des femmes la tradition de la vieille galanterie

française, et savait les charmer par la grâce de son esprit. Dès qu'il paraissait, il devenait un centre, et apportait aux conversations un piquant, un entrain particuliers.

Nous reverrons longtemps par la pensée cette sympathique figure si bien encadrée de cheveux blancs, rehaussée par l'élévation de la stature, par la distinction naturelle et surtout par la simplicité qui est la première des distinctions.

Que vous dirais-je de ses bonnes œuvres, que Mgr de Nîmes n'ait dit avant moi, et mieux que moi ?... Il a passé en faisant le bien : son champ a dû être fertile pour le ciel.

Nous qui, avec notre fragile balance humaine, n'avons ici à peser que l'écrivain, nous pouvons affirmer qu'il a honoré cette Académie. Elle gardera le souvenir de ses talents et de son caractère.

Il a su entretenir jusqu'à la fin le mouvement de son esprit et la chaleur de son cœur. Il a prodigué à ses proches les dernières lueurs de sa belle intelligence, comme un soleil couchant nous verse, au seuil de la nuit, les rayons du crépuscule. Sa libéralité chrétienne l'a suivi, selon le mot de Bossuet, jusqu'entre les bras de la mort. Les plus tendres affections l'ont entouré pendant sa dernière maladie ; les pauvres l'ont escorté de leurs regrets, et l'affluence considérable qui s'est pressée à ses obsèques a attesté le deuil de la cité et de la province.

HOMMAGE A M. PASTEUR

Par M. le comte DE CHARDONNET

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 28 janvier 1886.)

Messieurs,

J'élève ici la voix avec confiance, car je sais les sympathies dont vous entourez le nom que vient de prononcer M. le Président. M. Pasteur est un enfant de notre terre ; plusieurs d'entre vous le connaissent, tous ont suivi ses efforts lorsqu'il gravissait les pentes abruptes qui l'ont conduit sur des sommets inaccessibles à tout autre. — Si le moyen de prolonger une vie, c'est de la bien remplir, M. Pasteur a vécu cent ans déjà, car il n'a perdu aucune de ses journées. — Vous avez pensé, Messieurs, que le moment était venu d'envoyer publiquement au Grand Comtois le salut de sa province et de résumer, en quelques mots, la série de ses travaux. D'ordinaire, les paroles prononcées dans une assemblée comme celle-ci s'adressent à une tombe et sont mêlées de larmes : aujourd'hui, rien ne nous attriste, car M. Pasteur est entré vivant dans l'immortalité ; l'humanité lui devra de nouveaux bienfaits ; les peuples menacés par les contagions tournent vers lui leurs regards, se demandant s'il essaiera de conjurer leurs maux, et s'il saura les disputer à la mort.

Encore simple élève à l'Ecole normale, M. Pasteur démontra que les cristaux de l'acide tartrique sont de deux sortes, différant entre elles par une facette restée inaperçue des plus éminents minéralogistes. Quelques années plus tard, le jeune professeur franc-comtois constata qu'une légère mousse, se développant à la surface d'une solution

d'acide tartrique, détruit, pour s'en nourrir, une seule de ces deux espèces de cristaux ; la petite plante travaille avec tant de discernement qu'aucun chimiste ne saurait l'égaler.

Cette observation fut pour M. Pasteur ce qu'avait été pour Newton la chute d'une pomme, pour Galilée le balancement d'une lampe : de ce point, il allait s'élever aux plus vastes conceptions.

Les théories des fermentations se composaient alors d'hypothèses où s'égaraient des esprits tels que Claude Bernard et Liebig. M. Pasteur dissipa ces ténèbres : au fond de chacune de ses fioles en fermentation, le profond observateur découvrit quelque tribu de petits êtres animés, arrachant au milieu qui les entourait les éléments qu'il leur fallait pour vivre, c'est-à-dire pour se nourrir et pour respirer. — M. Pasteur résuma d'innombrables expériences par cette formule devenue bientôt classique : « La fermentation, c'est la vie sans air. » Lorsque les microbes prennent du sucre pour en faire de l'alcool, ou du vin pour en faire du vinaigre, ils travaillent inconsciemment pour nous au même titre que les abeilles ou les vers à soie. C'est inutilement qu'on accumule les matières les plus faciles à décomposer : partout où manque l'imperceptible ouvrier, la nature semble endormie ; mais l'air, l'eau, la terre recèlent en abondance les germes d'où sortent ces travailleurs, que les plus minutieuses précautions parviennent seules à écarter. Ainsi, le jus du raisin, tenu à l'abri de germes identiques à ceux de la levure de bière, ne fermenterait jamais ; mais ces germes se trouvent partout à la surface des ceps et le vigneron, sans y penser, les apporte dans sa cuve.

La difficulté de ces recherches est singulièrement accrue par cette circonstance que souvent plusieurs ferments agissent à la fois. M. Pasteur inventa des méthodes pour séparer les uns des autres ces êtres, dont la grandeur se mesure par dix-millièmes de millimètre.

Chacune de ces races accuse des préférences comme régime

et comme résidence : en lui fournissant ses meilleures conditions d'existence, pendant plusieurs générations s'il le faut, M. Pasteur lui donne la force d'étouffer ses voisins moins bien partagés ; le microbe se trouve livré, pur de tout mélange, aux investigations des naturalistes.

Lorsqu'on introduit des microbes dans un liquide approprié pour eux, ces êtres se multiplient par millions en quelques jours, en quelques heures ; puis, chaque individu se réduit sous le microscope en un grain brillant ; c'est le spore d'où renaîtra l'animalcule. Chose étrange ! le liquide qui vient de nourrir ces infusoires est incapable d'en alimenter davantage, quoique l'analyse chimique ne décèle aucun changement : il faut une liqueur neuve pour que les spores s'y développent à nouveau. Il est très facile de tuer les microbes ; la moindre élévation de température y suffit ; mais la nature a doué leurs germes d'une telle vitalité qu'ils peuvent résister à la chaleur, au froid, à la sécheresse, être emportés par les vents ou abandonnés dans le sol, et renouer après des années la chaîne de leurs métamorphoses.

Se basant sur ces principes, M. Pasteur créa des méthodes rationnelles de fabrication de la bière et du vinaigre, aujourd'hui adoptées par les grands industriels. Il se vit fêté chez les peuples du Nord, comme un prophète du demi-dieu Gambrinus.

Cette apparition des germes vivants partout où ils peuvent éclore imposa à M. Pasteur l'étude approfondie d'une question où s'est arrêtée depuis des siècles la pensée des savants comme celle des philosophes. Brid'oison prétend qu'on a toujours un père, mais les libres penseurs ne sont point de cet avis. Sans doute, ils admettent qu'un homme ou un âne a des parents ; mais, de quelques expériences mal conduites, ils s'étaient empressés de conclure que certains êtres inférieurs naissent spontanément au sein de leur liquide nourricier. M. Pasteur reprit ces expériences, en indiqua les vices, les fit varier à l'infini et démontra que tout être, si

infime qu'il soit, reçoit la vie d'un être semblable à lui. Sir John Tyndall, le célèbre physicien anglais, poursuivit de son côté les mêmes travaux pour aboutir aux mêmes conclusions, confirmées une fois de plus par les récentes explorations entreprises au fond des mers, où la nature conserve les témoins vivants des âges disparus.

Le dernier mot de la science a donc été prononcé dans ce grand débat. — La vie est transmise, elle n'est jamais créée sous nos yeux à la surface du globe. En conséquence, pour s'affranchir de l'idée d'une création, ceux qui proclament l'éternité des lois actuelles de la nature sont obligés de faire reculer leur chère hypothèse des générations spontanées jusqu'à une période *pré-scientifique.*

Déjà célèbre, M. Pasteur fut envoyé à Alais pour y étudier la maladie des vers à soie, qui portait une si rude atteinte à la richesse du Languedoc. Là encore, M. Pasteur trouva un parasite microscopique (déjà signalé en Italie) qui pullulait dans le corps du malheureux insecte et infectait d'année en année les magnaneries jusqu'alors florissantes. M. Pasteur enseigna le moyen d'atténuer, par la sélection, les effets d'un mal héréditaire. Ces procédés, appliqués avec empressement, nous ont valu la conservation de nos belles races de cocons français, malheureusement si éprouvées depuis par d'autres maladies.

Jusque-là, M. Pasteur, étudiant les mœurs de ses microbes, s'était borné à les écarter des milieux où leur présence engendrait des désastres ; il conçut alors une ambition plus haute, celle de transformer ces êtres par la culture, comme un jardinier transforme peu à peu les fleurs de ses parterres. Un humble oiseau fut le sujet de ses premières expériences. Vous vous en souvenez, Messieurs, il y a une vingtaine d'années, nos basses-cours étaient dépeuplées par un mal que les ménagères effrayées nommaient le choléra des poules. Là comme toujours, M. Pasteur rencontra un parasite qu'il isola, qu'il cultiva, soit dans des vases de verre,

soit en l'inoculant à d'autres oiseaux ; faisant varier la durée, la température, la pression de l'air, il trouva finalement le moyen d'augmenter ou de diminuer à son gré la virulence du microbe, d'en faire, soit un poison mortel, soit un parasite inoffensif. Puis, M. Pasteur reconnut que ce parasite inoffensif, après avoir vécu dans le corps d'une poule, la rendait inhabitable pour d'autres êtres de son espèce à lui, quelle que fût leur malignité. Un nouveau mode de vaccination était découvert ; mais, tandis que le procédé de Jenner restait isolé et empirique, celui de M. Pasteur, fondé sur des lois générales, pouvait s'appliquer à cent autres maladies. Cet espoir ne fut point déçu.

M. Pasteur étendit ses études à la maladie du charbon, qui non seulement dévaste le troupeau, mais fait périr trop souvent le berger lui-même. Le savant vaccina par centaines de mille les vaches et les moutons, dont la mortalité tomba dans quelques provinces au dixième, au vingtième de ce qu'elle était auparavant. C'est par millions que se comptent chaque année les pertes épargnées à l'agriculture. M. Pasteur vint encore au secours des porchers du centre de la France en conjurant par des moyens semblables les effets désastreux de la maladie du *rouget*.

J'omets dans cette courte énumération de quarante années de travaux bien des observations faites en passant, bien des vues de l'illustre physiologiste, dont l'avenir se chargera d'indiquer l'importance.

Aujourd'hui, Messieurs, tout le monde accepte les théories de M. Pasteur, mais à l'origine leur auteur fut en butte aux controverses les plus vives, aux contradictions les plus violentes. Niant tantôt les faits, tantôt leur importance, on forçait le hardi novateur à élever chaque jour de nouvelles défenses sur le terrain conquis. On alla jusqu'à lui reprocher de vouloir guérir sans être diplômé ! Pour un peu on l'eût poursuivi comme exerçant illégalement la médecine ! M. Pasteur répondait en demandant des juges ; ne nous

plaignons pas de Zoïle ; chacune de ses querelles nous valut une découverte.

Maintenant, la science universelle marche sur les pas du savant français. De tous côtés, des laboratoires sont ouverts pour étudier les microbes dans l'air, dans l'eau, dans le sol ; on en trouve presque partout où se transforme la matière organique, ce sont eux qui président à la digestion des animaux, eux qui élaborent dans la terre la nourriture des plantes, qui fabriquent le salpêtre de notre poudre à canon, eux qui dispersent les éléments de tout ce qui a cessé de vivre afin d'assurer les existences à venir.

La médecine et la chirurgie s'empressèrent d'employer au salut des malades des notions qu'elles reçurent de M. Pasteur. Trop souvent jusque-là, le praticien apportait dans les plis de ses vêtements un poison que toute son habileté ne pouvait conjurer ; trop souvent, la main du chirurgien envenimait les plaies ! On apprit à écarter le mal ; on put rendre salubre le séjour jadis mortel des hôpitaux, des ambulances. — Ces victoires seules suffiraient à ranger M. Pasteur parmi les plus grands bienfaiteurs de l'humanité.

J'arrive enfin, Messieurs à la dernière découverte de M. Pasteur, à celle qui arrache des cris d'admiration à ses adversaires eux-mêmes.

Depuis 1880, notre compatriote s'est constamment occupé de la rage et après une multitude d'essais aussi dangereux que difficiles, le grand physiologiste mit en évidence le microbe rabique que ses déductions lui avaient fait soupçonner. Introduit dans le sang de la victime par la morsure d'un animal furieux, cet ennemi s'y multiplie clandestinement pendant des semaines ou des mois et n'accuse sa présence par des crises mortelles qu'une fois parvenu au cerveau et à la moëlle épinière. Pour le voir, il faut avoir recours aux plus puissants moyens de l'optique ; pour le cultiver, il faut lui sacrifier chaque jour quelque holocauste, car il ne se multiplie que dans le corps de ses victimes. Par de telles cultures,

M. Pasteur est parvenu à faire varier sa virulence ; ainsi, dans le sang des lapins, il devient capable de tuer les chiens en quelques jours au lieu d'y mettre quelques semaines. Et c'est à ce poison, le plus violent de tous, que M. Pasteur demande de nous garantir la vie !

Si l'on place dans l'air sec la moëlle épinière d'un lapin mort de la rage, le virus qu'il renferme perd chaque jour de sa puissance : au bout d'une ou deux semaines, il devient assez inoffensif pour être introduit dans l'organisme humain et servir de vaccin contre des moëlles de plus en plus virulentes. En procédant ainsi graduellement aussitôt après la morsure, on rend l'individu mordu réfractaire au parasite de la rage avant que ce parasite ait atteint le cerveau.

Rassuré par une longue série d'expériences probantes sur des chiens, M. Pasteur se décida à tenter, au mois d'août 1885, le salut d'un enfant qui semblait fatalement devoir périr. La mort recula, — l'enfant fut rendu à sa mère ! — Une seconde expérience heureuse eut lieu au mois de septembre dernier. Le 26 octobre, M. Pasteur venait avec sa simplicité habituelle raconter à l'Académie des sciences ce qu'il venait de faire et le télégraphe annonçait le grand événement jusqu'au bout du monde civilisé. Du Nord et du Midi, d'Amérique et de Russie, les malheureux menacés d'une mort affreuse accoururent au laboratoire du savant français ; le 8 janvier dernier, on avait traité 163 personnes ; une seule est morte, une pauvre jeune fille arrivée trop tard, 37 jours après l'accident : le remède n'avait pu devancer le mal !...

Par le nombre que je cite ici, vous pouvez juger de l'étendue du danger que M. Pasteur travaille à conjurer. Dans le seul département de la Seine, il est mort de la rage, en 1885, 19 ou 20 personnes. Rarement la science a pu se glorifier de pareilles découvertes ; saluons-les comme hommes, comme Français et comme Comtois.

Vous le savez, Messieurs, car les mille voix de la renommée

l'ont proclamé, M. Pasteur n'a jamais voulu prendre une part des richesses qu'il livre à son pays ; que d'industriels eussent payé cher le droit d'user de son nom ! S'il est une vertu contagieuse dans notre chère France, c'est bien la générosité, et ce mal-là, M. Pasteur n'en cherchera pas le remède. De libéraux bienfaiteurs se sont empressés de venir au secours des malheureux soignés par M. Pasteur, et vous avez retrouvé à leur tête le nom d'un homme qui tient à notre province par des liens étroits : celui de M. le comte Léonel de Laubespin.

J'ai cherché, Messieurs, à vous faire suivre d'un coup d'œil rapide les développements de l'idée première du Maître, de cette semence féconde devenue l'arbre gigantesque dont les rameaux ombragent le monde et dont plusieurs générations d'ouvriers ne suffiront pas à cueillir les fruits. Pareil à Christophe Colomb, M. Pastenr nous a ouvert un monde nouveau, et ces êtres dont il écrit l'histoire, sont autour de nous, sont en nous-mêmes, les dispensateurs inconscients de l'abondance ou de la famine, de la vie ou de la mort. M. Pasteur nous apprend à les multiplier ou à les anéantir, à les dresser au combat contre leur propre espèce. Des hommes de mérite, des hommes illustres, se sont montrés ses disciples ou ses émules ; pourtant, je ne vois dans aucun de leurs travaux cette étude achevée, ce couronnement pratique que nous admirons dans les œuvres de M. Pasteur. Espérons que le microscope de l'illustre chimiste ne demeurera pas inerte plus tard comme le télescope d'Herschell, et qu'il pourra servir à d'autres pour faire éclater de nouveaux prodiges.

Permettez-moi d'appeler votre attention sur une qualité, sur un défaut si vous le voulez, de mon héros; Buffon a dit que le génie est une longue patience; cette phrase est du littérateur plutôt que du savant, car, à ce compte, maître Aliboron serait un être de génie; mais il est certain que le génie resterait souvent infécond sans cette patience dans les recherches, sans cet entêtement, que nous réclamons comme

une vertu comtoise, avec lequel M. Pasteur a triomphé de toutes les difficultés, de toutes les contradictions.

Parlant ici de l'homme public, nous ne dirons rien de cette bon'é, de cette générosité qui s'exerce en petit comme en grand. Tous nous connaissons l'affection et le respect qui l'entourent dans son pays, l'orgueil qu'il inspire à ses compatriotes.

L'étude et la méditation ont confirmé dans l'esprit du normalien les croyances de sa jeunesse. M.. Pasteur voit les innombrables troupeaux d'infusoires obéir aux ordres du Maître éternel comme Newton et Pascal ont vu les myriades d'étoiles suivre les courbes tracées par l'éternelle Sagesse. Dans toutes les circonstances de sa vie publique, M. Pasteur a fait acte de foi. Le jour où l'Académie française eut l'honneur de le recevoir, ses paroles éloquentes résonnèrent comme un cantique sous le dôme consacré à toutes les grandeurs de la raison humaine ; nous l'avons vu, naguère marchant à la tête de ses concitoyens le jour où les habitants d'Arbois,

> De leur champs dans leurs mains portant les nouveaux fruits,
> Au Dieu de l'Univers consacraient ces prémices.

Ah ! Messieurs, je songe souvent avec douleur au grand poète que nous pleurons, à ce sublime rêveur qui, au lieu de maintenir dans le respect du Dieu des ancêtres les quatre générations d'admirateurs courbés sous son charme incomparable, s'est laissé séduire successivement lui même par toutes les illusions de son siècle. Mais alors je me console en pensant à cet autre Comtois que nous fêtons aujourd'hui, à ce savant illustre, qui ne dédaigne pas de s'agenouiller sur les dalles du temple et de demander à l'idéal divin la cause finale de toutes choses. — Jeunes gens ardents au travail, qui préparez les progrès de l'avenir par vos études de science et de philosophie, regardez : tandis que la poésie, vivant de contes et de chimères, s'attarde dans les conceptions du

panthéisme ou le culte des atomes, la science nous montre le grand chemin qui mène au but suprême de la pensée humaine, la connaissance de Dieu par la découverte de ses œuvres.

Messieurs, je n'eusse certes pas songé à mêler ma faible voix aux acclamations que le monde fait retentir, mais vous m'avez chargé de parler en votre nom, et notre illustre compatriote ne sera point insensible à l'hommage que lui rend aujourd'hui une Compagnie dont il fait partie, et qui s'enorgueillit d'être la plus ancienne et la plus choisie des sociétés littéraires de cette province.

AQUARELLES

NOUVELLES POÉSIES FRANC-COMTOISES

Par M. Louis MERCIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 23 décembre 1886.)

ESPOIR !

Après six mois de froid, de neige et de bruine,
J'ai vu, de ma fenêtre ouverte à deux battants,
Paré d'or et d'azur, couronné d'aubépine,
Revenir ce matin le *Chevalier Printemps.*

Pour fêter son retour, du haut de la colline,
Le soleil ruisselait en rayons éclatants,
Tandis que dans les bois, sous les rameaux d'hermine,
Mille oiseaux s'éveillaient d'amour tout palpitants.

Et moi, le cœur toujours rempli d'ombre et de peine,
Triste, je redisais : — De ta suave haleine
Ne pourras-tu jamais, avril, sècher mes pleurs !

Mais tout à coup la muse en frappant à ma porte,
Me dit : — Réjouis-toi, poète, je t'apporte
Des chants nouveaux, plus doux que les nouvelles fleurs !... »

LA VEILLÉE.

Quand le vent se déchaine en la forêt rouillée,
Et que la neige tombe à flocons sur les toits,
Qu'il est doux de venir s'asseoir à la veillée
Devant l'âtre éclatant de nos chalets comtois !

Alors nous écoutons, l'oreille émerveillée,
Quelque conte bien noir, légende d'autrefois,
Et ma sœur en faisant tourner sa quenouillée,
Nous dit de sa voix d'ange un vieux noël patois.

Tandis qu'en perles d'or le blond maïs s'égrène,
Et que le rouge-gorge, ainsi qu'une âme en peine,
Des ailes et du bec vient frapper aux vitraux,

Mon père, pour charmer la fin de la soirée,
De son clairet débouche une fiole empourprée
Où flambe en gais reflets le sang de nos coteaux !

SIMPLE FLEUR.

Je veux aimer celui qui m'aime.
(Ronde populaire.)

Au fond de ma vallée heureuse,
Aux bords aimés du Doubs, il est
Une adorable enfant, vrai *Greuze*
Irradiant dans un chalet.

Son nom est le doux nom de Lise.
De nos églantines en fleur
Elle a toute la grâce exquise
Et la simplesse et la fraîcheur.

De nos monts c'est la plus jolie,
Son teint par le hâle est doré ;
Vous le dirai-je, à la folie
D'elle je suis énamouré.

Plus ravissante qu'une reine,
Elle fascine mon regard
Avec son court jupon de laine
Et son humble petit foulard.

Ses seize ans seuls font sa parure,
Mais en tresses d'or sur son cou
Rutile à flots sa chevelure
Que retient un peigne d'un sou.

Sa pétulance de fauvette,
Me réjouit — pauvre rêveur —
Et sa gaîté de lutin jette
Des rayons d'aube dans mon cœur.

Ses yeux ont l'azur des pervenches
Etoilant les bois le matin;
Comme des perles, ses dents blanches
Brillent en son rire argentin.

Quand au printemps, de fleurs coiffée,
Le soir elle longe les prés,
Elle apparaît comme une fée
Au milieu des rayons pourprés.

Et lorsqu'en août les blés ondoient,
Je l'aime aussi par les épis,
Immense étang d'or où flamboient
Les coquelicots de rubis!

Mais plus belle elle est le dimanche,
A l'église, quand le soleil
Vient poser sur sa coiffe blanche
Une auréole de vermeil!

Et si, près d'elle, ému, je prie,
En un rêve plein de douceur.
Je crois de la Vierge Marie
Voir rayonner la blonde sœur!

Devant l'âtre, je l'aime encore
A l'heure où flambent les sarments,
Faisant sur son rouet sonore,
Prestes, courir ses doigts charmants.

Et, l'âme tout émerveillée,
J'écoute sa tant douce voix
Rendant trop courte la veillée
Avec nos vieux noëls comtois.

Ou bien parfois elle nous chante
Des *Trois-princesses* la chanson,
Et la ballade si touchante
De dame-*Berthe* en sa prison.

Par les champs où la tâche est rude,
Sa pensée inonde mon cœur,
Elle charme ma solitude,
Et rend moins pesant mon labeur.

Le soir, quand je rentre au village,
Quoique bien las, je suis joyeux
En recueillant sur mon passage
Son sourire délicieux !

Mais pour moi, quel bonheur suprême
Si Lise allait me dire un jour :
— Je veux aimer celui qui m'aime,
Et j'ai deviné votre amour !

LE VILLAGE DE BEURE.

Près des rives du Doubs, est un heureux village
Dans les arbres caché délicieusement.
Au monde il n'est je crois, plus riant paysage :
Beure, voilà le nom de cet Eden charmant.

Nulle part on ne voit les fermes aussi gaies,
Montrant leur toit de brique à travers les pruniers,
Plus de fleurs aux rameaux, plus d'oiseaux dans les haies,
Lorsque brillent d'avril les rayons printaniers.

Par ses prés embaumés, par ses rochers arides,
J'ai couru, jeune enfant, et des petits bergers
Combien j'aimais les jeux, les courses intrépides !
Avec eux, j'ai pillé ses splendides vergers.

A la Saint-Jean d'été, qu'il m'est doux, un dimanche,
De revoir ce vallon aux souvenirs si chers !
Pour moi qu'elle a d'attraits sous le noyer qui penche,
Notre pauvre chaumière avec ses pampres verts !

Au détour du chemin, tout ému, je m'arrête,
Et contemple un instant les rochers d'Arguel
Crênelant l'horizon de leur bleuâtre crête,
Et comme un fort abrupt s'étageant dans le ciel.

Je contemple le Doubs à travers les prairies,
Ainsi qu'un serpent vert en zig-zag ondulant,
Ou bien, autour de moi, les blanches gypseries,
Et notre vieille église au dôme de fer-blanc.

Je contemple surtout du joli *Bout-du-Monde*
La cascade égrenant ses humides saphirs;
Les soirs d'été l'on dit qu'une fée en son onde
Vient mêler ses chansons aux frissons des zéphirs.

Mais on m'a vu venir, et ma mère attentive,
Vite du buffet tire une nappe où se sent
Une suave odeur d'iris et de lessive,
Et mon père à la cave en sifflotant descend.

Grand'mère sommeillant dans son fauteuil de chêne
Se réveille en sursaut sous mon bruyant baiser,
Et, tandis que Médor aboie à perdre haleine,
Le chat sur mes genoux leste, vient se poser.

Qu'il est bon, le dîner dans la faïence peinte
De fantastiques fleurs ou d'un coq jaune et bleu !
Le vin de Mercurot pétille dans la pinte,
Et dans les verres coule ardent comme du feu.

C'est d'abord le pain bis avec son goût d'amande,
Le *bresil* rouge et sec qui fait boire à grands coups;
L'omelette d'or, blonde ainsi qu'une flamande,
Et la tranche de lard qui tremble sur les choux.

De bon cœur rit mon père, et sa gaîté, c'est signe
Que ses grands bœufs vont bien et que ses blés sont beaux,
Que les foins ont donné, que superbe est la vigne,
Pourtant d'avance il craint... de manquer de tonneaux.

Fraiche comme son nom, ma cousine Rosette
A vêpres se rendant vient nous dire bonjour;
De *Muller* on dirait l'exquise *Mionette*.
Vraiment elle devient plus belle chaque jour.

Ma sœur en souriant au milieu de nous pose
Un immense gâteau, des fraises de Fontain.
Et voyant qu'à chanter déjà l'on se dispose,
Mon père apporte encore un flacon de vieux vin!

LA FÊTE DU RENOUVEAU.

Réveille-toi, blonde adorée !
De mai voici l'aube dorée,
De mai voici le premier jour :
Tout est chansons, parfums, lumières,
Des saphirs brillent aux bruyères,
Et les bois frémissent d'amour !

Réveille-toi, ma toute belle,
Vite soulève la dentelle,
O ma Lise ! de ton rideau,
Entends l'aubade des fauvettes
Et les trilles des alouettes ;
C'est la fête du renouveau.

Réveille-toi, chère mignonne !
Dans la pelouse qui bourdonne
Il neige des fleurs de pommiers ;
L'air est plein des senteurs divines
Des lilas et des aubépines ;
Plus doux soupirent les ramiers.

Prise de printanière ivresse,
La nature est tout en liesse,
L'abeille butine au pêcher.
Avec de joyeux frissons d'ailes,
En grands cercles, les hirondelles
Volent autour du vieux clocher.

Les linots, les pinsons, les merles
Egrènent, ainsi que des perles,
Leurs roulades dans les buissons ;
Et sur les eaux de joncs couvertes,
Parmi les libellules vertes,
Danse l'essaim des papillons.

Le rossignol sous la feuillée
De rosée encore mouillée

Redit son hymne matinal,
Et par instants, lointaine et sainte,
La voix de l'Angelus qui tinte
Jette ses notes de cristal.

Suivant le gracieux usage
Des pâtres de notre village,
J'ai voulu, belle, aussi poser
Sur ton balcon une ramée
De blanche aubépine embaumée ;
Oh ! ne va pas la refuser !

Ses parfums, sa blancheur extrême
Ne sont-ils pas l'exquis emblème
De ta suave pureté ?
Je t'en prie, à ta chevelure
Attache aujourd'hui pour parure
Cette fleur — ta sœur en beauté !

Ouvre donc ta fenêtre, Lise,
Aux chants, aux rayons, à la brise,
Ouvre ton cœur à mes accents ;
Et viens dans la plaine odorante
Faire pâlir, ô ma charmante,
Toutes les roses du printemps !

LE RUISSEAU.

(Coin de Forêt.)

Sous les saules au long feuillage,
Je sais perdu dans la forêt,
Rempli de parfums et d'ombrage,
Un petit coin d'éden secret.

Dans cette oasis inconnue,
Parmi les folles floraisons,
Jaillissant d'une roche nue,
Un ruisseau rit dans les cressons.

Il s'en va joyeux et rapide,
Ainsi qu'un saphir transparent,
Brisant son flot, cristal humide,
A tous les cailloux en courant.

Avec ses eaux couleur d'étoile,
Sous la futaie en sombre arceau,
On dirait quelque fraîche toile
Ou d'*Isenbart* ou de *Rousseau.*

Au bord de ses rives charmantes,
Où flambe l'or des grands iris,
Dans l'odorant fouillis des menthes,
Luit l'œil bleu des myosotis.

A ses ondes seuls viennent boire
Les chevreuils au lever du jour,
La couleuvre aux reflets de moire
Et les ramiers brûlant d'amour.

Parfois dans l'obscure ramée,
Un rayon de soleil glissant
Vient, comme une flèche enflammée,
Courir sur ses flots en dansant ;

Puis, dans les joncs, ce sont les merles
Lançant leurs sifflets tout à coup,
Ainsi qu'une grêle de perles,
Pour faire taire le coucou.

Mais pendant que, moqueur, s'obstine
A chanter l'insipide oiseau,
Toujours rit la source argentine,
Toujours fuit le petit ruisseau.....

*
* *

Si tu ne crains pas, ma gentille,
Pour tes brodequins si jolis,
Pour tes volants et ta mantille,
Les mille épines des taillis,

Loin de la ville où se querelle
Sans relâche un monde indiscret,
Un dimanche, nous fuirons, belle,
Dans cet adorable retrait...

Là de pervenches, d'anémones,
De muguets chers aux amoureux,
Tu rempliras tes mains mignonnes
Et couronneras tes cheveux ;

Ou bien, cachés sous quelque saule,
Par un rideau de liserons,
Ton front penché sur mon épaule,
Notre *Musset* nous relirons !...

AU FOND DU PARC.

A l'abri de juillet lançant ses traits de flamme,
Au fond de votre parc où pleure le jet d'eau,
Sur les mousses, le cœur rempli de vous, Madame,
Hier, je m'endormis en rimant un rondeau.

Alors, en un doux rêve illuminant mon âme,
Des branches je vous vis soulever le rideau,
Et de vos chers baisers qu'à genoux je réclame,
Votre lèvre à mon front mit un divin bandeau.

Je ne sais pas combien de temps dura mon somme,
Ni ce songe qu'hélas ! confus, je vous dépeins ;
Mais, quand je m'éveillai, l'ombre couvrait les pins,

Et tout à coup un garde à la voix de rogomme
M'étreignit en criant : — Il faut que je t'assomme,
Toi qui viens chaque nuit me voler mes lapins !

AU BORD DU DOUBS.

Te souvient-il, belle adorée,
De cette ineffable soirée
Passée ensemble au bord du Doubs ?

Le rossignol sous les saulées
Egrenait ses notes perlées,
Oh ! que ses chants nous semblaient doux !

Te souvient-il des frissons d'ailes
Des sphinx lourds et des noctuelles
Passant dans l'air silencieux ?
Et dans le frais écrin des herbes,
Des vers luisants brillant superbes,
Saphirs vivants tombés des cieux ?

Te souvient-il, dans la vallée,
De la chanson triste et voilée
Des pâtres revenant des champs ?
Et sur l'argent troublé des lames,
Au bruit cadencé de leurs rames,
Des bateliers rythmant leurs chants ?

Sereine, au front de la colline,
Se levait la lune opaline,
Et pareille à des luths cachés,
Par instants, murmurait la brise
Nous apportant, senteur exquise,
L'arôme des sainfoins fauchés.

Assis sous le dôme des branches,
Pressant dans mes mains tes mains blanches,
Nous demeurâmes bien longtemps
Ecoutant l'auguste harmonie
Des belles nuits de Séquanie
Parmi les splendeurs du printemps !

Nous étions là sans nous rien dire ;
Je m'enivrais de ton sourire.
Je contemplais tes yeux mi-clos,
Tandis qu'à nos pieds, la rivière
D'une sidérale lumière,
Calme, diamantait ses flots.

Mais soudain, te levant tremblante,
Enlaçant ma tête brûlante,

Tu me dis : — Toujours aimons-nous !

. . . .

Vous souvient-il, belle parjure,
De la soirée heureuse et pure
Passée ensemble au bord du Doubs ?

FIÈVRE.

Dors, pauvre enfant malade
Qui rêves sérénade,
Les galants sont couchés.
(GÉRARD DE NERVAL.)

— Ma mère, auprès de la fenêtre
Approchez mon triste fauteuil ;
Ce vent de juin me fait renaître,
De mon âme il chasse le deuil.

Oh ! que ce soir je suis heureuse !
Des zéphirs je sens le baiser,
De ses rayons — délicieuse,
La lune vient me caresser !

Des prés, vers la voûte éthérée
Monte l'hymne du renouveau,
Et mon étoile préférée
Me sourit du haut du coteau.

O ma mère ! est-ce une folie ?
Je voudrais me parer ce soir,
Je veux qu'*Il* me trouve jolie,
Mon cœur est frémissant d'espoir !

A moi les gerbes enivrantes
Et des lilas et des jasmins,
De violettes odorantes
Jonchez mes genoux et mes mains !

Couronnez mon front de pervenches,
Mettez-moi ma robe de bal,
Mais éloignez ces roses blanches,
Leur parfum de mort me fait mal.

N'est-ce pas, je dois être belle?
Vite donnez-moi ce miroir ;
Mon œil de jeunesse étincelle,
Et *Lui* n'est pas là pour me voir !

Avec les filles du village
J'irai dimanche aussi danser ;
Mais pourquoi sur votre visage
Vois-je toujours des pleurs glisser?

Autour de moi que tout sourie !
Mon Dieu ! qu'*Il* tarde d'arriver.
Vous le voyez, je suis guérie
Et seule je peux me lever...

Non, non, je ne suis plus malade.
Je veux chanter !
Mais Rose Alba,
Aux premiers vers de sa ballade,
Froide, sur le clavier tomba !...

(Rameau de chêne en argent au concours de Béziers.)

LE CHASSEUR DE LOUPS.

Est-ce ma faute à moi si je t'aime, Anne-Barbe !
Max Buchon.

Depuis que dans la sapinière,
Claudine, je te vis passer,
L'amour en mon âme si fière,
L'amour est venu se glisser.

Je vivais plein d'insouciance.
Et maintenant, de l'aube au soir,
Je suis frémissant d'espérance
Ou de crainte et de désespoir.

Dans les forêts où je m'enfonce,
Ta blonde image me poursuit,
Et c'est ton nom que je prononce
Dans mes rêves de feu, la nuit.

Perdu d'étranges rêveries,
Je vais errant je ne sais où,
Et les pâtres dans les prairies
Disent de moi que je suis fou.

Et quand le soir, dans ma chaumière,
Seul, je rentre, songeant à toi,
Des larmes brûlent ma paupière,
Je pleure sans savoir pourquoi.

Selon notre usage champêtre,
Avant l'aube du premier mai,
J'avais posé sur ta fenêtre
Le blanc cerisier parfumé.

Mais que ma peine s'est accrue,
Et comme mon cœur fut brisé,
En retrouvant, jonchant la rue,
Mon pauvre bouquet refusé !

Je sais que je n'ai rien pour plaire :
Dès mon jeune âge, hélas ! je cours
Par les bois, et je ne sais faire
Ni compliments, ni beaux discours.

Et puis, farouche est ma figure,
J'ai le teint sombre, l'œil ardent,
Et toi, si jolie et si pure,
J'ose t'adorer, cependant !

Aux malheureux on te dit bonne,
Je viens-donc aussi réclamer
Ton amour ainsi qu'une aumône
Ne veux-tu pas un peu m'aimer ?

Si ton âme avait ce courage,
Oh ! le brutal chasseur de loups,
A la voix dure, au cœur sauvage,
Comme un enfant deviendrait doux !

SUR UNE TOMBE.

Morte, morte, ma pauvre femme!
Max Buchon.

Sur le tertre encor frais où sa femme repose,
Pierre le forgeron est venu déposer
Un énorme bouquet de chèvrefeuille rose,
Et d'intense douleur sent son cœur se briser.

Ainsi sur cette tombe il vient tous les dimanches,
Fuyant les compagnons à l'auberge attablés ;
Là, de sa chère morte il croit au fond des branches,
Ouïr en longs sanglots les appels désolés.

L'artisan, tête nue, est debout, morne, grave,
En son habit de deuil assombrissant son teint ;
L'ennui, plus que la forge, a brûlé son front hâve
Et corrodé son œil par les larmes éteint.

De ses beaux jours perdus en renouant la trame,
Il se laisse gagner par un charme attristant,
Et répète attendri : — Marthe, ma sainte femme,
Pourquoi m'as-tu quitté quand nous nous aimions tant!

*
* *

Avril, comme aujourd'hui, rayonnait tout en fête,
Quand au pied de l'autel, le ciel comblant ses vœux,
Il lui donna son nom — En sa fraîche toilette,
Qu'elle était belle alors, des fleurs dans ses cheveux !

Doux présent du bon Dieu, bientôt une fillette
Vint réjouir leur nid comme un oiseau jaseur :
Et Pierre, en la voyant si rose en sa couchette,
Crut qu'il deviendrait fou d'amour et de bonheur.

Les samedis de paye, oh ! quelle joie encore,
Quand il rentrait avec ses beaux écus sonnants.
Le lendemain, sitôt que blanchissait l'aurore,
Le ménage prenait la bonne clef des champs.

Que de charmants dîners faits à l'ombre d'un saule,
Au bord de quelque étang, parmi les boutons d'or!
Le soir, il revenait portant sur son épaule
Sa petite endormie — adorable trésor !

Et par le long ruban de la route poudreuse,
De mille fleurs sans nom une gerbe en ses bras,
La mère les suivait, lassée et tout heureuse,
Couvant de l'œil l'enfant et veillant aux faux pas.

Et la lune parfois émergeant d'un nuage
Se penchait pour les voir, les baignant de rayons :
Tandis que dans les prés, au bruit de leur passage,
Brusque, s'interrompait l'aigre chœur des grillons.

*
* *

Ainsi pour eux la vie était calme et légère.
Mais vint l'hiver terrible, où, comme un noir vautour,
La phthisie étreignit l'active ménagère,
Et chassa du logis le bonheur sans retour.

Il la revoit toujours sur son lit d'agonie,
Lui murmurant tout bas dans un râle étouffant :
— Si quelque autre compagne à ton sort est unie,
Oh ! fais qu'elle ait bien soin de notre pauvre enfant!

Puis, un matin de mars, sa paisible mansarde
S'emplit d'amis émus et de voisins en deuil,
Et le front à la vitre, en la brume blafarde,
De Marthe, il vit, hélas ! emporter le cercueil.

A ces chers souvenirs, au fond de l'âme, Pierre
Sent plus vives encor s'irriter ses douleurs,
Et de sa main calleuse essuyant sa paupière,
Fait rouler sur la tombe un chapelet de pleurs.

*
* *

Suspendue à son bras, se tient Jeanne, sa fille,
Un ange de dix ans, navrante de pâleur ;
Et pendant qu'autour d'eux le printemps chante et brille,
Pierre en la contemplant craint un nouveau malheur !...

DANS LE PARC.

(Paysage de novembre.)

A André THEURIET.

Enfant, voici novembre !... Allons revoir, mignonne,
Le parc où notre amour est éclos radieux !
Mais quoi ! Le chrysanthème orne seul la couronne
De l'automne si triste en ses derniers adieux.

Enfant, voici novembre !... Entendez-vous la plainte
Des saules s'effeuillant sur les étangs glacés,
Et, comme un long sanglot, la voix funèbre et sainte
De la cloche des trépassés.

Autour de nous, tout pleure et gémit et frissonne ;
Des chataîgniers en deuil monte un hymne de mort ;
Sous l'autan, le sapin lugubrement résonne
Et comme un noir géant, dans le ciel gris se tord.

Le froid a dévasté vos fraîches plates-bandes,
Vos splendides rosiers, vos dahlias chéris,
Et de votre balcon les flottantes guirlandes
Jonchent le sol de leurs débris.

Voyez, déjà le givre aux ifs suspend ses franges :
Et d'éclatant mica poudre les boulingrins,
Tandis que roitelets, verdières et mésanges
Autour des granges vont mendier quelques grains.

Le brouillard en rampant aux broussailles accroche
Ses humides réseaux de bruine tramés,
Et, fouettés par le vent, fument sur quelque roche
Les feux par le pâtre allumés.

Dans les buissons rouillés des ronces et des haies,
En essaim querelleur d'avides passereaux
De l'hièble à coups de bec se disputent les baies
Et du rouge églantier égrènent les coraux.

Sur la route, là-bas, déserte et détrempée
Par l'averse, geignant sous le gel qui la mord,
Du pinceau de Courbet une vieille échappée
Traîne un lourd fagot de bois mort.

*
* *

O toi qu'on a nommé notre souverain Père,
Quand la nature semble expirer en ce jour,
Sur le nid de l'oiseau, sur la pauvre chaumière,
Seigneur ! jette un regard de clémence et d'amour !

*
* *

Où sont les belles nuits de parfums toutes pleines,
Lorsque la lune blanche étincelle sur l'eau ?
Où sont les rossignols, mêlant leurs cantilènes
Aux ivresses du renouveau ?

Où sont, sous les baisers des brises murmurantes,
Les thyrses des lilas faisant neiger leurs fleurs,
Et dans l'ombre des bois, les sources transparentes
Qu'effleuraient en leur vol les bleus martins-pêcheurs?

Où sont les papillons et les folles abeilles,
Dans les roses sainfoins sylphes d'or voltigeant,
Et les soleils couchants et les aubes vermeilles,
Et la rosée en pleurs d'argent ?

Oh ! que morne est ce bruit, ce bruit de feuilles mortes
Valsant par les sentiers, tournoyant sous mes pas,
Et ce cri des corbeaux qui passent en cohortes,
Sinistres messagers du spleen et des frimas !

Enfant, voici l'hiver !... D'une mélancolie
Accablante je sens sur moi l'aile peser ;
Pour réchauffer mon cœur, rends-moi, je t'en supplie,
Tout le printemps dans un baiser !...

FLEURS EFFEUILLÉES.

Plus chastes que la blanche épine
Ou que la pervenche des bois,
Mon cœur — Lise, Rose et Claudine,
Vous adorait toutes les trois,

Où sont en leur grâce divine
Ces fleurs de nos vallons comtois ?
Dix ans passés, je le devine,
Où sont les roses d'autrefois ?

Claudine est aujourd'hui fermière,
Je l'ai revue, heureuse et fière
Un gentil poupon sur son bras ;

D'un beau moulin Lise est meunière,
Et dans le fond du cimetière
Seule, Rose m'attend là-bas !...

DÉSILLUSIONS.

Un sage a dit : — Avant la gloire, il faut du pain.
Et moi, triste poète rêveur à l'inutile rôle,
Gueux à rendre jaloux un gueux de Richepin,
Que n'ai-je médité plus tôt cette parole !

Pourquoi m'as-tu grisé de ton perfide vin,
Muse de ma jeunesse, ô décevante idole ?
Dans l'usine brutale où mon front s'étiole,
Pourquoi m'as-tu brûlé de ton baiser divin ?

Et maintenant, pleurant ma trompeuse chimère,
Plus pauvre que Moreau, malheureux comme Homère,
Je ne trouve partout qu'un sarcasme moqueur.

Pourtant, quand chaque jour pour moi renait plus sombre,
Dans l'âpre enlisement où mon courage sombre,
L'invincible Idéal embrase encor mon cœur !

1883.

UN
VOYAGEUR ALLEMAND EN FRANCHE-COMTÉ
AU XVIe SIÈCLE

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 20 mai 1886.)

Antérieurement au monumental (mais assez médiocre) Voyage en Franche-Comté que la collaboration de Taylor et de Nodier fit paraître en 1825, il est un certain nombre de récits de voyages, effleurant plus ou moins notre province, qui du XIIIe au XVIIIe siècle nous ont été légués par maints lettrés. Éparses en cinquante recueils manuscrits ou imprimés, écrites en latin, en français, en langues étrangères, ces relations, qui toutes intéressent directement notre histoire, n'ont dans leur rédaction très variée qu'un seul trait commun, celui d'une désolante sobriété.

Au XIIIe siècle ce sont des moines qui chevauchent ou cheminent modestement à pied sur le réseau de nos voies romaines, suivant les étapes intelligemment prévues des prieurés de leur ordre, étapes plus rapprochées, s'il s'agit de bénédictins, de bernardins, d'augustins, de cordeliers ou de prêcheurs, plus éloignées s'il s'agit d'ordres militaires, de templiers, ou d'hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Nous trouvons le récit de ces voyages dans les visites des monastères de Cluny ou de Citeaux ; dans ces rouleaux des morts que les envoyés des plus lointaines et plus célèbres abbayes viennent colporter d'église en église, quêtant des oraisons pour les défunts et établissant ces associations de prières qui ne sont pas un des moindres liens de la société

du moyen âge ; dans les itinéraires de ces porteurs de châsses, qui pour construire de plus belles basiliques ou soutenir des fondations appauvries, promènent les reliques de leurs protecteurs de diocèse en diocèse, éprouvant parfois les plus romanesques aventures.

Aux xv[e] et xvi[e] siècles, ce sont des princes allant, comme Louis XI, prier et porter de riches offrandes au tombeau de Saint-Claude, ou venant comme Philippe le Bon, Charles le Téméraire ou Philippe le Beau, visiter leur comté de Bourgogne, suivis souvent, sans s'en douter, du chroniqueur qui racontera la magnificence de leur réception. Dès lors les voyages d'affaires ou d'instruction se substituent peu à peu aux voyages de piété, aux pèlerinages, qui restent néanmoins populaires, et amènent annuellément par milliers de pieux étrangers aux sanctuaires de Montroland, de Saint-Claude, et surtout du Saint-Suaire de Besançon. Mais les pèlerins racontent généralement plutôt qu'ils n'écrivent, et les relations de voyages des xvi[e] et xvii[e] siècles, depuis le Journal d'un bourgeois de Metz jusqu'aux Relations des ambassadeurs suisses de 1557 et de 1575 et au Voyage du prieur de Wettingen Joseph Metlinger, ne sont pas leur œuvre.

Tel est aussi le cas de l'itinéraire d'un voyageur allemand qui traversa en 1596-1598 le comté de Bourgogne et lui consacra quelques pages d'un petit volume fort rare, dont la bibliothèque nationale à Paris et la bibliothèque publique de Vesoul possèdent chacune un exemplaire.

Paulus Hentzner, conseiller du duc de Munstelberg-Oels en Silésie, avait été choisi pour accompagner dans son tour d'Europe un jeune écolier de Breslau, Christophe von Rehdiger. Profitant de cette aubaine, qui, sans bourse délier, ouvrait à sa curiosité savante de vastes horizons, l'érudit germain, la tête farcie de souvenirs classiques et de renseignements préliminaires empruntés à la cosmographie de Mercator, le Bædeker du temps, parcourut avec son élève l'Allemagne, la France, l'Angleterre, l'Italie, de 1596 à

1598, recueillant partout des observations et des souvenirs, consignés en 1612 dans un volume de 400 pages, écrit dans un latin passable et surtout fort clair, auquel nous empruntons quelques pages trop courtes. Ce fut en juin 1596 que Hentzner franchit, venant de Gex, les passages de la Faucille, pour arriver à Saint-Claude, et y visiter en curieux, il était luthérien, les reliques du protecteur de nos montagnes, et les figures d'argent si célèbres, qui représentaient Louis XI et plusieurs rois de France, agenouillés autour du vrai portrait du thaumaturge. Moirans, le bourg populeux et commerçant d'Orgelet, dont les draps étaient réputés, Lons-le-Saulnier, dont les salines étaient en pleine activité, ne le retiennent que quelques heures. Il a hâte d'arriver en France, en Angleterre, et ce n'est qu'en 1598, après avoir admiré les merveilles des deux royaumes qu'il regagne par la grande route de Dijon à Dole et à Mulhouse les confins de la Bourgogne. Un petit ruisseau sur lequel tourne un moulin marque la limite de cette province avec la Franche-Comté; Hentzner remarque les fortifications imposantes de Dole, cite son parlement et son université fameuse; mais victime du mauvais temps, il a hâte de franchir les dix lieues qui le séparent de Besançon, où il croit, à cause de son titre de cité impériale, se retrouver en Germanie. Par Rochefort et Saint-Vit, il arrive à cheval aux portes de Besançon. Ici Mercator lui suggère la comparaison, devenue banale, du fer à cheval des *Commentaires*, mais ses yeux observateurs lui font compléter assez heureusement la description des vignes et des prairies qui entourent ce site pittoresque. Il s'arrête devant l'Hôtel-de-Ville, qu'il trouve magnifiquement bâti, et y contemple avec satisfaction l'aigle impériale surmontant la porte du palais et la statue de Charles-Quint trônant sur une superbe fontaine. Mais la pluie tombe toujours sans l'empêcher de monter les rampes ardues de Saint-Etienne; un sacristain lui montre les ornements sacerdotaux donnés par les ducs de Bourgogne et les

Carondelet, lui fait remarquer la rose de marbre du maître-autel, une fiole remplie du sang du premier martyr, enfin dans le chœur un splendide chandelier de bronze à sept branches, que le custode certifie conforme à celui du temple ed Jérusalem. Hentzner passe sans s'y arrêter devant la chapelle du Saint-Suaire, où quelques mois auparavant un de ses compatriotes protestant et incrédule s'était converti ; mais il relève avec soin les inscriptions des fresques qui représentent au bas de la grande nef les comtes de Bourgogne, ensevelis sous des monuments de pierre à l'opposite du maître-autel.

De Saint-Étienne il descend visiter Saint-Jean, et considère avec admiration la Porte-Noire, les figures et les caractères hiéroglyphiques qui la couvrent et dont il fait honneur à Jules César.

Les pluies d'octobre ne cessent pas, les eaux du Doubs débordent d'une manière effrayante ; Hentzner se hâte de partir et les chevaux de poste qu'il loue l'emportent lui et son élève vers la trouée de Belfort. Il entrevoit et salue chemin faisant, sur la droite, le château de Montfaucon : « une de ces cinq écuries seigneuriales » dont les ambassadeurs suisses de 1557 regardaient curieusement et en puritains les ruines, dans leur trajet de Baume à Besançon, et couche à Baume le 26 octobre. Le lendemain, la tempête et la pluie qu'il subit depuis une quinzaine, l'obligent à s'arrêter à Clerval, heureux de s'endormir sur les terres d'un Wurtembergeois, le comte de Montbéliard. Le 28, il passe en regard de l'Isle-sur-le-Doubs, suivant toujours la voie romaine de Besançon au Rhin, franchit le pont de Voujaucourt et entre à Montbéliard où il a le plaisir d'entendre la langue tudesque parlée concurremment avec le français. On y bâtit à ce moment un collége, noyau d'une future académie à laquelle Hentzner prophétise un brillant avenir, comme centre mi-parti d'études françaises et allemandes (1) ; Hentzner en voit jeter les fonda-

(1) Une vue de ce collège, qui subsiste encore partiellement comme

tions, en visitant la citadelle de la Crotte, redoutable par son assiette et ses canons, qui fait pendant, au sud de la ville, au vieux et élégant château princier construit au nord. Arrivé à Delle et à Florimont sur les terres de l'Autriche, Heutzner dit adieu à la Franche-Comté et en emporte le souvenir d'un pays de forêts et de montagnes où la pluie ne s'arrête pas.

Tout bref que soit le récit de notre voyageur germain, on ne peut refuser quelque intérêt à ses notes laconiques. L'Académie voudra-t-elle les recueillir dans son Bulletin, je le lui proposerai, ne fût-ce que comme point de départ de publications successives qui comprendraient le texte des voyageurs anciens et modernes en Franche-Comté.

---

maison particulière et abrite notamment la cure catholique de Montbéliard, a été gravée vers 1620 dans un recueil allemand. Un exemplaire de cette gravure est annexé à l'exemplaire des *Ephémérides* de Duvernoy, conservé à la bibliothèque publique de Montbéliard. Grâce à l'obligeance d'un aimable confrère, M. Clément Duvernoy, conservateur de cette bibliothèque, j'ai pu reproduire ici ce curieux document topographique.

EXTRAIT

De « l'Itinéraire d'Allemagne, de France et d'Angleterre, etc., composé par Paul Hentzner, *conseiller de Charles, duc de Munstelberg et d'Oels.* »

— 1598. —

.... 150 (22 juin) [De Gex] il fallut monter à Saint-Claude, situé dans le comté de Bourgogne; il nous fut permis d'y voir la véritable effigie de saint Claude, reproduite en sculpture, et ses reliques enfermées dans une châsse d'argent; c'est là que, d'après Commines, les rois de France, mûs de grande dévotion, sont venus en pélèrinage.

151. Moirans. Bourg du comté de Bourgogne.

152. (23 j.) Virechâteau. Château fort aperçu sur la gauche, au passage de la rivière d'Ain.

153. *Orgelium*, vulgairement Orgelet. Elégante petite ville de Franche-Comté, florissante par son commerce; ses habitants sont industrieux et habiles au négoce, s'appliquant surtout à la fabri-

---

EXTRACTUM

« *Itinerarii Germaniæ, Galliæ, Angliæ, etc., scripti a* Paulo Hentznero, *Munsterbergensium ac Oelnensium ducis Carlo, consiliarii* (1). »

— M D XCVIII. —

..... 150 (22 juin). Sancto Claudium, in comitatu Burgundiæ situm transcendendum fuit, ubi veram effigiem sancti Claudiī exsculptam ejusdemque reliquias in arculâ quadam argenteâ inclusas videre licet; ad hunc locum reges Galliæ, magnâ quondam devotione, ut patet ex Cominaeo, accessere.

151. *Moirant.* Comitatus Burgundiæ oppidulum.

152. (23 j.). *Vire Chasteau.* Arx ad sinistram conspecta, ubi Dayim fluvius trajicitur.

153. Orgelium. Vulgo *Orgelet* : comitatus Burgundiæ elegans oppidum mercimoniis florens; incolæ sunt industrii et negotiosi,

(1) *Norinbergæ*, 1612, in-8.

cation des draps de laine ; leur territoire est moins que fertile, couvert de collines et d'âpres rochers.

154. Lons-le-Saulnier, qu'on appelle *Lugdunum Salinarum.* Ville de la principauté d'Orange, sur les confins du duché et du Comté.

[Dijon].... Nous quittâmes cette ville sur des chevaux de louage par un temps très nuageux et pluvieux.

356. Auxonne. Ville de France, située sur la Saône, au duché de Bourgogne. Entre elle et Dole est un ruisseau sur lequel tourne un moulin, marquant la frontière des duché et comté de Bourgogne.

357. Dole, place très forte du comté de Bourgogne, bâtie sur la rivière du Doubs, célèbre par son parlement et son université, obéit au roi d'Espagne.

358. Rochefort. Château fort du roi d'Espagne, dans le comté de Bourgogne, laissé à main droite.

359. Saint-Vit. Village dans le comté de Bourgogne.

360. *Vesuntio*, *Visantium*, maintenant *Bisontium*, vulgairement Besançon, capitale des Séquanais, célèbre chez les Celtes ou

---

lanificio operam dantes; ager minime ferax, quia assiduis collibus et rupibus asper.

154. *Leon le Saulnier*, quod dicitur Lugdunum Salinarum, principatus Uraniæ oppidum, ad ducatus et comitatus Burgundiæ fines.

[*Entrée du voyageur en Bresse par Louhans.*]

. . . .

[*Dijon*]..... Discessimus hinc equis conductitiis, aere valde nubiloso et pluvioso.

356. *Ausonne,* Galliæ oppidum in ducatu Burgundiæ, ad Ararim fluvium. Inter hoc et Dolam est rivulus quidam cum molendino, ducatus et comitatus Burgundiæ limes.

357. Dola, vulgo *Dole,* Burgundiæ comitatus oppidum fortissimum, ad Dubin fluvium, vulgo *le Doubs*, positum, Academiâ et Parlamento claret, et regi Hispaniarum paret.

358. Rochefort. Arx regis Hispaniæ, in comitatu Burgundiæ a dextris relicta.

359. Sanct. Veit. Pagus in comitatu Burgundiæ.

360. Vesuntio, Visantium, nunc Bisontium, vulgo *Besançon,* oppidum Sequanorum maximum inter Celtas, sive Gallos, naturâ

Gaulois, fortifié naturellement par sa situation, maintenant enclavé dans le comté de Bourgogne ; c'est une cité impériale métropole des deux Bourgognes (1) conservant son nom antique, sans y avoir changé autre chose qu'une lettre, le V devenu B, suivant la prononciation adoptée par les Romains et les Gascons. Son site, tel que César l'a décrit dans ses Commentaires, *De Bello Gallico,* lib. I, est très agréable, dans une vallée très fertile en blé et en vin, que le fleuve du Doubs, coulant entre deux montagnes presque couvertes de vignes, entoure comme un fer à cheval, et recoupe même en quelques endroits (2). Cette ville est célèbre par son archevêché et son académie, qui fut instituée l'an du Seigneur 1540, au temps du pape Jules II et de l'empereur des Romains Charles-Quint.

A l'hôtel de ville, magnifiquement bâti, dont la porte est surmontée de l'aigle, armoiries du Saint Empire romain, est une fontaine d'eau jaillissante d'un beau travail, soutenant la statue de l'empereur Charles-Quint.

Dans la cathédrale, dédiée à saint Etienne, le portier nous fit voir des ornements, des chasubles et des dalmatiques ecclésiastiques, surchargés d'argent et de pierreries d'un grand prix. Au

(1) Hentzner parle ici des deux versants du Jura. Bourgogne cis-jurane et trans-jurane, et non des duché et comté de Bourgogne.
(2) Allusion au canal des moulins traversant Chamars.

---

loci munitum, nunc comitatu Burgundiæ circumseptum ; civitas est imperialis ac utriusque ; Burgundiæ metropolis, nomen antiquum retinens, mutatâ saltem literâ V in B, ut Romanis et Vasconibus pronunciandi mos est ; situm habet, qualem Cæsar Commentariis *De Bello Gallico,* lib. I exscripsit, amœnissimum, in valle frumenti et vini feracissimâ, quam Dubis fluvius, intra duos montes maximâ ex parte etiam vitiferos, calcei equini instar ambit, et nunc quibusdam in locis quoque intersecat ; claret Archiepiscopatu et Academiâ, quæ anno M D XL, tempore Julii II romani pontificis, et Caroli V Romanorum imperatoris, ibidem est instituta.

Ad urbis Curiam magnifice exstructam, cujus portæ imposita est Aquila, sacri romani imperii insigne, una cum statuâ Caroli V imperatoris, est fons aquæ salientis eximii operis.

In templo cathedra D. Stephano dicato, monstrabantur nobis ab æadituo, ornamenta infulæ et vestes sacerdotales, auro, argento gemmis graves, magni pretii ; in Altaris summi medio sive centro

milieu du maître-autel, c'est-à-dire au centre, on voit une rose, sculptée dans une pierre et entourée de ce vers :

HOC SIGNUM PRÆSTAT POPULIS CŒLESTIA REGNA.

Derrière l'autel est une fiole remplie du sang de saint Etienne ; dans le chœur se dresse un très beau candélabre d'airain, à sept branches, qu'on affirme être la reproduction de celui de Jérusalem. Dans la chapelle du Saint-Suaire sont les restes d'enveloppes ou linceuls dont le Christ fut enveloppé au sépulcre. Dans la grande nef de la cathédrale, à l'opposite du maître-autel, sont d'antiques monuments de pierre des comtes de Bourgogne, dont les effigies peintes sur les murs (1) apparaissent non loin avec ces indications tracées en dessous :

« Gérard, comte de Vienne et seigneur de Salins.
Gauthier, comte de Bourgogne et de Vienne.
Raynaud, comte de Bourgogne, de Vienne et de Mâcon.
Othon, comte de Bourgogne et duc de Méranie.
Etienne de Bourgogne, archevêque élu de Besançon, frére du comte Othon.

(1) Ces fresques ont été copiées sur bois en 1662 par les soins et aux frais de l'abbé de Balerne, Jules Chifflet ; ces panneaux sont conservés dans le vestibule de l'hôtel de ville de Besançon.

---

videbatur Rosa, in lapidem incisa, quam circumdabat hic versiculus :

HOC SIGNUM PRÆSTAT POPULIS CŒLESTIA REGNA.

Post Altare est phiala sanguine D. Stephani impleta ; in choro conspicitur egregium Candelabrum ex ære heptagonon, quod Hierosolymitano correspondere affirmatur. In capella *Sainct Soire* sunt reliquiæ quædam involucrorum sive linteaminum, quibus Christus sepeliendus fuit involutus ; in mediâ templi parte, summo Altari oppositâ, sunt antiqua monumenta saxea comitum Burgundiæ, a quibus non procul absunt eorumdem effigies in muro depictæ, hisce subscriptionibus additis.

« Gerardus comes Viennensis et dominus de Salins.
Gualterus comes Burgundiæ et Viennensis.
Reginaldus comes Burgundiæ Viennensisque, et Matisconensis.
Ottho comes Burgundiæ et duc Meraniæ.
Stephanus de Burgundia, electus Bisunt., frater Otthonis comitis.

Othon [II], comte de Bourgogne, qui institua deux chapelains à l'hôtel de saint Théodule.

Raynaud [III], comte de Bourgogne, père de l'impératrice Béatrix.

Guillaume, comte de Bourgogne, de Mâcon et de Vienne.

Guillaume le Grand, comte de Bourgogne, de Vienne et de Mâcon.

(*Au dessous sont tracés les vers suivants.*)

Ici reposent les corps de huit comtes frappés par la mort, c'est là que nous avons coutume de payer tribut à leur mémoire.

Sépulture des preux comtes de Bourgogne.

Leurs âmes ont été portées aux cieux par les mains de saint Michel, et leurs demeures sont transportées dans ces hautes régions.

Huit comtes, tu le vois, frappés par la mort impitoyable, gisent ici au milieu d'une foule de nobles personnages.

Adresse à Dieu, lecteur, une prière de miséricorde pour eux,

Afin qu'après ta mort un autre en fasse autant pour toi. Ainsi soit-il.»

De cette église, située au sommet d'une montagne, on descend vers une autre consacrée à saint Jean ; dans son voisinage est la porte de très antique structure, de Caïus Julius César, enrichie de

---

Otto comes Burgundiæ, qui instituit duos capellanos ad altare S. Theodati.

Reginaldus comes Burgundiæ, pater Beatricis imperatricis.

Willermus comes Burgundiæ, Matisconensis, Viennensis.

Guillermus Magnus comes Burgundiæ, Viennensis, Matisconensisque.

(*Versiculi sequentes ibidem sunt subjecta.*)

« Bis quater hic comitum sunt corpora, queis dedit ictum
Mors, et ibi solitum nobis solvere tributum.

Sepultura prudentum Burgundiæ comitum.

Spiritus in cœlis horum, manibus Michaelis
  Sunt sancti, portate in altam sedem Lares;
Nobilium turba, quos Mors subduxit acerba,
  Octo jacent comites, ut patet, ipse vides;
Istis parce Deus, dic lector voce benignus,
  Ut tibi post mortem conferat alter idem. Amen. »

Ab hoc templo, quod in summitate montis positum, descenditur ad aliud D. Joanni sacrum, cui vicina porta antiquissimæ

figurines et de caractères hiéroglyphiques, appelée vulgairement *Porte Noire.*

Nous sommes partis de Besançon, avec des chevaux de louage, au milieu de grandes pluies et d'inondations.

361. Montfaucon. Château fort aperçu vers la droite.

362. Baume-les-Nonnes. Nous avons traversé cette petite ville du comté de Bourgogne.

363. Clairvaux, qu'on dit *Clara Vallis.* Petite ville appartenant au duc de Wurtemberg, située au bord du Doubs. Nous avons dû nous y arrêter ce jour-là, empêchés d'aller plus loin par l'abondance des pluies qui duraient depuis 16 jours.

364. L'Isle. Petite ville laissée à main gauche.

365. Pont-Joiour (Vougeaucourt). Ici un pont, protégé par une tour, a été bâti sur le Doubs par le duc de Wurtemberg, pouvant interdire le passage à tous ceux qui viennent de Bourgogne.

366. *Mons Belligardi,* en français Montbéliard, en allemand *Mumpelgart,* capitale et ville principale du comté appartenant tout entier au duc de Wurtemberg; elle compte deux citadelles, l'une très élégante dans la ville elle même, l'autre très forte placée

---

structuræ, C. Julii Cæsaris, figuris et characteribus hieroglyphicis insignata, vulgo la *Porte Noire* dicta.

Vesontione equis conductitiis discessimus, in maximis pluviis et aquarum inundationibus.

361. *Montfaucon.* Arx in monte a dextris conspecta.

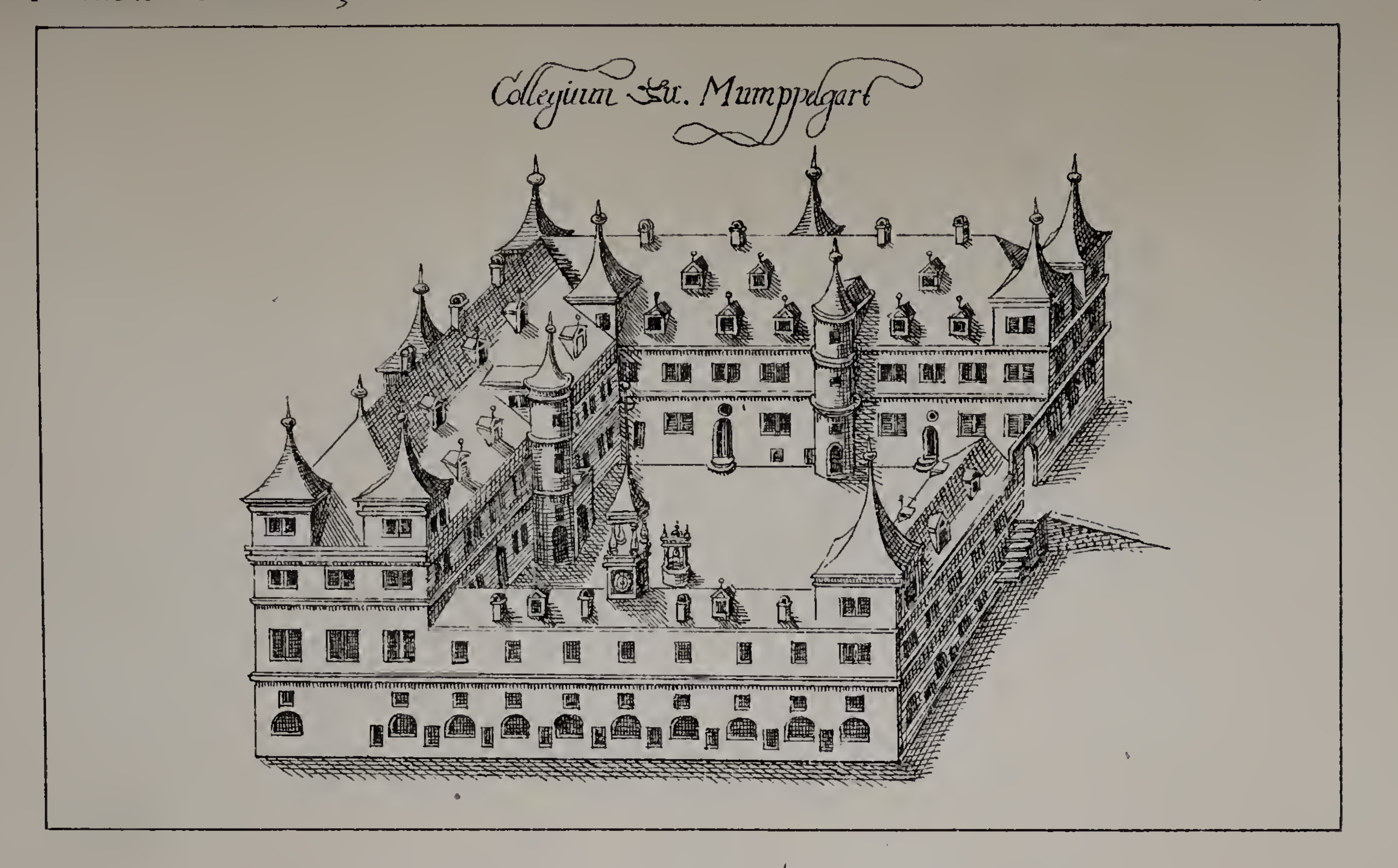
362. *Baume-les-Nonnes.* Oppidulum comitatus Burgundiæ transivimus.

363. *Clairvau,* quod dicitur Clara Vallis, Wirtembergici ducis oppidulum, ad Dubim fluvium situm. Hinc propter imbrium copiam, qui per integrum octiduum duraverant ulterius hoc die progredi nequivimus.

364. *L'Isle.* Oppidulum ad sinistram reliquimus.

365. *Pont Joiour.* Hic pons unâ cum turri, a duce Wirtembergico ad Dubim fluvium positus est, quo omnes ex Burgundia venientes transitu prohiberi possunt.

366. Mons Belligardi, vulgo gallici *Montbeliart,* germanici *Mumpelgart,* totius comitatus, ad ducem Wirtembergensem pertinentis, oppidum primarium sive præcipuum est, duabus arcibus ornatum, quarum altera in oppido elegantissima, altera vero extra



VUE DU COLLEGE DE MONTBÉLIARD, VERS 1630

d'après une gravure allemande.

sur une colline, qu'on appelle « La Crotte », bien munie de canons et d'autres engins nécessaires à la défense. Aux pieds de cette colline, on bâtit actuellement un collège, début d'une future académie, qui sera fort utile aux Allemands et aux Français ; les habitants parlent en effet l'une et l'autre langue. Tout ce voyage s'est accompli au milieu de forêts et de montagnes.

367. Delle. Nous avons traversé cette petite ville du comté de Montbéliard, qu'un château fort protège (1)

368. Florimont. Bourg de la maison d'Autriche, situé en Suisse.

(1) Ici Hentzner se trompe deux fois, Delle, comme Florimont, relevant de la maison d'Autriche, et tous deux appartenant à l'Alsace et non à la Suisse.

---

oppidum in colle fortissimâ vulgo *La Crotte*, tormentis et aliis ad defensionem necessariis rebus bene instructa est. Ad radices hujus collis ædificatur hodiè Collegium, futuræ Academiæ, ut quidam volunt, initium, Germanis et Gallis non incommodum, utraque enim linguâ hic utuntur incolæ; totus iste tractus sylvis et montibus est inclusus.

367. *Tel*, oppidulum comitatus Montis Beligardi transivimus. Arx huic adjuncta.

368. *Fleurmont*. Austriacæ domus oppidulum, in Helvetia.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

Par M. le docteur LEBON

MEMBRE TITULAIRE.

(Séance publique du 29 juillet 1886.)

L'Académie de Besançon avait mis au concours, pour 1886, une Etude sur les conditions de la vie des paysans franc-comtois au XVIIIe siècle, et particulièrement des hommes de la terre de Saint-Claude.

Deux mémoires seulement ont été déposés, mais en pareil cas le nombre importe moins que la valeur.

L'auteur du mémoire n° 2 a pris pour devise cette pensée de Sully, trop oubliée dans nos temps agités : « Le labourage et le pastourage, voilà les deux mamelles dont la France est alimentée, les vrayes mines et trésors du Pérou. »

Ce travail de vingt-cinq pages comprend une préface, un avant-propos sur l'économie politique, où l'auteur passe très rapidement en revue les diverses écoles, qu'il discute ; il termine son appréciation par cette réflexion fort juste : « qu'il ne faut pas perdre de vue que le bonheur ne se fait pas seulement de bien-être, mais plus encore d'ordre, de paix et de religion. »

La première partie de ce travail concerne l'agriculture, et il en résulte qu'au XVIIIe siècle la propriété en Franche-Comté commençait déjà à se morceler d'une manière notable. La seconde partie nous montre l'état de l'industrie et révèle l'importance de la métallurgie dans l'ancien comté de Bourgogne.

Là malheureusement s'arrête cet essai, comme l'appelle

lui-même son auteur, qui avoue que le temps lui a manqué pour arriver au but qu'il s'était proposé.

Il a joint à son étude des pièces justificatives qui ne dépareraient pas les ouvrages des maîtres, comme MM. Charles de Ribbe et Albert Babeau. Ce sont : un compte d'échevin en 1770, un procès-verbal d'habitants pour l'élection d'échevin, de commis-forestiers et de procureurs fabriciens, une table de frais de justice de 1785, une délibération pour faucher les foins, enfin un partage de biens communaux en 1755.

Votre Commission, tout en appréciant l'intérêt qu'offre cette étude ne saurait, vu sa brièveté, vous proposer une mention honorable qui certainement serait justifiée, si ce travail avait été de plus longue haleine. Que le concurrent se remette à l'œuvre et nous pouvons lui prédire que le succès couronnera ses efforts.

« Les peuples civilisés obéissent aux influences morales ; la plus invincible de toutes, c'est l'esprit général d'une nation (1). »

Telle est l'épigraphe du mémoire inscrit sous le n° 1. Ce mémoire débute par un coup d'œil général sur la Franche-Comté au XVIIIe siècle, les souvenirs qu'y ont laissés la féodalité et le servage, qui y subsistaient encore dans certains points et notamment chez les hommes de la terre de Saint-Claude. Après d'importantes citations de Romain Joly, Dunod et Voltaire, l'auteur rappelle les remontrances du parlement de Franche-Comté à l'édit du mois d'août 1779 où Louis XVI, après avoir aboli le droit de mainmorte sur tous ses domaines, engage les seigneurs à l'imiter, ne pouvant l'exiger sans en payer le rachat, que l'état de ses finances ne lui permet pas.

Après avoir rapporté l'article 26 du cahier des doléances des communautés réunies au bailliage de Salins,

---

(1) VILLEMAIN, *Eloge de Montesquieu.*

le 26 mars 1789, où il est décidé qu'on demandera « que l'odieuse mainmorte sera abolie, » il termine son aperçu général sur le XVIIIe siècle en concluant qu'à cette époque le servage était la plaie de la Franche-Comté.

Puis arrivant au fond de son sujet, il traite de la vie rurale en Franche-Comté ; il nous décrit d'abord le rôle des principaux fonctionnaires. Voltaire avait écrit, nous dit-il : « La Franche-Comté, cette province assez pauvre alors en argent, mais très fertile, avait le nom de franche et l'était en effet. Les rois d'Espagne en étaient plutôt les protecteurs que les maîtres. Le peuple jouissait de grands privilèges, toujours respectés par la cour de Madrid, qui ménageait une province jalouse de ses droits et voisine de la France; Besançon même se gouvernait comme une ville impériale. Jamais peuple ne vécut sous une administration plus douce et ne fut si attaché à ses souverains. Son amour pour la maison d'Autriche s'est conservé pendant deux générations. Mais cet amour était au fond celui de sa liberté. Enfin la Franche-Comté était heureuse, mais pauvre, et, puisqu'elle était une espèce de République, il y avait des factions. » Louis XIV, ajoute notre auteur, s'était peu préoccupé des factions, mais avait détruit la République.

En effet, pour réparer les finances obérées, Louis XIV et le Régent après lui confisquèrent toutes les magistratures urbaines pour les vendre au plus offrant. Plusieurs villes néanmoins se firent un point d'honneur de racheter leurs anciens privilèges, au prix des plus grands sacrifices, de sorte qu'en 1789, l'ancien régime offrait cela de particulier : que si le paysan était plus malheureux et plus opprimé que les rotnriers des villes, les communautés rurales avaient plus d'indépendance et de liberté que les municipalités urbaines.

C'était donc en vain que Louis XIV avait tenté d'établir la centralisation administrative, les communautés avaient repris leurs libertés. Elle s'administraient elles-mêmes, sous

le contrôle de l'intendant ou de son subdélégué, contrôle moins gênant que la tutelle administrative, telle qu'elle se pratique de nos jours.

La communauté à cette époque n'était pas ce qu'on comprend sous le nom de commune, ce n'était pas davantage l'union d'une ou plusieurs paroisses. La réunion de six pères de famille, ou de six maîtres d'hôtel, comme on disait alors, suffisait pour constituer une communauté. Celle-ci élisait son échevin chargé de la police.

Le seigneur, au XVIIIe siècle, n'avait plus en Franche-Comté d'influence sur les communautés, il n'était plus considéré que comme le premier habitant du village. A cette époque les charges électives étaient tellement entachées de fraude que personne ne voulait plus se rendre au scrutin; pour les y contraindre, en 1782, l'intendant Lacoré édicta des amendes contre ceux qui ne rempliraient pas leur devoir électoral. Ne croirait on pas en lisant ces lignes, qu'elles ont été écrites de nos jours ?

Le mémoire nº 1 étudie ensuite les charges des communautés, il aborde la question des corvées, de la dîme qui variait suivant la richesse du sol, depuis une gerbe à quatre par journal. D'autres impôts ou tailles s'ajoutaient encore aux dîmes, la portion des dîmes réservée aux desservants des paroisses s'appelait la *portion congrue;* elle formait la base du traitement des prêtres.

Une des charges les plus lourdes consistait dans l'entretien des écoles de filles et de garçons dont le nombre était en rapport avec la population. Les familles aisées payaient les frais de classe de leurs enfants, les riches et les communautés ceux des enfants pauvres; le seigneur et le curé se chargeaient des fournitures scolaires. Une prétendue nouveauté très vantée de nos jours, l'instruction obligatoire, était de règle au XVIIIe siècle; déjà on exigeait au moins deux ou trois années de fréquentation des classes pour être admis à la première communion. Rien d'étonnant dès lors, si, à cette

époque, en Franche-Comté, les habitants des campagnes savaient lire, écrire et compter. Les hauts-justiciers devaient même se faire remettre tous les trois mois, par les desservants, la liste des enfants qui ne fréquentaient pas la classe. Le prêtre devait également tenir un double registre des naissances, baptêmes, mariages et décès; l'un de ces registres devait être déposé à l'évêché.

En nous fournissant un état du budget de Jougne au XVIIIe siècle, la reddition des comptes d'un fabricien de Menotey en 1690, enfin, un contrat de mariage à la fin du siècle dernier, l'auteur nous permet d'apprécier les ressources et dépenses des communautés et des fabriques et de connaître la composition du trousseau d'une fille aisée des campagnes.

Abordant ensuite l'étude de la propriété en Franche-Comté, il nous expose clairement ce que l'on entendait alors par le franc-alleu, les fiefs, les engagistes. On peut dire que son travail sur ce point est un véritable catéchisme du sujet. Il établit qu'on n'admettait pas dans l'ancien comté de Bourgogne la maxime, nulle terre sans seigneur, mais celle-ci, nul seigneur sans titre.

La Franche-Comté était donc, par excellence, une terre de franc-alleu, c'est-à-dire que la propriété était affranchie de tout lien de suggestion, exempte de toute redevance et droits seigneuriaux, que la féodalité devait y être établie par titre, ou par une présomption particulière fondée sur la coutume.

L'auteur fait voir comment les fiefs, d'abord simples bénéfices à vie, devinrent héréditaires, comment enfin de riches bourgeois, ou des paysans enrichis obtenaient, moyennant finances, des fiefs provenant des domaines de la couronne, ce qu'on appelait des engagistes, mais que le souverain conservait le droit perpétuel de rentrer en possession de ces fiefs en remboursant le prix auquel ils avaient été concédés.

Après l'état de la propriété, vient l'étude de la justice. Jusqu'à la Révolution, la justice seigneuriale continua à fonctionner, Louis XIV l'ayant formellement réservée par l'ordonnance de mars 1684.

Il y avait trois espèces de juridiction, la haute, la moyenne et la basse justice. La première avait pour marque de sa juridiction les fourches patibulaires à deux montants, tandis que la baronnie avait le gibet à quatre branches. Le pilori était un droit commun aux trois juridictions. Si on laissait écouler un an sans relever les fourches patibulaires tombées par vétusté, le droit de haute justice était perdu.

Chaque siège de justice avait son auditoire ouvert à tout venant; le seigneur seul était excepté, il ne pouvait y être présent pendant le débat des causes. Suit l'énumération des divers officiers de justice ainsi que de leurs attributions; une étude spéciale est consacrée à la grande judicature de Saint-Claude.

Enfin il est traité des bailliages, de leurs créations successives et des modifications qu'ils subirent, des présidiaux et de leur compétence. Notre attention est ensuite attirée sur ce fait qu'au XVIII[e] siècle les justiciables avaient grand'peine à faire valoir leurs droits; puisqu'avant d'avoir une solution définitive, ils devaient passer par cinq et quelquefois six degrés de juridiction, ce qui éternisait les procès, les rendait ruineux pour les gagnants eux-mêmes.

Le chapitre suivant est consacré aux droits seigneuriaux au XVIII[e] siècle. Il se divisaient en droits honorifiques et droits utiles. Les premiers étaient traités de droits odieux par les écrivains de l'époque; l'expression me semble bien forte, j'aurais compris qu'on les nommât droits puérils, car au fond de quoi s'agissait-il ? de questions de préséance. Le seigneur et le haut justicier seront-ils encensés à l'église, se présenteront-ils les premiers à l'offerte, devra-t-on leur offrir avant tout autre le pain bénit ? ou bien auront-ils leurs bancs dans telle ou telle place ? ou encore jouiront-ils du droit de

litre, c'est-à-dire après leur mort, pendra-t-on ou ne pendra-t-on pas à la voûte de l'église un drap de mort à leurs armes?

Voilà cependant les questions misérables qui à cette époque échauffaient les esprits et suscitaient de nombreux procès, engendraient des haines implacables.

On voit en effet en 1770, un sieur de Lamartine, ancêtre de notre grand poète, succomber devant le parlement dans ses prétentions au droit de litre dans le village de Villars-Saint-Sauveur; une autre fois ce sont les marguilliers de Menotey qui refusent le droit de pain bénit, et qui par arrêt du parlement sont condamnés sous peine d'amende à l'offrir. Menotey voit encore un arrêt du parlement décider que le seigneur de Forest aura une place réservée à l'église: il est inutile d'insister sur de telles puérilités.

Parmi les droits utiles, les plus détestés sont ceux de chasse et de pêche, qui pouvaient aller jusqu'à obtenir contre les délinquants, des condamnations aux galères, avec la marque sur l'épaule; la banalité des fours qui permettait l'interdiction chez les particuliers, même des fours à pâtisserie; le droit au pigeonnier cause de nombreux procès; le droit de redevance pour le mariage de la fille du seigneur, mais une fois pour toutes, et qui était encore un droit utile.

Viennent ensuite les différents genres de corvées, de péage, les centimes, les lods, dénonciations, retrait censuel et féodal, droit de déshérence, épaves, autant de questions traitées avec soin par le concurrent.

Il s'occupe encore des diverses espèces de baux, et spécialement du bail à cens. Il était, dit-il, très usité au XVIIIe siècle. Le seigneur y trouvait son intérêt, en mettant en valeur des portions de terre non encore cultivées, en les cédant à des colons sous la réserve de sa seigneurie directe et d'une redevance annuelle en argent ou en fruits. Le paysan y trouvait aussi son avantage, car moyennant cette redevance et sous les conditions stipulées dans le contrat, il devenait propriétaire, sans avoir eu à payer un prix d'acquisition.

Le bail, ainsi que le fait remarquer M. de Loménie, a été l'agent le plus actif de la formation et de la multiplication de la petite propriété en France.

Il ressort de nombreux documents, ajoute l'auteur du mémoire, que la petite propriété rurale commençait à se constituer en France avant 1789, et que le nombre des paysans propriétaires au XVIIIe siècle était beaucoup plus grand chez nous que dans tous les autres pays de l'Europe.

Le mémoire se termine par l'étude de la mainmorte. D'après lui, au XVIIIe siècle, il existait deux interprétations de ce droit. Dans l'une on entendait par mainmorte les communautés, corps et établissements perpétuels qui, par une subrogation successive des personnes qui les composaient, étaient censées être toujours les mêmes et ne produisaient aucune mutation par mort, et ne pouvaient disposer de leurs biens sans autorisation du prince ou de la justice.

Selon l'autre interprétation, on désignait par mainmorte un droit seigneurial en vertu duquel les hommes se trouvaient réduits à la condition servile, privés quelquefois du pouvoir de disposer de leurs biens et poursuivables par leur seigneur en quelque endroit qu'ils se fussent retirés.

L'auteur retrace les luttes ardentes que les paysans soutinrent pour s'affranchir de ce servage; il passe longuement en revue les pièces du fameux procès du chapitre de Saint-Claude, où l'on voit si souvent figurer le nom de Voltaire.

Le code particulier de Grandvaux est étudié scrupuleusement. Enfin les questions relatives à l'aliénation des biens de mainmorte et le mouvement en faveur de la réforme législative sont retracés d'une manière saisissante. L'histoire de la Jacquerie en Franche-Comté après la réunion des états généraux et les décrets de la Convention qui mirent fin à la féodalité remplissent les dernières pages.

De cette analyse, trop longue sans doute, mais cependant très insuffisante pour bien apprécier ce mémoire, il me semble ressortir d'une manière évidente que tout ce qui se

rattache à la législation et à l'administration a été complètement étudié, et que spécialement ce qui regarde les hommes de la terre de Saint-Claude a exigé des recherches consciencieuses.

Néanmoins votre Commission estime que le sujet embrassait encore d'autres points de vue non abordés. Aujourd'hui en effet que l'histoire ne consiste plus seulement dans l'exposé des batailles, des lois politiques ou administratives, mais encore dans tout ce qui intéresse un peuple, il serait nécessaire de bien connaître qu'elles étaient au XVIIIe siècle les habitudes de nos paysans.

Si l'auteur du mémoire n° 1 nous décrit très bien les charges et honneurs dûs par les paysans, il ne nous apprend rien de leur vie intime, rien de leurs mœurs, rien de leurs coutumes de célébrer les grands actes de la vie, comme les mariages et les naissances. Rien non plus sur les fêtes religieuses et les confréries, qui cependant jouaient un grand rôle chez nos aïeux ; il ne paraît pas avoir eu connaissance des pélerinages au Saint-Suaire de Besançon ou à la Sainte-Hostie de Dole. Il eût cependant été nécessaire de jeter au moins un coup d'œil général sur la vie religieuse à cette époque.

Les mœurs n'étaient pas d'ailleurs les mêmes, dans la plaine, la demi et haute montagne ; aujourd'hui encore cette différence est très appréciable.

La vie des habitants des fermes isolées de nos montagnes méritait aussi une mention spéciale. Pour peu en effet qu'on ait vécu avec eux, on s'aperçoit bien vite que leurs goûts, leurs distractions mêmes sont tout autres que ceux des villageois. Les habitants de ces fermes ne sauraient pas supporter les servitudes qu'engendre au village le voisinage des habitations. Si le dimanche ils vont aux offices de la paroisse, c'est pour rentrer de suite au logis, afin de se récréer entr'eux et d'éviter les cabarets.

Rarement l'habitant des fermes prend femme au village,

plus rarement encore il vient s'y fixer; si par hasard il tente l'aventure, c'est presque toujours pour s'en repentir et finir par regagner la ferme afin d'y retrouver sa liberté et son indépendance. Avant la Révolution, cette distinction était bien plus tranchée. La création des postes et de nouvelles voies de communication ont modifié un peu cet état de choses. Au XVIIIe siècle, l'habitant des fermes n'avait de relations avec le reste du pays que le dimanche en venant à la messe; il faisait, ce jour là, ample moisson de nouvelles, pour vivre le reste de la semaine isolé du monde entier.

C'était encore dans la ferme qu'on rencontrait, de préférence, ces familles patriarcales dont parle Le Play. Là, le plus souvent, les fils mariés vivaient au ménage commun avec les grands parents; rarement plus d'un ou deux enfants se mariaient, les autres restaient vieux célibataires, travaillant pour assurer l'avenir de leurs neveux, se constituant les premiers domestiques, dans un temps où ceux-ci faisaient presque partie de la famille.

Il serait aussi très instructif, à l'aide de documents de l'époque, de pouvoir faire le bilan des recettes et dépenses du paysan au XVIIIe siècle et celui de nos campagnards d'aujourd'hui, de rechercher, si le premier, avec son faible gain, était plus ou moins riche et plus ou moins heureux que le paysan du XIXe siècle avec les besoins factices qu'il s'est créés.

Ce sont tous ces côtés de la question laissés dans l'ombre, que votre Commission voudrait voir éclairés d'un nouveau jour, qui lui paraissent pouvoir faire le sujet d'un nouveau concours d'économie politique.

Malgré les nombreux *desiderata* que je viens de vous signaler, votre Commission n'aurait pas hésité à vous proposer de décerner le prix à l'auteur du mémoire n° 1, qui est fort intéressant, qui a demandé de sérieuses recherches, faites avec beaucoup de tact. Malheureusement ce mémoire est inachevé; c'est, si je puis m'exprimer ainsi, une première épreuve, où les faits sont classés par chapitre, les pièces jus-

tificatives à peu près à leur place, mais où la rédaction définitive n'est pas terminée. Le concurrent le reconnaît du reste lui-même dans une note en tête de son travail, où il prévient qu'il se propose de compléter son mémoire.

Dans ces conditions, votre Commission, tout en reconnaissant à l'unanimité la valeur exceptionnelle du mémoire, a le regret de ne pouvoir vous proposer que d'accorder une médaille d'or de la valeur de trois cents francs à l'auteur du mémoire n° 1.

JOSEPH DROZ

Par M. Henri TIVIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 20 janvier 1886.)

La seconde moitié du dernier siècle et la première moitié du nôtre ont vu briller deux fois, de l'éclat du talent et de la vertu, un nom cher à cette province et surtout à votre Compagnie. Des deux écrivains unis par les liens du sang, qui l'ont également honoré par leurs travaux, le premier, François-Eugène Droz compte parmi les fondateurs de l'Académie de Besançon, et il contribua plus que personne à la faire renaître du sein des ruines accumulées par la Révolution française. Le second, Joseph Droz du Rosel en fut l'un des premiers titulaires, quand elle se reconstitua en 1806; il s'en montra depuis l'associé le plus dévoué, le correspondant le plus actif. Il exerça longtemps, à l'égard des jeunes gens appelés à jouir de la rente fondée par Madame Suard, le plus vigilant et le plus salutaire patronage. L'Académie renaissante a entendu l'éloge du premier; je viens esquisser à grands traits celui du second, moins dans l'espoir de vous apprendre quelque chose, que pour obéir à la sympathie dont on ne peut se défendre en contemplant cette noble figure, et pour satisfaire à la vôtre.

Joseph Droz naquit à Besançon, le 31 octobre 1773. Destiné à la carrière administrative où son oncle maternel, M. de Sémonin, occupait un emploi important, il fit au collège de sa ville natale les études qui devaient l'y préparer. Rebuté par le jargon d'école et le mauvais latin qui avaient cours dans la classe de logique, il obtint la permission d'y substituer la lecture des œuvres du père de la philosophie

moderne. Descartes, Horace et Montaigne furent ses introducteurs à la vie intellectuelle, et c'est de ce premier commerce qu'il s'est ressenti le plus profondément pendant toute la durée de sa carrière. Mais avant de la choisir et de s'y fixer, il lui fallut courir au secours de la patrie menacée par l'ennemi du dehors, et déchirée par les factions de l'intérieur.. En 1792, il servit à l'armée du Rhin sous Schérer et Desaix. Nommé capitaine par le suffrage de ses camarades, les volontaires du Doubs, honoré de la confiance de ses chefs et chargé par eux d'un message auprès de Carnot, il vit Paris plongé dans la stupeur et terrifié par le spectacle quotidien des assassinats. Témoin des massacres de septembre, il s'assit à la même table que deux septembriseurs encore teints du sang qu'ils venaient de répandre, chez un compatriote dont ils avaient épargné la vie. Il vit peser sur la grande cité ce silence de mort, déjà noté par Tacite comme l'indice des grandes catastrophes et des terreurs profondes (1), et sans rien abjurer de son attachement aux idées de réforme et de liberté qui passionnaient sa jeunesse, il chercha les derniers vestiges de la dignité humaine chez « les victimes qui, portant un front serein sur l'échafaud, s'exilaient sans regret d'une terre déshonorée. »

Parmi les œuvres de la Convention, l'établissement des écoles centrales est une des plus célèbres, sinon des plus heureuses ; elles ont eu une existence éphémère, bien qu'assez brillante, et compté quelques maîtres éminents comme elles ont formé quelques brillants élèves. De ce nombre fut Charles Nodier; il eut Joseph Droz pour professeur de belles-lettres et de législation générale. La seule trace qui soit restée de son enseignement littéraire est un *Essai sur l'art oratoire* publié en 1799. Le ton de cet opuscule était solennel et se ressentait de l'influence des écrivains de

---

(1) « *Quale magni metus aut magnæ iræ silentium est.* » (TACITE, *Histoires*, I, XL.)

l'âge précédent, Thomas, Laharpe et Marmontel. Cependant l'auteur y avait mis sa marque et il avait renouvelé la théorie usée des mœurs oratoires, en réclamant avec énergie l'alliance du sentiment et du caractère, mais surtout celle du talent et de l'honneur : « Croyez, disait-il noblement, qu'il n'y a chez aucun peuple assez d'immortalité, pour que la réputation de celui qui parle soit indifférente à ceux qui l'écoutent. » Cette pensée se retrouva plus tard mise en pleine lumière, à la fin du livre où il montrait Mirabeau désarmé par les vices de sa jeunesse dans le combat suprême qu'il voulait livrer à l'esprit de violence et de destruction.

Joseph Droz s'était marié à l'âge de trente ans. Il avait rencontré chez mademoiselle Proudhon, fille du chirurgien-major de la citadelle, cousine du jurisconsulte de ce nom, du général Pajol et de Charles Nodier, les charmes extérieurs unis à ceux du cœur et de l'intelligence.

Ce n'était pas la fortune que Droz avait cherchée dans cette alliance ; c'était l'honneur et le bonheur. Ce bonheur dura quarante-sept ans, fondé sur la sympathie la plus étroite ; et l'époux survivant a pu dire en se souvenant d'un charmant récit de Lafontaine, que « son amour en dégénéra jamais en amitié. » Est-il surprenant que son premier ouvrage d'un caractère philosophique ait eu pour objet et pour titre : *L'art d'être heureux?* Y a-t-il un art d'être heureux ? Droz l'affirme et il fait mieux que de l'affirmer, il le prouve. Il le prouve à la façon de ce philosophe ancien qui démontrait le mouvement en marchant. Son ouvrage n'est pas, en effet, l'exposition dogmatique d'une thèse, ce sont les avis d'un homme instruit par l'expérience, et les confidences d'un homme qui a su mériter et ménager son bonheur. Aucun exemple ne pouvait mieux justifier sa thèse ; mais un exemple est-il un précepte et suffit-il de vouloir pour rencontrer aussi bien ? Droz avait pressenti l'objection et la formule ainsi : « C'est peut-être de votre mariage que vous parlez, m'a-t-on dit, mais vous ne peignez point le mariage. »

Il répond que les bons ménages sont moins rares qu'on ne l'imagine, qu'on aurait tort de compter, parmi les unions malheureuses, toutes celles qui ne sont pas exemptes d'orages passagers. Il remarque même avec un peu de malice que certaines gens ne haïssent pas ces dissentiments et les préfèrent au calme plat d'un intérieur trop constamment paisible. Il ajoute avec raison que des inégalités d'humeur peuvent coexister avec une grande capacité de dévouement, et il montre de quel courage ont fait preuve des femmes appelées brusquement d'un milieu frivole au pied de l'échafaud. Il donne enfin son secret pour être heureux en ménage, c'est d'y entrer sans arrière-pensée de vanité ou d'intérêt. Toute sa méthode se résume dans le mot *désintéressement*; s'il eût été chrétien, comme il le devint plus tard, il aurait dit *charité*. Pour lui le but de l'éducation c'est d'apprendre à modérer ses désirs. L'arme la plus sûre contre le malheur, c'est la réflexion qui le prévoit, la résignation qui l'accepte. Les moyens de vivre en paix avec les hommes sont l'indépendance qui fuit les emplois convoités par l'ambitieux et qui respecte l'opinion sans s'y asservir, la loyauté qui commande la confiance, la modestie qui désarme l'envie, la discrétion qui réprime l'essor d'une curiosité maligne, l'égalité d'humeur qui nous préserve de l'impatience et qui l'apaise chez les autres, enfin cette disposition généreuse pour laquelle l'aimable auteur cherche un terme qui manquait à notre langue et qu'il était digne d'y introduire. « Il est, dit-il, une qualité qui nous touche vivement lorsque nous la trouvons chez nos semblables, parce qu'elle est aussi rare que ses effets sont utiles; et je m'étonne que nous n'ayons pas un mot pour la nommer. » Il l'indique dans une note et nous l'avons adopté ; c'est le mot *obligeance* que nous devons à Droz, comme nous devons *bienfaisance* à l'abbé de Saint-Pierre.

Le mot qui manquait à Droz, pour exprimer une qualité morale chère à son cœur, lui manque également au chapitre

des plaisirs sensibles, pour désigner un état de bien-être fort apprécié des contemporains de Désaugiers et de Brillat-Savarin. Après tant de deuils et d'hécatombes ils aimaient à se compter, à se réunir, à jouir ensemble de la vie. L'amitié n'allait pas seulement, comme l'a dit Béranger, trinquer à la guinguette « assise entre deux soldats. » Elle rassemblait Picard, Andrieux, Roger, Campenon et Ducis à la table de Droz ; elle introduisait celui-ci dans la société d'Auteuil et l'intimité de Cabanis. Elle présidait à cette société du déjeûner dont tous les membres sont entrés à l'Académie française. On y faisait de la critique, on y mettait en commun des trésors de malice et de gaieté, gaieté toujours décente dont notre auteur indique la nature et fixe la limite dans ces termes élégants : « Nous n'avons pas de mot pour désigner cet état éloigné de l'ivresse, où cependant on éprouve une effervescence légère qui rend la gaieté plus vive, l'imagination plus brillante, la philosophie plus douce et plus facile. Tous les objets se présentent sous un aspect riant, un voile heureux s'étend sur les peines qu'on a souffertes, sur celles qui s'approchent ; le vin, plus puissant que les eaux du Léthé, ne fait pas seulement oublier le passé, il embellit l'avenir. » C'est en souvenir de ces rapides instants donnés au plaisir et à la confiance que Ducis écrivait dans une épitre adressée à son ami :

> Dieu rassembla pour vous, sous votre toit paisible,
> Des trésors de raison, et de grâce et d'esprit ;
> L'art de se rendre heureux dans vos mœurs est écrit.

C'est en effet dans les mœurs de Droz que se trouve le secret du bonheur dont il jouissait, et qu'il voulait enseigner aux autres. On dira peut-être que ce bonheur ne s'élève guère au-dessus d'un facile et riant épicuréisme. On aurait tort d'en juger ainsi. Une austère morale en forme la base, et s'il admet les joies innocentes qui reposent de la pratique laborieuse du devoir, il fait de celle-ci la trame et le fond même

de l'existence. Il n'exclut ni la science de souffrir, ni la pensée de la mort, ni l'espérance de l'immortalité ; il repousse le matérialisme, il n'a rien d'égoïste ; on ne peut lui reprocher que d'être pour la plupart des hommes une riante chimère ; car il est plus facile de le souhaiter que de le prescrire. L'ouvrage n'en était pas moins un livre charmant à lire, très utile à méditer et qui constitue, comme on l'a dit, un excellent traité d'hygiène morale.

Au reste Droz ajoutait, à la sagesse des préceptes, la force plus persuasive des exemples. Exempt d'ambition, il vivait de sa plume et d'un modeste emploi dans les bureaux de Français de Nantes, directeur général des droits-réunis. Ce généreux Mécène avait fait de son administration l'asile ouvert à tous les ouvriers de l'intelligence, à ceux dont le talent naissant a besoin de sécurité, comme à ceux dont la pensée veut mûrir dans l'absence de tout autre souci. Droz appartenait à ces deux catégories. Homme de style, c'est par des romans agréables qu'il complétait son éducation littéraire et fondait sa renommée ; philosophe, c'est par de longues méditations et de solides travaux qu'il a su l'édifier. Ses romans ont eu leur jour de vogue. Celui de *Lina* parut en 1805. C'est une idylle à dénouement tragique dans la forme épistolaire consacrée par les exemples de Richardson et de Rousseau. Comme celui-ci, Droz a donné les montagnes de la Suisse pour cadre à son récit et coupé les scènes de sentiment par des réflexions morales. Comme lui c'est aux femmes qu'il a su plaire. Son héroïne avait pour toute parure trois boutons de rose blanche placés dans ses cheveux. Droz souhaitait que cet usage fût adopté. « J'en serais plus fier, disait-il, que si toutes les académies de l'empire décidaient que mon ouvrage est sans défaut. » On assure que ce vœu fut exaucé et que les roses à la Lina furent à la mode pendant une saison. Quinze ans après, en 1822, parurent les *Mémoires de Jacques Fauvel*. On les a comparés aux aventures de Gil Blas. Ils rappellent plutôt certains romans modernes, où l'intention

dominante est de glorifier le travail et l'industrie, et surtout le *Vicaire de Wakefield*. Le docteur Primerose se retrouve en effet sous les traits du pasteur Paul Ménars, victime résignée d'une persécution provoquée par la révocation de l'édit de Nantes. En retraçant cet épisode de notre histoire, l'auteur a tenu la balance égale entre les deux religions, et il a honoré au même degré les vertus qui s'en inspirent. L'équité, l'impartialité, la résistance aux idées préconçues sont là comme ailleurs les qualités distinctives de Joseph Droz. Il voulut y joindre celles qui lui manquaient, et il eut tort de ne point laisser à son collaborateur Picard la partie amusante du roman fait en commun. Le sage écrivain ne s'était pas souvenu de l'adage : Ne forçons point notre talent. Il se connaissait mieux, lorsqu'en 1811 il écrivit l'*Eloge de Montaigne*, mis au concours par l'Académie française. Inspiré par la connaissance et l'amour de son sujet, il a, sans apparence de plagiat, composé son ouvrage avec les pensées mêmes et les expressions de Montaigne ; il les a fondues dans son propre style, de manière à produire l'illusion d'une œuvre absolument personnelle ; et jamais le panégyriste ne s'est mieux identifié avec le héros. Peut-être même a-t-il dépassé le but en prêtant à Montaigne des sentiments de sympathie et d'humanité peu conciliables avec le scepticisme et l'indolence dont celui-ci faisait profession. L'Académie ne méconnut point ce défaut de mesure, elle couronna l'œuvre plus forte et plus brillante de Villemain ; mais en décernant à Droz une médaille d'or, elle montra combien elle avait été sensible aux mérites aimables d'un concurrent plutôt surpassé que vaincu.

La sympathie qui l'avait peut-être égaré dans l'éloge de Montaigne, lui fut au contraire un guide assuré dans son *Essai sur le beau*. On y devine en effet un amateur passionné des œuvres d'art, mais on y découvre en même temps un connaisseur délicat et un moraliste éclairé, ne séparant jamais le plaisir attaché aux œuvres d'art de l'impression salu-

taire qui doit s'en dégager. Il le fait sans tomber dans aucun excès, et il y a plaisir à l'entendre réfuter en passant les fausses théories de ses devanciers. A ceux qui croient, sur l'autorité de Voltaire, que la poésie doit être un enseignement et faire étalage de maximes, il répond : « C'est moins la somme des idées que l'énergie de nos sentiments qu'il faut accroître par les prestiges de la poésie. » Au paradoxe de Rousseau trouvant dans le progrès des arts un signe et une cause de décadence, il oppose l'exaltation généreuse que produit en nous l'étude des chefs-d'œuvre ; et il affirme que « les arts nés de l'altération des mœurs en retardent la dégradation. » Aux âmes timorées qui proscrivent le nu comme une inconvenance, il apprend que l'artiste, au contraire « suit une convenance parfaite, lorsqu'employant la nudité il dévoile à nos yeux des formes pures et divines. » Et quant à ceux qui veulent réduire les arts plastiques à l'habileté du faire, à la science des procédés, au talent de l'exécution matérielle, il leur montre le sublime naissant de la pensée de l'artiste : « Je tressaille, leur dit-il, quand je vois le Saint-Jérôme du Dominiquin, ce corps usé par l'âge, se ranimer, revivre, pour ainsi dire, à l'aspect de son Dieu. » Il n'a rien oublié, pas même l'art chrétien qu'on lui reproche d'avoir omis, et il parle mieux que pas un de ses contemporains de la majesté des églises gothiques.

Son *Traité de philosophie morale* atteste de même, en un sujet plus vaste, l'étendue de l'intelligence unie à la générosité du caractère. Interrogeant tous les grands penseurs anciens et modernes, mais surtout ces philosophes anglais et cette école écossaise avec lesquels son esprit pratique et son souci du bien général lui donnaient tant d'affinité, il pèse tour à tour les divers principes sur lesquels a été fondée la loi morale : amour de soi plus ou moins épuré ; amour d'autrui et volonté d'être utile aux hommes ; désir d'obéir à Dieu et de se conformer à sa loi, besoin de se perfectionner, aspiration vers un idéal absolu, vers une conception du bien

séparée de toute idée d'utilité pratique, de mérite et de récompense, il rassemble toutes ces solutions en un faisceau : séparées, elles ont toutes leurs défauts et leurs dangers, réunies et subordonnées, elles se soutiennent et s'éclairent réciproquement. Cette conclusion n'est point l'effet d'un éclectisme arbitraire et flottant. Loin d'approuver l'indifférence doctrinale, l'auteur proclame que « des notions vagues sur la science de la vie ne suffisent point; il faut avoir une doctrine morale pour donner de l'ensemble à ses pensées et pour se diriger vers un but. Plusieurs doctrines se présentent, écartons celles qui sont défectueuses, incomplètes ; respectons toutes les autres et que notre choix ne nous rende injuste envers aucune. » Il a donné l'exemple de cette justice, tout en fixant son choix sur un spiritualisme rigoureux fortifié par une piété instinctive et qui, par une dernière et inévitable transformation, devait le ramener au christianisme. Ce bel ouvrage, après lui avoir fait décerner le prix Montyon, lui ouvrit, en 1824, les portes de l'Académie française. L'Académie des sciences morales et politique l'élut à son tour en 1833. Ces hautes distinctions correspondaient aux services rendus, et les titres de Droz croissaient avec ses honneurs. En 1825, il fit paraître les *Applications de la morale à la politique*, ouvrage immédiatement traduit dans la plupart des langues de l'Europe, parce qu'il répondait à un besoin ressenti par tous les peuples civilisés, celui de voir ces problèmes sociaux que la raison soulève résolus par la raison seule, dans le silence des passions brutales. En 1829, il publia son *Economie politique* ou *principes de la science des richesses*. Egalement traduit en plusieurs langues, même en russe et en grec, ce livre est le manuel indispensable de ceux qui veulent s'initier à la science aujourd'hui si nécessaire de la répartition des produits du travail; il fait toucher du doigt l'erreur des publicistes qui, fondant exclusivement l'économie sur le calcul, oublient trop que la sobriété, l'épargne, l'éducation, les vertus domestiques sont encore les éléments

les plus essentiels du bien-être général. Tout en agitant ces utiles questions, Droz amassait les matériaux d'une œuvre plus considérable, celle à laquelle son nom demeure attaché et qui résume trente ans d'efforts et de recherches, c'est l'*Histoire de Louis XVI pendant les années où l'on pouvait prévoir ou diriger la Révolution française.*

Ce titre un peu diffus effraya les amis de l'auteur. Droz le maintint et il eut raison, car il exprimait nettement ainsi la pensée dominante de son livre et celle de toute sa vie. D'accord avec la conscience publique effrayée des sanglants excès de l'époque révolutionnaire, tout en acceptant les principes de l'ordre nouveau sorti du sein de cet orage, il voulut prouver et il prouva qu'il n'existe point entre les uns et les autres une connexion nécessaire. Enrichi des documents les plus précieux et les plus patiemment accumulés, admis par la confiance qu'il inspirait à recevoir les plus secrètes confidences et les révélations les plus instructives, il put écrire au début de son livre : « Je me suis tenu constamment dans la situation d'esprit où se place un juré pour écouter les dépositions des témoins et maintenant j'oserais, comme lui, prononcer la formule solennelle dont le verdict est accompagné. » Toutes les opinions furent de cet avis, toutes s'inclinèrent devant la décision d'un arbitre si éclairé, si sage, d'une si savante et si ferme modération. Cette fermeté se montre et dans la précision des récits, et dans la vigueur des réflexions, et dans la suppression d'une certaine pompe oratoire que Droz empruntait au XVIIIe siècle et qu'il n'avait pas suffisamment écartée de ses précédents écrits, et dans tout le tissu d'un style qui pour la première fois ajoutait à sa douceur, une ironie plus pénétrante et un accent plus mâle. Une introduction magistrale retraçait, après le triomphe trop aisément accepté du pouvoir absolu, les progrès d'une dissolution commencée sous Louis XV et marchant de pair, sous son malheureux successeur, avec les emportements de l'esprit de réforme et d'innovation. Ce mouvement pouvait-il être

dirigé? L'auteur le croit, il indique nettement les époques où il était possible de creuser son lit à la Révolution. C'est d'abord à l'ouverture des Etats généraux, si le roi, demeurant législateur, eût tiré des vœux exprimés par la presque unanimité des cahiers une législation nouvelle. C'est ensuite dans la séance du 23 juin 1789, où le plan tracé par Necker suffisait à l'établir, s'il n'eût été défiguré par des remaniements intéressés. C'est encore au lendemain du 14 juillet, au moment où les membres les plus éclairés de l'assemblée constituante, Mounier, Lally, Clermont-Tonnerre proposèrent un projet de constitution qui eût fondé sur ses véritables bases le régime parlementaire; inutiles efforts qui marquaient le but, mais qui ne purent empêcher que, le but une fois dépassé, le champ ne démeurât libre à toutes les erreurs et à toutes les catastrophes. Après en avoir tracé le tableau, l'auteur s'était arrêté trop vite; il le sentit et il rouvrit la scène au grand acteur qui pouvait encore, par l'ascendant de son génie fortifié d'une sagesse tardive, discipliner la révolution et fonder l'ordre nouveau. Nulle part Mirabeau n'a été l'objet d'un jugement plus équitable que dans ce troisième volume ajouté par Droz à son ouvrage comme un complément nécessaire à l'achèvement de sa pensée. Le livre se ferme au moment où le grand orateur expire, emportant avec lui la dernière espérance d'une transformation pacifique de la société française par l'alliance du pouvoir et de la liberté.

Droz venait de poser la plume et jouissait du repos si noblement acquis, quand un malheur affreux vint renverser l'édifice de sa félicité. L'objet de son premier amour et l'unique passion de sa vie, sa femme lui fut enlevée en 1841. En quittant la terre, elle lui donna rendez-vous dans l'éternité. Ses dernières paroles secondèrent l'action cachée de la bonté divine, et, ajoutant leur effet à celui des méditations personnelles de Droz, en firent un chrétien convaincu. Lui-même a raconté l'histoire de cette conversion dans ses *Pen-*

sées sur le Christianisme et ses *Aveux d'un philosophe chrétien.* Ce sont bien des aveux en effet, et non pas une de ces prétendues confessions où l'orgueil a plus de part que le repentir : « Fasse le Ciel, écrivait l'auteur, qu'ils soient utiles à quelques personnes ! Cet espoir me détermine à surmonter la répugnance qu'un honnête homme éprouve à parler de soi, alors même qu'il parle pour s'accuser. » Du reste l'accusation portée contre lui-même ne pouvait lui dérober aucune sympathie. Le long travail de sa pensée l'avait conduit à reconnaître que si les plus hautes vérités de l'ordre moral ont été entrevues dans tous les temps, elles ont éclairé quelques esprits d'élite sans améliorer la nature humaine, et que le christianisme seul a pu les rendre populaires, tout en leur communiquant l'efficacité nécessaire pour dominer les volontés, changer les cœurs et créer des mœurs nouvelles. C'est par cette loyale affirmation et par l'accomplissement de tous les devoirs qui s'y rattachent, que se termina au milieu des respects et des regrets universels cette noble et pure existence. Ces regrets ont été dignement interprétés par M. Guizot proclamant au nom de l'Académie française qu'un bel exemple moral allait manquer au pays ; par M. Barthélemy Saint-Hilaire, organe de l'Académie des sciences morales et politiques, saluant chez Joseph Droz l'union de la sagesse et du patriotisme, du talent et de la vertu ; par M. Mignet disant à la même Académie : « Peu d'hommes ont poussé plus avant la pratique et l'étude de la sagesse », par M. Mauvais, membre de l'Académie des sciences, rappelant au nom des jeunes Comtois protégés par Droz, et particulièrement au nom des titulaires de la pension Suard, les soins paternels et affectueux dont il les avait entourés ; par M. Sainte-Beuve célébrant « ce type achevé de l'homme de bien et de l'homme de lettres d'autrefois, qui resta toute sa vie de la race des bons et des justes. » Sa mémoire ne périra point parmi nous, mais ce n'est pas assez qu'elle reste au fond des cœurs, il est à souhaiter qu'un mo-

nument atteste qu'elle lui a survécu. L'Académie, d'accord avec l'administration municipale, va consacrer le souvenir d'un écrivain distingué, Charles de Bernard, par l'apposition d'une plaque commémorative sur la maison qut l'a vu naître. Ne serait-il pas juste que le même hommage fût rendu à Joseph Droz et rappelât toujours ce nom vénérable à l'esprit des habitants comme à celui des étrangers ? Nous plaçons ce vœu sous les auspices de l'assemblée qui nous écoute et sous ceux de l'Académie. Et puisque son président actuel a pris l'heureuse initiative de la première démarche, il nous permettra de recommander la seconde à son intérêt, en lui rappelant que succès oblige.

LES

POÈTES LATINS A LUXEUIL

DU SIXIÈME AU DIXIÈME SIÈCLE

Par M. le chanoine SUCHET

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 11 mars 1886.)

Dès le cinquième siècle, les moines celtiques peuvent compter parmi ceux qui travaillèrent puissamment à répandre la civilisation chrétienne en Occident. L'Irlande, ayant embrassé le christianisme à la voix de saint Patrice, envoya partout des légions de prédicateurs, qui ont fondé d'innombrables colonies monastiques. En apportant l'Evangile dans les Gaules, les apôtres de la verte Erin y apportaient aussi un reflet de ce génie poétique qui avait inspiré les druides, et dont les bardes irlandais conservaient l'empreinte, même en se faisant chrétiens.

Sur la fin du sixième siècle, une colonie de ces pèlerins prédicateurs arriva en Séquanie. Colomban, qui en était le chef, sortait de la grande école monastique de Bangor, où il s'était formé tout à la fois à l'étude des sciences sacrées et à la connaissance des sept arts libéraux. Les poètes grecs et latins avaient charmé sa jeunesse.

Aussi quand il jeta, vers l'an 600, les fondements de la célèbre école de Luxeuil, ce génie, sévère jusqu'à la rudesse, voulut cependant y faire fleurir l'étude des belles-lettres en même temps que celle de la théologie.

On cultiva donc la poésie à Luxeuil, et Colomban donna l'exemple à ses religieux en composant des poèmes dont quelques uns sont parvenus jusqu'à nous. Mais chez lui la poésie

n'est pas seulement un art. C'est avant tout une prédication. Il s'en sert surtout pour proclamer la vanité des choses humaines, pour rappeler cette grande pensée du néant de l'homme qui le préoccupait sans cesse, comme elle préoccupa plus tard le génie de Bossuet.

Il nous reste de lui cinq pièces de vers On y trouve des réminiscences d'Ovide, de Virgile, de Juvenal et surtout d'Horace dont Colomban a intercalé des vers entiers parmi les siens. La première pièce est une épître adressée à son ami Hunald. Elle forme un ensemble de préceptes moraux dont il lui recommande l'observation : « Je t'envoie ces vers, lui dit-il, afin que tu les lises souvent. »

Hos ego versiculos misi tibi sæpe legendos.

Cette épître est précédée d'un acrostiche qui lui sert de préface. L'acrostiche est un jeu d'esprit cultivé surtout aux époques de la décadence des lettres. Celui de Colomban comprend dix sept vers. Chaque vers commence par une des lettres de son nom et de celui d'Hunald.

Columbanus Hunaldo.

Malgré les contraintes qu'impose à l'auteur cette forme de poésie, l'acrostiche de Colomban ne manque pas d'une certaine aisance. En voici la traduction :

« Les jours de notre vie s'écoulent à travers d'innombrables épreuves;
» Tout passe : les mois et les années s'envolent rapidement;
» Chaque instant de notre existence nous incline vers la vieillesse.
» Si tu veux mériter de posséder la vie éternelle,
» Méprise ici bas les charmes amollissants de cette vie fragile;
» Car la gloire de la vertu se flétrit aux caresses de la volupté,
» Le cœur s'enflamme au souffle de l'avarice et de l'aveugle cupidité,
» Et l'âme ne sait plus se modérer quand elle se livre aux vaines [sollicitudes.]
» L'or est plus précieux que l'argent, mais la vertu est plus précieuse [que l'or (1).]

(1) Vilius argentum est auro, virtutibus aurum. (Horace, Épist. I, ad Mœcenatem,)

» Le repos suprême est de ne désirer que ce qu'exige le besoin.
» Je t'envoie ces vers, afin que tu les lises souvent.
« Je t'en prie, prête une oreille docile à mes paroles,
» Ne te laisse point abuser par de vains et périssables plaisirs.
» Considère combien est fragile la puissance des princes et des rois.
» La gloire de cette vie mortelle est inconstante et passe rapidement,
» Accueille mes paroles avec indulgence, quoique peut-être je pa-
[raisse importun,]
» Et souviens toi d'éviter toujours ce qui est excessif. »

Après ce début Colomban donne à son ami des conseils empreints du sentiment de l'affection la plus tendre, et en même temps de cette morale austère qu'il pratiquait lui-même.

« O Hunald, lui dit-il, accepte volontiers et médite dans » la sérénité de ton âme ces paroles de Colomban, dictées » par l'amitié fidèle. Si mes discours ne sont pas ornés des » grâces du style, il expriment mes vœux pour toi et l'amour » que te porte mon cœur dévoué. »

Lorsque Colomban écrivait ces vers, il était probablement avancé en âge. Car la manière dont il dépeint les infirmités de la vieillesse indique qu'il en ressentait tout le poids. Ecoutons ses plaintes :

« Les infirmités de la chair caduque assiègent en foule le vieillard.
» Ses membres tombent dans l'affaissement d'une hideuse maigreur,
« Les articulations de ses genoux se raidissent, et dans toutes les
» De son corps le sang se refroidit. [veines]
» Un bâton lui prête l'appui refusé par ses jambes sans vigueur.
» Parlerai-je de ses lugubres gémissements? des tristesses de son
» Le sommeil a fermé sa paupière; le moindre bruit l'agite. [âme?]
» Quelle consolation puisera-t-il dans le pâle éclat de l'argent,
» Et de l'or amassé par le crime pendant de longues années?
» Quelle jouissance trouvera-t-il dans les présents des grands, dans
les festins somptueux,]
» Dans le souvenir des joies d'une vie écoulée pour jamais,
» Alors que sera venu le terme de son existence épuisée (1) ? »

---

(1) Ce passage, ainsi que l'épître à Fédolius, a été traduit par M. L. Vuillermet dans la *Revue franc-comtoise* de 1843, t. I, p. 230. — Nous reproduisons cette traduction élégante et fidèle, sauf quelques légers changements.

Quel était cet Hunald à qui Colomban adressait son épitre? Certains vers de cette pièce semblent indiquer un jeune seigneur, ancien élève de Colomban, que le saint abbé voulait préserver des dangers du monde. En effet, il lui souhaite d'arriver à une longue vieillesse; il lui conseille de ne pas désirer une abondance superflue, de ne pas accumuler des richesses qui ne servent qu'à enrichir un avide héritier, et de ne pas perdre son temps à engraisser des chevaux. Enfin il lui vante, dans les vers suivants, cette honnête médiocrité qu'Horace avait déjà célébrée avant lui:

« O mille fois heureux le mortel à qui peu de bien suffit
» Pour régler avec une juste modération les soins que son corps [réclame!]
» Il n'est point dominé par la triste influence d'une aveugle cupidité,
» Il ne désire rien de plus que ce que demande la nature,
» Il n'a point cette soif du lucre qui entasse l'or dans une bourse,
» Il n'accumule point de somptueux vêtements destinés à la pâture [des vers,]
» Il ne se fatigue point à engraisser de farine de fougueux coursiers,
» Son cœur n'est point troublé par les tourments de l'inquiétude,
» Car il ne craint pas de voir périr dans un incendie des richesses [accumulées,]
» Ni de perdre l'or qu'un larron perfide enlève d'un coffre-fort brisé.
» On peut vivre sans argent, on peut vivre sans or.
« Nus, nous venons en ce monde; nus, nous rentrons dans la terre;
» Aux riches avares sont réservées les demeures du noir Pluton,
» Aux pauvres pieux seront ouverts les célestes royaumes. »

Cette épître à Hunald est suivie d'une pièce de vers intitulée *Monosticha*, c'est à dire, recueil de sentences renfermées dans un seul vers. Chaque vers, en effet, renferme une règle de la vie chrétienne. C'est une imitation de la poésie gnomique, cultivée chez les Grecs par Théognis, Pythagore et Phocylide. Plusieurs vers du *Monosticha* sont tirés des poésies d'Octavien, poète ancien qu'on croit auteur des *distiques* attribués à Caton (1). Sous le rapport littéraire, cette pièce n'a pas la valeur de l'épître à Hunald. Mais elle

(1) Voir Goldast, commentateur des poésies de Colomban.

renferme de belles maximes religieuses et morales, qu'on peut rapporter aux quatre vertus cardinales, la force, la prudence, la justice et la tempérance. Citons-en seulement quelques unes qui se rapportent surtout à nos devoirs envers nos semblables.

« Ne fermez jamais votre main pour donner, ne l'ouvrez jamais pour
» Que jamais votre âme ne médite la vengeance amère. [prendre,]
» Ne promettez jamais ce que vous ne pouvez donner.
» Un homme ne peut être bon s'il n'est juste envers tous.
» Vous vous instruirez plus en écoutant qu'en parlant.
» Ne préférez jamais un ami inconnu à celui que vous connaissez.
» Distinguez vous par la modération, non par une cruelle sévérité.
» Les paroles ne valent que quand elles répondent à la pensée de
» Nul n'est digne de louange avant le jour de sa mort. [l'âme.]
» Si vous faites bien, ne vous inquiétez pas des discours des mé-
[chants.]
» Maître, ne dédaignez pas un bon conseil de votre serviteur.
» Soyez bon avec les bons, mais ne blessez pas celui qui vous blesse.
» Ne faites pas ce que vous pourriez reprocher aux autres.
» Ne confiez qu'à un ami fidèle le secret que vous voulez garder.
» Ne reprochez jamais les présents que vous avez faits.
» L'amitié, comme le vin nouveau, se perfectionne en vieillissant.
» N'abandonnez jamais un ami dans l'adversité.
» Il vaut mieux corriger un ami connu que de le perdre.
» N'affligez jamais l'âme du pauvre et du malheureux. »

Tel est ce poème, composé de 207 vers, où Colomban, entremêle aux maximes de la morale naturelle les préceptes inspirés par la morale évangélique. Cette pièce est donc comme un manuel pratique destiné à diriger le chrétien dans le chemin de la vertu. Car ici encore, pour Colomban, la poésie n'est qu'un moyen de prédication.

Après les deux pièces que nous venons d'analyser, nous en trouvons une troisième plus importante, plus curieuse, plus originale. C'est l'épitre à Fédolius, écrite dans un style éloquent, facile et plein de couleur. Colomban y a montré un véritable talent poétique. Il avait soixante-dix ans quand il adressa à un ami cette épitre en vers adoniques, tout empreinte de ces souvenirs classiques dont se nourrissaient les moines d'alors. Il le prie de ne pas mépriser ces petits vers

par lesquels Sapho, l'illustre muse, aimait à charmer ses contemporains, et de préférer pour un moment ces futilités à de plus savantes productions.

Il invoque les souvenirs de la Toison d'or, du jugement de Pâris, de la pluie d'or de Danaé et du collier d'Amphiaraüs. Puis sa pensée s'assombrit en s'élevant (1). Mais tout en sacrifiant davantage à l'art et à l'amour du beau littéraire, Colomban reste avant tout moraliste. S'il emprunte le rythme de la Lesbienne Sapho, il est toujours l'apôtre de l'Evangile, et « le saint de Dieu, descendu au rôle de poète, ne cesse de redire la vanité de l'or et des jouissances de la vie, la fuite rapide du temps et l'immensité de l'avenir éternel (2). » Nous citons cette pièce tout entière :

EPITRE A FÉDOLIUS.

» Accepte, de grâce, le modeste hommage de ce petit poème en vers de deux pieds : toi-même acquitte souvent à notre égard les devoirs mutuels de l'amitié. Autant la pluie égaie les campagnes desséchées par le souffle brûlant des vents du midi, autant l'arrivée d'une page écrite de ta main réjouit notre cœur.

» Je n'aspire à la possession ni de trésors périssables, ni de l'or qu'amasse l'avare avec une incessante activité, de l'or qui aveugle les yeux des sages, et dévore, comme la flamme, le cœur des méchants.

» Bien des fois la cruelle passion de l'or inspire des crimes affreux. Je me bornerai à t'en retracer ici quelques-uns, commis dans les temps anciens.

» La Toison d'or fut une source abondante de malheurs.

» L'hommage d'un peu d'or troubla l'intimité des déesses et souleva, entre trois de ces divinités, une grave querelle

(1) MONTALEMBERT, *Les moines d'Occident*, t. II, p. 522.
(2) L. VUILLERMET, *Revue franc-comtoise*, 1843, p. 238.

pour laquelle les riches domaines des fils de Tros furent ravagés par la jeunesse Dorienne.

» Les droits établis par la loi, la justice, la bonne foi, l'or ne les viole-t-il pas ? On sait les impiétés commises par Pygmalion pour de l'or ; Polydore fut immolé en trahison par son hôte avare qui convoitait son or.

» Mainte femme chaste perd son honneur pour de l'or. Jupiter ne se glissa point en pluie d'or ; mais la pluie dorée est ici une image de la corruption vénale. Une épouse perfide trahit Amphiaraüs pour de l'or.

» Achille, le héros, vendit le corps d'Hector à prix d'or. On dit même que le rameau d'or fait ouvrir les noires portes du Tartare. Je pourrais ajouter encore d'autres faits, si je ne craignais d'être prolixe.

» En t'adressant, illustre frère, l'hommage de cette petite lettre, je t'engage à mettre de côté les vains soucis. Cesse désormais, je te prie, d'engraisser de farine et de son des coursiers généreux ; cesse d'entasser écu sur écu, en amassant gain sur gain.

» A quoi bon faire société avec des méchants dont tu reçois les présents fréquents ? Le Christ hait les présents des méchants ; présents méprisables pour le sage, qui doit fixer ses regards sur la fuite rapide et l'incertitude des instants de la vie.

» Mais voilà sur ce sujet assez de vers remplis de paroles. Peut-être, en les lisant, leur trouveras-tu une forme inusitée ; néanmoins Sapho, l'illustre poète des fils de Tros, affectionnait, dans ses chants si suaves, cette sorte de vers. S'il te prend quelque jour envie de l'employer, place sans cesse pour premier pied un dactyle, suivi ordinairement d'un trochée ; tu pourras quelquefois finir le vers par deux longues.

» Un instant, bon frère Fédolius, toi plus doux pour nous que tout nectar, quitte les vers plus fleuris des favoris de la muse, pour faire un accueil gracieux à notre frivole poésie.

En récompense, le Christ, arbitre du globe, unique fils du Tout-puissant, t'accordera les joies pures de la vie, lui qui, gouvernant à jamais toutes choses, au nom du Père, règne dans l'éternité.

» Je t'écris ceci accablé par les cruelles maladies que la fragilité du corps et la triste vieillesse me font souffrir. Le temps, emporté dans sa course, m'a conduit aux années de ma dix-huitième olympiade. Tout passe; le temps fuit pour ne plus revenir. Vis, sois fort, sois heureux, et souviens-toi de la triste vieillesse ! »

Nous ignorons ce que Fédolius était dans le monde. Mais on voit par cette épître qu'il gardait, comme les disciples de Colomban, le culte de l'antiquité.

Mentionnons encore une épître que le saint abbé de Luxeuil adresse à un ami, qu'il appelle son cher fils (*filiole*), sur la vanité et la misère de la vie mortelle. On y retrouve son âme désabusée des illusions du monde, toute pénétrée du néant des choses terrestres et plaignant ceux qui s'attachent en esclaves aux biens fragiles. Mais, comme contraste à ce tableau des douleurs de la vie, le poète termine son épitre par une peinture des joies du ciel : « Là, » dit-il, toutes les voix chantent les louanges du Seigneur ; » on n'y éprouve ni la faim, ni la soif; un aliment divin » y rassasie le peuple céleste; on n'y connaît ni la nais- » sance, ni la mort; on n'y entend aucune voix discor- » dante; la vie y est toujours florissante; c'est vraiment » la vie durable exempte des craintes, des tristesses et de la » mort. »

Les poésies de Colomban se terminent par une épigramme sur les femmes, ou contre les femmes, *in mulieres*. Cette pièce est assez bien tournée. Goldast prétend qu'elle est dirigée contre Brunehaut qui avait fait exiler Colomban. On peut, en effet, entendre de cette reine les deux premiers vers, où le poète dit qu'il faut fuir le poison funeste qu'une femme garde sous sa langue orgueilleuse. Mais le dernier distique

est une antithèse entre la chute d'Eve et la sainteté de Marie, ainsi exprimée :

« Une femme a détruit le suprême degré du bonheur de la vie,
» Mais une femme nous a rendu la joie de la vie éternelle. »

Résumons cette étude. Les poésies de Colomban ne sont pas dépourvues de mérite littéraire. Elle nous montrent surtout que, si plusieurs de ses contemporains dédaignaient les anciens poètes, lui savait, comme saint Basile et saint Augustin, reconnaître l'art que les écrivains de l'antiquité ont mis au service des fables, et il faisait tourner cet art au profit des vérités chrétiennes. Telle était, dit Goldast, la tradition des écrivains de la grande Bretagne. Dans leurs écoles on lisait et on enseignait à la jeunesse les auteurs anciens. Les Francs, sous Charlemagne, suivirent la même voie. Alcuin apporta de Bretagne les classiques grecs et latins. On les citait dans les ouvrages de doctrine ou de morale. C'était, comme le dit un auteur de ce temps, ajouter là lumière à la lumière.

Quid vetat apposito lumen de lumine sumi ?

Colomban, instruit selon cette méthode d'enseignement, l'introduisit à Luxeuil. Son disciple Jonas, qui a écrit sa vie dans une langue poétique, avait hérité de cet amour pour les lettres anciennes, et, dans sa légende, il cite Virgile et Tite-Live à côté de l'Ecriture sainte (1).

Sous les successeurs de Colomban, saint Eustaise et saint Valbert, la poétique, comme les autres arts libéraux, continua a être enseignée à Luxeuil. Mais le temps, qui détruit tout, ne nous a laissé aucun monument poétique de cette période. Nous savons seulement qu'Eustaise était habile prédicateur,

---

(1) Il y a quelques années, le cardinal Maï a découvert un palimpseste qui provenait de la bibliothèque de Bobbio, abbaye fondée par Colomban. C'était le *De Republica* de Cicéron. Ce précieux manuscrit portait cette inscription : *Liber sancti Columbani de Bobbio.*

et qu'il maintint dans tout leur éclat les études à l'école de Luxeuil. Nous savons encore que Valbert enrichit la bibliothèque de nombreux ouvrages, et qu'il donna un grand développement à l'école des laïques. Cette école se tenait en dehors du monastère, et l'on y enseignait tout ce que l'on comprend sous le nom d'arts libéraux et d'humanités (1).

Un des premiers compagnons de Colomban, saint Gall, devait continuer et transmettre à ses disciples les traditions poétiques de son maître. Il était Irlandais comme Colomban et avait été instruit par lui dès son enfance dans l'école de Bangor. Là, dit l'auteur de sa vie, il avait montré une grande aptitude pour l'art poétique (2). Il vint à Luxeuil avec Colomban, et quand celui-ci fut envoyé en exil, Gall le suivit jusque sur les bords du lac de Constance. Là il se sépara de son maître, s'établit, avec quelques disciples, dans ce lieu désert. Telle fut l'origine de la célèbre abbaye de Saint-Gall, « destinée à devenir la lumière de l'Allemagne méridionale, à ouvrir ces écoles fameuses où le génie national fut nourri dans l'étude de l'antiquité, et d'où l'on verra sortir un jour, à la suite des théologiens et des chroniqueurs, les premiers poëtes populaires (3). » Une chronique en vers raconte que les Irlandais vinrent en grand nombre peupler ce nid d'aigle, que leur avait préparé leur compatriote dans ces rudes montagnes (4). Une autre chronique nous dit que Gall étant très instruit dans la grammaire, la poésie et les saintes Ecritures, on lui offrit l'évêché de Constance et aussi la dignité d'abbé de Luxeuil. Il refusa l'un et l'autre (5).

De toutes ses œuvres il ne nous reste qu'un discours qu'il prononça à Constance ; nous n'avons de lui aucune œuvre

---

(1) *Vie des Saints de Franche-Comté*, t. II, p. 339.

(2) Metrorum subtilitates capaci consequeretur ingenio. (Bolland., 16 octobre.)

(3) Ozanam, *La civilisation chez les Francs*, p. 126.

(4) Scottigenæ pro se nidificant velut ipse.

(5) Jodocus Metzlerus, *Patrologie de Migne*, t. LXXXVII, p, 36.

poétique. Mais il avait transmis à ses élèves l'amour des lettres et en particulier de la poésie. Hartmann, Ratpert, Notker, Tutelon et d'autres encore furent les poètes favoris de Saint-Gall. Leurs œuvres, longtemps oubliées dans la poussière, ont été publiées au seizième siècle. Æneas Sylvius, qui avait vu et lu ces manuscrits, dit dans une lettre : « On admirera que plusieurs de ces auteurs, à une époque si barbare, aient composé des vers dans un latin si pur (1). » L'un d'eux est même proclamé par ses contemporains le rival de Pindare et d'Horace (2).

Nous n'avons pas à examiner ces poésies, car elles n'appartiennent à notre sujet que parce qu'elles sont l'œuvre des disciples d'un moine de Luxeuil. Je me contenterai d'en citer quelques strophes composées à la louange de saint Colomban et de saint Gall.

C'est d'abord une hymne en vers iambiques, composée par Notker et qu'on chantait chaque année à la fête de saint Colomban. Elle débute ainsi : « Aujourd'hui brille d'un grand » éclat le jour solennel où la divine Colombe s'est envolée » au ciel portant les trophées de la victoire. »

C'est ensuite l'hymne *Annue Pater*, où Ratpert célèbre son maître Gall : « O bienheureux Gall, dit-il, maintenant que » tu brilles au dessus des astres, reçois les louanges de tes » serviteurs qui te glorifient en ce jour dans leurs chants » pieux. Regarde favorablement ceux qui vénèrent le gage » sacré de tes saintes reliques ». — Un autre jour le poète chante pour honorer ces reliques sacrées qu'on portait solennellement en procession :

« Que la multitude fidèle des frères fasse entendre de mé» lodieux concerts ; qu'ils chantent l'hymne sacrée ; qu'ils

(1) Epistol. I, 120.

(2) Vincis antiquos lyricos poetas
Pindarum, Flaccum, reliquosque centum,
Carmine major. — (Voir toutes ces poésies dans la *Patrologie* de Migne, t. LXXXVII,)

» se partagent les palmes de la paix ; qu'ils portent sur la
» litière le doux fardeau du bienheureux Gall ; qu'ils mon-
» tent et descendent les coteaux voisins ; qu'ils parcourent
» les profondeurs des forêts et les enfoncements des vallées,
» afin qu'aucun lieu ne soit privé de cette consolante
» visite. »

Tandis que la muse chrétienne inspirait ainsi les poètes de Saint-Gall, que se passait il à Luxeuil ? L'école de cette grande abbaye était toujours florissante. Elle avait envoyé des colonies de moines, d'évêques, d'apôtres, dans toutes les contrées de la Gaule. Ravagée vers 728 par les Sarrasins, elle s'était relevée promptement de ses ruines, et continuait à prospérer sous le règne de Charlemagne et de ses successeurs. Deux savants remarquables sortirent alors de son sein. C'est d'abord l'abbé Anségise, qui possédait, dit son historien, « l'art de bien vivre et l'art de bien enseigner. » C'est ensuite le moine Angelôme qui a composé plusieurs ouvrages sur l'Ecriture sainte, et a cultivé la poésie à l'exemple de saint Colomban. Angelôme avait étudié à Luxeuil sous un maître habile, Mellin, qui lui apprit le grec et l'hébreu. Devenu lui-même un maître distingué, il alla enseigner les lettres dans l'école du palais, et devint le favori de l'empereur Lothaire. C'est sur les instances de ce prince qu'il fit un *Commentaire du cantique des cantiques*, où il enveloppe les instructions morales sous les fleurs des allégories.

Nous avons de lui deux pièces de vers. La première est un prologue de son *Commentaire de la Genèse*. Le poète y résume d'abord l'histoire de l'origine du monde ; il nous montre Dieu donnant à la matière brute des formes gracieuses ; il fait le tableau des premiers jours de la vie humaine dans l'Eden ; il raconte la chute de l'homme, sa punition et enfin sa rédemption par le Christ. Puis il ajoute :

« On découvre dans ce livre les mystères sacrés de la loi divine,
» La trompette évangelique s'y fait entendre dans les symboles,
» Le langage des saints s'y développe, plus pur que l'or,

» Plus éclatant que l'argent, plus beau que l'ambre étincelant.
» Ce livre nous expose, dans ses symboles, les règles de notre vie,
» Et les mystères qu'il nous dévoile, nous élèvent vers les espérances [célestes. »]

Puis il termine son prologue par cette exhortation :

« Courage, lecteur, et parcours d'un cœur joyeux ces sentiers bril- [lants,]
» Afin d'y recueillir tous les dons sacrés de la grâce.
» Ainsi tu apprendras à connaître le Christ élevé sur le trône céleste,
» Et tu mériteras de franchir triomphant le seuil du ciel. »

La seconde pièce de vers d'Angelôme est encore un prologue placé en tête de son *Commentaire sur les quatre livres des Rois*. Il invite d'abord le lecteur à étudier le sens figuré des saints livres, à y recueillir, comme dans une belle prairie, les fleurs qu'y ont semées les hommes pieux qui les ont écrits. On y admirera, dit-il, les actions très saintes des prophètes, leurs chants sacrés, et les hauts faits de David et de son illustre fils. Il ajoute que ces quatre livres sont comme une préface de l'Evangile où l'on contemple déjà d'avance la lumière apostolique, et où l'on retrouve les trésors spirituels dans lesquels les saints Pères ont puisé avec abondance. Puis il termine ainsi :

« Médite ces pages. C'est une abeille qui t'apporte le miel.
» Recueille ces richesses et méprise les biens caducs du monde.
» Aie toujours à la bouche les paroles inspirées de ce livre,
» Et délaisse volontiers les souillures contagieuses d'une chair im- [pure.]
» N'oublie jamais que tu dois mourir un jour.
» En lisant ces vers souviens-toi de leur auteur,
» Et redis cette prière : ô Dieu aie pitié de ton Angelôme. »
Ange, Deus, Lomi dic miserere tui (1).

C'est ainsi que, par ce dernier vers, l'auteur signe son ouvrage. Cette poésie, sans doute, n'a rien de remarquable. Elle est pieuse, mais elle manque d'inspiration et d'originalité. Elle aurait laissé son auteur dans l'oubli s'il n'avait pas composé des œuvres plus importantes. Toutefois elle atteste que

(1) *Patrologie* de Migne, t. CXV, pp. 108 et 245

les traditions poétiques se conservaient à Luxeuil, dans ce neuvième siècle où les lettres étaient bien déchues.

Quand Angelôme mourut, vers l'an 854, l'abbaye de Luxeuil était encore prospère. Mais bientôt les calamités vinrent fondre sur elle. Ruinée par les Normands vers 888, elle fut encore ravagée successivement par les Hongrois et par Hugues-le-Noir, au commencement du dixième siècle. C'était le siècle de fer, peu favorable aux études. Et cependant, alors même l'école de Luxeuil fut illustrée par deux maîtres savants, Adson et Constance.

Adson était né au commencement du dixième siècle dans les montagnes du Jura. Il fut élevé à l'école de Luxeuil, où il étudia même les doctrines de Pythagore et des philosophes anciens. Il écrivit le livre des miracles de saint Valbert, et la vie de saint Frobert, moine de Luxeuil. Parmi ses autres ouvrages, le plus célèbre est son *Traité de l'Antechrist* où il combat les bruits que l'on répandait sur la prochaine fin du monde à l'approche de l'an mil. Mais en combattant les faux prophètes, Adson se fait prophète à son tour, et annonce aussi, à long terme il est vrai, la fin des choses : « Un roi de France possédera dans les derniers » temps l'empire romain en entier ; il sera le plus grand et » le dernier des rois ; après avoir sagement gouverné son » royaume, il ira en dernier lieu à Jérusalem, et il déposera » son sceptre et sa couronne sur le mont des Oliviers. Telle » sera la fin, telle sera la destruction de l'empire des Ro» mains et des chrétiens. » — Horace dit qu'il est permis aux poètes de tout oser. Nous pouvons donc excuser Adson, parce qu'il est poète. En effet, il nous a laissé quelques traces de son talent poétique. A la prière d'Abbon, son ami, qui gouvernait l'abbaye de Fleury-sur-Loire, il mit en vers le second livre des *Dialogues* de saint Grégoire, qui contient la vie de saint Benoît. Il écrivit les légendes de saint Frobert et de saint Mansuy, et les fit précéder de pièces de vers qui résument, dans un style poétique, les vies de ces deux

saints. Le petit poème, placé à la tête de la vie de saint Mansuy, est un écho des traditions populaires répandues sur ce saint évêque de Toul, qu'on disait avoir été disciple de saint Pierre.

« L'Irlande, dit-il, était une île habitée par une nation chrétienne,
» C'est de là que Mansuy tire son origine, c'est là qu'il est né.
» Devenu homme fait, il brilla partout comme un miroir de justice.
» Il quitta son pays natal, et son âme pleine d'ardeur
» Le poussa vers les régions de l'Ausonie.
» Pierre alors exerçait à Rome la suprématie apostolique.
» Mansuy s'attacha à lui avec amour et lui offrit son dévouement. »

Le poète nous montre alors saint Pierre envoyant chez les fiers Gaulois (*tumidos Gallos*) des prédicateurs de l'Evangile. Mansuy est de ce nombre. Il a en partage le pays des Leuques et la ville de Toul, dont il convertit les habitants.

Tel est, en quelques mots, le poème d'Adson. Il n'a aucune valeur historique, et, comme œuvre littéraire, quoiqu'il soit versifié avec une certaine aisance, il n'a d'autre mérite que de continuer la chaîne des traditions poétiques de Luxeuil, et de nous prouver que, même dans ces temps barbares, les belles-lettres y étaient encore en honneur (1).

En effet, si nous en croyons un autre poète, l'école de Luxeuil était alors gouvernée par un maître d'un mérite supérieur. C'était Constance, que nous ne connaissons guère que par le chant funèbre que son disciple Gudin a composé sur sa mort. Constance avait attiré de nombreux élèves à l'école de Luxeuil, où l'on admirait son érudition, son éloquence, ses connaissances en théologie et en philosophie. Il était également habile dans les mathématiques et les sciences naturelles, et on lui attribue un *Traité sur la nature et la propriété des liquides* (2).

Quand il mourut à la fin du dixième siècle (3), les princes

---

(1) Voir l'*Histoire littéraire de France*, t. IV, p 484.
(2) *Annales bénédictines*, t. IV.
(3) M. l'abbé Richard dit en 1015, Le roi Robert qui pleura sa mort mourut en 1031, l'empereur Henri en 1024.

et les villes payèrent un tribut de regrets à sa mémoire. C'est du moins ce qu'atteste son élève Gudin, dans une élégie qui est un modèle d'emphase et d'exagération. Car il nous peint, à la mort de Constance, les larmes de l'Orient et de l'Occident, celles de Luxeuil et de Chrysopolis, de Lyon, de Langres, d'Autun, de Strasbourg, de Châlons ; la douleur du roi Robert, de la France entière, de l'empereur Henri ; et enfin de la lune qui voile sa face. Citons quelques strophes de ce chant de deuil :

« Maintenant, ô poète, pleure dans tes chants ton maître vénérable.
Jusqu'ici j'ai fait résonner ma lyre dans les sentiers de la joie ;
Aujourd'hui il faut diriger mes pas vers la sépulture chérie
Que ma cordiale amitié a creusée en versant des larmes amères.
Sa mort déplorable afflige l'univers entier,
Elle répand le deuil chez les sages de tous les royaumes,
Elle trouble douloureusement et les grands et le peuple.
Non je n'ai jamais connu, je ne connais pas de sage aussi vertueux.
Il était, après Dieu, l'aliment spirituel de ses disciples ;
C'est par la bienveillance, jamais par la crainte, qu'il leur témoignait [son zèle.]
Qu'ils pleurent aussi avec moi, ces livres excellents
Qu'a écrits la main élégante de l'illustre Constance,
Qu'ils gémissent de n'être plus feuilletés par un si grand docteur.
Je crois que le ciel s'est affligé de cette perte immense,
Quand le globe brillant de la lune a pris une forme nouvelle
Pour annoncer au monde l'approche de ce grand désastre.
Dans sa douleur profonde le peuple de Luxeuil ne cesse de pleurer,
Il pleure aussi, le vénérable abbé Milon, dans ses sympathiques [angoisses,]
Car il ne jouira plus de l'éclat de ce merveilleux flambeau.
Elle gémit, accablée de chagrin, cette ville de Chrysopolis,
Affermie par la gloire d'Etienne, entourée de la ceinture d'un fleuve ;
Ils montent au ciel les gémissements continuels des Strasbourgeois. »

Après avoir énuméré les villes, les royaumes, et les princes qui déplorent la perte de celui qui était « la perle des moines, le trésor des clercs, » le poète exalte les talents de son maître.

« Quel homme, quel ange même pourrait parler avec plus de grâce ?
Quel rhéteur pourrait être plus clair dans ses agréables discours ?
Qui se montrera plus puissant dans l'enseignement des sciences?
Tu étais le maître des maîtres, plus docte qu'eux, éminent en doc- [trine,]
T'élevant de vertu en vertu, de la perfection à l'excellence,

Et méritant, grâce à tes dons, d'être appelé Très-Constant.
Je loue tous les sages; mais je t'élève au dessus de tous;
Je recommande ton âme au très saint Flaminus,
Afin que, sous sa conduite, tu jouisses de la société des saints (1). »

Ce chant de deuil, malgré des traces nombreuses de mauvais goût, respire encore un certain souffle poétique. C'était le chant du cygne pour Luxeuil. Car, à dater de cette époque, cette école est muette, il n'en sort plus ni légende ni poésie nouvelle. La barbarie envahit tout, et les seuls accents qui nous arrivent de ces tristes temps, c'est cette lamentation funèbre de Fulbert sur le déplorable état de l'Eglise de Besançon : « Nous venons à vous, Seigneur, nous implorons votre secours, humblement prosternés, parce que s'élèvent contre nous les iniques et les superbes, qui se confient dans leur force. Ils envahissent, ils pillent, ils dévastent les terres de saint Jean et de saint Etienne; Ils font vivre dans la faim, la douleur et la nudité, vos pauvres qui les cultivent. Ils les font périr par les tourments et par le glaive... Votre Eglise, que vous avez fondée dans les temps anciens, que vous avez élevée en l'honneur de saint Jean et de votre martyr saint Etienne, est assise dans la tristesse, et il n'est personne que vous pour la consoler et la délivrer. »

---

(1) Gudini Planctus, *Patrologie* Migne, t. CLI, p. 635.

CHARLES FOURIER

1772-1837

Par M. ESTIGNARD

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance publique du 28 janvier 1886.)

Le 7 avril 1772 naissait à Besançon un homme que ses disciples ont proclamé le plus grand génie de l'humanité, d'une trempe peu commune, et auquel on ne peut refuser une puissance d'imagination surprenante et une force de logique extraordinaire dans la théorie absolument neuve qui à l'avenir devait servir de base à la société.

Cet homme était Charles Fourier.

Il a écrit parfois de travers, ce qui se voit souvent, mais il eut un jour une pensée, sinon grande, du moins originale et ingénieuse, ce qui est fort rare. Il fut de ceux qui, comme Paracelse, Agrippa, Albert-le-Grand, réussirent à faire accepter leurs boutades pour du savoir, leurs rêves pour des découvertes réalisables. Tallemant des Réaux aurait dit de lui, comme de l'un de ses contemporains, qu'il avait de singulières visions. Ce fut un grand semeur d'idées, d'idées bizarres et étranges, mais semeur enthousiaste et convaincu, qui n'eut jamais un instant de découragement, tout en se rendant compte qu'il laisserait son or sur la lisière de la terre promise et que la moisson qu'il préparait ne lèverait pas. Fourier n'en est pas moins digne d'une étude sérieuse; n'a-t-il pas consacré sa vie, une vie digne, austère et sans désordre, à la recherche des moyens de perfectionner l'humanité? Ce n'est pas seulement la société, c'est la nature humaine qu'il a entrepris de modifier. L'analyse de ces caractères excentriques est d'ailleurs nécessaire à quiconque veut

avoir une idée un peu complète de l'esprit humain. Pour bien apprécier sa justesse, il est nécessaire de mesurer ses écarts.

François-Marie-Charles Fourier, fils de Charles Fourier et de Marie Muguet, était le quatrième enfant et le seul fils d'une famille de commerçants; son père, entouré de l'estime générale, avait été élu premier juge-consulaire, c'est-à-dire président du tribunal de commerce pour l'année 1776, et avait prêté serment en cette qualité, le 11 mai de la même année entre les mains de M. Perreney de Grosbois, premier président du Parlement. Sa mère, Marie Muguet, née en 1740, appartenait aussi à une famille de négociants qui, d'après le docteur Pellarin, compta des hommes distingués, fut la première, à Besançon, à entreprendre de grandes opérations commerciales, et fit de cette ville un centre important d'affaires (1).

Fourier n'avait que neuf ans lorsque son père mourut, laissant une fortune relativement considérable pour cette époque, 200,000 francs, dont il léguait l'usufruit à sa femme les deux cinquièmes à son fils et les trois autres cinquièmes à ses trois filles.

Il suivit les cours du collège de Besançon, y fit de bonnes études, et fut couronné pour ses poésies latines.

Au collège, il eut pour camarade intime Jean-Jacques Ordinaire, qui resta un de ses amis les plus chers, et qui devait être l'un des recteurs les plus distingués de l'Académie de Besançon.

D'un caractère réfléchi, Fourier était doué d'une extrême facilité, et on pouvait deviner en lui le penseur profond, original et hardi.

---

(1) « La famille Muguet dit le docteur Pellarin, était en 1789 la première famille du commerce de Besançon; ce fut M. François Muguet, l'un des frères de Mme Fourier, qui donna le premier dans cette ville l'exemple des grandes opérations commerciales; c'est de lui que date sous ce rapport l'importance de cette place. »

Ajoutons qu'un autre membre de la famille, Muguet de Nanthou, cousin germain de Fourier, fut député à la Constituante.

La meilleure manière de le faire connaître dans ses goûts, dans les habitudes de sa vie privée est de reproduire ici les détails d'une conversation entre Muiron, l'un des plus ardents disciples de Fourier, et madame Clerc, une de ses sœurs. L'intimité de ces détails leur donne de l'intérêt et les rend précieux. C'est l'homme peint d'après nature.

Charles, dit madame Clerc, était fort jeune, lorsqu'il a volé de ses propres ailes; ses dispositions pour tout apprendre étaient exceptionnelles; il avait surtout la merveilleuse faculté, même avant d'avoir appris les mathémathiques, de faire de tête les calculs les plus compliqués; il était un redresseur de torts et prenait volontiers le parti des opprimés; bien que peu robuste, l'ardeur avec laquelle il défendait ses amis le faisait redouter de ses camarades. Il avait appris seul à écrire et à dessiner, profitant pour l'art du dessin des conseils donnés à ses sœurs par leur maître, de sorte qu'il les aidait lui-même à les mettre en pratique.

Il aimait si fort les fleurs naturelles que toute sa chambre en était remplie. Dans le logement où nous étions, Charles avait une chambre à lui, où personne n'entrait. Je ne sais comment il y avait apporté de la terre; un beau jour, on trouva un véritable jardin avec une allée au milieu et des deux côtés, des fleurs magnifiques. Bien entendu que le plancher était pourri, et qu'il fallut le refaire à neuf (1).

Fourier avait aussi la passion de la musique et une apti-

---

(1) A ces souvenirs d'une sœur de Fourier, ajoutons l'anecdote suivante :

Pendant son séjour à Lyon, Fourier avait établi sur le balcon de sa chambre une véritable exposition de fleurs rares qu'il cultivait lui-même, et attirait ainsi devant son domicile un assez grand nombre de curieux. Un jour le spectacle fit défaut et le désappointement fut grand; Fourier se présenta devant la foule, s'excusa et promit de compenser par l'étalage du lendemain le manque d'étalage du jour.

Cette anecdote, que nous racontait Mme Clerc et dont nous ne pouvons contester l'exactitude, ne nous montre pas Fourier sous son véritable aspect. Ces boutades facétieuses n'étaient pas dans ses habitudes.

tude singulière pour tous les instruments, et cela d'instinct, sans avoir pris de leçons suivies. Il avait même la prétention de posséder une méthode qui permettait d'enseigner la musique en un temps très court.

De l'ensemble des détails que nous venons de donner, et sur l'authenticité desquels le doute n'est point possible, il faut conclure que Fourier possédait une grande puissance d'observation et d'analyse, et que, grâce à une intelligence rare, il parvenait à comprendre et à s'assimiler rapidement les questions sur lesquelles se portait son attention.

Avant de suivre les péripéties d'une vie fort agitée, autant par le fait des circonstances que par suite du caractère même de l'homme, il était nécessaire de bien poser ce qu'était Fourier. Sa biographie montrera la profondeur de ses convictions, sa certitude absolue dans son système, la persévérance inouïe avec laquelle, jusqu'à son dernier jour, malgré les tentatives toujours vaines pour passer de la théorie à la pratique, l'inventeur du monde sociétaire conserva une foi inébranlable dans sa découverte.

La mère de Fourier, sans trop se soucier des succés de son fils au collège et sans se préoccuper de ses aptitudes, avait décidé qu'il serait négociant. Mais le commerce n'avait aucun attrait pour lui. Fourier, voulait entrer à l'école de Mézières, et arriver ainsi ingénieur militaire. Malheureusement il fallait au candidat des lettres de noblesse qui lui faisaient défaut, il dut renoncer à ses espérances; ce fut pour lui un vrai chagrin, une déception cruelle; ses études géographiques avaient été poussées assez loin pour qu'il pût croire qu'une exception serait faite en sa faveur.

Cédant aux injonctions de sa mère, il partit pour Rouen, vers la fin de 1789, à l'âge de dix-sept ans, afin de s'initier dans cette ville commerçante aux grandes affaires.

Paris, qu'il ne fit que traverser, l'émerveilla.

D'un esprit irrésolu, cherchant sa voie, il ne résida à Rouen que peu de temps. En 1791, nous le retrouvons em-

ployé dans une maison de Lyon ; en 1792, cédant à ses habitudes nomades, à son caractère versatile, il va habiter Marseille, puis revient à Besançon, en 1793.

La Révolution devait lui être fatale.

Le 23 mai 1793, il touchait 42,000 francs que lui attribuait le testament de son père, et employait la majeure partie de cette somme à acheter des marchandises qu'il envoyait à Lyon. Mais Lyon était en insurrection, les marchandises arrivèrent pendant le siège, on s'empara du riz, des cafés et des sucres pour les distribuer dans les hôpitaux, des balles de coton pour protéger les travaux de défense. Fourier perdit ainsi, grâce à une série de circonstances déplorables et imprévues, tout le fruit d'une spéculation dont le succès, l'eût placé dans une situation excellente. La somme qui n'avait pas été destinée à des achats pour Lyon avait été consacrée à l'acquisition d'une cargaison pour un bâtiment de Livourne. Le bâtiment fit naufrage, et la cargaison fut perdue.

Là ne devaient pas se borner les infortunes de Fourier.

On se saisit de lui comme de ses marchandises, on l'incorpora dans la troupe qui défendait la ville de Lyon ; on en fit un soldat pendant toute la durée du siège.

Lyon ayant capitulé le 9 octobre 1793, Fourier n'échappa que par miracle aux exécutions qui suivirent la reddition de la ville. Plusieurs fois emprisonné, il ne recouvra la liberté qu'en sacrifiant quelques-uns des objets précieux qui lui restaient, tantôt sa montre, tantôt une collection de cartes géographiques à laquelle il tenait beaucoup.

A Besançon où il se hâte de revenir triste, découragé, à demi ruiné, les mêmes vicissitudes l'attendent.

Dès son apparition, il est arrêté comme Babeuf et Saint-Simon incarcérés à cette même époque, ses collègues en rénovation sociale. On prétend que ses papiers sont irréguliers ou incomplets ; il passe huit jours en prison sans avoir seulement averti sa famille de sa mesaventure.

Mis en liberté, grâce aux actives démarches d'un de ses

parents que le concierge de la prison a avertis, il ne fait que changer d'esclavage ; on l'incorpore au 8e régiment de chasseurs à cheval. Fort heureusement le colonel, qui a épousé une de ses tantes, lui donne un congé de réforme du 3 pluviôse au IV, constatant qu'il appartenait au corps depuis le 22 prairial au II, c'est-à-dire depuis environ deux ans.

C'était, il faut en convenir, une singulière école pour l'inventeur futur de l'attraction passionnée.

Une fois libéré du service militaire, Fourier entra dans le commerce, fut d'abord employé dans une maison de Marseille qui le chargea de diverses missions, puis entraîné par des aspirations vers l'indépendance, il se fit courtier marron, et trouva dans cet emploi des ressources suffisantes pour vivre; mais on se tromperait fort si on le supposait complètement absorbé par les opérations de courtage ; il consacrait à la lecture une partie de son temps, il réfléchissait, il travaillait sans cesse; aucune question ne lui demeurait étrangère.

Le soir, la nuit, il étudiait les sciences exactes et cette fastueuse économie politique qui, sous l'oripeau de ses grands mots, cache tant de non sens et de déceptions; il observait le monde; il étudiait l'homme, l'âme humaine, ses aspirations, les moyens d'y satisfaire; il écrivait à Carnot, lui soumettait un plan pour transporter rapidement d'une frontière à l'autre les armées de la république; Carnot le remerciait de sa communication. Le même plan s'étendait aux subsistances et Fourier l'adressait à un de ses compatriotes, M. Briot, membre du conseil des Cinq Cents. Il partait pour Paris à l'effet de développer oralement ses théories ; il publiait à Lyon dans le *Bulletin de Lyon* du 17 décembre 1803, journal dont Ballanche était imprimeur, un article qui traçait le plan que Napoléon, alors premier consul, a constamment tendu à réaliser, article qui avait pour titre : *Triumviral continental et paix perpétuelle dans trente ans.* Ce titre peint l'homme tout entier. On y trouve cette imagination ardente

s'exerçant sur tous les sujets, sur ceux mêmes qui ne se rattacheront que de loin à sa profession. L'auteur procède par affirmations, et prédit l'avenir avec un accent de conviction, avec une certitude qui se retrouve dans toutes ses publications. Il annonce comme prochaine une catastrophe européenne, qui doit être suivie d'une paix universelle. Il n'y a sur notre continent que quatre grandes puissances, la France, la Russie, l'Autriche et la Prusse. Cette dernière, faible, limitée, est destinée à être absorbée par les trois autres, mais, comme il arrive dans tout triumvirat, ces trois puissances se diviseront. La France et la Russie, d'accord contre l'Autriche, l'absorberont à son tour; elle entreront alors en lutte et le vainqueur sera le maître du monde.

Il faut reconnaître que Fourier n'a pas été heureux dans ses prédictions.

Napoléon, qui aspirait déjà à gouverner l'Europe, voulut connaître le nom de l'écrivain, mauvais prophète. Dubois, commissaire général de la police à Lyon, fit une enquête, interrogea l'éditeur Ballanche, qui, pour soustraire Fourier à une surveillance gênante, répondit que l'auteur était un jeune commis marchand, qui ne se préoccupait en aucune façon de politique. L'affaire n'eut pas de suite (1).

C'est au milieu de ces études variées, de cette existence laborieuse qu'allait se faire jour chez Fourier l'idée fixe de sa vie, idée qu'il n'abandonna jamais, que, malgré mille déceptions, mille insuccès, il espéra réaliser jusqu'à sa dernière heure, idée que ses adeptes et son école ont appelée la plus grande découverte du monde, l'établissement d'une société fondée sur l'attraction.

Dès sa jeunesse Fourier avait fait un voyage à travers la société, il en était revenu triste et préoccupé. Qu'a-t-il donc

---

(1) Fourier espéra un moment obtenir le concours de Napoléon, mais le héros fit la sourde oreille et Fourier le qualifia d' « avorton en tout autre emploi que la guerre. »

vu ? Il a parcouru les différents étages de cette société et à chaque marche il a trouvé une douleur assise. La souffrance est partout, toute existence languit, toute chair a son pleur.

Le paysan, l'ouvrier sont mécontents de leur sort ; le fabricant, le marchand, l'homme qui peut vivre dans l'oisiveté ne s'estiment pas heureux.

Frappé de cette situation, Fourier cherche des adoucissements, il entreprend de renouveler, de reconstituer sur des basses nouvelles cette société malheureuse et mécontente.

Chose curieuse, il n'espère pas dans la démocratie pour sauver le monde, et n'a rien de commun avec les révolutionnaires qu'il déteste et dédaigne comme animés d'un esprit de négation et d'anarchie. Il entend se servir des passions, des instincts et les faire concourir à l'œuvre industrielle ; il compte sur l'attraction, sur l'indivision, sur l'existence en commun pour améliorer l'état social. Le travail est antipathique à notre nature ; le pauvre ne s'y livre qu'avec dégoût, le riche vit dans l'oisiveté. Tout cela sera modifié, mais à condition que le travail deviendra une affaire d'option, de goût, de préférence, une véritable passion. Il s'agit de transformer le travail en amusement, de le rendre attrayant, et il deviendra tel, lorsqu'il sera exécuté par des hommes réunis en *groupes* et en *séries*, animés selon son expression par les quatre affectives et les trois distributives. L'association unira de plus non seulement les capitaux, mais les ménages et les familles, et à « l'ordre moral » se substituera l'ordre combiné.

Cette théorie, Fourier l'expose pour la première fois en 1808 avec toute l'ardeur, tout le feu de la jeunesse dans le premier de ses livres qui parut sous le titre : *Théorie des quatre mouvements et des destinées générales. — Prospectus et annonces de la découverte.* Bien qu'imprimé à Lyon, le livre était indiqué comme sortant des presses de Leipzig.

Ce qui distingue, ce qui caractérise ce livre, le plus original, le plus hardi de ses ouvrages, c'est la conviction sincère

inébranlable de Fourier; il croit à sa découverte, sans hésitation, sans défaillance. Le système qu'il a imaginé pour régénérer le monde lui paraît infaillible. Il semble, lorsqu'on étudie son œuvre, que l'auteur raconte un état social réalisé, qu'il le voit, qu'il le décrit et le peint d'après nature. Tout se dessine dans son esprit avec une prodigieuse précision. Les voyageurs qui ont visité les Mormons ne sont pas plus affirmatifs sur cette société des saints du dernier jour; ils ont vu de leurs yeux ce qu'ils racontent; Fourier a vu des yeux de son imagination la réalisation de ce qu'il nous annonce.

Certains chefs de secte ont usé largement de charlatanisme. Fourier ignore absolument combien le charlatanisme lui serait utile, il ne sait ni gazer, ni adoucir ses idées pour les rendre acceptables; c'est brutalement qu'il les développe dans leur stupéfiante nouveauté; il ne craint de blesser ni les traditions de la morale, ni les lois de la religion. La morale, le catholicisme pour lui n'existent pas; aussi la crudité de ses livres a-t-elle effrayé bien des gens qui peut-être eussent été séduits et gagnés à sa cause, par des ménagements habiles dans le développement de son système.

Dans les commentaires auxquels ils soumettaient les idées du maître, ses adeptes les plus convaincus prenaient soin d'adoucir les aspérités et les excentricités de ses affirmations; ils redoutaient l'effet de ses conférences; les rayons lumineux émanant du nouveau Moïse leur semblaient trop éblouissants pour l'œil des profanes, ils les eussent souhaités voilés de nuages. En réalité ils craignaient le contact de Fourier avec le public incrédule, et préféraient traduire sa pensée plutôt que de la lui laisser émettre lui même.

Son système repose et sur les lois de l'attraction, et sur ce principe que l'humanité est non seulement une force vive et intelligente, mais une force sympathique, qu'elle doit être une famille de frères et s'armer d'un fraternel amour. Le travail lui-même doit devenir un attrait en raison des conditions dans lesquelles il sera exécuté.

Fourier considère les instincts, les facultés, les entraînements inhérents à la nature humaine et qui se rencontrent chez tous les hommes comme des forces qu'il faut, non pas contraindre ni réprimer, mais utiliser. Il estime que la société doit se modeler sur l'homme, tandis que dans notre civilisation c'est l'homme qu'on essaie de plier aux lois de la société. De cette erreur, d'après Fourier, découlent tous les maux dont le monde est affligé. Cette civilisation dont nous sommes fiers, il la place à peine au-dessus de la barbarie.

Mais pour permettre à chacun l'entier développement de ses instincts, de ses goûts, il estime que l'élément primordial, base de la société doit être non la famille, mais une réunion de trois ou quatre cents familles composant environ quinze cents personnes. Selon lui, la diversité des caractères, des aptitudes, des facultés devra permettre l'exécution de tous les travaux nécessaires à l'existence de cette vaste association : il ne supprime pas la famille, il la conserve par respect pour le sentiment si naturel d'affection entre parents, il ne supprime pas la propriété individuelle, il ne supprime pas le salaire ; il reconnaît le goût inné de la propriété, il établit le salaire sur les trois bases du travail, du capital et du talent.

Là se trouve l'immense différence entre la communisme et la théorie de Fourier Ce que Fourier veut faire créer par la communauté, par des motifs d'économie, et afin de donner à l'individu un bien-être que la société morcelée lui refuse, ce sont des édifices auxquels il donne le nom de phalanstères, suffisants à loger les quinze cents ou dix-sept cents habitants formant une phalange. Ces édifices auront un confortable que ne présentent pas nos habitations particulières, des appartements plus ou moins spacieux, plus ou moins avantageux, que les familles occuperont en raison de leurs ressources ; la nourriture, préparée pour la communauté entière, sera assez variée pour satisfaire tous les goûts, mais la table ne sera commune que pour ceux qui voudront s'y asseoir, et toute liberté sera donnée à ceux qui préfère-

ront vivre chez eux et s'y faire apporter leurs repas. Le but de Fourier est de diminuer la dépense générale, tout en accordant à chacun le moyen de vivre isolément et selon ses goûts. Voilà à quoi servira la rétribution accordée sur ses trois bases, travail, capital, talent.

Rien de plus juste que ce raisonnement de Fourier. La société nous offre des échantillons réduits de ce qu'il veut généraliser. Les restaurants, les cercles, les cafés ont un confortable que l'on ne saurait rencontrer chez soi; l'association produit ce confortable, association limitée pour un but déterminé sans doute; Fourier ne fait qu'en généraliser le principe. La phalange, c'est à dire l'unité sociale, le ménage sociétaire se composera d'associés ayant leur fortune propre et pouvant, selon leurs ressources, user des avantages de l'association; il y aura économie de rouages; Fourier ne poursuit pas d'autre but.

Mais ces édifices, cette culture nécessaire du sol, ces industries indispensables, comment tout cela se fera-t-il? Comme aujourd'hui par le capital et le travail. Le capital touchera un intérêt, le travail sera payé, le talent sera rétribué. Chacun de ces facteurs recevra un prix proportionnel à l'utilité dont il sera à la communauté.

Fourier prétend rendre le travail lui-même attrayant non seulement par le salaire qui en est la récompense, mais par la façon dont il sera exécuté. Il sera confié à des groupes ayant pour certaines occupations un goût spécial ou heureux de se retrouver ensemble; Fourier espère encore arriver à son but en variant les occupations, en évitant la fatigue d'un travail uniforme trop prolongé. Il prétend, sur les quinze cents habitants de la phalange, rencontrer une assez grande variété de goûts et de facultés pour accomplir tous les travaux domestiques et usuels, en laissant aux phalanges la liberté de demander aux autres ce qu'elles ne produiraient pas elles-mêmes. Le commerce se ferait entre phalanges, au lieu de se faire entre particuliers.

Nul n'ignore les économies que produit la fabrication par grandes masses des choses nécessaires à l'alimentation ou à tout autre usage. La vie dans les couvents, dans les casernes, dans les hôpitaux en est une preuve irréfutable. Nous sommes vêtus d'objets fabriqués dans de grands établissements à des prix auxquels n'arriverait pas une fabrication individuelle. Il y a en Amérique des communautés vivant dans la plus grande aisance, comme ne pourraient vivre isolément des habitants de ce même pays.

C'est à l'économie résultant de l'association généralisée sur toute espèce de choses que Fourier demande l'aisance qui doit améliorer le sort de tous les membres de la phalange. Cette idée n'est pas nouvelle, mais ce qui est nouveau, absolument original, ce qui n'est emprunté à aucune doctrine dans le passé, c'est la tentative d'utiliser les passions comme des forces, au lieu de les combattre; c'est la classification de ces passions ou de ces instincts, mot qui rend mieux à notre sens ce que Fourier appelle passions; c'est l'emploi qu'il fait de ses instincts ou de ses passions.

Il classe les facultés humaines comme un botaniste classe les plantes dans un herbier. il leur met une étiquette, indique leurs propriétés, leur fonction.

« L'attraction passionnelle, dit Fourier, est l'impulsion donnée par la nature antérieurement à la réflexion et persistant malgré l'opposition de la raison, du devoir, du préjugé.

» En tout temps, en tous lieux, l'attraction passionnelle tendra à trois buts :

» 1° Au luxe ou plaisir des sens;

» 2° Aux groupes et séries de groupes, liens affectueux ;

» 3° Au mécanisme des passions, caractères, instincts et par suite à l'unité universelle. »

Partant de ces données, Fourier divise les passions en trois groupes qu'il nomme sensitives, affectives, distributives. Les sensitives sont celles qui résultent des besoins des

sens. Les affectives procèdent du goût de sociabilité, c'est l'amitié, l'amour, l'ambition, le sentiment de famille. Les distributives sont celles qui tendent à établir l'ordre dans les deux autres, en les combinant, en vertu de la nécessité d'un changement dans les occupations, en les excitant par l'émulation.

Ces trois passions fondamentales sont décomposées à leur tour en douze passions qui elles-mêmes en se combinant se multiplient à l'infini.

On n'imagine pas avec quelle énergie Fourier poursuit la solution du problème qu'il s'est posé.

Si ses livres ne sont pas toujours intelligibles, si ses idées, ses classifications, les termes de la science qu'il a la prétention de créer sont de nature à surprendre, s'il est difficile d'analyser ce chaos de brumes, d'obscurités transcendantes amassés par ce voyant au langage parfois incohérent, on ne peut que s'émerveiller de la masse de pensées qu'il remue, de la variété des matières qu'il parcourt et qu'il étudie, des analogies qu'il invente ou rencontre entre les choses les plus disparates soumises par lui à une loi d'unité.

Nous laissons aux disciples de Fourier leur admiration pour leur prophète ; nous n'avons pas la foi, mais il nous serait difficile de ne pas apprécier la verve avec laquelle sont écrits ses ouvrages, de ne pas s'étonner de la certitude avec laquelle il dicte des lois aux astres eux-mêmes, de la logique qui préside à ses raisonnements.

Ses théories ne sont parfois que des excentricités, le rêve d'un halluciné, mais un rêve qui atteste une rare puissance intellectuelle d'où émergent des aperçus surprenants, dans lequel tout se traduit avec la précision mathématique des sciences exactes.

II.

A ces détails se borneront nos appréciations sur la doctrine de Fourier. Les dix volumes dans lesquels il a déve-

loppé ses idées ne se résument pas en quelques lignes ; nous ne sommes pas un disciple du maître, c'est d'ailleurs la vie de Fourier que nous avons entrepris de raconter, non sa découverte que nous entendons préconiser.

Revenons donc aux événements de sa vie pour faire comprendre l'homme.

En 1812, Fourier, qui habitait Lyon, perdit sa mère ; elle lui laissait une pension de 900 francs, faible ressource pour un savant livré aux méditations les plus hautes. Forcé par des circonstances impérieuses de chercher le pain quotidien au prix d'un labeur matériel que tout autre eût trouvé fastidieux, il se résigne à vivre de son travail, passant sa journée entre le comptoir et le livre à partie double, parvenant non sans peine à publier plusieurs volumes, ne songeant qu'à vulgariser sa découverte, isolé, sans école, mais ne désespérant jamais de l'avenir. Le hasard lui fait rencontrer, en 1816, son disciple le plus fervent, Just Muiron, qui était alors chef de division à la préfecture de Besançon. Homme d'imagination et d'intelligence, séduit par la *Théorie des quatre mouvements*, Muiron voulut en connaître l'auteur, se mit à sa recherche, et finit par le découvrir. Les premières relations avec le maître se nouèrent par lettres, mais l'intimité s'établit dans un voyage de Muiron à Belley, où Fourier résidait chez un parent. Cette intimité devint plus grande pendant le séjour de Fourier à Besançon, en 1820. Les communications furent incessantes entre le maître et le disciple, communications le plus souvent écrites, Muiron étant dès sa jeunesse d'une surdité à peu près complète èt ne comprenant que péniblement, au mouvement des lèvres, les paroles qui lui étaient adressées.

Nous ne suivrons pas Fourier jour par jour dans tous les détails de la conception de son œuvre, mais nous devons montrer son activité d'esprit, son attachement pour sa chère Franche-Comté. Jamais aucun habitant de cette province ne s'intéressa plus vivement à sa prospérité, ne rêva plus d'em-

bellissements pour la ville de Besançon. La correspondance qu'il échange avec Muiron, relativement à l'école d'artillerie, aux promenades de la ville, aux édifices à construire, au canal du Rhône au Rhin, est volumineuse et fort longue. Elle est curieuse et donne bien l'idée de sa vivacité d'intelligence et de son caractère. Nous n'en citerons que des fragments.

En 1821, Besançon demandait une école d'artillerie que d'autres villes sollicitaient également :

« Je m'étonne, écrivait Fourier à Muiron, que dans vos rapports sur le Conseil général, vous n'ayez pas placé un article sur la nécessité de rendre à la ville son Université enlevée par une ruse des Dijonnais et son Ecole d'artillerie dont le polygone et les casernes sont tout prêts, tandis qu'on en donne à des villes comme Rennes et Toulon et qui n'ont ni polygone, ni casernes. »

Le 28 mars 1825, en apprenant le départ du général de Bourmont qui appuyait la demande de la ville, Fourier manifeste à son même disciple les plus vives inquiétudes ; il se demande si Besançon n'échouera pas, ayant à lutter contre M. de Corbière alors ministre de l'Intérieur et qui, né à Rennes, devait favoriser cette dernière ville.

Le 27 mars 1826, Fourier écrit : « J'apprends que la ville de Besançon s'éveille enfin de son apathie et veut recouvrer son Ecole d'artillerie, mais il était inutile de faire fautes sur fautes et d'accorder bien plus que le nécessaire. » Selon lui, il ne fallait pas ajouter à une libéralité de 200,000 francs la concession d'une partie du petit Chamars. Fourier prend soin de préciser ce qu'il fallait faire, et ajoute qu'il avait rédigé un long mémoire pour sauvegarder les droits de sa ville natale.

Dans une autre lettre du 5 avril 1826, il annonce à son ami Muiron qu'il vient d'écrire trente-deux pages relatives au chantier de construction concédé à la ville, aux embellissements de Besançon, aux modifications à apporter dans

le système des fortifications et dans la reconstruction des casernes ; il promet des plans. C'est à son bureau, c'est dans ses moments perdus qu'il exécute tout ce travail.

La correspondance sur le même sujet devient plus active jusqu'en 1830. Rien n'est étranger à ce vaillant esprit. Fourier traite avec une rare compétence des questions militaires qui semblent tout à fait en dehors de ses connaissances et de ses études.

L'Etat songeant à augmenter, les fortifications d'Auxonne, Fourier saisit sa plume et écrit : « Si l'Etat veut faire la dépense d'une forteresse neuve dans le bassin de la Saône, créer une place qui coopère avec Belfort et Besançon, il doit se décider pour Gray qui couvrirait à la fois Dijon, Dole, Paris et Besançon et qui inquiéterait les derrières de l'ennemi, en cas qu'il pénétrât par Vesoul et Langres. Quant à Auxonne, si on en faisait une grande forteresse, avec nouvelle enceinte, chose nécessaire pour la sûreté du dépôt d'artillerie, cela ne protégerait ni Dijon, ni Besançon, ni Dole, ni la route de Paris. Cela serait une forteresse parasite, hors du théâtre des opérations. Les frais nécessaires seraient au moins de trente millions pour Auxonne (sa nouvelle enceinte, une grande tête de pont, casernes de 1,200 cavaliers, etc). Auxonne, quoique bien muni, serait encore forcé de laisser l'ennemi en possession de Gray, centre des subsistances et des fourrages, et pouvant couper les routes de Vesoul à Langres et de Dijon à Langres, intercepter des convois, etc...

..... Si la chambre voulait aujourd'hui un mémoire plus nerveux et pourvu de moyens plus judicieux, plus enchaînés, je le ferais. »

Dans nombre de lettres, Fourier attaque le génie militaire : « Ne savez-vous pas, écrit-il le 21 avril 1831, que le génie est très vandale quand il est aigri ? »

« Ne pouvait-on pas remontrer au génie qu'il a dix fois changé de plan depuis qu'il est question du canal ? J'ai entendu l'ingénieur Faure dire que les ouvrages en lit de ri-

vière étaient inadmissibles, et dès l'année suivante ces ouvrages furent admis. »

D'autres lettres contiennent de nouvelles critiques. Fourier reproche à Muiron la mollesse du journal qu'il dirigeait (l'*Impartial*) : « Votre journal sur toute question ne tient que la défensive, encore bien molle et rattachée aux plus faibles moyens... Où avez-vous vu qu'il faille tant de bon ton et de fard académique entre journalistes ?... Le bon ton n'est point exigé en polémique de journaux et de littérature. Voltaire était bien un écrivain de bon ton, et que d'injures ne vomit-il pas contre ses ennemis ! Sans aller plus loin, il faut tenir un milieu et parler avec fermeté aux calomniateurs...

« J'ai fait un petit article en réponse à celui du 2 mai, où vous donnez aux mensonges des Dijonnais une importance outrée et même de la consistance par l'insuffisance des répliques ; vous verrez par cet article qu'en les raillant on les eût embarrassés. Votre manière presque obséquieuse redouble leur effronterie ; c'est l'ironie qu'il faut employer avec eux, il faut renchérir sur leurs gasconnades. » (9 mai 1830.)

La lettre du 17 mai est curieuse. Fourier se plaint de certaines modifications apportées à ses articles et qui en dénaturent le sens ; puis il continue : « J'avais fait un préambule qui se liait au sujet. Votre censure juge à propos de supprimer cela pour abréger l'article. Il ne fallait pas y substituer un débat d'une couleur opposée, un commérage trivial où l'on me met en colloque familier, en expressions colériques, vrai début de femmelette. Une phrase plus inconvenante encore est de dire que je suis né dans la ville, parler de mon dernier ou premier séjour ; je ne suis pas le favori du public bisontin, et j'ai mauvaise grâce à l'informer de mes affaires personnelles, dont il ne s'inquiète guère. Que je sois né à Besançon ou à la Vèze, cela est indifférent au corps du génie à qui s'adresse ma critique. »

« Il en est de même du public avec qui on me fait employer un patelinage qui n'est pas dans mon style, une basse flatterie qui n'est propre qu'à exciter la défiance; comme de dire que cette ville sera toujours chère à ceux qui y ont vécu. Eh! a quel titre leur sera-t-elle chère? Sera-ce à titre de quartier général des chenilles et des Vandales, foyer d'apathie et de mauvais goût, ville dénuée d'esprit public et de discernement? Elle est la mieux placée pour le séjour des Anglais qui font le voyage de la Suisse; elle devrait être leur entrepôt, leur station en aller et retour; elle n'en a pas un seul; elle a plus qu'aucune autre les moyens de s'embellir, elle ne sait que gâter tout, ruiner ses moyens de prospérité comme on l'a vu au sujet de la fabrique d'horlogerie. Les Mulhousiens ont su trouver trois millions de secours pour leur fabrique : les Bisontins n'ont pas su trouver trois mille francs pour la leur, et il l'ont laissée partir sans lui prêter appui.

» Voilà les hommes dont votre journal me fait l'apologiste en phrases aussi rampantes que celle du sénateur aveugle qui vantait le turbot de Domitien auquel il avait le dos tourné; il prêta à rire à toute la cour. Votre journal veut-il donc me ravaler à ce rôle? Veuillez dire à ceux qui amalgament leur prose avec la mienne, que la petitesse et la bassesse ne sont point ma manière; qu'étant par caractère ennemi du rôle de courtisan, de phrasier obséquieux, je ne ferai pas la sottise de prendre ce rôle avec des concitoyens malveillants qui m'ont fait diffamer à l'Académie contre l'intention du rapporteur, à qui on a forcé la main. Je sais trop bien que nul n'est prophète dans son pays, et c'est un motif de plus pour que je me garde de me traîner aux pieds des Bisontins, en leur adressant des éloges fades et exagérés, auxquels eux-mêmes ne prétendent pas. J'invite donc ceux qui remanient mes phrases à ne pas me travestir, à ne pas me prêter ce ton adulateur que je méprise. S'ils croient leurs flatteries judicieuses, que ne les débitent-ils séparément, ils ont tout le journal à leur disposition : qu'ont ils besoin d'ac-

coler leur patelinage au ton grave et sévère de mes articles, que ce mélange transforme en habit d'Arlequin... »

On voit que l'honneur d'être enfant de Besançon n'était pas pour griser Fourier; nous devions pour mieux faire connaître son caractère reproduire cette amusante boutade contre ses compatriotes.

Dans une lettre du 22 mai 1830, nous trouvons une instruction sur la manière dont on doit conduire une guerre de plume : « Une règle bien certaine, c'est qu'il faut employer des armes aussi fortes que celles de l'ennemi. Il a pour armes la calomnie et le vacarme, excellents moyens dans notre siècle, et vous n'osez pas même employer la vérité et l'ironie! Vous vous retranchez dans quelques fadeurs académiques, semblable à un homme qui, voyant les voleurs cerner sa maison et tirer sur ses volets, répondrait à leurs coups de fusil, en leur disant de sa croisée : « Vos prétentions à envahir ma maison ne sont pas fondées dans le sens que vous invoquez; elles sont contraires aux termes de la charte! » Un tel homme serait risible; il faut en pareil cas laisser le jargon académique, faire feu sur les assaillants et appeler la gendarmerie pour les faire arrêter et les faire pendre. »

Toute cette correspondance nous prouve avec quel talent et quelle énergie cet homme, obligé de vivre de son travail et de remplir un emploi absorbant et pénible, traitait les graves questions intéressant son pays. On se demande comment il pouvait fournir des plans, donner des conseils utiles sur la stratégie, sur les fortifications, sur la manière de conduire une polémique; comment ce modeste employé de commerce avait trouvé le temps de se créer un fonds de sciences aussi variées, aussi étendues. Et tout ce travail n'était pour lui qu'une distraction à ses études favorites. La grande préoccupation de sa vie était la mise en pratique de sa théorie sociétaire, la publication des nombreux ouvrages où il développait son système. Sans doute le système était irréalisable, mais tout en blâmant ses théories, on ne peut s'empêcher

d'admirer la puissance d'intelligence, sa force de volonté, l'étendue de ses connaissances.

En retraçant la vie de l'auteur de l'*Attraction universelle*, nous ne pouvions négliger le côté original et saisissant de son caractère, nous ne pourrions non plus sans injustice omettre certains faits qui le montrant sous un autre jour, révèlent sa délicatesse de cœur, sa bonté, son extrême bienveillance.

Dans sa jeunesse et durant ses années de collège à Besançon, Fourier emportait dans ses poches du pain et des vivres pour déjeuner; sa famille le laissait faire. Mais un jour le collégien s'étant éloigné de Besançon, on vit arriver chez son père un vieux pauvre, demandant si « le petit monsieur était malade; » apprenant son départ l'homme âgé se désola; avec le jeune Charles avait disparu le déjeuner qu'il en recevait chaque jour. La famille suppléa à l'absence du petit monsieur.

Lorsqu'en 1823 eut lieu la liquidation des retenues faites aux employés de la préfecture du Doubs, Fourier s'empressa de leur venir en aide, et ne ménagea ni son temps ni ses démarches.

Quiconque faisant appel à son obligeance était sûr d'être bien accueilli, il venait en aide même à des inconnus; l'indigent, le malheureux trouvaient en lui un appui assuré.

Un jour, il apprend que la veuve d'un officier, mère d'une famille nombreuse, est forcée, pour subvenir à des dépenses nécessaires, de vendre à son grand regret une statuette en bronze de Napoléon, qu'elle estimait 170 fr. « Je l'achèterai, » dit Fourier, et il en versa le prix. Les jours s'écoulèrent sans qu'il prît possession de l'objet d'art qu'il avait acquis et payé, On le lui envoya par un commissionnaire. Fourier le refusa, le fit reporter au domicile de la venderesse; il s'y rendit lui-même et demanda qu'on le lui conservât provisoirement jusqu'à son retour; jamais il ne revint. Il était difficile de mettre plus de délicatesse dans un bienfait et de se montrer

plus généreux, car Fourier toujours prêt à obliger était presque pauvre.

Comment s'étonner que cet homme si énergique et en même temps si foncièrement bon ait su inspirer à ses disciples une admiration et un dévouement fanatiques? Comment s'étonner que malgré ses insuccès multipliés, son courage, sa persévérance, sa résolution aient réussi à maintenir parmi ses adeptes la foi dans sa doctrine, la confiance absolue dans son œuvre, la certitude de voir enfin réussir ses efforts pour constituer la fameuse phalange ?

Le premier, le plus ancien de ces disciples, le plus rapproché par son âge de l'âge du maître, était, nous l'avons dit déjà, Just Muiron. Dès 1816, époque de leur liaison, Muiron est le confident préféré ; il se rend digne de la confiance, de l'amitié de Fourier en se livrant à une propagande active, en contribuant de sa bourse à des dépenses relativement considérables, en faisant appel à la générosité de ses amis. L'estime générale qui l'entoure en raison de sa probité et de son mérite, les nombreuses relations que lui donne sa place de chef de division à la préfecture du Doubs, font de Muiron le plus utile auxiliaire. Nul ne professe au même degré que lui, la conviction qui augmente le nombre des adeptes. Fourier est à ses yeux un homme de génie, le plus grand génie du siècle, il l'admire sans réserve aucune, il cherche partout et toujours des adhérents à son système ; il initie à sa doctrine les femmes elles-mêmes, Madame Vigoureux qui devient, elle aussi, enthousiaste de la théorie fouriériste, qui ne voit rien de plus merveilleux, qui ne songe qu'à la propager et qui espère bouleverser le monde. Par elle fut acquis à la découverte du maître un homme distingué qui devint une des lumières de l'Ecole phalanstérienne et se place immédiatement après Muiron, M. Victor Considérant, officier du génie, qui épousa plus tard la fille de Madame Vigoureux. Considérant avait été l'ami de collège de Paul Vigoureux ; les deux familles étaient intimement liées. Dès 1831, époque de

son entrée à l'école d'application du génie à Metz, Victor Considérant qui venait de quitter l'école polytechnique se mit à faire des conférences publiques, qui attirèrent un grand nombre de ses camarades du génie et de l'artillerie. Doué d'un remarquable facilité de travail, enthousiaste des idées de Fourier, jeune, actif, plein d'ardeur et d'imagination, il apportait dans ces conférences l'entrain, la résolution militaires qui contribuent si puissamment au succès. Deux ou trois années après être sorti de l'Ecole d'application, il donnait sa démission du grade de capitaine pour se consacrer exclusivement à la propagande de la découverte. La notoriété de M. Considérant devint assez grande pour le faire élire membre du Conseil général de la Seine et de l'Assemblée nationale en 1848.

Nous ne pouvons citer tous les disciples de Fourier, mais nous devons à côté de Muiron et de M. Considérant mentionner le docteur Pellarin qui se distingue, lui aussi, par l'ardeur de sa foi, le zèle de sa propagande; M. Baudet Dulary, membre de la chambre des députés ; Jules Lechevalier, qui passa de l'Ecole de Saint-Simon à celle de Fourier, et qui dans son volume : *Etudes sur la science sociale*, sut comparer avec beaucoup de verve la doctrine saint-simonienne et les solutions de l'Ecole sociétaire ; Edouard de Pompéry ; l'ingénieur Lemoine ; Michel Chevalier, qui essaya par la parole et par ses écrits de vulgariser la théorie et d'augmenter le nombre des adeptes ; Hippolyte Renaud qui, dans un livre substantiel, donna un résumé rapide et général de la conception de Fourier; Abel Transon qui traversa la secte phalanstérienne avant de revenir à la foi catholique dans laquelle il est mort, il y a quelques années.

A Paris les disciples étaient en relations fréquentes et se réunissaient entre eux à époques déterminées. Ils avaient institué à jour fixe le mercredi un dîner dans un des restaurants du Palais-Royal ; une vingtaine de convives y prenaient part. La police surveillait ces agapes fraternelles, pré-

caution fort inutile ; on ne conspirait pas. La théorie était des plus révolutionnaires, puisqu'elle tendait à une transformation absolue de la société, mais il y avait si loin de la théorie à la pratique.

Les débris de la fortune de Fourier et son traitement des plus modestes devaient suffire à sa dépense et aux frais d'impression de ses ouvrages ; on comprend que les difficultés étaient grandes ; il ne suffit pas d'ailleurs d'éditer un livre, il faut que la réclame vienne le recommander au public et la réclame elle-même est souvent coûteuse ; puis les livres de Fourier n'étaient pas de ceux qui sont goûtés par les lecteurs de toutes les classes, qui s'imposent par leur clarté, ou qui comme le roman séduisent et charment les esprits frivoles et se vendent à des milliers d'exemplaires ; il fallait à Fourier des lecteurs spéciaux : ajoutons qu'il ne savait pas exploiter la publicité, qu'il comptait peu d'amis dans la presse, que son système ne flattait pas les passions du jour. Comment propager sa doctrine? Fourier ne se faisait aucune illusion. « La vente des livres, écrivait-il avec raison à Muiron, est un monopole que les journalistes ont envahi ; il faut malheureusement passer par leurs mains plus ou moins libérales. » Un moment il espéra qu'Amédée Pichot, fondateur de la *Revue Britannique*, avec lequel il était lié de vieille date, pourrait l'aider à répandre ses idées. Tout ce que put faire M. Pichot fut d'épargner à son ami la publication dans sa revue d'une satire violente des théories de Fourier ; peut-être cette critique fort vive eût-elle été plus profitable à la doctrine phalanstérienne que la conspiration du silence qui désespérait Fourier et qui n'était d'après lui que l'œuvre de philosophes jaloux, intéressés à étouffer toutes les manifestations de ses idées. Dans son désir de rencontrer des appuis, il s'adressait au baron de Férussac, à MM. de Chateaubriand, Hyde de Neuville, Decazes ; mais comment cette voix isolée aurait-elle réussi à dominer le tumulte de l'année où éclatait la Révolution de 1830 ?

Nous ne saurions citer tous les les passages virulents d'une polémique où Fourier prend à partie M. Guizot comme directeur de la *Revue française* ; nous n'en reproduisons que quelques lignes. Cette Revue avait traité son style de grotesque : « Mon style, répondait Fourier, est celui d'un homme qui n'a pas de prétention au fauteuil et qui va droit au but, sans patelinage académique ; » et ailleurs : « L'écrivain de la Revue nous reproche que la civilisation et la morale sont des mots toujours pris en mauvaise part dans mon ouvrage, sans doute parce que l'un est le règne du mensonge, et l'autre en est l'organe. »

La civilisation était en effet aux yeux de Fourier un état de la société fort peu supérieur à l'état de sauvagerie, et il l'accusait de mille maux ; le mot civilisé était dans sa bouche presque une injure. Fourier n'admettait d'ailleurs ni transaction ni réticence, il croyait posséder la vérité et se montrait rude à ceux qui se défiaient de ses théories.

III.

Au moment même où se formait l'école de Fourier se produisait à grand bruit une autre école, l'école saint-simonienne.

Fourier assista à l'une des séances et en revint fort peu édifié, car il écrivait : « C'est une chose pitoyable que leurs dogmes faits à coups de hache, et pourtant ils ont un auditoire et des souscripteurs..... on ne conçoit pas comment ces histrions sacerdotaux peuvent se former si nombreuse clientèle. » C'est que Saint-Simon avait su s'aider du charlatanisme dont Fourier n'usa jamais, c'est que la doctrine saint-simonienne était facile à comprendre et avait rapidement obtenu le secours de capitaux que Fourier ne put réunir jamais, c'est que les saints-simoniens étaient astreints à certaines pratiques et à une certaine discipline, choses que dédaigna ou auxquelles ne songea pas l'école phalanstérienne ;

c'est que le père Enfantin était un pape, c'est que ses adeptes avaient la prétention d'exercer un sacerdoce, c'est que le gilet symbolique lui-même, cette momerie burlesque, servit la secte autant que la prédication de sa doctrine.

Toutes les tentatives de Muiron auprès de Fourier pour l'engager à se rapprocher de l'école de Saint-Simon demeurèrent vaines, ainsi que certaines avances émanées des saints simoniens en renom. Fourier méprisait leur doctrine, leurs dogmes antisociaux, et ne consentait à sacrifier aucun de ses principes : « Quand ils voudront, écrivait il à Muiron en 1831, ils formeront une compagnie actionnaire, mais il faut qu'ils renoncent à leur morale cosaque de s'emparer des successions. Au reste, pour confondre leur pathos évasif, leur plein sentiment de l'humanité, je suis toujours prêt à entendre toute proposition d'opérer, mais non pas d'adopter leurs tartufferies. »

Dans une autre lettre : « Vous voulez que j'imite leur ton, leurs capucinades sentimentales que vous nommez effusion de cœur ; c'est le ton des charlatans. Jamais je ne pourrai donner dans cette jonglerie. Je ne m'attache qu'aux raisons péremptoires. »

Pas de transactions, tel était le mot de Fourier. Aussi tout accord était-il impossible entre deux doctrines reposant sur des principes absolument opposés, car l'une voulait l'abolition de la propriété et de l'hérédité que le chef des phalanstériens prétendait maintenir. Il faut d'ailleurs reconnaître que le saint-simonisme compta parmi ses partisans des hommes distingués qui surent se faire un nom dans différentes carrières, que Saint-Simon était un brillant improvisateur, plus capable que Fourier de recruter des adhérents.

Nous avons fait remarquer avec quelle ardeur Fourier étudiait toutes les questions se rattachant à son pays ou à la ville de Besançon, avec quelle énergie il savait défendre son opinion. Muiron ayant imaginé de rédiger au nom de

ses compatriotes propriétaires de vignes ou vignerons une protestation contre l'impôt sur les boissons, Fourier leur adressait ce sage avertissement : « Il est bon de prévenir les pétitionnaires que s'ils envoient aux ministres, aux directeurs et autres personnages éminents une pétition contre les droits réunis, ils seront, pour me servir d'un langage comtois, reçus comme des chiens dans un jeu de quilles... Quand ils viendront dire à des vautours comme les financiers de France : renoncez à cent millions de revenus, la réponse des financiers sera facile à prévoir. Tant que les vignerons ne sauront pas proposer un nouvel impôt plus commode à percevoir que celui des droits réunis, le gouvernement rira de leurs pétitions, comme un cuisinier rit des cris d'une volaille qui ne veut pas qu'on la saigne. »

En présence de cette appréciation, on devine ce qu'aurait dit et pensé Fourier des financiers de nos jours.

De tous les passages que nous citons, se dégage toujours la netteté de cet esprit qui va droit au but, exprime ses opinions avec vigueur, et avec indépendance et qui, par caractère comme par conviction, dit crûment la vérité sans se préoccuper d'en adoucir la forme.

« Qu'est-ce qui fait la fortune d'un journal, écrivait Fourier, c'est le ton véhément, audacieux...

» J'ai mangé quatre ans avec le rédacteur du journal de Lyon où je mettais des articles en vers et en prose : je savais bien de lui quelles sont les règles du métier. »

Ses conseils à Muiron sur la polémique du journal n'étaient d'ailleurs que médiocrement du goût de ses rédacteurs ; plus rapprochés du public, ils craignaient de le blesser et supprimaient volontiers les articles de Fourier qui leur paraissaient trop violents.

Sans se décourager jamais, Fourier, malgré des insuccès répétés, frappait à toutes les portes pour obtenir la divulgation de sa doctrine ou l'appui de personnages influents, pouvant par leur position favoriser un essai de phalanstère

A la veille de la Révolution de Juillet, il s'adressait au baron Capelle, ministre des travaux publics, lui exposait ses plans, et en recevait une réponse encourageante mais dilatoire, ce qui s'explique assez naturellement à un moment où se préparaient les Ordonnances. Cédant aux sollicitations de Muiron, et sans espoir d'être écouté, il consentait à faire des démarches auprès des directeurs de quelques-uns des grands journaux de Paris, et les trouvait froids et indifférents, quand ils n'étaient pas hostiles. En 1831, la Chambre ayant formé un comité industriel, il lui adressait un mémoire de soixante-dix pages, il écrivait à MM. Casimir Périer et Laffitte, à MM. de Montalivet et d'Argout. M. Laffitte daigna seul lui répondre. La lettre était polie, de l'eau bénite de cour, selon la propre expression de Fourier qui ne se faisait évidemment pas illusion. A cette même époque il travaillait à un mémoire destiné à être envoyé au roi Louis-Philippe, mais qui ne parvint jamais à destination.

Malheureux dans ses tentatives auprès de ses compatriotes, Fourier s'adressait à l'étranger ; il faisait appel aux capitaux anglais ; connaissant l'esprit mercantile de la nation, il essayait, pour obtenir son concours pécuniaire, de faire comprendre à l'Angleterre les avantages que pourrait lui procurer l'application de son système.

L'Angleterre poursuivait alors comme aujourd'hui la découverte d'un passage au pôle nord. L'inventeur de la théorie sociétaire s'empare de cette idée et veut démontrer que la mise en culture élèvera la température à un degré suffisant pour que la passe du nord devienne libre au moins six mois de l'année. Malheureusement cette perspective merveilleuse ne toucha pas les Anglais, mais il nous fallait faire remarquer et la préoccupation incessante à laquelle obéissait Fourier en rapportant tout à sa découverte, et la profondeur de conviction qui lui faisait donner comme d'infaillibles résultats les rêves d'une imagination trop féconde.

Le journal l'*Impartial*, dont Muiron était le gérant, faisait

en faveur de la découverte de Fourier une propagande active, écrite avec d'autant plus de conviction que Muiron admirait la théorie fouriériste et croyait à sa réalisation, sinon immédiate, du moins prochaine. La *Réforme industrielle* s'efforçait aussi de répandre les idées du maître ; c'est dans le même but que fut fondé en 1832 un journal hebdomadaire portant ce titre : le *Phalanstère* et auquel collaborèrent Fourier, Muiron, Considérant et Madame Vigoureux. Quand nous aurons rappelé qu'Abel Transon, Jules Lechevalier, Lemoyne, ingénieur, Devoy aîné, etc, vinrent seconder dans de nombreux articles les efforts des fondateurs de cette feuille; que Michel Chevalier fit des conférences publiques et que Victor Considérant se fit entendre fréquemment dans le local de la « Société de civilisation » à Paris, nous aurons suffisamment indiqué les tentatives faites pour réunir l'ensemble de forces nécessaires à la fondation d'un phalanstère. Beaucoup de personnes, dont il est inutile de citer ici les noms, travaillèrent activement à l'œuvre ou témoignèrent leurs sympathies à l'auteur, sans sortir toutefois des termes d'une adhésion platonique, bien inéfficace pour amener un résultat pratique.

A côté de la propagande par la parole, par le journal, la brochure et le livre, nous devons mentionner les efforts qui furent faits pour constituer un premier phalanstère.

Un riche propriétaire du Jura avait mis à la disposition de l'Ecole de Fourier l'abbaye de Citeaux ; c'est là que le premier essai d'un phalanstère fut tenté sans moyens suffisants et sans résultat.

Plus tard M. Baudet Dulary, plein de foi dans les idées et la découverte de l'auteur de la théorie sociétaire, acheta sur la lisière de la forêt de Rambouillet, dans le département de Seine-et-Oise, cinq cents hectares de terrain sur la commune de Condé sur-Vesgre, à l'effet d'y établir un phalanstère. Mais il fallait des capitaux, on mit l'affaire en actions ; la foi manquait, les actionnaires firent défaut. L'essai était con-

damné d'avance; ce n'était en réalité qu'une grande ferme pour laquelle il était indispensable de construire de grands bâtiments d'exploitation et qui manquait non seulement de l'argent nécessaire, mais des quinze cents personnes environ demandées par Fourier pour une véritable expérimentation. D'autres difficultés surgirent, les plans de l'architecte étaient souvent en désaccord avec les indications de Fourier qui ne dissimulait point son mécontentement; une lutte assez vive s'établit entre eux.

Dans de pareilles conditions l'essai était condamné à l'impuissance, l'insuccès fut complet; mais la tentative eût-elle réuni tous les moyens suffisants, les quatre ou cinq millions que Fourier jugeait indispensables pour l'acquisition d'un territoire et la construction d'un phalanstère, véritable palais; eût-on rencontré les quinze ou dix sept cents habitants de fortune diverse qui devaient peupler le palais, le phalanstère une fois constitué n'aurait pu vivre et Fourier n'aurait prouvé qu'une chose, c'est qu'il poursuivait une irréalisable utopie.

En Amérique, ce pays où les imaginations les plus fécondes se donnent carrière, où les théories les plus bizarres sont mises en pratique, il existe des associations, espèce de couvents sauf l'idée religieuse, où les sociétaires jouissent d'un bien-être exceptionnel grâce à la réunion des capitaux et de l'économie résultant de l'association et de la vie en commun. Malgré ces avantages incontestables, ces communautés ne s'étendent pas, leur exemple n'est pas contagieux; elles font peu de prosélytes C'est que, si elles donnent le bien-être à ceux qui les composent, elles enlèvent la liberté, cette liberté précieuse qui fait supporter la gêne, même la misère, de préférence à une situation meilleure où nos instincts d'indépendance seraient blessés.

La liberté, c'est le bien suprême, à côté duquel tous les autres sont de faible conséquence. Fourier a trop oublié cette vérité de tous les âges, de tous les pays.

Il a eu en outre le tort de croire qu'il y a des goûts et des passions pour toute espèce de travaux et de confondre trop souvent le consommateur et le producteur. Il part de ce point que du moment où l'on a du goût à jouir d'une chose, on a par là même du goût et de l'aptitude à la produire. Rien de plus erroné ; combien de gens qui aiment de belles peintures et qui seraient impuissants à les créer ! Il ne tient pas assez compte de la difficulté, de l'impossibilité même de satisfaire soi-même ses penchants. Un phalanstère se composera toujours d'un trop grand nombre de jouisseurs et de consommateurs, mais comment y réunir des hommes assez dévoués, assez intelligents, assez bien doués pour donner satisfaction à tous ces amateurs de plaisirs ?

Dans les dernières années de sa vie comme dans sa jeunesse, Fourier cherche à profiter, pour propager et lancer sa découverte, de tous les événements politiques qui se produisent et lui semblent de nature à lui faire obtenir l'appui du gouvernement. Les ministres auxquels il s'adresse ont d'autres soucis et ne paraissent pas songer beaucoup à la théorie des quatre mouvements. Ses démarches n'interrompent pas le cours de ses publications. En 1835, il fait paraître encore un ouvrage sous ce titre : la *Fausse industrie*, critique de la civilisation, tableau des bienfaits de l'ordre constitué, de l'association. A cette même époque, il essaie d'arriver jusqu'au roi Louis-Philippe pour lui démontrer les splendeurs que donnerait la réalisation de son système, l'intérêt personnel pour le Roi de mettre à exécution ses théories.

Combien devait être tenace l'espérance, pour qu'elle persistât ainsi au cœur de Fourier malgré toute une série de mécomptes, de déceptions ! Cette espérance, toutes ses lettres l'attestent, toutes ses publications en font foi, les moindres incidents l'entretiennent, chaque jour le moment favorable pour appliquer sa découverte lui paraît arrivé, un effort et il réussira ; mais la réussite ne vient jamais. Semblable à ces

mirages qui dans les sables du désert montrent au voyageur l'eau après laquelle il soupire, la réalité détruit le rêve, sans toutefois empêcher un rêve nouveau de hanter l'imagination de l'inventeur.

Peut-être devons-nous montrer ici dans une ode de la composition de Fourier et la persistance de ses illusions et les souffrances de ce cœur ulcéré, de ce philosophe incompris, plein de pitié pour ces « petits Français » qui ne savaient comprendre la vérité.

Charles Fourier et sa théorie, tel est le titre d'une ode où Fourier lui-même annonce au monde sa découverte et se prédit l'immortalité :

Justes, qui souffrez en silence
Au dédain partout condamnés;
Peuples, qui dormez enchaînés
Par la terreur et l'indigence,
L'instant du réveil est sonné ;
Un prophète aux humains donné
Vient du sophisme écraser l'hydre.
Cinq mille ans le crime a régné :
Enfin s'épuise le clepsydre
Aux temps d'infortune assigné.

L'homme aux faux savants se confie ;
Détrompez-vous, peuples et Rois,
Cessez de demander des lois
A l'absurde philosophie :
De ses rhéteurs présomptueux
Naissent des codes tortueux,
Dédale aux méchants favorable.
Mortels, repoussez ce poison,
N'attendez un code équitable
Que de la divine raison.

Rendez grâce à la Providence;
Recevez cette loi des cieux,
Dont un génie audacieux
Sut acquérir l'intelligence,
Réformateurs civilisés,
Fléaux des peuples abusés,
Fuyez, la vérité s'avance;
Tombez, légistes ténébreux,

Peuples, chantez la délivrance,
Voici venir les jours heureux,

. . . .

Et toi volcan de calomnie,
Siècle abject, fardé de progrès,
Dont les ironiques arrêts
Enchaînent l'essor du génie!
C'est par un calice de fiel
Que des hautes faveurs du ciel
Tu récompenses le message,
Mes travaux seraient donc flétris!
Trente ans de dégoûts et d'outrage
De mes veilles seraient le prix!

. . . .

Paris, moderne Babylone,
Lorsque de mes pénibles jours
La Parque aura tranché le cours,
Tu voudras tresser ma couronne.
Tes fils viendront sur mon cercueil
Déplorer ton vandale orgueil,
Illustrer, venger ma mémoire :
Ils conduiront au Panthéon
Ma cendre, plus riche de gloire
Que César, que Napoléon.

Ces strophes ne peignent-elles pas Fourier tout entier, l'homme persuadé que ses révélations vont transformer le monde, et qu'il a élevé un monument que les siècles n'entameront pas, l'homme indigné d'être méconnu dans un siècle qui na pas su le deviner et se consolant de ses déceptions dans cette pensée que l'avenir l'appréciera à sa valeur, lui tressera des couronnes et ne lui marchandera pas son admiration?

En dehors de ses compositions poétiques, Fourier se préoccupait peu de la forme donnée à sa pensée et procédait sans recherche à l'expression de ses idées et de ses sentiments. C'est à la hâte qu'il enregistrait le flot toujours vif de ses méditations. Aucun souci de la phrase, aucune sollicitude de la période arrondie et balancée; certaines pages, notamment celles où il fait le tableau des désordres et du mensonge

des mœurs mondaines, sont écrites avec une sorte de verve à la Rabelais, qui pourrait lui assurer une place honorable parmi les moralistes français, mais il n'était pas un styliste dans le sens rigoureux du mot. Les effets d'expression qu'il a souvent rencontrés lui sont venus plutôt d'instinct et d'un profond sentiment des choses exprimées que d'un art raisonné et systématique.

Dès 1831 la santé de Fourier s'était fort altérée. Vivant de la vie de la pensée, il se préoccupait peu de ses souffrances, ne croyait guère à la science médicale, et y avait recours le moins possible. Avec les années les indispositions devinrent plus fréquentes et plus graves. Le travail, les agitations, l'âge avaient tué cette organisation puissante, il lui restait la mémoire, l'intelligence, la volonté. L'hiver de 1836 à 1837 aggrava beaucoup son état. Il occupait alors un petit appartement rue Saint-Pierre-Montmartre qu'il refusa de quitter, malgré les instances de ses amis et de madame Vigoureux qui le priait de venir habiter chez elle. A peine pouvait-on le décider à accepter les soins indispensables. Il n'admettait pas qu'un ami ou un serviteur à gages restât auprès de lui pendant la nuit : « J'aime à être seul, disait-il, je serais désolé d'imposer à autrui de la fatigue. » Une femme âgée allait dès les premières heures de la journée s'informer de sa santé.

Le 10 octobre 1837, à cinq heures du matin, elle trouva Fourier vêtu de sa redingote, agenouillé contre son lit et privé de vie

M. Victor Considérant et Madame Vigoureux avertis accoururent. M. Considérant plaça le corps sur le lit, et Madame Vigoureux ferma les yeux de l'homme auquel elle avait cru comme à un prophète.

On grava sur sa tombe ces deux maximes : Les attractions sont proportionnelles aux destinées. La série distribue les harmonies.

Les traits de Fourier nous ont été conservés, et Gigoux a fait de lui un portrait remarquable. Fourier est assis, les

jambes croisées, les mains appuyées sur sa canne et dans l'attitude de la réflexion. Il est d'une taille moyenne, au profil accentué, quoique très fin, avec des lignes délicates mais précises. Le nez vigoureusement dessiné a une courbe aristocratique. La bouche est ironique, l'œil est enfermé sous l'arcade sourcilière, mais il est largement ouvert. Les prunelles sont alertes, pétillantes, perçantes, tel était le caractère de cette tête où la pensée vibrait sans cesse, aiguisant l'éclair du regard. Avec cette figure énergique Fourier était d'un accueil avenant, d'une bienveillance souriante bien qu'un peu sarcastique, affectueux pour ses amis et toujours prêt à venir en aide au malheur ou à l'indigence.

Nous avons essayé de peindre cette physionomie absolument originale où une justesse de vues et un bon sens remarquable s'associaient, en dehors de la découverte sociale dont il était l'inventeur, aux rêves les plus fantastiques, aux assertions les plus étranges.

Nous n'avons pas cru devoir donner à l'étude des théories sociales une place trop grande, nous n'avons cité que de bien courts fragments de sa volumineuse correspondance. Ses formules et son style aux allures mathématiques rendent fatigante la lecture de ses livres et ne permettent pas des citations trop longues : il eût fallu procéder à un travail de rapprochement entre différents articles pour éclairer nos extraits, puis nous aurions bien vite exposé l'auteur de *l'Attraction universelle* au ridicule ou à l'imputation de folie, d'extravagance, d'absurdité. Certains écrits comme le *Traité de l'association domestique agricole* prouvent les prodigieuses ressources, les connaissances positives de Fourier ; mais il en est qui dénotent une intelligence troublée, une imagination déréglée ; non seulement ses conceptions sont chimériques, les détails sont puérils et provoquent le rire. A côté de grandes vérités, d'aperçus neufs et ingénieux, il y a des idées étranges qui semblent sortir d'un cerveau peu équilibré ; c'est surtout lorsqu'il raconte l'histoire du globe, de

la mer, des étoiles, leur passé, leur avenir, qu'il se livre à des hardiesses devant lesquelles pâlissent les romans de Buffon et de Fontenelle. Dans ces excursions gigantesques il extravague souvent, c'est ainsi qu'il annonce que la mer se dessalera et deviendra une boisson pareille à la limonade, que les orangers fleuriront en Laponie, que six lunes jeunes et brillantes remplaceront la lune morte de fièvre putride, etc., etc. Il a le tort de s'attaquer au monde religieux et moral, à la vie future, de vouloir réformer les systèmes astronomiques, de limiter la destination de l'homme au domaine des jouissances matérielles. Non seulement il manque de cette délicatesse morale, de cette vertu qui ne tend au bien qu'à travers l'honnête, mais dans certaines pages il glorifie et organise la débauche d'une manière éhontée ; ce sera sur son nom une tache éternelle, indélébile.

Fourier ne se trompait pas sur la valeur de ses ouvrages : « Autre chose, disait-il, sont mes trois systèmes, cosmologie, psychologie, analogie, autre chose est mon quatrième ou attraction passionnelle. Lorsque vous l'examinez, laissez les autres. » C'est dans cette étude sur l'attraction qu'il examine l'âme humaine, ses penchants, ses besoins ou ses passions ; c'est alors qu'il fait preuve de merveilleuses ressources d'esprit et d'une science presque universelle. Ajoutons que l'utopie qu'il a poursuivie sans trêve, révèle elle-même une puissance de synthèse et d'observation exceptionnelle ; il soumet tout au calcul, distribue, classe, affirme ; s'il ne réussit pas à convaincre, il étonne, il vous force à reconnaitre sa supériorité. La fécondité de son intelligence, la ténacité de ce rêve de toute une vie méritait à Fourier une place à part et les nombreux volumes qui composent son œuvre sont certainement un des monuments les plus surprenants, les plus étranges de son siècle et peut-être de tous les siècles. De tous les socialistes de notre temps, Fourier nous paraît le premier et le plus remarquable. C'est lui qui a le plus d'idées, et d'idées ingénieuses. Bé-

ranger l'a qualifié de « génie prodigieux, quoique incomplet. »

Après sa mort, ses disciples essayèrent de continuer son œuvre. La nouvelle doctrine qui avait grandi un instant sur les débris du saint-simonisme et qui avait eu ses journaux le *Nouveau monde* ou la *Réforme industrielle* fut surtout défendue par Considérant qui en 1837 prit la direction de la *Phalange*, revue philosophique et sociale, destinée à rallier tous les disciples, et qui devait être remplacée en 1845 par un journal politique quotidien, la *Démocratie pacifique*. Un essai de phalanstère fut en outre tenté au Texas, mais sans succès. Aujourd'hui l'Ecole de Fourier a renoncé à toute action militante, elle est à peu près disparue avec le fidèle Muiron, le plus ancien, le plus fervent de ses apôtres. Son chef lui-même, M. Victor Considérant, paraît n'avoir conservé aucune des illusions de sa jeunesse et vit comme un sage antique, spectateur désintéressé des événements de notre époque. D'ailleurs Fourier n'avait-il pas écrit : « Il est un problème sur lequel on devra s'abstenir de demander des éclaircissements : c'est le plus important de tous, c'est celui de la rétribution proportionnelle aux trois facultés industrielles, c'est à dire la répartition du produit agricole et manufacturier d'une phalange entre les sociétaires, selon la quotité de capitaux, lumière et travail de chacun. Ce problème est le nœud gordien de l'ordre combiné. » Or cette formule qui devait donner la clé de son système et le rendre pratique, Fourier l'avait emportée avec lui ; ce secret ne fut jamais découvert par les disciples du maître, qui finirent par perdre l'espérance de le découvrir jamais. C'est ce qui fait que nous continuons notre vie de misère, et il est à craindre que nos descendants ne soient pas de plus grands clercs que nous.

NOTES

SUR

QUELQUES LIVRES DE RAISON FRANC-COMTOIS

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 18 mars 1886.)

Parmi les innombrables matériaux de tout âge et de valeur si inégale amassés dans nos dépôts publics, les documents les plus rares et les plus recherchés aujourd'hui sont ceux qui restituent le physionomie exacte, la vie intime et journalière d'une ville, d'une corporation, d'un foyer, à telle ou telle époque de notre histoire provinciale. Mais, pour peu que l'on remonte de deux siècles en arrière, les chroniques cessent, les délibérations municipales ou corporatives, les registres judiciaires, les correspondances privées se réduisent ou disparaissent insensiblement. Ce n'est plus que par des traits isolés, des épisodes glanés au hasard que l'histoire intime de la Franche-Comté s'ébauche, en attendant que d'heureuses recherches en retouchent où en complètent le tableau.

Pour suppléer à cette pénurie, il est heureusement un genre de documents plus sobres, mais toujours plus exacts, quoique souvent anonymes, que les chroniques proprement dites, dont ils ont été les précurseurs et le germe, je veux parler des livres de raison nombreux encore dans nos archives publiques ou privées.

Du XIIIe au XVIIIe siècle, tout homme qui par métier ou par goût sut tenir la plume, résista difficilement à la tentation d'inscrire sur les marges du livre d'heures, du registre de comptes, du protocole qu'il feuilletait chaque jour, les

événements contemporains. Le moine ou le clerc succombe le premier et trace sur le vélin des livres de chœur ou des cartulaires les éphémérides de son église, de son diocèse ou de son temps. De ce livre de raison, auquel bien des mains ajoutent des mentions nouvelles, naissent les chroniques ecclésiastiques dont la publication récente bouleverse et renouvelle l'histoire du moyen âge. Sans elles, sans les obits et les recueils d'anniversaires, régulièrement tenus dans les cloîtres, l'histoire des prélats et des grands seigneurs du xe au xve siècle resterait bien imparfaite. Moins bien partagée que les diocèses ses voisins, l'église de Besançon a conservé cependant maint débris de ces livres monastiques, dont les mentions ajoutent tant d'épisodes à ses glorieuses annales.

Lisez plutôt l'anonyme de Sainte-Madeleine de Besançon notant sur le lectionnaire de sa collégiale, les incendies, les tremblements de terre, les inondations, dont il est au XIIIe siècle le témoin effrayé (1); ou ce moine de la Charité exhalant dans des imprécations indignées le ressentiment dont

---

(1) *Extractum ex antiquo lectionario ecclesiæ B. Mariæ Magdalenes ante annum 1200 exarato* — « Anno Domini M CC XXIX, in sequenti nocte post diem Nativitatis Domini, combustum fuit perpero igne quidquid erat a monasterio beati Laurentii usque ad Dubium, et a Dubio usque ad domum domini Durains. — Anno Domini M CC XL pluit adeo super terram quod tam magna fuit inundatio aquarum pridie calendas decembris, quod non erat aliquis qui unquam vidisset tam magnam inundacionem. — Anno Domini M CC LX sexto, in vigilia Purificationis B Virginis, hora matutinarum, dum legeretur tertia lectio de epistolâ ad Ephesios, factus est motus terre. — Anno Domini M CC LXVIII, quâdam die veneris in festo beati Thome apostoli, fuit tanta inundatio, quod fluvius Dubii extendit se fere usque ad puteum hospitiorum. Oportuit ex necessitate quod fratres predicatores, fratres minores et canonici sancti Pauli exirent a mansionibus et domibus suis; item quod per vehementiam et impetum aquarum posteriores partes istarum domorum corruerint, et perierint. — Anno Domini M CC LXXVII, mense maii, cepit scindi nemus *dou Felet* capituli B. Magdalenes Bisuntinæ, et territorium fuit abscissum et clausum muro, anno M CC LXIX, mense februario ... etc. etc. » — Copie du XVIIIe siècle. *Ms. de la Biblioth. publique de Besançon.*

son âme est pleine contre les sires d'Oiselay, qui viennent de piller son abbaye !

« Puisqu'Oizeler la Charité
Blessa, le blesse povreté (1). »

L'instruction se développe, les classes moyennes, où se recrutent les magistratures, se peuplent de lettrés avides de s'élever à la fortune, et qui y parviennent à force d'intelligence et de travail. Sur les feuillets de garde du compte qu'il vient de libeller comme receveur, du grimoire, décoré du nom de protocole, où il vient de grossoyer, comme notaire, la minute d'un contrat, le lettré roturier tracera à côté de la devise ambitieuse ou morale, règle de sa conduite ou marque de son espoir, soit les événements marquants qui se produisent dans la famille de ses maîtres, soit les modifications de son propre destin : sa promotion à des fonctions plus relevées, un heureux mariage, la naissance de son premier né. Le livre d'heures, qui paraît tardivement dans l'intérieur modeste du bourgeois, recevra de préférence ses confidences écrites, ce que j'appellerais ses *mémoires*, si le terme, exact naguère, n'était prétentieux aujourd'hui pour de modestes annales, qui n'étaient certes ni frelatées ni embellies pour la galerie ; le narrateur écrit pour se rendre compte, se rendre raison de son passé, d'où le nom de *livre de raison*.

Prenez, par exemple, ce livre superbement enluminé, en tête duquel s'est fait peindre, vêtu d'une robe rouge rehaussée d'hermines et reconnaissable à ses armoiries, un ancien juge de la cité de Besançon, Jean Jouard, de Gray, président des parlements de Bourgogne, qui périra assassiné par les Dijonnais en un jour d'émeute (1477). En marge du psautier, vous lirez, d'une écriture menue et ferme, ces annotations qui restituent à la biographie comtoise un de ses plus anciens portraits. « Le 8 des ides de juin, moi, Jean Jouard, fus ordonné président de Bourgogne par monseigneur le duc

(1) *Ms. du* XV[e] *siècle, n°* 6 *de la Bibliothèque publique de Gray.*

Philippe, à Bruxelles; et ai prêté serment en ses mains l'an 1463 ». Plus loin vous le verrez noter la naissance de sa fille, divers événements, enfin la recette d'un remède merveilleux qui, appliqué par Jean Jaquelin, médecin du duc, sauva le président d'une grave maladie (1). J'abrège, pour arriver au livre de raison de Jean Chaudet, d'une des plus notables familles de Besançon (2).

En 1466, Jean Chaudet a vingt ans et achève à l'université de Dole des études qui le ramèneront bientôt dans sa ville natale pour y exercer le notariat. Laissons le raconter lui-même les débuts de sa carrière, son entrée en ménage, ses premiers succès.

« L'an 1466, le second jour de janvier, je fiançai madame Jacquette, fille d'honorable homme Denisot Tartarin, en l'hôtel de Jacob du Change, présent messire Jean de Montureux qui nous fiança, Jacob du Change, son père, monsieur Denisot Tartarin, ma mère, sa femme, les deux notaires qui reçurent le traité. Et à cette heure je partis et m'en retournai à Dole, à l'étude. »

Quatre mois plus tard Jean Chaudet a terminé son stage, il est rentré dans la maison paternelle, située sur la paroisse Saint-Pierre, vraisemblablement dans la rue Saint-Antoine, sur l'emplacement où s'éleva plus tard la maison des d'Anvers ses héritiers. Il embellit sa demeure, fait poser à prix d'or des verrières à la mode dans la chambre d'honneur qu'il destine à sa fiancée, meuble d'un bahut qu'il commande à son voisin, « Guillaume le Débrosseur », la boutique où il tiendra la plume et fait bénir son logis par le clergé paroissial. Puis, le 3 mai, jour de Sainte-Croix, on célèbre son mariage avec Jacquette Tartarin. En l'alliant à l'une des familles les plus influentes de la bourgeoisie, ce

---

(1) *Ms. n° 13 de la Bibliothèque publique de Vesoul.*

(2) Communiqué par l'obligeance de mon excellent confrère et ami, M. Bernard Prost.

mariage lui vaut bientôt l'honneur de sièger à l'hôtel de ville, comme l'un des quatre de la bannière de Saint-Pierre ; « je pouvais avoir 21 ans et deux mois », note-t-il modestement. (On n'était éligible qu'à 21 ans accomplis à l'emploi de co-gouverneur).

A ce moment la ville est émue par les obsèques solennelles du duc Philippe que la ville fait célébrer aux Cordeliers ; en sa qualité de gouverneur, Chaudet en a vu les apprêts et en décrit l'appareil. Ce qui le frappe davantage avec les tentures armoriées tapissant les murs de l'église, c'est le cercueil, couvert de drap d'or placé au milieu du chœur, surmonté « d'une petite maison de bois peinte en noir, couverte de cierges », aux angles de laquelle flottent sur des lances des bannières aux armes de Bourgogne.

Un autre jour, un heureux hasard le conduit à l'église Saint-Jean au moment où le suffragant Antoine Masuyer, évêque de Sidon, remet à l'archevêque Charles de Neuchâtel le *pallium* que lui envoie le pape. « Ces cérémonies, qui furent bien dévotes, belles et riches, se firent en moult grand honneur, humilité et révérence et en petite quantité de peuple, car ceux de la cité n'en surent rien ; mais moi, Jean Chaudet, m'y trouvai par cas de fortune. »

« Le 25 septembre 1467, à neuf heures avant midi ou bien peu après, le soleil étant au 10e degré de la balance et l'ascendant au 16e degré du Scorpion, fut né mon fils Jean, premier de mes enfants, et le tint sur les fons maître Jean Lanternier et sa grand'mère. » A ce moment la peste, que Chaudet appelle « l'impédymie », règne à Besançon ; la nourrice de son enfant tombe malade, on la remplace et quatre fois de suite l'accident se renouvelle ; l'enfant tombe malade à son tour ses parents désespérés le recommandent et le vouent à Notre Dame de « Guence » en Allemagne, incontinent il est guéri. « Et le jour en suivant j'allai accomplir ledit voyage », ajoute conscieucieux narrateur. Cette naissance est l'occasion de repas et de présents qui doivent suivre le rétablissement de

l'enfant et le retour du pèlerin. Citons par curiosité le détail des offrandes que reçoit l'accouchée : le parrain se distingue en offrant un salut d'or, 4 chapons, 2 oisons gras ; des parents et amis apportent qui des fromages, qui un demi veau, un quartier de mouton, une truite, un demi cent de cailles, une corbeille de poires, des perdrix, un cuissot de biche, etc. Je laisse à penser si l'on fêta le baptême. Le même cérémonial se produit à chaque naissance et, détail piquant, chaque fois le notaire, qui n'oublie pas que son livre est un *livre de raison*, suppute la valeur des présents. Quelquefois même, enthousiasmé par l'aspect d'un mouton ou d'un chapon offert à sa femme, il laisse échapper cette exclamation joyeuse « Et oncques n'en vis un si gras ! » Tous les compères qui s'associent à ces fêtes de famille, en y apportant, comme autrefois les Mages, des cadeaux de toute sorte, sont les cousins des Tartarin ou des Chaudet, ce sont les Bonvalot, les d'Orchamps, les Despotots, les Daniel, les du Change, les Donzel, l'élite des patriciens de la cité. A partir de 1474, Jean Chaudet, qui n'a cessé d'être mêlé aux affaires publiques de Besançon, cesse d'écrire et, en 1517, son petit-fils Antoine d'Anvers, époux de Marguerite Bercin reprend son livre pour le continuer. Il y inscrit, comme son aïeul, les naissances de ses enfants ; celles de ses petits-enfants y prennent place à leur tour, sous la main de Pierre d'Anvers, son fils, jusqu'à l'année 1564 où le vieux livre relié en parchemin fut oublié dans quelque grenier. Ici je devrais analyser le livre de raison des Froissard-Broissia, commencé en 1532 par le président d'Orange et continué jusqu'à 1701 par ses descendants, un des plus curieux qui existent, soit par son ancienneté et son étendue, soit par la variété des récits qu'il contient, grâce au rôle important de la famille dont il enregistre la filiation ; mais comme on l'imprime à l'heure présente, je me bornerai à le mentionner (1).

---

(1) Ce livre de raison, conservé au château de Neublans, va paraître

Souvent, commencé par un bourgeois, le livre de raison est continué par un noble, son descendant direct, qui, soutenu par la fortune et l'influence paternelles, aura gravi les échelons de la hiérarchie; mais dès lors le caractère du livre de famille s'accentue au profit de la généalogie et au détriment de l'histoire par l'exclusion des événements publics; son intérêt ne disparaît pas mais se réduit.

On en jugera par l'*Album amicis* du voyageur Simon Sanget qui visita, en 1589, les bords du Danube, de Pesth à la Corne d'Or, et rapporta, pour le léguer aux Buson, ses descendants (qui en firent, jusqu'au xixe siècle, leur livre généalogique) un curieux volume, illustré d'armoiries et de brillantes miniatures, aujourd'hui recueilli aux archives du Doubs (1). J'en dirais autant du fragment de livre de raison des Montrichard gardé par le même dépôt (2), du livre des Despotots (3), de celui des de Thon, seigneurs de Rantechaux (4), enfin de celui dans lequel Philippe-Eugène Chifflet, fils du médecin Jean-Jacques, inscrit pêle-mêle le compte de ses revenus de Palante, de ses épices de conseiller au parlement, ou la naissance de ses fils tenus sur les fonts du baptême par l'historien de *Vesontio*, ou par l'abbé de Balerne (5). Exceptons cependant de cette définition le livre du consciencieux Thomas Varin d'Audeux, l'historien du « Narré fidèle » et de la « Chevalerie de Saint-Georges » qui, sauvé et continué par Charles Varin-Dufresne, appartient aujourd'hui encore aux représentants de sa famille. Thomas Varin y inscrit religieusement tous les événements

---

incessamment dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Jura* par les soins de M. le comte de Froissard-Broissia.

(1) N° 34 du Catalogue des manuscrits des Archives du Doubs.

(2) E. Fertans. *Arch. du Doubs*. Ce livre va de 1499 à 1691.

(3) Archives particulières.

(4) *Bibliothèque du Chapitre métropolitain*, sur les feuillets de garde d'*Heures bisontines* de 1519, imprimées à Paris chez Didier Maheu pour Jean de Turgis.

(5) *Archives du Doubs*, E. 1369.

ayant de famille en y mêlant le récit des événements locaux ayant plus particulièrement frappé son imagination ou atteint ses intérêts. En insérant *in extenso* son livre de raison tracé sur les gardes ou les marges d'un livre d'heures du xve siècle, nous rendrons hommage à l'un des hommes qui ont le plus honoré au xviie siècle l'érudition franc-comtoise (1).

Si le livre du gentilhomme n'est plus guère qu'un recueil généalogique, le livre du bourgeois, du marchand, du médecin, du notaire, se développe en sens inverse. Sans doute les annales de la famille y sont inscrites avec honneur, mais en fait, elles sont débordées par des événements locaux, le prix des denrées, la physionomie des saisons, les fléaux qui se succèdent, les récoltes bonnes ou mauvaises qui vident ou remplissent les greniers, tous ces menus détails qui frappent l'imagination, ou les intérêts populaires. Pour peu, l'éducation littéraire aidant, le livre devient bientôt un véritable journal, où des maximes morales émaillent de loin en loin le récit. Cette transformation nous vaut, à Besançon, la chronique du notaire Jean Bonnet, celle de Pierre Despotots, et maintes annales manuscrites ; à Montbéliard, celles d'Hugues Bois de Chêne et du conseiller Perdrix ; à Poligny, celle du chirurgien Guillaume Durand ; à Chevreaux, celle du sieur Godard ; celle du curé Rouget, à la Rivière, et combien d'autres encore déjà publiées ou inédites, écrites la plupart au début du xviiie siècle, toutes extrêmement curieuses pour l'histoire générale ou locale.

Dans la catégorie si nombreuse des livres de raison inédits je ne puis passer sous silence les deux recueils du médecin Jean Garinet : l'un qui a trouvé asile à la bibliothèque de Besançon, l'autre que je feuilletais naguère chez un ami ; tous deux se complétant l'un par l'autre, présentent un intéressant tableau de la vie honorée d'un médecin patricien au

(1) Nous donnons aux Pièces justificatives, sous le n° III, le texte du livre de raison de Thomas Varin.

début du xviie siecle. Né à Besançon, vers l'an 1575, Jean Garinet en sort, en 1596, pour aller s'instruire, en France, dans l'art de guérir. Il y passe 11 ans, conquiert à Avignon son diplôme de docteur en 1605, rentre à Besançon et y épouse la même année Guigonne Marquis. Il a pour clientèle les grands seigneurs du pays, M. de Granvelle, le comte de Cantecroix, etc. ; auprès d'eux il apprend mainte nouvelle et s'empresse de les écrire sur un *promptuaire* imprimé qui ne le quitte pas. Ses clients le comblent de présents, joyaux, argenterie, montres, horloges, bas de soie ; il les dédommage en retour, par ses bons soins et ses connaissances en astrologie, grâce auxquelles il tire l'horoscope de ses amis et de ses enfants. Çà et là dans ses notes, semées dans l'ordre bizarre de simples éphémérides, quelque renseignement important ; ici, sur une surprise dont le duc de Bouillon a menacé la ville en 1620 ; là, sur la venue du prince de Condé, pèlerin du Saint-Suaire ; plus loin l'analyse d'un sermon fameux, prêché par le Père Broch, sur le siège de Prague, ou le récit des processions qui arrêtent les pluies et sauvent les récoltes, dont Garinet, bon propriétaire, se déclare fort soucieux. Le journal de Jean Garinet s'arrête en 1657, au moment où son fils Thomas obtient à son tour le diplôme de docteur en médecine à l'Université d'Avignon (1).

Voici le livre de comptes d'un bonnetier bisontin, Pierre Perron, (né en 1591, mort en 1669), qui tient en même temps boutique d'apothicaire. Son livre de raison est très varié, tantôt rempli du détail des emplettes par lui faites à la foire de Francfort ou chez son compère : « Nicolas Gardeleus, bonnetier à Paris, sur le pont Notre-Dame, à l'enseigne des Deux-Hermites » ; tantôt enregistrant le produit annuel des vignes que possède l'apothicaire sur le territoire de Besançon, ou notant l'argent qu'il prête ou perd au jeu, etc. Curieux des choses du passé, Pierre Perron a recueilli sur le cimetière de

(1) Pièces justificatives n° II.

Saint Jean-Baptiste une « épitafe remarquable » que nous lui emprunterons, sans toutefois l'admirer comme lui :

« Desou cette tombe de pierre
Gy Claude Du Bois et sa femme
Ils sont mor, il ne faut l'enquerre
En bonne renommée et fame.
Desou cette tombe de pierre
Gy Claude Dubois et sa femme. »

Marié à Marguerite Arbilleur, Pierre Perron enregistre le 27 avril 1617, la naissance d'un premier fils, Jean Perron (« la pinte de vin vallet 3 fr., et la mesure de blé, 20 sous » à cette date). Il ajoute mélancoliquement plus tard cette note en marge du volume : « Le dict Jehan Perron s'en est allé par le monde avec deux père réconlet, disant s'en aller à Notre-Dame de Lourette, l'aiant emmené par force et malgré moy, ne le pouvant refuzé pour le service de Dieu ; s'en estant allé en l'an 1631, dont je n'en ay jamais eu nouvelle, ayant estudié jusque à la rétorique » Six enfants naissent successivement de 1619 à 1626, mais le malheur s'abat sur cettte nombreuse famille, la peste de 1629 éclate, Marguerite Arbilleur en est la première victime, Pierre Perron se retire aux champs dans une loge et perd ses deux fils Jean-François et François, enterrés tous deux auprès de leur mère à Saint-Jacques hors des Murs, devant la porte de la chapelle.

En 1638, Pierre Perron s'est remarié avec la fille d'un peintre, Isabeau Baroz, et le parrain du premier enfant de ce second mariage, Etienne, est son beau-frère Etienne Maistre, peintre salinois (2 mai). Une solennité exceptionnelle, dont nous lui empruntons le récit, entoura la naissance et le baptème de son troisième fils, Jean-Ferdinand, qui eut l'honneur assez rare de compter 24 parrains.

« Et fut ellevé (le 15 juillet 1646) sur les saints fonts de batteime par monsieur le docteur Borrey qui estoit entré du nombre de messieurs les Vingt-Huict set anné là, et qui fut leur président, son paieren, et pour la marreinne ce fut made-

moiselle Jehanne Marrechal, femme de monsieur le docteur Philippe, alors gouverneur et régalle, juge de la régallie de Besançon. Et fut porté aux battemme, à l'église de monsieur saint Pierre, par le commendeur de S. Quantin et fut par le commandement de tout le corps de messieurs les Vingt-Huict, luy voullant donner le nom de Sa Maigesté Impérialle avec celuy de monsieur leur présidens... Ce jour là l'on fit uns grand paste à la maison de la ville, où l'on fétia le commis de Sa Majesté Impérialle nommé Monsieur Gidelle, avec messieurs les gouverneur et Vingt-Huicte, où l'on tira quantité de vollé de canon avec toutes les bannières de la ville, etc... »

L'aîné des fils du narrateur, nommé Pierre, épousa le 29 novembre 1664 Anne Montaigu et reprit tout à la fois jusqu'à sa mort le commerce d'apothicaire et la rédaction du livre de raison paternel qui n'offre désormais rien de saillant (1).

On aura remarqué dans le livre que nous venons d'analyser la bonhomie de Pierre Perron confiant, en 1631, à deux récollets inconnus un fils dont il n'eut dès lors aucune nouvelle. Un autre livre de raison, celui des Coillot, l'une des familles les plus considérables de la ville de Poligny dès le XVIe siècle, nous fournira un épisode analogue. Jean Coillot, secrétaire aux honneurs du roi d'Espagne Philippe II, avait eu deux fils de son mariage avec Jeanne Jobelin. L'un, Claude, partit pour l'Italie à l'âge de 14 ans, en 1586, au moment d'une peste générale régnant dans la province; son père mourut, en 1614, sans en avoir jamais reçu la moindre nouvelle, le croyant mort à Rome ou à Tivoli. Or, peu avant le décès du père de famille, une troupe de comédiens ambulants passait à Poligny; l'un d'eux, nommé Franchischinetti, originaire d'Acquaviva dans la marche d'Ancône, apprit cette particularité que rendait intéressante

(1) *Archives du Doubs*, E. Perron.

la fortune assez considérable de Jean Coillot. Le parti du comédien est aussitôt pris, il trouve des complices qui le renseignent sur certains détails de la famille; voilà notre comédien se présentant comme l'Enfant prodigue, sous le nom supposé de Claude Coillot, rentrant d'Italie. On l'accueille, on le reçoit dans la maison paternelle, le père et la mère qu'il adopte et qu'il dupe croient d'abord le reconnaître, puis hésitent et finalement mettent Scapin à la porte. Il court à Dole et obtient permission pour plaider, mais d'autres comédiens le trahissent; Simon Coillot, fils aîné de Jean, part pour Acquaviva avec le docteur Antoine, et revient avec les preuves de la fourberie de Franchischinetti; celui-ci décrété de prise de corps disparaît et ne revient plus. Soixante-dix ans passent, la Franche-Comté est française et parmi les aventuriers qui inondent tout pays conquis, paraissent de soi-disant descendants de Claude Coillot. L'un se nomme Louis-Arnaud d'Antissanty, écuyer, l'autre Jean d'Antyssanty, garde du corps du Roi, un autre Abraham Poilblanc, fils d'un médecin ordinaire du Roi, etc. tous se déclarant héritiers de Claude Coillot leur aïeul, mort en Italie. Mais leurs prétentions repoussées par ceux qu'ils attaquent devant les tribunaux, n'aboutissent qu'à un échec et nos chevaliers d'industrie, se lassant, s'évanouissent après quinze ans de pourparlers et de procédures, laissant maître du terrain, de la succession des Coillot et de leur livre de raison, continué jusqu'à 1791, les légitimes descendants du secrétaire de Philippe II (1).

La transformation qui s'est opérée dans les livres de raison de la bourgeoisie s'accomplit en même temps dans les cloîtres, et aux sobres annotations marginales des hauts siècles succèdent, dans nos monastères, des annales minutieuses où les

(1) Archives de famille de M. le marquis de Terrier de Loray; que nous prions d'agréer ici tous nos remerciements pour son obligeante communication.

bruits du dehors sont attentivement consignés par les nonnes comme par les religieux (1). Dans les presbytères les registres paroissiaux servent de livre de raison à maint curé qui y recueille des échos profanes et mêle aux récits des pompes religieuses les faits de guerre, de mortalité excessive, les récits d'invasion, de famine ou de peste, avec cent détails précieux pour les annales de l'agriculture ou des arts. Tout récemment encore un de nos confrères tirait des registres paroissiaux de la Haute-Saône un volume d'extraits historiques, les registres du Doubs ou du Jura déjà utilisés par l'érudition en fourniraient aisément deux semblables (2).

Le livre de raison a survécu à l'atonie du XVIIIe siècle, il a vécu de riens avec nos parlementaires, enregistrant pêle-mêle à côté des notes de vendange et des noëls plus fades que piquants dont les robins de la basoche criblaient les magistrats de Maupeou, les rimes jansénistes lancées méchamment contre les jésuites bisontins. A la veille de la Révolution, il se réveille sous forme de journal pour raconter le prélude des grands événements qui se préparent. Au lendemain, sous la Terreur, ce vieux livre que les chefs de maison prisonniers, proscrits ou tremblants n'osent plus tenir à jour, est bravement continué par la mère de famille ; à côté des actes d'état civil, elle y transcrit de pieux cantiques, des complaintes sur le martyre des prêtres insermentés ou des satires virulentes contre les actes du pouvoir (3).

L'Empire est venu ; quelques vieillards, fidèles à une tra-

---

(1) Chroniques des Visitandines de Gray, par sœur Rénée du Treillis ; des Carmes déchaussés de Marnay ; des Clarisses de Poligny ; des Carmélites de Besançon ; des Capucins de Franche-Comté ; des Annonciades de Pontarlier, etc., la plupart encore inédites.

(2) J. FINOT. Extraits des registres paroissiaux de la Haute-Saône. (*Mémoires de la Société d'agriculture de la Haute-Saône*, Vesoul. 1881.)

(3) V. aux *Pièces justificatives* les pages consacrées au début de la Révolution à Besançon par Varin-du-Fresne ; *Annales Franc-Comtoises*, t. VIII, p. 416. Le journal de M. Ramboz ; — Papiers de famille de l'auteur.

dition mourante, ont achevé de remplir les derniers feuillets du livre de famille en y inscrivant le nom de ceux qui sont tombés sur les champs de bataille, puis à côté, d'une main plus joyeuse, les dernières alliances qui promettent des héritiers à leur nom. Quand les Bourbons rentrent en France, quand la Franche-Comté est livrée par l'invasion étrangère à une détresse qu'elle n'avait pas connue depuis les temps maudits des Suédois, les petits-fils de ceux qui avaient vu et raconté au XVII[e] siècle l'embrasement, la ruine et le dépeuplement de leurs foyers, prennent une dernière fois la plume pour retracer les péripéties peu sanglantes du blocus de Besançon. C'est le terme final de cette longue série de chroniques intimes dont j'ai, peut-être trop longuement, essayé de définir le caractère ; je me trompe, car le dernier livre de raison comtois, rédigé jusqu'au bout comme l'eussent signé les ancêtres d'il y a deux cents ans, n'a été clos qu'en 1851, à la mort d'un vigneron bisontin que quelques-uns d'entre nous ont pu connaître et qui, malgré ses souhaits n'a pas trouvé de continuateur (1).

Le livre de raison, que certaines administrations municipales ont rétabli officiellement comme livre de famille (2), a disparu comme chronique ; le journal qui en arrive de notre temps à imprimer les événements les plus insignifiants et les plus ridicules, l'a tué, et achève de détruire dans les esprits toute originalité, toute naïveté, c'est à dire ce qui faisait surtout le charme de ces chroniques familières. Le livre de raison a donc vécu, n'est-ce pas le moment de grouper dans une bibliographie méthodique et régionale la liste de nos

---

(1) Journal de Jean-Etienne Laviron, vigneron bisontin, mort le 28 janvier 1854. (Une copie de ce livre a été, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Laviron, son fils, ancien aumônier de l'hôpital, faite par nos soins pour les Archives du Doubs.)

(2) L'hôtel de ville de Besançon, à l'instar des mairies parisiennes, distribue depuis quelques années des livres de famille aux nouveaux mariés pour y inscrire les actes d'état civil qui intéressent leur ménage.

livres de raison comtois ? Ce catalogue achevé, on pourrait aviser à en extraire, dans un ordre rigoureusement chronologique et méthodique, tous les précieux renseignements sur l'histoire et les mœurs de nos ancêtres, en laissant aux généalogistes le soin d'y recueillir ce qui établit simplement la descendance des familles. Les quelques notes qu'on vient de lire, le texte des trois livres de raison qui les suivent, suffiront à justifier la méthode et l'utilité de ce recueil.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I. — *Livre de raison de Jean Chaudet, notaire et co-gouverneur de Besançon.*

1465-1474.

L'an mil CCCC LXV, le second jour de janvier, je fiancé ma dame Jaquette, fille honnorable homme Denisot Tartarin, en l'ostel de Jacob du Change, présent messire Jo. de Monterieu quy nous fiança, Jacob du Change son frère, monsieur Denisot Tartarin, ma mère, sa femme les deux notaires qui receurent le traictié et non aultres; et en celle heure me partis et m'an retourner à Dole, à l'estude.

Mémoire que mes verrières de ma chambre basse m'ont cousté VI frans monnoye de l'ouvrier quy les a faictes.

Mon buffet qu'est en ma boutique m'a couté deux florins d'or, sans la serrure, de Guillaume le Déblousseur.

Mémoire que très redoubté seigneur Philippe, duc de Borgoigne, ala à Dieu le XVIe juing, environ IX heures après mydy, mil IIII^c^ LXVII.

Item sambedy XXVIIIe juing ensuivant, fut fait son obit de par Messieurs les gouverneurs de la cité, et y eut trente et six enfans vestuz de noir, robe et chapperon, que la ville fit faire et qu'elle donna pour l'amour de luy. Et pourtoient lesdits anffans chascun une torche armoyez des armes de Bourgongne; et firent ledit obit ès Cordeliers, et y furent la plus part des citiens. Et au milieu du ceur heut une sépulture couverte d'ung drap d'or bien richement, et dessus ladicte sépulture une petite maison de bois peinte en noir, couverte de cierges, comme il est acoutusmez de faire à seigneurs. Et à chascun quarré de ladicte maisonnette une bannière armoyé des armes de Bourgogne sur lances noires et aulsi l'église [entièrement tendue de] toille noire [avec escussons aux] armes de Bourgogne [semblablement] et la nef; et estoit autour de la sépulture ung millier de cire que l'on avoit mis pour l'onneur de la cité, pour dire qu'elle l'avait donné pour son luminaire

Item l'an mil IIII^c^ LXVII, lors que l'on eslit les gouverneurs de Besançon, je fus élut pour l'ung des quatre de la bannière Saint Pierre; et je pouvoye avoir XXI ans et deux mois; et cedict an commancé tenir mon mesnage.

Mémoire que mes verrières de la chambre darrière dessuz me couptent IIII florins d'or, XIIII gros viez pour florin d'or; et l'a faicte un homme nommé Pierre Cristin.

L'an..... le xe d'aoust..... je gaingné une petite arbelette d'assier pesant III libvres, ensamble le cramaille à quoy l'on la bande.

Mémoire que le jeudy IIIIe jour de may mil IIII^c LXIX le feu fut à Salins et brula plusieurs mesons, comme dis.

Anjourd'huy... mars mil IIII^c [LXV...] en la cathédrale de Saint Jehan de Besançon, fut baillier, par très révérend père en Dieu monseigneur maistre Anthoinne Masuerii évesque de Sydon, le *pallium* à très révérend père en Dieu et noble seigneur monseigneur Charles de Neufchastel, arcevesque de la noble cité de Besançon et abbé de l'église de Saint Pol, en ycelle, en moult grant honneur, humilité aulsy et révérence et en petite quantité de peuple, car ceux de la cité n'en sceurent riens. Mès moy, Jehan Chaudet, m'y trouvay par cas de fortune, et vis toutes les sérimonies qui s'i firent, lesquelez furent bien dévottez, bellez et richez. Dieu luy doint bien régir et gouverner en bonne union et concorde ladite arceveschié, à la louhange de Nostre Seigneur, à son sauvement et au salut des amez des citoyens et de tous ceux du dyocèse, proffit et utilité temporelle. *Amen. Deo gratias.*

Le [IIIe] jour de [may l'an] Nostre Seigneur courant mille IIII^c et LXVI, jour de feste de Sainte Croix, je prins par mariage honneste fille Jacquette fille de honorable homme Denisot Tartarin, et furent solempnisées les nopces cedit jour.

Le... ensuivant fut bénicte ma méson où je demoure de présent; et il furent appellés tous les chappellains de l'esglise parrochiale de Saint Pierre de Besançon.

L'an Nostre Seigneur courant mil IIII^c et septante, le XXVe jour de juing, lors que l'on eslit messieurs les gouverneurs de ceste cité de Besançon, je, Jehan Chaudet, estant en l'eage de vingt et quatre ans deux moys et riens plus, je indigne fuz eslu pour l'ung des quatorze de messieurs les gouverneurs, pour régir et gouverner ycelle cité pour yceluy an. Et fut ce pour la bannière de Saint Pierre; et en estoyent pour ycelle année ceux que s'ensuyvent : pour Saint Quaintin, Guillaume Montrivel, Richard Sixsolz; pour Saint Pierre, noble homme maistre Liénard Despotoz, licencier en loys et décret et moy Jehan Chaudet dessuz nommé; pour Champmars, Daniel Fousseur, Jehan Boyleau; pour le Bourg, maistre Robert Prévost, licencier en loys et décret, Pierre Bonvalot; pour Batant, maistre Pierre de Vilette, Pierre Pillot; pour Charmont, noble homme messire Jacques Mouchet, chevalier, Guillaume Clerc; pour Arainne, Jehan Grenier jeusne et Maillefer, Dieu par sa miséricorde la nous doint régir et gouverner à sa louange, à la salvacion de nos ames et proffit et utillité du bien publique, *Amen*. N'en fuz pas l'année suyvant, maiz je y fuz remis l'an mil IIII^c LXXIIII.

Ou nom de Dieu, l'an mil IIII^c LXVII, le XXVe jour de septembre, à neuf heures avant mydy, ou bien pou après, le souleil au xe degré de

Libra et l'ascendant ou XVIe degré de l'Escorpion, fut netz mon filz Jehan, premier de mes enffans : et le tint sur les fons maistre Jehan Lanternier et sa grant mère. Celle année fut grande mortalité à Besançon, et le jour que sa mère releva, la norrice fut frappée de l'impédymie, et en prismes une aultre pour norri mon dessusdict filz ; le propre jour qu'elle vint, environ la minuit, elle fut frappée comme la première, de quoy nous fusmes bien desplaisans. Et eust mondit filz quatre norrices, tellement que pour le changement de ces norrices et du let ilz fut très fort malade, et le rendiz et recommandé à Nostre Dame de Guence (Est-ce Coblentz ?) qu'est en Alemaigne. Et incontinent ilz fut gari, dun ce fut grand miracle ; le jour ensuivant je alé acomplir ledit voyage. Présens, etc. ....

Ou nom de Dieu, l'an Nostre Seigneur courant mil IIII^c LXIX le VIe jour d'avril, environ dix heures avant midy, pou plus ou moins, fut née ma fille Jehanne IIe de mes enffans. Et fut son parrain mon oncle Jehan de La Borde et ma seur Jehanne fille de mon sire Denisot Tartarin sa marraine, et fut baptisée à Saint Jehan le Grant de Besançon. Présens, etc.....

Ou nom de Dieu. Aujourduy dymenche, XXe jour de may, l'an de Nostre Seigneur courant mille IIII^c LXX, environ quatre heures après minuyt, fut nés mon filz Guillaume troisième de mes enffans. Fut baptisié à l'esglise de Saint Pierre de Besançon, et fut son parrain maistre Guillaume de La Ferté et ma tante Jacotte femme de Jehan du Change sa marainne.

Présens envoyez à ma femme : Perrin Dorrey, deux fromages vielz, III gros ; — maistre Jehan Rebillot, trois fromages fres, III gros ; — maistre Pierre Le Loup, deux chappons, II gr. denier ; — Jehan de La Borde, six chappons VII gr. d. ; — Nicolas Blancheville, six chappons, VII gr. d. ; — Ma mère grant, XII pouleins, IIII gr. ; — Jehan Daniel, III fromages, IIII gr. ; — maistre Guillaume de La Ferté, compère, XXIIII pouleins et ung mouton, XVIII gr. ; — Pierre Euvrard, demi mouton, v gros ; — Daniel Fousseur, demi mouton, v gr. ; — Estienne Roset, deux fromages vaichelins, v gr. d. ; — Jacob Videt, deux fromages, IIII gr. ; — messire Pierre de Sainct Audrey, ung quartier de veaul, IIII gr. ; — ma tante, femme de Jehan du Change, qui fut commère, une benaiste de sel groz, VIII gr. ; — Guillaume d'Orchans, VI gr. ; — maistre Richard Briet, V gr. ; — maistre Jehan Tarevelot, trois fromages, IIII gr. ; — Vaulchier Donzel, un quartier de veal, III gr. d. ; — Jehan Tissot, II gr. ; — Poncelet, VI blancs ; — la bru Jehan Chappelier, II gr. ; — Symonnet, I gr. ; — Henry Mounot, IIII gr. ; — Barthelemy Preniet, VI bl. ; — Pierre Tissot, notaire, II gr.

..... Ou nom de Dieu. L'an Nostre Seigneur courant mille IIIIe LXXI, darnier jour de d'aoust, environ neuf heures avant mydy, pas plus ou moins, fut netz mon filz Denisot, quatriesme de mes enffans ; fut baptisié à Saint Pierre de Besançon, fut compère mon sire Denisot Tartarin et Oudette femme Daniel Fousseur fut commère. Présens, etc.

.... *Jhesus Maria*. Ou nom de Nostre Seigneur. *Amen*. Le XIIIIe jour

de feuvrier mil IIIIc LXXII environ cinq heures après mynuyt, fut née ma fille Jehanne, cinquiesme de mes enffans, que fut baptisée en l'esglise de Sainct Pierre de Besançon et fut parrain maistre Pierre Le Loup et la femme de mon oncle maistre Jehan Bougarçon marrainne. Présens envoyez à ma fille nouvelle : ... Maistre Richard Briet quatre chappons, v gros; — maistre Léonard Despostoz, ung vachelin et une teste de moinne, v gr.; — maistre Guillaume de La Ferté, ung fromage de marsouet et II testes de moinne, VIII gr.; — Nicolas Blanchevile, une boitte de dragée, deux XIInes de pommes d'orenge, VI gr.: Huguenin Martin, six livres d'amandres, IIII gr.

En nom de Nostre Seigneur, *Amen*. Aujourdui VIIe jour d'octobre et vendredi mil IIIIc LXXIIII, environ XI heures et demye avant mynuit, plus ou moins, fut netz mon filz Pierre, VIe de mes enffans, qui fut baptisé es funtz de Sainct Pierre de Besançon. Et fut son parrain mon oncle Pierre Bonvallet et Marie de Choye, fille de Estienne de Choye sa marrainne.

[Continuation par N. d'Anvers filz d'Antoinette Chaudet.]

..... En l'an XVc XXIX, le sambedi jour de sainct Felipe et sainct Jaque et premie jour de mars, entre v et VI eures après midi, fut nez mon filz Jehan. Et fut sont parrain monsieur le secrétaire Jeham Lambelin et marainne la femme Pierre Freindat. Et ung VI semenne après, les eau furent sy grande que les Cordelie et le Sainct Esperit et la boucherie furent toute plainne de au; et estoit piteuze chose à veor.

..... En l'an XVc XXXI le jeudy XVe jour de jung, la velle de sainct Farruc [et] sainct Farguier, fut né ma fille Pheleberte; et fut sont parain Jeham Marquis et marainne la femme de Jeham Moure, de Roche. Et fut celle année la grant famine et grant pestilance par toute crétienté.

.... En l'am mil Vc L, le quatrième jour de juing. la velle de la Faicte Dieu, an une heure après mynuit, fut nez Marguerite fille de mon filz Pière; et fut sont parrain son oncle Claude de Poutoutz et mairenne Marguerite Bercin sa grant mère.

..... Le lundy XIe de febvrier 1565, à XI heure du matin, fustz nez ma fille Phileberte. Et fustz son parain le sieur Claude Merquis et marenne ma seur Phiberte. Et estoit grande chierté de blez et de vin.

(Ms. des XVe-XVIe siècles communiqué par M. Bernard Prost, ancien archiviste du Jura.)

II. — *Ephémérides de Jean Garinet, médecin bisontin.*

1603-1657.

3 janvier. — Ce jour nostre abricotier de céans a esté flori, 1615.

12 janvier. — Ce jour, en l'an 1609, monsieur de Grandvelle m'a donné une coupe d'argent dorez en valeur de 8 escuz.

14 janvier. — Ce jour, Nicolle Marquis ma niepce est entrée en la religion des Ursulines; c'est en l'année 1621,

15 janvier. — Arrest du prince de Condé Conti et Longeville et conduit au bois de Vincennes, en l'an 1650.

16 de janvier. — Refusé ce jour, en 1612, un bas de soye violet du sieur Hierosme Henri, escuier.

18 de janvier. — Ce jour, année 1609, ma dame de Tallenay me donna une turquoise en bague de valeur de six escus, et me donna de plus 25 sequins et à ma femme un pendant de six escuz.

21 de janvier. — Ce jour, an 1651, a esté notiffiée aux Vingt-Huict la citation de la part de Sa Majesté Impériale pour comparoitre dans trois mois à Vienne, pour respondre des outrages et battues faictes aux sergent exerçant les commandemens de Messieurs.

22 de janvier. — Ce jour, année 1620, j'ay receu présent de la valeur de 84 francs:

28 de janvier. — Ce jour, année 1621, mourut le pape Paul cinquiesme.

29 de janvier. — Ce jour, année 1662, mons. de Mortaut, filz de mons. de Domprel Fauche, dict sa première messe aux Capucins de ceste ville, où jay esté invité; et ce mesme jour ay disné auxdits Capuccins.

30 de janvier. — Ce jour, année 1622, a esté mariée ma damoiselle de la Chaux avec monsieur le marquis de Pontaillier.

9 de février. — Ce jour, année 1621, a esté créé pape Gregoire XV aagé de 67.

17 de février. — Ce jour, année 1607, ma dame de Talemay m'a donné un hororloge a la valeur de 15 escus.

25 février. — Ce jour mourut mons. Boutechoux abbé des Trois Roys, Dieu haye son ame; ce fust en l'an 1620.

26 de février. — Le valet du marquis d'Yenne a esté dancé en la maison de ville devant Messieurs, en l'an 1650.

6 de mars. — Ce jour, année 1620, M. du Loisy, peintre, m'a donné un eaubénitier d'argent en valeur d'environ 4 escus.

22 de mars. — Ce jour, année 1605, je prins le degré de doctorat en médecine à Avignon.

31 de mars. — Ce jour, année 1620, j'ai acheté de Monsieur de La Motte une vigne en la Grette, pour le prix de 600 escus.

9 d'avril. — Entrée de ma fille Jeanne Baptiste à la Visitation 1657.

10 d'avril. — Louis-Philippe Roz, année 1612, m'a donné une pertuisane dorée estimée à deux pistolles.

24 d'avril. — L'an 1617, ma dame de Rossillon me donna un vi[naigrier?] d'argent en valeur de 8 escus.

29 d'avril. — Ce jour année 1596, je sorti de Besançon pour aller en France, où jay demeuré 11 ans!

2 de may. — Ce jour les sœurs de la Visitation sont allé demeurer à le Ray, 1651.

3 de may. — Ce jour, 1626, monsieur de Jussey m'a donné un grand bas de soye noire, estimé 7 escus.

14 may. — Ce jour, année 1611, madame de Buthier m'a donné une bague de valeur de 4 escus.

19 de may. — Ce jour, mon filz Thomas a print son degré de doctorat à Avignon, en l'an 1657,

26 de may. — Ce jour, les pères Jésuites donent le cierge annuel à Messieurs, lequel par deux foys j'ay receu estant du gouvernement.

6 de juin. — Ce jour, 6e en juin 1606, j'ay esté receu citoyen en ceste ville *gratis*.

8 de juin. — Ce jour, année 1628, est morte madame de Chauvirey, religieuse de Baume, aagée de 109 ans.

10 de juin. — Ce jour, 1626, est morte dame Marguerite de Genève, abbesse de Baume, laquelle j'ay servi lontemps avec bonne récompense.

11 de juin. — Ce jour, année 1617, j'ay refusé de monsieur le docteur Buson, sieur d'Auxon, une coupe d'argent dorée dedans et dehors a la valeur de 18 escus.

17 de juin. — L'année 1626, le prince de Condé a esté en ceste ville veoir le S. Suaire.

18 juin. — N. J. ho. V mat. juni 18 ann. 1601 M hora 9 serot. 1602. Dec. 17 ira men 18. (Ce doit être l'horoscope d'un enfant.)

11 de juillet. — Ce jour, année 1626, est mort monsieur Sarragoz, prebstre à Saint Pierre, mon intime amis.

20 de juillet. — L'an 1626, procession générale a esté faicte par ceste ville avec le Saint Suaire et la chasse de S. Prothade, pour la continuation de la pluye qui avec la gresle a presque universellement gasté les biens de la terre. Le mesme fust faict et pour mesme cause l'an 1606.

7 d'aoust. — Ce jour, 7 aost 1608, j'acheta la maison en laquelle pour le présent je réside et ce pour le pris de 3000 francs, ayant despensé en réparation plus de 1300 francs (ou 300?).

15 d'aoust. — Ce jourdhuy 1627, j'ay acheté par décret la maison de fut monsieur de Loray pour 5000 francs.

12 de septembre. — Ce jour, année 1620, a esté faicte découverte d'une surprinse sur ceste ville par le duc de Bouillon, lequel l'on dict avoir heu intelligence avec quelques particuliers de ce lieu.

Tremblement de terre en ceste ville et lieux circonvoisins en l'an 1651.

24 de septembre. — Ce jour, année 1628, monsieur le docteur Guillemin m'a donné un plat d'argent à laver de la valeur de 230 francs.

27 de septembre. — Ce jour, année 1618, jay esté prieur à mon tour de la confrérie Saint Come et Saint Damien, ayant festié par l'espace de 12 jours maintes personnes, desquelles j'avois receu des présens jusques à la valeur de plus de 800 francs, comme conste par le mémoire de la réception.

6 d'octobre. — Ce jour, 6 octobre 1611, nous avons faict une fondation à Saint Pierre pour une basse messe, moyenant 20 sous au susdit jour. Et nous a esté accordé un siège en la susdite église entre celluy de MM. Chifflet, Chassignet et Bassot.

Ce mesme jour, 1606, jay heu permission de Messieurs, par requeste apointée, d'exercer la médecine en ceste ville.

30 d'octobre. — Ce jour, 30 octobre 1608, nous vinsmes demeurer en la maison en laquelle présentement nous résidons

4 de novembre. — Ce jour, année 1626, fust réduite en l'obéissance de Sa Majesté Impériale Pragues, et ce par la valeur du duc de Bavière et du comte de Dugnois.

Le 6 décembre de la mesme année, l'on a en ceste cité faict procession générale pour remercier Dieu d'une telle faveur. Et à Saint Jean le Grand a esté faict sermon où le P. Broc prédicateur dict : que lors que le conseil de guerre fust assemblé pour délibérer si l'on donroit l'assault, alors un père carme deschaussé demanda audience, laquelle concédée dict : Ce jourdhuy est l'octave de tous les Saints, lesquels vous presteront la main si vous leur tendés les vostres, et sans doubte obtiendré victoire. » Sur lesquelles parolles, à l'instant, résolution fust prinse et le succès en reste heureux. Ç'à esté le 9e novembre que Pragues a esté prins.

8 de novembre. — Monsieur de Nasey, fils de Monsieur de Domprel, a esté tué en l'assault de la prinse de Pragues, au regret de maintes personnes qui l'honnoroient pour sa valeur, ç'à esté en l'année 1620.

12 de novembre. — Ce jour, année 1605, j'espousa Guyonne Marquis en l'église Saint Vincent.

13 de novembre. — Ce jour trespassa Philippe Boytouset, abbé de Belleval, avec grande dévotion et résolution à la mort. Dieu haye son ame! Ce fust en l'année 1620, à une heure après mi-nuict. L'on trouva en la vecie d'icelluy 4 pières, lesquelles estoient du poid de 3 onces et 1 tréseaux.

18 de novembre. — Ce jour et plusieurs autres suivans, année 1615, a parut une comette, lequel a esté suivi de plusieurs malheurs : de la mort de l'empereur Mathiâs et de Maximilian son frère comme aussi de l'impératrice, et de grandes guerres par toute l'Alemagne.

23 de novembre. — N. A. hor. 5 serot. N. 23 ann. 1603.

25 de novembre. — Le 25 novembre 1626, madame la comtesse de Cantecroix nous feit veoir de grosses fraises meures cuillies en son jardin.

1 de décembre. — Ce jour, année 1624, jay cuilli en nostre jardin de Chamars des violettes de mars.

4 de décembre. — Ce jour, année 1624, mourut Claudine Garinet, femme de du Loisy, peintre.

5 de décembre. — Ce jour, année 1620, a esté faict prince d'Empire monsieur le conte de Cantecroix mon bon seigneur et maistre.

6 de décembre. — Ce jour, monsieur du Désert, gentilhomme françois, m'a faict présent d'une montre avec resveil qui est estimée à 40 escus ; c'est en l'année 1619.

12 de décembre. — Ce jour, année 1624, est morte damoiselle J. Belot mère de monsieur le docteur Jugnot. A l'ouverture du corps de laquelle

ont esté treuvés dans les deux reins deux fort gros calcul et huict petite, le tout du poid d'une once six tréseaux et demi.

15 de décembre. — L'an 1624, l'on m'a apporté du bois gentil fleuri contre la coustume ordinaire. En mesme temps j'ay veu des pommes qui ont esté produites pour la seconde fois, mesme année, d'un arbre chez monsieur le conterooleur Leschelle, cousin germain de fut ma femme. Le mesme est arrivé sur un pommier au cloz des Pères Carmes.

23 de décembre. — L'an 1623, grand tonneres en ce lieu sur le midy, lorsque l'on alloit au sermon. Des vents ont estés aussi fort violent dix jours précédens, et tel qu'un chartier avec son chariot et chevaux, passans sur le pont de Baume, ont estés emportés en l'eau et noyés le 19 de ce mois. Ce mesme jour la cheminée de nostre cuisine est tombée par les vents.

26 de décembre. — Ce jour, année 1619, j'ay refusé de monsieur le docteur Henry une aiguière d'argent dorée de la valeur de 195 francs.

Depuis il m'en feit présent lorsque j'espousa sa fille.

(Annotations marginales ajoutées aux éphémérides imprimées dans le « Promptuaire de tout ce qui est advenu de plus digne de mémoire, depuis la création du monde jusques à présent, par Jean d'Ongoys Morinien ; Paris, Jean de Bordeaux, 1579 », in-8°. — Ce volume, relié en parchemin, doré sur tranches, avec fers et filets or, a appartenu successivement au XVIIe siècle à Jean Garinet et à M. Bouchey, docteur ès droits, au sieur Goguey, enfin au chevalier de Turnettin, baron de Sainte-Croix. Il fait partie de la bibliothèque de M. l'avocat Dunod de Charnage, à l'obligeance duquel j'en dois la communication.)

III. — *Livre de raison de Thomas* VARIN D'AUDEUX (1645-1666) *continué par Charles* VARIN-DU-FRESNE. 1789.

Fol. 1, r° — « Le vendredy vint septième de janvier de l'an mille six centz quarante cinq, jour de feste de saint Jean Chrisostome, jour auquel la lune se doint renouveller, sur les six heures du soir, ma bien aymée femme Bonadventure Varin est acouchée heureusement d'une fille, sur les six heures du matin, qui fut baptisée en léglise de la Magdeleine par le sieur vicaire de ladite église sur les cinq heures du soir ou environ du mesme jour. Et furent ses parrains et marrainne noble Jean Baptiste Pétremand mon cousin germain, filz de noble messire Jean Claude Pétremand, docteur es droitz, sieur à Vaudahon, ancien gouverneur de Besançon, mon oncle maternel, et damoiselle Marie Françoise Clerc, cousine germaine maternelle de madicte femme. Et fut nommée Marie-Françoise. Dieu luy face la grace d'estre fille de bien et la comble de ses plus saintes bénédictions. Amen — T. VARIN D'AUDEUL. »

V°. — Et le dymanche suyvant vint neufvième de janvier de la susdicte année mille six centz quarante cinq, auquel jour l'on chantoit

lévangile où il est dit : *Salva nos, Domine, perimus*, en suytte d'un grand orage qui avoit régné toute la nuit et qui dura encore tout le jour, sur les huitz heures du matin dudit jour l'esguille du clocher de St Vincent de la cité, qui estoit fort belle et extraordinairement haulte et couverte de fer blanc, tomba et se renversa au jardin du palais de Grandvelle où la croix s'acranenta en terre de plus de deux pieds pour sa très grande pesanteur. Le mesme arriva ce mesme matin au clocher des dames de Baptant, couvert aussi de fer blanc, aux croix des Jacobins de Saint Pol et d'Arainne dehors les portes, qui furent renversées; led. palais de Grandvelle grandement endommagé, les murailles de la maison de ville atterré et renversé à fleur de terre d'un costel et d'autre, et les arbres mesmes plus gros desracinés; (Fol. 2) — Le clocher et le carrillon avec le jacquemard de l'église Ste Marie Magdeleine renversé, qui estoit une fort belle esguille couverte de fer blanc, de telle sorte que la croix vint donner sur l'une des girouettes de nostre maison sise au Pilory, gasta tout le sommet du tect, fit un grandissime dégat sur les tectz et le sommier qui suportoit le timbre, et le Jaquemard tombant au milieu de la place alla heurter le cul de lampe de nostredicte maison et le renversa au deux tiers. Bref, il n'y a heu maison dans la cité qui n'aye ressenti les elffetz de ceste extraordinaire tempeste, qui ne s'étoit jamais veu dans Besançon. Dieu nous préserve de choses semblables, et nous veuille protéger de sa main toute puissante en nous préservant de péchez et de toutz maux! *Amen*. T. VARIN D'AUDEUL. »

Vo. — La Marie-Françoise Varin, ma bien aymée fille, mourut du despuis, aagée seulement de six mois moins dix septz jours, sur le minuit du dimanche au lundy dixième de jullet de l'année 1645. Dieu nous veuille bien consoler et nous faire participantz de la gloire qu'il luy a acquis par les mérites de son précieux sang, et de le bénir et louer un jour en son saint paradis aeternellement avec elle. *Amen*. *Amen*. Elle fut inhumée le mesme jour, après les vespres, au charnier de nostre chapelle de la Magdeleine. Et mourut de la petite verolle en son neufvième jour.

Et du despuis, scavoir le lendemain de la St Thomas d'Acquin, ma bien aymée et chère fille Marguerite mourut sur les six heures du matin, l'an 1651, grandement regrettée de nous. Dieu veuille avoir son ame !

Et en l'année 1669, damoiselle Marguerite Pétremand ma mère, mourut le lendemain de la Nativité de Nostre Dame. Dieu la mette en sa sainte gloire! *Amen*. Sont toutes deux inhumées en nostre charnier de la [Magdeleine].

[Fol 3], — Le vingt deuxième jour du mois d'aost de l'an mille six centz quarante sept, ma bien aymée femme, Bonadventure Varin, accoucha d'un filz entre neufz et dix heures du matin. Et fut baptisé le mesme jour, sur le soir, par le sieur vicaire de Sainte Marie Magdeleinne nostre parroisse, ayant esté nommé Claude, par noble messire Claude Pétremand, docteur ès droitz et cogouverneur de Besançon,

mon cousin germain maternel, comme aussi de madicte femme, pour parrain, et damoiselle Claudine Varin, cousine germainne de fut noble Jean Baptiste Varin seigneur d'Audeul mon père, et tante paternelle de madicte femme, vesve de fut noble Claude Jugnot docteur ès droitz cogouverneur de la cité. Dieu le prospère et le bénisse de ses plus saintes bénédictions et le fasse tel que nous le désirons! *Amen.* T. VARIN.

[V°]. — Charles Emanuel Varin, mon bien aymé filz, nasquit le jour de saint Mathieu 1651. Et fut baptisé en l'église de la Magdeleinne quatre jours après. Et furent ses parrains et marrainne monseigneur le marquis de Marnay Charles Emanuel de Gorrevod, hault doyen de Besançon, prince du Saint Empire, et madame Caroline de La Baume, baronne d'Oiseler. Dieu prit à soy ce cher filz, à l'aage de dix huit mois et priva ses parents de l'honneur qu'ilz espéroient d'avoir l'eslevant au service de ses illustres parrain et marrainne.

[Fol. 5, v°.]. — Françoise Varin nostre bien aymée fille, nasquit au mois de [mai] 1652. Et fut baptisée en l'église de la Magdeleine, tenue qu'elle fut sur les saincts fondz baptismaux par noble messire Jean Jaque Sarragoz, docteur ès droitz, mon beau frère, et par damoiselle Françoise Varin cousine germaine de ma femme et ma cousine issue de germainne. Elle mourut despuis en l'aage de deux ans au grand regret de ses parents, et fut inhumée aux Carmes mitigez proche le pulpitre estant au cœur de ladite église du costé de la chapelle de Grand-velle. Dieu nous veuille quelque jour faire participants de sa gloire. Ainsi soit-il. « T. VARIN D'AUDEUL. »

[Fol. 12]. [Nostre cher et] bien aymé filz Claude Albert Varin mourut très chrestiennement et nous laissa dans un deuil extrême pour les vertus qui reluisoient desja en luy en l'aage denviron 13 ans. Dieu luy face la grace de prier pour nous et de nous servir d'avocat dans nos nécessitez. Ainsi soit-il. 1660. « T. VARIN D'AUDEUL. » On voyait naguère l'épitaphe de cet enfant dans l'église des Grands-Carmes de Besançon, près l'autel Sainte-Barbe :

MEMORIAE SUAVISSIMAE NOBILIS CLAUDII ALBERTI
VARIN D'AUDEUL AETATIS XII° DEFUNCTI
PARENTES MOESTISS. POSUERUNT
MDCLX

(Arch. de M. Varin d'Ainvelle.)

[V°]. — Le lundy 18 d'avril 1661, au lendemain de Pasques, ma bien aymée femme Bonaventure Varin acoucha d'une fille entre deux et trois heures après midy. Et fut baptisée le mesme jour, sur les six heures du soir, en l'église métropolitaine de Sain Jean par le sieur Oudot vicaire de St Jean la paroisse, et nommée Jeanne-Thérèse par Révérend sieur Claude François d'Orival, chanoine de Besançon, sieur prébendier de Frasnois, mon cousin issu de germain et singulier amy, et par damoiselle Jeanne-Thérèse Mareschal, fille de noble messire Luc Mareschal, premier de la Chambre des Comptes du Roy à Dole,

[Fol. 13] et de damoiselle Susanne Pétremand ma cousine germaine maternelle, aussi bien que madicte femme. Dieu luy fasse la grace d'estre fille de bien et de seconder les desseins de [Dieu. *Amen.*]

[V°]. — Et despuis un mercredy.......... de l'an 1664 ma chère et bien aymée fille Jeanne Thérèse Varin d'Audeul mourut de la petite verolle, au grand regret de ses parents. Dieu nous la rende avocate pour nos nécessités et besoings ! *Amen.* « T. Varin d'Audeul. »

[Fol. 14]. — [Le cinquiesme] de septembre 1666, damoiselle Claudine Varin, fille de noble Charles Varin et de dame Antoinette d'Orchamps et vesve de noble M. Claude Jugnot, docteur es droits, cogouverneur de Besançon, décéda environ les onze heures du matin, munie de tous ses saints sacrements et dans une posture vrayement chrestienne. Elle gist aux Carmes mitigés de Besançon (Dieu la mette en son saint repos. *Amen!*) Ayant fait héritiers Antoine, Bonaventure et François Hyacinthe ses fils et Jean Baptiste Varin mon beau frère, chacun pour un [quart].

[L'acte de décès de Thomas Varin trouve ici sa place naturelle.

« Le lendemain du dimanche 28 doctobre 1668, jour de feste saint Simon et saint Jude, nous avons enterré dans nostre église, à 4 heures du soir, dans le caveau de damoiselle Claudine Varin, veuve du fut Claude Jugnot docteur ès droits, noble Thomas Varin à son vivant seigneur d'Auldeul, co-gouverneur de Besançon, juge de la cour de Mairie, qui décéda hier entre neuf et dix heures du matin. Il a reçu tous ses sacrements et a vécu dans l'amitié de tous les citoyens, dont il a réjoui et consolé le cœur par la description exacte de toute la triomphante cérémonie que l'on fit dans cette ville, au couronnement du sérénissime Leopold de la Très Auguste maison d'Autriche, très digne empereur des Romains et de l'Allemagne, au mois d'aoust 1658. *Requiescat in pace. Amen.* »

(Extrait du livre mortuaire des Grands-Carmes)

(*Archives de M. Varin d'Ainvelle.*)]

[Fol. 119]. — *Journallier de Thomas Varin d'Audeux continué par Charles Varin du Fresne le* 1er *janvier* 1789.

Jaques Antoine Varin mon père est né en 1697; il a épousé en 1719 demoiselle Vacelet, fille de noble Alexandre Vacelet de Dole. Il a eu treize enfans : Victoire, née en 1720 et morte carmélite en 1781; François Varin, né le 20 septembre 1721 et mort en décembre 1771 conseiller au parlement et dans l'exil, à Champvans, lors de la plus grande partie du parlement exilé (il a eu de son mariage avec demoiselle Pusel de Boursières, fille de noble Pusel, conseiller au parlement, une fille mariée à M. le conseiller Oyselet de Légnia en 1788 et Joseph-Désiré, clerc tonsuré au collège de St Sulpice, âgé de 21 ans); Pierre Varin, troisième fils de Jaques-Antoine, né en 1724 mort chanoine en la métropole en 1787 en janvier; plus la Monique, née en 1725 maintenant carmélite à Dole; Jean-Baptiste, né en 1726 mort en février 1774, chanoine au chapitre de St Paul de Besançon; Jeanne-Claude, née en 1729 vivante Annonciade à Besançon; Augustin, né le 4 may 1733 vivant;

Antonin, diacre, mort à Malte en septembre 1791 ; cinq autres morts jeunes; votre serviteur Claude-Charles-François Varin-Dufresne, né le 21 août 1738, vivant, conseiller au parlement en mars 1767. Il a épousé le 5 août 1767 demoiselle Dufresne, fille de noble Dufresne, d'Amiens en Picardie, et de demoiselle Labbé, de Vesoul. Elle étoit fille unique, ayant dix mille livres de rente dans la seigneurie de Fretigney; elle s'est mariée le même jour et à la même heure que celui et celle de sa naissance, à 15 ans. Elle suivit en exil son mari le 5 août 1779, à Fretigney jusqu'au 5 avril 1775, ainsi qu'à Chalèze le 7 juin 1788 jusqu'au 20 octobre 1788, jusqu'à présent sans enfans, cependant vivant heureusement.

+ Jacques-Antoine mon père a été conseiller au parlement en 1733, honoraire en 1756, mort en décembre 1769, à Paris, d'une blessure occasionnée par la sonde du sieur Conne, qui lui avoit fait jusque la heureusement l'opération d'une très grosse piere. Ma mere est morte en février 1768. *Requiescat in pace!*

[V°]. — L'hyver de 1789 a été des plus rigoureux, il a commencé dès novembre de 1788, abondance de neige, gelée la plus forte qu'on ait encore vue du siècle; le thermomètre est allé le 30 décembre à 19 degrés à Besançon au dessous de la gelée. Dès le 15 novembre le Doux a porté les chariots jusqu'au 13 janvier 1789, les glaçons avoient deux pieds d'épaisseur et emportarent quelques toises de mon mur de Chalèze, le 24 les neiges fondirent avec abondance de pluye. Le 26 janvier 1789, les eaux emmenèrent pendant la nuit le pont de Bregille presque en entier et fermèrent les arcades du grand pont de pierre, innondèrent toute la ville dans ses caves et le Doux reflua dans la grande rue, jusqu'à la rue de la Bouteille et dans la rue des Granges jusqu'au puis de la confrairie de la Croix. Le bled étoit fort cher, la mesure à 5 livres.

Le 30 avril 1789, sous prétexte de la cherté du bled, des malfaiteurs, vers les 6 heures du soir, pillèrent, volèrent, maltraitèrent les boulangers de la rue Saint Paul. De là ils allèrent à l'hotel de M. le conseiller Bourgon, chez qui ils commirent encore de plus grands excès; heureusement qu'il se trouvoit alors chez une parente sur la place neuve, sans quoi il n'aurait pas évité la mort. Il courut cependant beaucoup de danger. De chez cette parente, dont les meubles furent jettés par les fenestres et brulés sur la place, cette vile populace se porta en foule dans la chambre où étoit M. Bourgon. Il se deffendit avec un courage de lyon et une présence d'esprit extraordinaire, i n'échappa à ce danger pressant que parce qu'un de ses forcenés se laissa gagner par argent, pour le sauver au moyen d'une planche, que l'on posa d'une fenestre à une autre, dans la cour, au troisième étage de la maison du boulanger Perlet, à celle du sieur Pidancet. Le sieur Bourgon se retira en travesti en l'hotel de M. le premier président chez qui il resta jusques au lendemain pour venir au palais. Cette sédition dura pendant toute la nuit; l'hotel de M. le président Talbert

sur la place Saint Maurice fut assailli de pierres, en présence d'un piquet de cavalerie, qui, n'ayant pas d'ordres, ainsi que la garnison, laissoit cette populace agir à sa volonté et satisfaire leurs haines inimitiés personnelles.

Le 31, le jour nous montra les horreurs de la nuit, des fenestres cassées, des maisons pillées, volées, des asiles forcés. A sept heures du matin le parlement prit séance. M. le Commandant, invité, prit place parmi les membres; il s'excusa de l'apathie de ses troupes parce qu'elles ne devoient que forces ostensibles et non défensives et que, selon des ordres circulaires, il ne devoit de secours que lorsqu'on lui en demandoit. Messieurs, surtout V.[otre] S.[erviteur], lui représentèrent si fortement les conséquences fâcheuses de pareils ordres, qu'aussitôt il s'y rendit; mais ils n'ont pu être exécutés que vers le soir du même jour 31. Malgré les arrests contre les attroupements au dessus de 4, malgré les ordonnances de police, les excès continuèrent sous prétexte de visiter les maisons à bled; ces méchans ayant mis des enfans en avant armés de bâtons se rendirent au palais dans la séance de la matinée. M. le Commandant et M. le premier président les arrestèrent et désarmèrent par la force de la persuasion; despuis le dessus de l'escalier de la salle des Pas-Perdus; plusieurs particuliers de la ville ont été les victimes de ces insensés, les bons citoyens gémissoient et se préparoient à les repousser par la persuasion, sinon par la force. Le 1er avril ne fut pas si orageux, mais il pouvoit être plus cruel par un genre d'attaques imprévus. On a trouvé chez les pères bénédictins de cette ville des torches allumées, dans d'autres des trainées de poudre, mais on en a été quitte pour la peur. On a calmé les esprits par des secours de bled, en fermant par arrêt du parlement le port de Gray. Le blé est cher, mais on soupçonne des motifs plus secrets et relatifs aux assemblées bailliagères. Dans plusieurs villes du royaume ces émeutes ont été renouvelées à Metz, Nancy, Marseille, Rennes, etc., jusqu'à ce jour 6 avril tout est tranquil, malgré toutes les menaces pour le tems des assemblées.

Elle s'est tenue à Besançon par M. de Saint Mauris, grand bailly; il n'y eut de bruit que sur la demande du tiers état pour que chacun des trois ordres signat son serment Les chambres du clergé et de la noblesse n'insistèrent un instant que sur cette forme inusitée, mais elles signèrent aussitôt, par complaisance pour le tiers état, et tout fut pacifié. A Vesoul, le tiers exige que les membres du parlement qui se trouve aux Etats renoncent à leurs arrêtés et la noblesse protestant à leurs protestations comme si Sa Majesté n'avoit pas tout annullé. Les Etats de Besançon ont envoyé à ceux de Vesoul leurs arrêtés pour les engager à se concilier. On attend le résultat.

LE ROI DE ROME

Par M. le comte Amédée BENEYTON

MEMBRE TITULAIRE.

(Séance publique du 29 juillet 1886.)

I

Son Altesse est debout, dans l'uniforme blanc.
Des croix et des cordons suspendus à son flanc,
Scintillent sur l'épée et la dragonne blanche.
Son beau front de vingt ans sur sa poitrine penche.
Une étincelle bleue, un fugitif éclair
Jaillit de ses grands yeux. Ses sourcils et sa chair
Frémissent. Puis, soudain, des longs cils à la joue,
Une larme descend et, brûlante, s'échoue
Sur l'or de la Toison, ou sur l'Aigle allemand.

Le Prince est seul. Il marche, allant incessamment
De l'ombre des lambris dorés, couverts de soie,
Blasonnés d'aigles noirs, à la zône où flamboie
Un candélabre ardent sous un abat-jour vert.
Il s'arrête, fiévreux, posant l'index ouvert
Sur un plan de bataille ou sur un lourd volume.
Il trace un mot en marge et rejette la plume.

Ce prince est sans patrie, orphelin, prisonnier,
Son père se nommait Napoléon Premier.
Et ce nom glorieux est comme un anathème.

II

— Altesse, Monseigneur, on vous choie, on vous aime;
Dites, que voulez-vous?... Un régiment?... Ou bien
Des veneurs, des chevaux et des meutes?... Que rien
Ne vous arrête, Altesse..... Un château de Bohême?...
Sa Majesté disait, dans sa tendresse extrême:
« Si Reichstadt désirait mes chasses de Bambers,
» Avec trente chevaux pour y courre les cerfs,
» C'est le don de l'aïeul, son maître en vénerie!
» ..... Mais que son front s'éclaire et sa bouche sourie!... »

Au chambellan courbé l'aiglon ne disait mot.
Orgueilleux dans son aire, il dédaignait l'assaut.

Alors, le courtisan, relevant son œil louche,
Mit un sourire fin sur sa livide bouche:

— Monseigneur, reprit-il, quand on souffre en secret,
Quand le plaisir est fade, on n'est pas indiscret
D'en accuser son cœur. Que Monseigneur pardonne...
Son Altesse a vingt ans; son auguste personne
Retrouverait bientôt la gaîté dans l'amour
Si, daignant remarquer aux cercles de la Cour,
Quelque fière beauté.....
Le Prince fit un geste
Glacial.
— Monseigneur, souffrez que je proteste......
Il n'est pas que la Cour. Dans les faubourgs viennois
Et dans la capitale, il est plus d'un minois
Digne d'un cœur royal. L'innocence timide
Vaut bien les fiers attraits d'une beauté rigide...

Le Prince se taisait. Mais il semblait avoir
Tout l'accent paternel, quand il cria :

— Bonsoir !
En passant, renvoyez ma cour et mon service,
Je ne souperai pas. Qu'on prévienne à l'office !

III

Il songeait :
— J'ai tout lu !...
Mon père !...
L'Empereur !...
Quand j'écoute, je crois entendre la terreur,
Au seul bruit de son nom, qui passait sur le monde...
Quatre syllabes !... C'est un ouragan qui gronde !
Chaque son, un écho qu'imite le canon...
Je vois ces quatre éclairs !... J'entends : Napoléon !...

Moi, je signe : François, ou Franz, à l'allemande.
Que suis-je dans l'Histoire ? A peine une légende...

Bien souvent, dans la nuit, je me suis demandé
Ce qu'un autre destin nous aurait commandé
Si Blucher eût tardé... Si Grouchy, sur la droite,
Balayant la chaussée, eût pris la route étroite ?
Si Wellington trop tôt, chargeant aux Quatre-Bras,
N'eût pas des Prussiens entendu les hourras ?...
Que voilait l'avenir après tant de tueries ?

La Garde Impériale était aux Tuileries,
Et mes vieux grenadiers tout couverts de chevrons,

Avec la croix d'argent cousue aux bleus plastrons,
Se mordant la moustache en étanchant leurs larmes,
Au Roi de Rome ému présenteraient les armes.

Ce qui fût arrivé ?... C'est très clair. Je serais
Loin d'ici, libre, fier, bien portant... et Français !...
Et j'aurais sous le front de moins dures pensées !...

C'est vrai ! Je pense trop ! Les images dressées
Passent dans mon cerveau brûlant et fatigué.

Moi, je n'ai pas le monde à tenir subjugué
Sous mon talon de fer. Je n'ai pas pour cavale
L'Europe en sang, qui va, mordant sa martingale ;
Qui, haineuse, assouplie, à l'horizon obscur,
Attend un précipice, un roc, l'angle d'un mur !
Je n'ai pas mon armée et je n'ai pas ma Garde !
Ce n'est pas moi qui dis : « PHARAON VOUS REGARDE ! »
Je n'ai pas Austerlitz ! Wagram ! Ulm ! Iéna !...
Pas même Sainte-Hélène et la Bérésina !
Pourtant, je suis son fils !...
Si je n'ai pas l'épée,
Dans l'éclair de l'acier mon âme s'est trempée.
Et, n'ayant plus d'espace, entouré d'espions,
Le fils de l'Empereur poursuit des visions.

Ah ! Je prends en pitié diplomates, polices,
Ministres, souverains, qui cherchent mes complices !
Qui donc vous referait, œuvre de l'Empereur !
Et qui donc oserait, impuissant laboureur,
Mettre le soc brisé dans les sillons du monde,
Promettre au blé sanglant une moisson féconde,
Ou, comme un juif honteux, disputer à l'encan
Une France en lambeaux exposée au carcan ?

Moi ! Conspirer ?... Enfant, avec ma main débile,
M'essayer à lever le Globe qui vacille,
Prendre en tremblant le Glaive et le Sceptre trop lourds,
Trébucher dans les pans du Manteau de velours ?
Non, non ! Avec dédain j'entends dire au vulgaire :
« Que fait-il du cerveau que lui légua son père !
Je ne conspire pas. Je pense. Et ton cerveau,
Père, n'est pas trop grand pour porter mon fardeau !

IV

Grand-Couvert à Schœnbrunn. Descendant des carrosses
Escortés de coureurs, de heiduques, colosses
Tenant la torche au poing ou la masse d'argent,
On voit toute la Cour de la nuit émergeant.
Landgraves, Electeurs, scintillant dans les glaces,
Echangent des saluts, des hauteurs et des grâces.
Dans la Salle du Dais, siègent Leurs Majestés,
Très dignes, prodiguant les affabilités
De parents vénérés ; purs reflets de Dieu même,
Qu'on craint, certainement, mais que, surtout, on aime.

Plus tard, dans un salon, à l'écart retiré,
L'ancien Roi de Rome, au regard bleu-cendré,
Profond et clair, causait avec un personnage
Qui, pensif, regardait le prince au doux visage.
Ce grave courtisan, sous le manteau pourpré,
Porte le court rochet et le camail fourré,
C'est l'Eminentissime Archevêque de Vienne,
Un grand cœur, type exquis de la race autrichienne.

— Quoi ! disait le prélat au bel adolescent,
C'est sur un tel sujet, secret éblouissant,

Qu'à vingt ans Votre Altesse attache sa pensée ?
Et c'est dans une fête autour de nous pressée
Que Monseigneur consulte un prêtre, un cardinal,
Sur un amer problème et son sens doctrinal !
Qui croirait, Altesse ?...

— Ah ! personne, Eminence !
On croit tout, hors cela. J'inquiète et l'on pense,
Qu'ayant de l'Empereur le front vaste et bombé,
J'y porte, avec le deuil de l'empire tombé,
Des rêves dont il faut, à tout prix, me distraire,
Des projets écrasants de gloire héréditaire
Qui pourraient en Europe éveiller des rumeurs ;
Que je rêve du Sacre... Et l'on croit que j'en meurs !...
..... Savez-vous ce que fait, de peur qu'il s'atrophie,
L'impérial cerveau ?... De la philosophie...
Reprenons.
La Justice étant un attribut
De Dieu, me disiez-vous, la Peine est un tribut
Que mondes, nations, individus et races,
Doivent payer à Dieu pour effacer les traces
De l'Offense. Telle est l'inévitable loi.

— Je l'ai dit, Monseigneur ; c'est article de foi.
Mais vous vous rappelez mes réserves formelles
Pour la Miséricorde et la Rédemption
La Liberté de l'homme et l'Expiation ?...

— Oui. Mon cœur est touché quand je vois la Justice,
L'Ordre et le Plan divin accorder leur office
Mais la Race, Eminence, est-elle en tous les temps
Responsable, acquittant la dette des parents,
Détruite ou triomphante avec la foi des pères ?
Adam, la race juive amassent des colères
Sur d'innombrables fronts de tout crime innocents,
Sur d'austères vieillards, de purs adolescents !

— Et c'est là, Monseigneur, qu'est l'auguste Justice.
Dieu n'est pas un bourreau courant au sacrifice.
Eternel, il ordonne, et le temps obéit ;
Le décret suit son cours et rien ne le trahit.
La Race est, devant Dieu, l'Unité responsable.
Le roc et la falaise, et non le grain de sable,
L'arbre au faîte orgueilleux, et non pas les roseaux,
Attirent l'ouragan, la foudre et les fléaux.
Mais, si les races sont un océan immense
Qui s'agite et s'enfuit en roulant la vengeance,
Chaque flot est un être aimé, sauvé, s'il veut,
Que le Seigneur attend, dont la plainte l'émeut.
La Justice et l'Amour ainsi se réunissent ;
Dieu sauve l'innocent quand les races périssent.
Un ange de vertu peut être le dernier
D'un lignage maudit qui meurt pour expier.

— J'ai retenu longtemps votre docte Eminence,
Sans fatiguer son cœur, sans lasser sa science.
J'emporte ses leçons, puissants matériaux
Pour les tremblants essais de mes secrets travaux.

V

La lampe brûle encor sur la table chargée
De livres, de papiers, et la chambre est plongée
Dans le mystique émoi des nuits d'ardent travail.
Pourtant, l'aube déjà blanchit sur le vitrail.

— Le docteur Malfatti !.....
Certainement ! Qu'il vienne !

... Pour vous voir, ce matin, docteur, j'allais à Vienne,
Ne me grondez pas trop ; c'est vrai, j'ai peu dormi,....
Je n'ai plus de sommeil, cher et fidèle ami !

— Monseigneur, le travail nous fait vivre, nous autres,
Vieux Germains à sang froid, vieux mé lecins, apôtres ;
Mais, vous, né demi-dieu, fils de Napoléon,
Fatiguez des chevaux, dormez sur un canon ;
Calmez le sang divin dans ce cœur qui tressaille ;
Faites caracoler, à défaut de bataille,
Vos houzards de Giulay !... Vous êtes colonel !

— Colonel... en second. Ne soyez pas cruel !...
Mes chevaux sont sellés et j'allais vous surprendre ;
Je voulais vous prier, bon docteur, de m'apprendre,
Ce que pense un savant, un vieux praticien,
Un physiologiste un peu stoïcien.....

— Ajoutez, Monseigneur, un brutal qui vous aime,
Vous prescrit l'action, vous défend tout problème !....
Joyeux dans le présent, comptant sur l'avenir,
Souriez aux destins qui peuvent survenir·
Nous avons entendu tomber la monarchie
Dans la France du joug fièrement affranchie ;
Paris vient, en trois jours, de chasser les Bourbons ;
Il s'arrête un instant ; mais les Napoléons
Sont l'âme du pays. Bientôt nos deux empires,
Nos deux aigles unis, oubliant leurs martyres,
Leurs fautes, leurs malheurs, leurs luttes, leurs revers,
Planant en liberté, règleront l'univers.
Sire, il faut être prêt !

— Mon front, si Dieu l'ordonne,
Ami, supportera le poids de la couronne.

La France, ma patrie, a ce cœur tout entier;
Comptez ses battements, elle aura le dernier.
Ce jour n'est pas venu, Dieu veuille qu'il se lève,
La Grande Nation, si mon destin s'achève,
Trouvera son enfant, son futur empereur,
Ferme, laborieux, sans reproche et sans peur.
Interrogez Kollin, le grand archiduc Charle,
Que Dietrichstein aussi se réveille et vous parle,
Ils vous diront que Franz n'est point cet Allemand
Que l'on croit oublieux dans le dèsœuvrement:
Que mon cœur est Français, que ma tête travaille,
Que mon cerveau brûlant est un champ de bataille
Où la Science apporte à l'Histoire, sa sœur,
Les armes, les flambeaux, créés par le penseur.
Pendant huit ans et plus, enseigne ou capitaine,
J'ai servi mon aïeul. Bien souvent, dans la plaine,
Absorbé comme on est devant les échiquiers,
J'ai fait évoluer canons et cavaliers;
L'archiduc, une fois, avouant sa défaite,
Devant mes escadrons daigna battre en retraite.

Maintenant, je suis las de jouer au soldat.
Pour apaiser ce front où bout et se débat
Dans ma pensée en feu la lave héréditaire,
Je travaille, docteur, et je vis solitaire.
Ne me refusez pas ! Donnez-moi votre avis
Sur un de mes soucis ardemment poursuivis.

— Ah ! Voyons, Monseigneur ! un souci politique ?

— Non, non ! Sur un sujet profond, philosophique.

— Tant pis !

— Que pensez-vous du crime originel ?

— Un dogme, Monseigneur, est trop surnaturel
Pour ma froide raison.

— Vous ne pouvez pas croire,
Je pense, qu'un enfant, victime expiatoire,
Naît et meurt criminel !.... Qu'il porte des ayeux
La faute sur le front comme un signe odieux !
Que la race puisse être à jamais responsable !....
Pour punir un forfait c'est assez du coupable !....

— Permettez, Monseigneur. Je ne suis pas suspect
D'avoir pour le vieux dogme un servile respect ;
Mais notre honneur à nous pauvres savants, sceptiques,
Est de n'écarter rien sans loyales critiques.
Qui donc n'a jamais dit : Le crime est personnel
Et le péché d'Adam ne peut être éternel !
Responsabilité des nations, des races,
Mon orgueil vous niait dans ses libres audaces.
Ce que je maudissais, c'était ce Dieu Vengeur
Qui me semblait venir de l'Inde. Un égorgeur,
Poursuivant des enfants ! On l'appelait Dieu Juste
Je disais : C'est Boudha qui s'incarne et s'incruste
Sur notre sol chrétien !

Alors, le front baissé.
Je résolus de rompre avec tout le passé ;
Avec la foi qui pèse et sa loi qui torture.
Et de n'avoir qu'un Dieu visible, la Nature !

Altesse, j'avais tort et je n'ai plus de Dieu.....
Et je n'ai pas osé, trahi, j'en fais l'aveu,
Porter mon culte errant à quelque autre chimère.....
..... Je reviendrais peut-être au culte de ma mère !

Voici ce qui m'advint :
J'étais jeune en ce temps.
Je rentrais, à cheval, ayant couru les champs,
Un soir, pour reposer ma tête fatiguée,
Par un travail constant durement subjuguée.
Passant près d'un manoir isolé, j'entendis
Des cris de femme. Hélas ! de ceux qui sont compris
Par tous les médecins. Du bout de ma cravache,
Aux vitrages mi-clos où le pampre s'attache,
Je frappai doucement. Ce fut un grand bonheur ;
On attendait en vain, dans l'émoi, le docteur.

Je trouvai, se tordant dans l'horreur et le spasme,
Une femme montrant l'ardent enthousiasme
Et la fierté de mettre au monde un premier-né.
Elle était belle et pure et d'un sens raffiné.
Aux colonnes du lit pleuraient deux femmes graves,
L'héroïne sur moi fixait ses grands yeux braves.

L'enfant naquit ; chétif, les yeux ouverts et bleus,
Sans prunelle. Il était aveugle et scrofuleux.

Je reverrai toujours cette cruelle scène ;
Cette femme criant : Regardez ! Je suis saine !
Et qui mourut d'horreur en baisant son enfant.
J'arrachai l'innocent dans l'étreinte étouffant,
Et pour l'amour de lui, j'ai fondé cet hospice
Pour les petits enfants,.... frappés par la Justice.
Oui, la Justice, Altesse ! Il fallut bien le voir ;
Il fallut s'incliner devant ce grand pouvoir,
C'était l'Hérédité, le crime de son père
Expié par l'enfant : et, pour la pauvre mère
Aussi, le châtiment. Une indigne union
Avec un misérable..... O malédiction !.....
La fuite, l'abandon.....

Il a fallu conclure :
La Justice est la même en Dieu, dans la Nature,
Implacable et terrible. Il faut bien que ce Dieu
Soit très juste et très grand pour chaque être, en tout lieu ;
Que pour lui la Justice à la Miséricorde
Sur la race, sur nous, se conforme et s'accorde !.....
Il faut, — ce que je dis, aujourd'hui, me fait peur,
Mais je laisse parler, devant vous, tout mon cœur, —
Il faut, en vérité, qu'existe un autre monde
Où se distingue encor, se complète et se fonde
La Justice finale ; où, dans un pur bonheur,
Vive la pauvre morte oubliant sa douleur !

Et quand je le revois, ce veuf à blême face,
Traînant encor sa vie infâme, avec audace,
J'espère que pour lui rien n'est encor fini,
Que riche et criminel, il n'est pas impuni !

Aussi, lorsque j'entends la candide prière
De mes enfants disant au giron de leur mère,
Le chapelet du soir, je sens que mes genoux
Fléchissent. Je dirais : *Ayez pitié de nous* !....
Mais je reste debout, je me tais. Dans mon âme,
Je me borne, fuyant quelqu'action infâme,
A dire : Ne faisons peser sur les enfants
Rien qui marque d'horreur leurs beaux fronts triomphants !
Ou — si quelque bienfait me console et me charme, —
Je me dis : A leurs yeux j'épargne quelque larme !.....
Et qui sait ?..... Dans un siècle, un Malfatti nouveau
Dira : Nous prospérons, sortis d'un pur berceau...

Pardonnez, Monseigneur, moi qui fuis les problèmes,
Il me semble que j'ai déroulé des systèmes !....

— Mais non, mon bon docteur, vous m'avez répondu
Suivant votre grand cœur. Je l'ai bien entendu.

Voyez ce clair matin où la brume se dore,
La route sera sèche et la terre sonore
Sous les pieds des chevaux. Emportons au grand air.
Ces terribles secrets ; parcourons le Prater
Au galop cadencé de nos chevaux rapides.....
J'obéis en fuyant ces questions arides.

VI

Un manteau de soldat serre sa noble taille.
Un bref éclair, parfois, jette sur la muraille
Sa grande ombre, à cheval, courant vers le château.

Sous un orage affreux et sous des torrents d'eau,
Le prince indifférent, les yeux mi-clos, la lèvre
En sang, met pied à terre en grelottant la fièvre.

— Attisez ce grand feu, rallumez ces flambeaux.
Que personne, ce soir, ne trouble mes travaux. —

Et le duc de Reichstadt, brisé, s'assied.
Il rêve.
La flamme du foyer qui, brillante, s'élève
Fait vivre et palpiter un portrait merveilleux,
Napoléon Premier dans un calme orgueilleux.
Vêtu de l'habit vert des chasseurs de la garde,
L'empereur tristement sourit et le regarde.

Mon père ! ... De bien loin, là-bas, je vous revois,
Penché sur mon berceau. Vous disiez d'une voix
Très basse :

« Qu'il est beau mon petit roi, Madame
De Montesquiou ! »
Sans voir la malice et la flamme
Filtrer entre mes cils... Soudain, à grands éclats,
Je riais, en sautant, et vous tendais les bras!...

Je me vois chevauchant sur vos genoux... L'épée
D'Austerlitz, d'Iéna, de vos mains échappée,
M'a servi de jouet. D'une croix d'officier
Passée au long ruban de simple chevalier,
Vous m'avez fait Grand'Croix!...
Un rhume, une misère,
Effrayait pour son fils le maître de la terre...

Brusquement ! — Quel chagrin ! — Les jeux étaient bannis,
L'empereur reprenait ses soucis infinis.
Devant les fronts courbés, il passait; et ses gloires
Forgeaient au petit roi des joyaux de victoires.

O sire ! Que fût-il advenu si j'avais
Grandi sous votre main, vécu dans vos palais ?
Si votre âme indomptée eût inspiré mon âme,
Enfermé mon esprit dans un cercle de flamme ?...
J'aurais lu dans l'Histoire à la vive clarté
De votre passion... Je serais emporté,
Satellite passif, dans sa grande tourmente,
Par l'astre tout puissant à face flamboyante !

.... Mon soleil s'est éteint. Et je suis retombé
Sans force, sans éclat, dans la nuit absorbé.
La rêveuse Allemagne instruit le Roi de Rome ;
Exilé, prisonnier, je pense ; je suis homme.

Comment ne pas chercher la loi de ces revers,
De ces prospérités effrayant l'univers?...

Ebloui, transporté de splendeurs et de gloire,
Vous pensiez fièrement : Ma loi, c'est la Victoire !
A Waterloo, devant l'impossibilité,
Vous avez dit — vaincu — C'est la Fatalité !
Père, pardonnez-moi ! J'ai dit : c'est la Justice !
C'est Dieu, soudainement, paraissant dans la lice.

Plus mon cœur tressaillait à votre souvenir,
D'amour et de respect, de foi dans l'avenir,
Plus je voulais sonder et juger l'épopée
Que sur l'airain sanglant inscrivait votre épée.

La légende disait que le soir des combats,
Parmi les morts couchés, vélites, vieux soldats,
Les blessés, les mourants dressaient leurs grandes ombres
Pour attacher sur vous leurs yeux sanglants et sombres,
Pour crier :
Adieu, Sire ! ou Vive l'Empereur !...
Et vous passiez ému, le cœur rempli d'horreur.
Le lendemain, pourtant, c'étaient d'autres batailles,
La terre s'engraissait d'effroyables semailles
De Madrid à Moscou.
D'héroïques efforts,
Hélas ! que reste-t-il ?... Deux millions de morts !

Un soir, j'étais assis, tout seul, hors de sa vue,
Metternich racontait sa terrible entrevue
De Dresde, à l'archiduc.
— « Monseigneur, disait-il,
» Napoléon, debout, son superbe profil
» Contracté, m'écoutait. Mais il voulait la guerre,
» Rien ne put l'apaiser.
D'une voix de tonnerre :
» On dit, s'écria-t-il, que j'abuse du sang
» De ma troupe épuisée et que le drapeau franc

» Flotte sur des conscrits levés dans les collèges
» Pour remplacer les vieux qui dorment sous les neiges !
» Sachez que j'ai gardé du sang dans mon trésor,
» Que je puis en verser des flots, avec de l'or. »

« — Oh ! Sire ! Ecoutez-moi !

— Dans les temps où nous sommes,
» Sachez-le ! Que me font, à moi, deux cent mille hommes !

» Pour peindre sa pensée, il foulait son chapeau
» Et d'un trait, il le fit voler sur le carreau ! »

Metternich acheva :

« — Marchant vers la fenêtre,
» Je dis :
Sa Majesté me permettra peut-être,
» D'ouvrir à deux battants, afin qu'avec horreur
» Et l'Europe et l'Histoire entendent l'Empereur ! » —

Quoi !... Mon père si bon, si doux à ma tendresse,
Jetait comme un joueur effréné dans l'ivresse,
Les hommes à foison, vivantes pièces d'or,
Sur le tapis mortel... prodiguait le trésor
Du sang français !...
Le sang ! Il coulait à pleins fleuves,
Faisant sous tous les cieux, des orphelins ! des veuves !
O Justice ! —

Accablé, la tête dans ses mains,
Le pauvre roi pleurait. Aux tableaux surhumains,

Qui passèrent alors, horribles, dans ses fièvres,
Il refusait ses yeux, il refusait ses lèvres.
Muet, il fallut voir le duc d'Enghien sanglant
Dans son linceul, passer, très fier, en chancelant.
Joséphine suivit, triste et découronnée,
Souriant à l'enfant d'un cruel hyménée.
Un spectre se dressa de son trône effrayant
Appuyé sur la croix. Le geste foudroyant
S'abaissa sur le prince et n'eut plus de colère....
La main qui le bénit avait maudit son père.
Le Pape pardonnait, mais Dieu s'est souvenu.
De la foudre romaine on riait... Détenu
Dépouillé, sans amis, dans sa prison lointaine,
Pie était impuissant... Dieu, marquait Sainte-Hélène.

Sans pouvoir secouer son rêve, il vit encor
Des volutes rouler dans un glauque décor.
C'étaient des flots affreux de morts dont le visage
Gardait des traits crispés. Ils étaient de tout âge.
Le vieux grognard titan, le fifre et le tambour ;
De toute nation : le Russe et le Pandour,
Le Français, l'Espagnol, l'Allemand et l'Arabe,
L'Anglais, l'Italien, le Turc et le Souabe.
Tous mutilés, tordus, rouges, noircis ; heurtés
Aux spectres des chevaux avec eux emportés.

Le Roi de Rome, alors, torturé par ce rêve,
Crut à l'affreux déluge imposer une trêve
Ses bras fiévreux jetaient du velours en monceau.
— Le manteau de la gloire ! — à l'odieux tableau.
Mais le velours souillé retombait inutile,
Lassant l'effort pieux, douloureux et stérile...

C'était trop pour ce fils. Enfin il s'éveilla
Glacé, tremblant. Son front tristement oscilla.

Un âpre accès de toux déchirait sa poitrine,
Mouillant sa bouche en feu d'écume purpurine.

— Ah ! Je comprends, dit-il, mon père bien-aimé,
Je comprends la Justice ! Il n'a pas désarmé,
Le Dieu de l'Ecriture ! Et toujours dans leur race,
Il frappe les puissants dressés devant sa face.
La gloire récompense un génie, un héros.
Leur sang qui se tarit punit les cœurs trop hauts.
Je sais quel est ce feu qui ronge ma poitrine,
Pourquoi, comme un vieillard je me voûte et m'incline. —

Le prince vainement regarda le portrait ;
Le foyer s'éteignait sans éclairs ni reflet ;
L'Empereur effacé, dans la bordure sombre,
N'avait plus de regards et se perdait dans l'ombre.

L'enfant continuait :

— Obscur, obéissant,
Luttant contre le mal qui va l'envahissant,
Napoléon Deux meurt, séparé de sa mère.
Ma mère ! Elle est à Parme, ignorant ma misère,
Archiduchesse, heureuse, oubliant... Et, parfois,
Le comte de Neiperg, n'osant dire : « *François* »,
Au lieu de « *Monseigneur* », vient chercher mes nouvelles
Et ses attentions serviles sont cruelles...

Être aimé!... Confier ses peines, ses douleurs,
Sentir son cœur compris dans sa joie et ses pleurs!...
Ah ! Personne... jamais...

Personne ?... Si !... Peut-être...
Aux cercles de la cour... dans la foule,.. un seul être.....
Comme un beau fruit d'été que je pourrais cueillir
Si j'étendais la main et me sentais faiblir...

Ce chambellan disait...
Chassons cette pensée,
Cette image charmante et jamais offensée...

Ils parlaient de l'amour, ces grands yeux si profonds...
D'un bleu sombre... voilés sous de lourds cheveux blonds........
Ah !... Je rêve !...
... Partout faut-il que je la voie ?...
Non ! Non !...
... Je crois entendre un froissement de soie...
Ce pas léger !...
Vous !... Vous !... Comtesse !...
Mon malheur
Ne peut sur un maudit attirer votre cœur ! —

— Monseigneur, vous souffrez !... Monseigneur... je vous aime !.
Je suis à vos genoux !... —

— O Vision suprême !...

VII

Cette femme aux beaux bras ouverts avec transport,
C'est l'expiation ! C'est l'amour ! C'est la mort !

L'ALCOOLISME

AU POINT DE VUE SOCIAL

Par M. le docteur DRUHEN

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séances des 18 novembre et 23 décembre 1886.)

L'alcoolisme, voilà l'ennemi.
(DUMAS, de l'Institut.)

Le 20 mars 1886, le sénat français a nommé une commission chargée de faire une enquête et de présenter un rapport sur la consommation de l'alcool tant au point de vue de la santé et de la moralité publique qu'au point de vue du trésor. Les éléments de cette enquête abondent ; les faits et les travaux qui en ont été la conséquence sont considérables et le Sénat aurait pu s'appliquer cette parole en usage au Palais : « la cause est entendue ».

En effet, il y a quinze ans, dans la séance du 20 juillet 1871, le rapporteur (M. de la Sicotière) d'une commission d'initiative parlementaire s'exprimait ainsi : « Il est impossible de n'être pas frappé du développement inouï, scandaleux qu'ont pris les habitudes d'ivrognerie dans certaines contrées de la France et des ravages qu'elles produisent dans l'ordre social. Ces habitudes sont une des hontes, un des fléaux de notre époque. »

C'est à la suite du rapport de cette commission que la loi sur l'ivresse fut votée. « Mais cette loi n'est qu'un palliatif, elle couvre d'un manteau pudique les scandales de l'alcoolisme, elle n'en arrête pas les désordres (1). » Insuffisante

(1) DASTRE, *Revue des deux mondes*, 15 mars 1884

dans la pénalité qu'elle édicte contre ce mal, timide peut-être dans son application, elle l'a laissé s'aggraver et, aujourd'hui plus que jamais, on peut dire avec M. de la Sicotière : « l'intempérance est une des hontes, un des fléaux de notre époque. »

Soyons justes cependant et soyons vrais. Le mal auquel je consacre cette étude n'est pas l'apanage exclusif de la France ; c'est un des plus grands fléaux qui puissent affliger l'humanité et toutes les nations de la terre en souffrent.

Un ministre de la Grande-Bretagne, Richard Cobden, disait, il y a quelques années : « De jour en jour l'expérience me confirme davantage que la question de l'intempérance est la base de toute réforme politique et sociale. » Nous verrons plus loin que cette opinion n'a pas cessé d'être une vérité dans le même pays.

En Belgique, le docteur Crocq, de Bruxelles, a affirmé que « l'ivrognerie s'est accrue du triple, peut-être du quadruple depuis 30 ans (1). » Et le docteur Lefèvre, de l'université de Louvain, renchérissant encore sur ce pénible aveu, constate que « nos populations glissent par une pente plus ou moins rapide vers une barbarie nouvelle, qu'on pourrait appeler la barbarie alcoolique (2). »

La Suisse aussi vient de jeter un cri d'alarme, et la requête adressée en 1874 au Grand Conseil par la caisse centrale des pauvres du district de Courtelary, lui demandant d'édicter des peines sévères contre l'ivresse, résume exactement l'état de l'opinion publique. « Les statistiques des tribunaux, des hôpitaux, des maisons d'aliénés et du paupérisme, disait la requête, établissent comme un fait irrécusable la progression croissante de l'ivrognerie. Mais ce dont nous sommes le plus douloureusement frappés, c'est du danger d'abâtardissement qui menace la génération à venir, si rien ne vient mettre un

---

(1) *Congrès d'hygiène en* 1876, t. II, p. 714.
(2) *Etudes sur la folie*, p. 61.

terme à l'effroyable abus qui se fait des liqueurs fortes dans nos populations (1). »

En Allemagne, les savants et les philanthropes ne cessent depuis dix ans d'avertir les populations des dangers qui résultent de l'abus de l'eau-de-vie pour le bien-être individuel et social, et le gouvernement vient de soumettre au Conseil fédéral un projet de loi sur cette question.

La Suède fait entendre les mêmes doléances. Une commission spéciale, dans un rapport présenté à la diète en 1854, s'exprimait ainsi : « Un cri d'effroi parti du cœur du peuple suédois prie instamment tous ceux qui ont quelque influence sur les destinées du pays, de le délivrer du fléau engendré et favorisé par la législation précédente. » Et la proposition royale qui, à la même époque, visait l'alcoolisme, laissait échapper cet aveu : « Nous avons fait la triste expérience que la plupart des meurtres et des suicides, ainsi que la majeure partie des autres crimes, sont commis par des personnes en état d'ivresse. Rien n'est sacré pour un ivrogne. Après avoir rompu tous les liens de l'humanité, il termine le plus souvent son existence criminelle entre les mains de la justice, ou bien la vengeance de la nature l'atteint, en le privant de la raison qu'il s'était si longtemps évertué à détruire, et le malheureux achève sa vie dans un déplorable état de corruption physique et morale (2). »

Si nous quittons le continent, nous cueillerons ce jugement d'un observateur désintéressé : « L'alcoolisme, dit le correspondant aux Etats-Unis d'un grand journal français, est un fléau endémique pire que le choléra et les autres épidémies les plus meurtrières, et il a envahi toutes les classes. Du premier au dernier échelon de la société, il n'y a plus guère à ce point de vue qu'une simple question de nuance (3). »

(1) *Le Pays*, journal de Porrentruy, 15 juillet 1883.

(2) *Question de l'alcoolisme* publiée par le bureau fédéral de statistique, Berne, 1884, p. 29.

(3) Journal *Le Soleil*, 13 février 1880.

Pour soulever des plaintes aussi générales et pour inspirer des préoccupations aussi sérieuses, il faut que le mal soit bien répandu, que sa gravité soit évidente ; il faut que le danger auquel il expose soit démontré et que les moyens mis en œuvre jusqu'ici pour le combattre dans ses causes et dans ses effets soient tout-à-fait impuissants.

Nous prouverons bientôt qu'il est très répandu ; pour le moment, constatons que, de l'avis de tous les médecins sans exception, il porte une atteinte grave aux facultés intellectuelles et morales de l'homme, et qu'il compromet de plusieurs manières sa santé et sa vie. Ces deux vérités étant démontrées, on sera forcé de reconnaître que les moyens employés jusqu'ici pour le combattre étant insuffisants, il en faut d'autres. Le salut du peuple est à ce prix : *caveant consules.*

L'alcoolisme porte atteinte à l'existence. Pour s'en convaincre, il suffit de rappeler les affections des voies digestives, du cœur et des reins qui dans tous les pays, atteignent l'homme adonné à l'ivrognerie. Il faut citer particulièrement les maladies du système nerveux célébral qui se traduisent par l'affaiblissement du corps, par la perte de l'énergie physique et par des infirmités précoces qui le privent du libre usage de sa raison et de sa volonté, et le livrent en même temps aux hallucinations les plus extravagantes, au crime, à la folie et au suicide.

« L'alcoolisme, dit le docteur Roussel, on le voit atteindre, outre l'individu, sa progéniture, léguer aux familles par une hérédité fatale la débilité, l'épilepsie, la surdité, une foule de désordres nerveux, et au moral, l'imbécillité, l'idiotisme, l'aliénation mentale, la paresse et les instincts violents et pervers (1). »

Ce mal est devenu si grave que l'Académie de médecine a rédigé une sorte d'avis au peuple, publié par la Société de

(1) Discours à la chambre des députés en août 1871.

tempérance, afin de l'éclairer sur les dangers de ce vice redoutable.

Non seulement l'alcoolisme tue l'homme, mais il l'avilit par la flétrissure qui s'attache à celui qui, en pleine virilité, se dispense de ses principaux devoirs, prive sa famille de son travail, la réduit à l'indigence, à la misère, sinon au désespoir. Il le déshonore, car c'est à lui qu'on doit la plupart des mauvais ménages, des procès en séparation et la majorité des délits et des crimes. Un motif insensé, une fureur aveugle, met une arme entre les mains de l'ivrogne, et des amis, des inconnus même tombent sous ses coups. Le suicide, le meurtre, le vol, l'attentat à la pudeur sont ses actes les plus ordinaires. Voilà pour sa gravité. Quant à son extension et aux proportions qu'il a atteintes, il suffit pour les connaître de consulter la statistique des principaux Etats du monde civilisé; c'est ce que nous allons faire.

France.

La France n'est assurément pas le pays où l'on boit le plus; mais depuis quelques années la consommation des boissons spiritueuses s'y accroît dans des proportions qui deviennent inquiétantes. Elle dépasse aujourd'hui un milliard deux cents millions de francs et même davantage, selon quelques statisticiens.

La consommation du vin y est de 227 litres par tête et par an; c'est 36 litres de plus qu'en 1866, mais là n'est pas le mal. Celle de l'eau-de-vie s'est accrue bien davantage; elle atteint le chiffre de 11 litres par habitant et par an sans distinction d'âge, de sexe et de condition sociale, déduction faite de la quantité d'alcool dénaturé pour les besoins de l'industrie (1).

---

(1) *Statistique de la France*, t. X pour 1880. Voyez encore Cauderlier, *Les boissons alcooliques en Belgique*, p. 46.

Mais la consommation est loin d'être la même dans toutes les régions; ce sont les provinces qui boivent le moins de vin qui présentent relativement la plus grande consommation d'alcool. Ainsi les villes du nord et du nord-ouest, telles que Amiens, Caen, le Havre, Rouen où la consommation du vin oscille entre 28 et 49 litres seulement par tête et par an, se font particulièrement remarquer par celle des boissons alcooliques qui s'élève, dans quelques localités, jusqu'à 14 litres par tête et par an. Et ce chiffre moyen est nécessairement inférieur à la réalité, car si l'on retranchait les enfants, les femmes et la population sobre dont l'ensemble peut être estimé à 27 0/0, on verrait combien doit être considérable la quantité d'alcool absorbée par certains individus. Et quel alcool! Depuis que le phylloxera a ravagé les pays producteurs du vin, on ne livre guère à la consommation que des alcools industriels qu'on vend à des prix dérisoires et qui, distillés de la betterave, de la pomme de terre, des blés avariés et des avoines pourries, renferment des éthers malfaisants, de vrais poisons qui tuent, quelquefois lentement, mais toujours sûrement ceux qui en font usage. Des expériences nombreuses et réitérées ont prouvé que c'est moins leur quantité que leur qualité toxique qui rend ces boissons si dangereuses. Celles du docteur Dujardin-Beaumets, au nombre de deux cent cinquante-huit, ont établi ce fait d'une façon irréfragable.

L'accroissement de leur consommation tient à plusieurs causes dont la principale est l'augmentation du nombre des débits de boissons. Au 31 décembre 1885, il y en avait en France 322,300; c'est 80,000 de plus qu'en 1875, c'est-à-dire sans aucun rapport avec les besoins de la population. Dans le département du Nord, il y a un cabaret par 46 habitants, soit un cabaret par 10 consommateurs adultes. Dans certaines parties de ce département, on compte deux cabarets sur trois maisons. Dans le Pas-de-Calais, il y a un cabaret pour 55 habitants; dans les Ardennes, un par 58; dans la

Somme, un par 60; et enfin dans l'Eure, il y a un cabaret par 75 habitants.

On remarque le contraire dans certains autres départements : l'Allier, les Hautes-Alpes, la Creuse, l'Isère, les Pyrénées-Orientales et surtout le Gers et Vaucluse. Dans le Gers, on ne compte qu'un cabaret par 189 habitants; dans Vaucluse, un par 159 habitants.

Aussi dans ces départements, la consommation de l'eau-de-vie est faible; elle varie entre 4 et 6 litres par tête et par an (1). Le cabaret exerce sur l'artisan et le paysan la même attraction que la flamme d'une bougie sur les papillons de nuit, et le résultat est le même dans les deux cas : celui qui s'y livre est perdu sans ressources.

Quant aux conséquences d'un tel abus, on peut, d'après des calculs sévèrement établis, admettre que l'alcoolisme fait périr en France, par année et directement, deux mille victimes, sans comprendre dans ce chiffre les malades qui meurent d'autres maladies auxquelles l'abus les a prédisposés (2).

Dans la période de 1876-1880, c'est-à-dire en 5 ans, on a constaté 447 accidents suivis de mort survenus pendant l'ivresse, tandis que l'on n'en comptait que 226 dans la période quinquennale de 1851-1855. C'est une augmentation d'environ le double en vingt-cinq ans.

L'auteur d'un article publié par le journal la *France* pense que sur 100 aliénés renfermés dans les asiles, la proportion des fous alcoolisés est de 28 0/0 pour les hommes et de 22 0/0 pour les femmes, soit 25 0/0 en moyenne. Cette opinion est conforme à celle des docteurs Parchappe et Morel qui tous deux font autorité dans la science des maladies mentales.

C'est aussi l'avis du docteur Lunier, exprimé dans une

---

(1) Gauderlier, *Les boissons alcooliques en Belgique.*
(2) Docteur Monin, *Gil-Blas*, juin 1886.

conférence à la Sorbonne, où il a démontré que c'est dans les départements où l'on boit le plus d'eau-de-vie qu'il y a le plus de procès-verbaux, le plus de cas de folie, le plus de crimes et le plus de suicides.

Pour expliquer l'accroissement de la folie, on a invoqué les commotions politiques si fréquentes en France. Legrand du Saule combat cet argument en disant : « Pour imprimer sur le cerveau une tache pathologique, il faut plus qu'une commotion politique, il faut des habitudes et des mœurs publiques, il faut des surexcitations passionnelles prolongées, des dépenses excessives d'activité cérébrale, ou des *vices crapuleux*, et il soulignait cette dernière cause.

Pour ne citer qu'une des formes de la criminalité, comparez, en ce qui concerne les crimes et les délits contre les mœurs, les régions du centre à celles du nord. Il y a 26 alcooliques sur 328 accusés, c'est-à-dire 8 0/0 dans les premières, tandis qu'il y en a 147 sur 1,053 accusés, c'est-à-dire 27 0/0 dans les secondes.

Quant aux suicides, ils ont presque sextuplé en 50 ans. Ainsi sur 2,574 cas de mort volontaire constatés dans la période quinquennale de 1836 à 1840, on n'en comptait que 137 dus à l'alcoolisme, c'est-à-dire 5 0/0, tandis que sur 7,572 constatés en 1884, il y en avait 809, c'est-à-dire près de 10 0/0 qui reconnaissaient la même cause.

Paris.

Si de la France considérée en général, nous passons à la ville de Paris en particulier, nous y observons une situation lamentable. Depuis douze ans cette capitale a bu pour une valeur égale à la rançon de la France, soit pour cinq milliards [1]. La consommation de l'eau-de-vie y est d'autant plus considérable que les débits y sont plus multipliés. Un décret de

---

(1) Cauderlier, déjà cité, p. 49.

l'année 1851 exigeait une autorisation préalable pour l'ouverture d'une auberge, d'un cabaret, d'un débit quelconque, mais ce décret fut abrogé par une loi sollicitée par l'initiative de quelques députés sous la présidence de M. Jules Grévy, et, dès lors, le nombre s'en accrut dans des proportions extraordinaires. Il y avait en 1880 de onze mille à onze mille cinq cents cabarets, mais en janvier 1887, M. d'Haussonville évaluait à quinze ou seize mille le nombre des débits de boissons de toute sorte. Il fait remarquer que dans certaines rues on trouve un de ces débits toutes les trois ou quatre portes. Quant à leurs qualités, personne n'ignore que, dans quelques quartiers excentriques, beaucoup d'entre eux servent de repaires à des malfaiteurs de la pire espèce, qui compromettent sans cesse la sécurité et la vie des passants : plusieurs sont devenus des lieux impudiques (1).

Quelques-uns ont pris dans ces derniers temps un caractère extravagant qui montre une fois de plus combien la

---

(1) La province n'est point à l'abri de ce reproche et j'en pourrais citer quelques preuves : en voici une qui m'est fournie par la municipalité de la ville de Besançon :

Nous maire de la ville de Besançon :

Considérant qu'un certain nombre de cafés, buvettes, brasseries et autres débits de boissons sont desservis par des jeunes filles ;

Que les chefs de ces établissements s'en font trop souvent un moyen d'achalandage ;

Qu'il en résulte des faits immoraux et scandaleux dont il importe de prévenir le retour ;

Considérant qu'il résulte des rapports de la police et des plaintes de l'autorité militaire que, dans quelques-uns de ces établissements qui emploient ainsi des jeunes filles, les faits ci-dessus ont pris de telles proportions que la morale aussi bien que la santé publique en sont sérieusement atteintes ;

Considérant qu'il est dès lors du devoir de l'autorité municipale de prendre des mesures efficaces pour mettre un terme à un état de choses dont on ne saurait méconnaître la gravité ;

Arrêtons : etc...

Hôtel de ville, le 6 décembre 1886.

Le maire, Bruand.

liberté peut se confondre avec la licence. En voici quelques exemples.

C'est d'abord le cabaret du *Chat noir*, dont les garçons servent revêtus de l'habit à palmes vertes des membres de l'Institut.

C'est la *Taverne du bagne*. C'est un ancien membre de la Commune qui a eu l'idée lugubre de cet établissement. Les tables sont en bois grossier ; les garçons costumés avec le bonnet vert, la vareuse rouge et le pantalon jaune. Ils ont au pied la chaîne et le boulet ; ils ont la figure rasée et le teint glabre. Des chiourmes les surveillent avec des airs féroces et rien ne manque à cet odieux tableau, si ce n'est l'exactitude. Ai-je besoin d'ajouter que sur les murailles de cet établissement où l'on mange la *soupe canaque*, où l'on boit la liqueur de Nouméa, les habitués peuvent contempler les portraits des chefs de la Commune (1).

C'est l'*Auberge des apothicaires*. Là tous les ustensiles affectent la forme de bocaux, de pilons, de cornues, etc. Le service est fait par des garçons qui ont le costume de leur état au XVIIe siècle. Il était question de pendre à leur ceinture leur fameuse arme, la pièce humide avec laquelle ils serviraient le potage.

Il y a encore ou on se propose d'établir la *Brasserie des singes*.

Enfin il était question, au mois de mars 1886, d'ouvrir un nouveau cabaret sous l'enseigne de l'*Abbaye de Thélème*. Les consommations devaient être servies par des garçons et des servantes costumés en moines et en nonnes. A l'annonce de cette ignoble caricature, la presse honnête ayant fait des réclamations pressantes, la préfecture de police s'empressa d'interdire le port des costumes annoncés.

En voyant le nombre considérable de débits, comment s'étonner du développement de l'alcoolisme et de l'opinion

(1) On assure que cet établissement a fermé ses portes.

qui lui prête un rôle important dans la criminalité, dans les mœurs publiques et même quelquefois dans le sort des nations. Cette orgie sanglante qu'on appelle la Commune de Paris semble n'avoir été qu'une éruption d'alcoolisme, et l'histoire se souviendra de ces bandes de forcenés titubant dans les rues et toujours disposées à commettre les crimes monstrueux qui ont déshonoré la capitale de la France (1).

Il faut reconnaître cependant, à la décharge de ces insurgés, que les véritables aliments ayant fait défaut pendant le siège de Paris, beaucoup de gens, pour tromper la faim, faisaient abus de vin, d'eau-de-vie et surtout d'absinthe. De là les nombreux cas de folie constatés pendant le siège même, de là l'alcoolisme et le rôle qu'il a joué dans l'insurrection du mois de mai 1871.

Il y a eu à Paris, en 1874, mille condamnations par mois pour cause d'ivresse. J'ignore le chiffre des années suivantes; mais, étant donnée l'augmentation des autres méfaits de l'alcoolisme, on doit admettre qu'il a été notablement dépassé.

Dans l'espace de quatorze années, de 1872 à 1885, près de 50,000 individus privés de leur raison, c'est-à-dire plus de 3,000 par année, ont été internés à Paris, soit dans les asiles spéciaux, soit dans les maisons de santé particulières.

Il n'est ici question que de malades dont la folie est notoire, mais combien de fous qui ne sont pas internés! Ces orateurs extravagants, ces énergumènes qu'on rencontre invariablement dans les réunions électorales, ces apôtres du désordre qui organisent les grèves et qui, dans les meetings et dans certains journaux, présentent les motions les plus insensées, sont des candidats à la folie et plusieurs sont déjà aliénés.

Cette variété de malades est d'autant plus dangereuse que la foule inconsciente et impressionnable leur donne une

(1) Dastre, *Revue des deux mondes*, 15 mars 1884.

sorte de notoriété, et que le suffrage universel y choisit souvent quelques-uns de ses mandataires, qui vont dans les assemblées remplir le rôle que chacun sait.

L'alcoolisme réclame, comme la folie, sa participation à la perpétration du suicide. Dans le seul département de la Seine, on pourrait dire dans la ville de Paris, le nombre des suicides a été en 1884 de 1,262, dont plus du sixième, c'est-à-dire environ 210 étaient dus à l'alcoolisme.

Pour juger de l'influence de l'abus des boissons enivrantes sur la criminalité dans la ville de Paris, il suffit de lire dans les journaux le récit des attentats contre les personnes, des drames sanglants qui sont comme le condiment des faits divers, ou le compte-rendu des procès criminels jugés en cour d'assises. C'est l'alcool qui en est le pourvoyeur attitré et c'est le cabaret, c'est le débit qui en est le complice agissant, comme une sorte d'amorce à laquelle la population ouvrière entassée dans certains quartiers résiste difficilement. Si ces établissements étaient plus clairsemés, s'il fallait faire un certain trajet pour les trouver, la plupart des ouvriers rentreraient tranquillement chez eux et s'abstiendraient de boire.

Emile Zola qui, dans l'*Assommoir* a peint des tableaux si vrais, a dit dans un style qui n'a rien d'académique : « Oui, oui, quelque chose de propre que l'homme et la femme dans ce coin de Paris où l'on est les uns sur les autres à cause de la misère. On aurait mis les deux sexes dans un mortier, qu'on en aurait tiré pour toute marchandise de quoi fumer les cerisiers de la plaine de Saint-Denis.»

Dans un autre passage... : « On ne se doute pas combien ça désaltère les pochards de quitter l'air de Paris où il y a dans les rues une vraie fumée d'eau-de-vie et de vin. »

Ce jugement d'un écrivain dont le talent d'observateur est incontestable me dispense d'insister davantage sur la question de l'alcoolisme à Paris.

Belgique.

L'abus de l'alcool va grandissant en Belgique, et le fléau s'étend à toutes les classes de la société (1). Le rapport publié récemment par la ligue contre l'alcoolisme « établit, d'après des documents officiels, que la démoralisation et le paupérisme y augmentent d'une façon redoutable sous l'influence directe de l'abus des boissons spiritueuses (2). »

C'est ainsi qu'un savant patriote belge débute dans l'ouvrage qu'il vient de publier pour démasquer ce fléau. Ce mal y est d'ailleurs passé à l'état chronique, car déjà en 1853, un statisticien, Em. Ducpétiaux, inspecteur général des prisons de la Belgique, constatait « qu'au point de vue de l'hygiène, de la moralité et du bien-être de la classe ouvrière, la fabrication de l'eau-de-vie est un mal que rien ne peut égaler ». La consommation de cette liqueur est en moyenne de 12 litres 25 centilitres par tête d'habitant et par an dans tout le royaume, mais il y a des localités où elle est vraiment effrayante. D'après le témoignage d'un médecin, la grande majorité des houilleurs du Borinage et des ouvriers du fer dépensent en boissons alcooliques 20 francs et plus par quinzaine à la cantine de la fosse ou de l'usine, et ceux du port d'Anvers absorbent souvent un litre d'eau-de-vie par jour.

Il est à noter que l'eau-de-vie s'y vend à très bas prix et que les débits de boisson y sont plus nombreux que partout ailleurs. De 53,000 en 1850, le nombre s'en est élevé à 130,000 aujourd'hui. En fait, il y a un débit pour quinze à vingt hommes âgés de plus de seize ans (3).

Aussi a-t-on pu dire : « L'ivrognerie s'est accrue en Belgique peut-être du triple, peut-être du quadruple depuis

---

1) Lettre du docteur Deneffe, professeur à l'université de Gand, 6 janvier 1884.

(2) Cauderlier, *Les boissons alcooliques en Belgique*, déjà cité.

3) *Question de l'alcoolisme*, Berne, 1884.

trente ans, et les hôpitaux sont remplis de ses victimes (1). » La plupart vivent dans le concubinage et dans le libertinage, et leurs enfants sont illégitimes. Leurs maladies présentent souvent le cachet du *delirium tremens,* et alors elles se terminent fatalement par la mort.

Les décès provenant du délire alcoolique, qui n'étaient que de 42 en 1851, étaient de 348 en 1871 et de 418 en 1880. L'augmentation est frappante.

Le docteur Carpentier, médecin des hôpitaux de Bruxelles, prétend que 80 0/0 des hommes décédés à l'hôpital avaient été empoisonnés par l'alcool (2).

Selon Ducpétiaux et après une expérience de 25 ans, les quatre cinquièmes des personnes écrouées de 1877 à 1881 étaient des ivrognes, et 70 0/0 des meurtres et des violences sont dus à l'alcool.

Je n'ai pas les chiffres nécessaires pour comparer à différentes époques l'état de la criminalité, de la folie et du suicide, mais j'ai constaté un accord assez parfait entre les auteurs qui ont traité cette question vitale de l'alcoolisme, pour lui attribuer une grande part dans l'augmentation croissante du nombre des criminels, des aliénés et des hommes qui attentent à leurs jours.

Le rapport de la ligue que je citais tout-à-l'heure constate, d'après des documents officiels, que tout en tenant compte de l'accroissement de la population belge, le nombre des condamnés à l'emprisonnement a augmenté depuis quarante ans de 135 0/0, celui des aliénés de 104 0/0, celui des suicides de 80 0/0 (3). L'ivrognerie doit sans doute en revendiquer une grande part; elle est de 34 0/0 dans les suicides et les tentatives de suicide constatés à Bruxelles dans ces dernières années.

---

(1) Cauderlier, p. 19. Extrait du congrès d'hygiène de 1876.

(2) Congrès international pour l'étude des questions relatives à l'alcoolisme; 1880, p. 171 du *Compte-rendu*.

(3) Cauderlier, p. 1.

Terminons cette étude sur la situation de la Belgique au point de vue de l'alcoolisme par deux citations empruntées à des autorités compétentes : « L'abus de l'eau-de-vie — une longue série d'observations m'en a donné la conviction — vicie tout à la fois le physique et le moral de l'homme. Il le rend méchant, perfide et paresseux. C'est à lui qu'il faut attribuer la plus grande partie des désordres, des malheurs et des misères qui détruisent l'harmonie et le bonheur dans les ménages et dans les familles (1). »

Aujourd'hui le mal a fait de grands progrès, et le docteur Deneffe affirme que l'on trouve déjà des alcoolisés parmi la jeunesse qui fréquente les écoles supérieures comme dans celle des plus infimes ateliers. L'heure est donc venue d'endiguer ce torrent (2).

Allemagne.

Montaigne dit quelque part (3) : « Les Allemands boivent et mangent également de tout avecque plaisir ; leur fin c'est l'avaller plus que le gouster ». Il y a des raisons de croire que les habitudes de ce peuple n'ont pas changé. D'après l'opinion des étrangers qui ont habité l'Allemagne, l'abus de l'eau-de-vie y est très répandu et les dangers qui en résultent, pour le bien-être individuel et social, ont été depuis plusieurs années mis au jour par les études des savants et les avertissements des philanthropes.

Le docteur Bar, dans un travail sur l'alcoolisme, dit à propos de la Prusse occidentale : « Notre peuple ne veut pas passer ses fêtes sans eau-de-vie, pas plus que les mariages, les baptêmes et les enterrements. On voit parfois un convoi

---

(1) Lettre du Préfet de Liège au gouvernement. Cité dans l'Exposé du bureau fédéral de statistique. *Question de l'alcoolisme*, Berne, 1884.

(2) Lettre du docteur Deneffe, professeur à l'université de Gand, 6 janvier 1884.

(3) Cité par Tissot dans le *Pays des milliards*.

funèbre composé de gens avinés, une noce en goguette, des fiancés, des parrains et des marraines en état d'ébriété profaner la solennité de l'acte qui s'accomplit. Il arrive même souvent qu'on ingurgite de l'eau-de-vie aux enfants au berceau pour qu'ils se tiennent tranquilles (1). »

Toutefois la consommation de cette boisson n'est pas égale dans les différentes parties de l'Empire. Elle est plus considérable parmi la population du nord et de l'est de la Prusse que parmi les régions plus méridionales. En thèse générale, la consommation s'élève en Prusse à 15 litres d'eau-de-vie et à 97 litres de bière par habitant et par année, en comprenant dans cette estimation les femmes, les enfants et les gens sobres qu'on doit rencontrer là comme ailleurs. Les eaux-de-vie sont de mauvaise nature ; elles renferment ces éthers dont j'ai déjà signalé l'influence pernicieuse sur la santé. Quant à la bière, celle du moins qu'on exporte en France, elle est souvent frelatée. D'après les travaux du laboratoire municipal de Paris, elle contient du salicylate de soude qui est loin d'être inoffensif ; mais si ce sel peut compromettre la santé dans une certaine mesure, il ne produit pas l'alcoolisme.

Quelques statisticiens estiment qu'en vingt ans l'Allemagne aurait bu pour 32 milliards de francs en boissons de tout genre, mais Cauderlier trouve ce chiffre inférieur à la réalité et, selon lui, cette consommation lui coûterait deux milliards deux cents millions par an.

Aussi l'alcoolisme fait-il en Allemagne ses ravages accoutumés dans une grande proportion. Il résulte d'un travail récent que les excès de boisson y tuent en moyenne 40,000 personnes par an (2).

46 0/0 des condamnes à la détention sont des buveurs ; 46 0/0 des assassinats, 65 0/0 des coups ayant occasionné la

---

(1) Voy. *Question de l'alcoolisme*, Berne, p. 239.
(2) *Soleil*, 16 avril 1884.

mort; 76 0/0 des cas de résistance à l'autorité, 60 0/0 des viols, 77 0/0 des attentats à la morale ont été commis par des coupables adonnés à l'ivrognerie.

Cette statistique est conforme à celle du docteur Bar déjà cité, qui a trouvé que, pour une série d'Etats allemands, sur 24,247 crimes expiés dans les maisons de réclusion et dans les prisons pour hommes, 12,217 cas avaient été observés sur des criminels ivrognes.

N'ayant pas à notre disposition les données nécessaires pour faire connaître les autres conséquences de l'abus des boissons spiritueuses dans tout l'empire allemand, nous nous bornerons à quelques indications officielles se rapportant à certains Etats et à certaines villes en particulier.

Les débitants de boissons sont très nombreux à Berlin; aussi, dans une seule année, en 1875, on y a arrêté, pour cause d'ivrognerie, 34,766 personnes y compris 14,640 filles et femmes, car le sexe faible, en Allemagne, est loin de dédaigner l'eau-de-vie.

A Dantzig, sur 36 pensionnaires d'une maison de correction, il y en avait 26 qui étaient alcooliques.

En Bavière, sur 5,419 aliénés entrés dans les asiles, de 1876 à 1879, 138 étaient victimes de l'alcoolisme. Cette proportion se retrouve dans plusieurs Etats de l'empire. Dans le Wurtemberg, elle s'élève à 45 0/0.

En Prusse on compte en moyenne 4,450 suicides par an, sur lesquels 508 sont le résultat de l'ivrognerie, c'est-à-dire environ 12 0/0. Il résulte de ces chiffres que la vertueuse Allemagne a encore beaucoup à faire pour acquérir la vertu de tempérance.

Russie.

La consommation de l'eau-de-vie est considérable en Russie et elle y est favorisée par les fermiers de l'impôt et par les profits que les communes rurales tirent légalement

de l'autorisation qu'elles peuvent accorder à celui qui veut ouvrir un cabaret (un *kaback*); c'est surtout dans les grands et riches villages des steppes de la Russie méridionale que des permissions de ce genre se paient annuellement, non seulement par centaines, mais par milliers de roubles. Avec le produit de cette taxe, nombre de villages se procurent de belles écoles, des maisons communes et restaurent leurs églises (1).

On peut juger de l'étendue du mal aux fêtes paroissiales, aux mariages, pendant le carnaval, à Pâques, dans les foires. Partout on y voit des ivrognes étendus sur le sol.

Ce n'est pas le paysan proprement dit, comme on pourrait le croire, qui est le principal consommateur de l'eau-de-vie; ce sont les notabilités du village, les fonctionnaires. Le négociant et l'ouvrier sont plus intempérants que lui. Le pope lui-même résiste mal à la tentation, et le comte de Maistre, qui résida vingt ans en Russie en qualité de ministre plénipotentiaire du roi de Sardaigne, en a cité quelques exemples curieux.

Ici il s'agit d'un pope qui, appelé pour administrer les derniers sacrements à un mourant et se trouvant en état d'ivresse, perdit le Saint-Sacrement en route.

Ailleurs le même auteur nous fait assister au baptême d'un enfant que le prêtre, ivre-mort, laisse tomber dans le bassin. (Le baptême se pratique en Russie par immersion.)

Enfin il raconte que, dans la chapelle d'un château où l'on était réuni pour entendre la messe de minuit, l'aumônier manquant à l'heure solennelle, on le trouva buvant au cabaret avec des portefaix.

Outre les eaux-de-vie de grains, on consomme en Russie une boisson très répandue : c'est le vin de bouleau, produit par la fermentation de la sève du bouleau.

Les Tartares boivent du lait de jument fermenté, liqueur

(1) *Question de l'alcoolisme*, p. 114; Berne, 1884.

très alcoolique connue sous le nom de koumys, dont on a voulu faire un spécifique contre la phtisie pulmonaire ; mais ce spécifique, comme tant d'autres, n'a pu résister à l'épreuve de l'observation clinique.

D'après un auteur russe (1), « le grand Russien ne boit pas journellement, mais il a des temps et des occasions de débauche. Lorsqu'une fois il a senti l'odeur de la liqueur enivrante, la passion de l'ivrognerie le saisit et il boit sans interruption des journées, voire même des semaines entières. »

En l'absence de documents embrassant la Russie tout entière, nous pouvons dire qu'en 1877 la police a relevé 47,000 personnes ivres dans les rues de Saint-Pétersbourg.

Le docteur Liatschew attribue à l'ivrognerie 10 0/0 des suicides commis dans la même ville, et le docteur Roth, de Varsovie, prétend qu'en Russie 15 0/0 des aliénés sont tombés malades par le fait du même vice.

Suède.

Nulle part l'extension et les ravages de l'ivrognerie n'ont atteint des proportions aussi vastes qu'en Suède. D'après Magnus Huss, en retranchant les femmes, les enfants et les personnes qui par leur position ne se livrent pas à la boisson, chaque habitant consommerait de 80 à 100 litres d'eau-de-vie par an. Aussi était-il rare (Huss publiait ses travaux en 1852) de rencontrer dans les villages quelqu'un qui ne fût pas ivre (2).

Cette situation, qui tient sans doute au climat de la Suède et aux mœurs de ses habitants, a été secondée par de très grandes libertés accordées par la loi à la fabrication et à la vente des spiritueux, surtout à l'agriculture à laquelle se

(1) Cité par un médecin allemand dans un ouvrage sur l'alcoolisme. *Question de l'alcoolisme*, déjà cité ; Berne.

(2) *Encyclopédie des sciences médicales*, article *Alcoolisme*, t. II, p. 684.

vouent les 3/4 de la population. La distillation de l'eau-de-vie était devenue une industrie domestique exercée dans une mesure inouïe.

Mais l'opinion aidant, il intervint une nouvelle législation dont le but était de supprimer les distilleries agricoles, de transmettre la fabrication de l'alcool à l'industrie et d'assurer ainsi la surveillance de l'Etat sur la production et l'amélioration de la qualité des produits, tout en sauvegardant les intérêts du fisc.

Cette réforme législative fut couronnée de succès dans les campagnes, mais elle rencontra dans les villes des difficultés qui ne sont pas encore surmontées aujourd'hui.

Actuellement les villes sont le foyer principal de l'ivrognerie. Ce sont les ouvriers les mieux payés qui s'y adonnent avec le plus de passion, mais les campagnards qui s'y rendent pour leurs relations commerciales s'y dédommagent trop souvent de la sobriété relative qu'ils pratiquent chez eux depuis la cessation des distilleries rurales.

A côté des mesures législatives fonctionnent un certain nombre d'institutions privées qui, toutes, ont pour but de combattre l'alcoolisme ; mais ce mal est encore bien grand comme on peut en juger par les chiffres qui suivent.

La population de la Suède étant de 4,572,245 habitants, il y a eu, en 1881, 436 condamnations pour cause d'ivresse par 100,000 habitants, c'est-à-dire plus de 40 0/0. Dans la ville de Stockholm il y a eu, du même fait et dans la même année, sur 176,745 habitants, 6,207 condamnations, dont 196 pour des crimes graves, c'est-à-dire 35 0/0.

On estime qu'en 1881 il y a eu 661 malades atteints d'alcoolisme, dont 293 présentaient la forme du *délirium tremens*.

En 1879, sur 511 aliénés admis dans les hôpitaux, 31 avaient perdu la raison sous l'influence de l'abus de l'eau-de-vie.

Le nombre des suicides a considérablement augmenté en Suède comme ailleurs. De 288 en 1861, il s'est élevé à 438 en 1879.

Parmi les institutions privées destinées à combattre l'ivrognerie, celle de la ville de Gothembourg mérite une mention toute spéciale. Il s'y est formé, en 1865, une société par actions qui, à l'aide du monopole qu'elle obtint, a pour objet l'exploitation par elle-même des débits d'eau-de-vie et de boissons spiritueuses, dans le but principal d'en diminuer le nombre.

La société créa aussi des établissements alimentaires sans débit d'eau-de-vie, ainsi que des salles de lecture et de rafraîchissement sans boissons spiritueuses.

De son côté, l'administration de cette ville décida que les débits de boissons seraient fermés de bonne heure dans la soirée, et qu'on n'y débiterait, le dimanche et les jours de fête, aux consommateurs, que *l'aptitsup*, c'est ainsi qu'on désigne un petit verre d'eau-de-vie auquel les Suédois attribuent, à tort, une propriété apéritive.

Au moyen de ces mesures et d'autres analogues, par exemple en transférant les auberges dans des locaux éclairés, spacieux et propres, en ne débitant que des boissons de bonne qualité, l'alcoolisme perdit de son intensité. Plusieurs sociétés s'organisèrent d'après le système de Gothembourg et se répandirent dans toute la Suède, dans la Norvège et la Finlande, et elles ont, paraît-il, obtenu de beaux résultats.

L'ivrognerie a diminué sensiblement à Gothembourg où le système en question a pris naissance ; mais cette amélioration ne doit-elle pas être attribuée bien plus à la fermeture de dix-sept débits dans cette ville qu'au mode de gestion des autres? Car M. Lewis, l'un des économistes anglais dont je parlerai plus loin, a vu dans un des établissements de consommation, dans l'espace de dix-sept minutes, servir de l'eau-de-vie à quatre-vingt-trois personnes. C'était un jour de la semaine ; et un dimanche il a vu deux cents personnes pénétrer par une seule porte dans le même établissement dans l'espace de vingt-six minutes.

M. Lewis reconnaît que l'on rencontre peu d'hommes ivres dans les rues principales de cette ville, mais il n'en est pas

de même dans les ruelles et dans les bas quartiers. Il a pu en rencontrer quatre-vingts en un seul jour.

A une audience du tribunal de police à laquelle il assistait, sur cinquante-trois individus poursuivis pour différents délits, vingt-deux étaient accusés d'ivresse. Comme on le voit, l'ivrognerie n'a pas encore désarmé en Suède.

Nous ne pousserons pas plus loin cette étude chez les peuples du Nord. Partout, en Finlande, en Norwège, en Danemarck, nous trouvons les mêmes causes, une consommation énorme d'eau-de-vie, un nombre excessif de cabarets et de débits de boissons de tout genre, et la décadence des principes moraux et religieux. Puis, comme conséquence fatale : l'accroissement des délits et des crimes, des divorces, de l'aliénation mentale et du suicide, du suicide qui tient, dans la statistique des misères qui affligent la pauvre humanité, une place de plus en plus considérable.

Suisse.

Depuis quelque dix ans, les esprits sérieux sont fort préoccupés en Suisse des ravages que fait l'ivrognerie dans les classes populaires et de l'extension de ce vice dans les campagnes, qui en étaient préservées jusqu'ici.

L'extrait que nous avons cité de la requête adressée au Conseil fédéral par le bureau de bienfaisance de Courtelary résume en quelque sorte, comme nous l'avons dit, les plaintes soulevées dans tous les cantons par l'abus de l'eau-de-vie.

La consommation de cette boisson malfaisante justifie pleinement ces alarmes, car sur une population de 2,900,000 habitants, 27 millions de litres d'eau-de-vie s'y consomment année moyenne, soit environ 10 litres par tête et par an. Mais cette moyenne est au dessous de la réalité, car on estime que 32 0/0 de la population, c'est-à-dire les enfants au dessous de 15 ans et une fraction plus ou moins considérable des femmes adultes s'abstiennent de liqueurs fortes.

Une remarque importante à faire ici, c'est que dans un assez grand nombre de familles suisses, surtout dans les cantons du centre et du nord-ouest, la consommation de l'eau-de-vie se fait plus en famille qu'au cabaret, sans préjudice des autres boissons que l'on consomme dans les débits.

Quoi qu'il en soit, son influence sur la santé est révélée par la statistique : elle accuse 254 décès par an produits directement par l'usage immodéré des boissons alcooliques. On arriverait à des chiffres bien autrement importants si l'on ajoutait tous les cas dans lesquels l'alcool est entré comme facteur dans les maladies qui se sont terminées par la mort.

En quatre ans, les quatorze établissements publics destinés au traitement des aliénés et qui sont loin de suffire à tous les besoins, ont reçu 923 alcoolisés sur 7,362 malades, c'est-à-dire que sur 100 aliénés, il y a 12 à 13 victimes de l'intempérance.

La Suisse est un des pays où le suicide est le plus répandu et l'on compte annuellement en moyenne 666 cas de mort volontaire ; l'opinion générale, à défaut de statistique bien établie sur ce point, affirme qu'il est très fréquemment la conséquence de l'ivrognerie.

D'après les renseignements pris dans huit asiles pour l'enfance abandonnée, on a constaté que 45 0/0 des garçons et 50 0/0 des filles internés avaient soit l'un de leurs parents, soit tous les deux ivrognes.

Il y a quelque chose de plus grave encore que l'abandon ; c'est la transmission de certaines maladies, de certaines infirmités, de la tendance au vice et même aux crimes qui n'a pas d'autre origine que l'hérédité. Cette effrayante propriété est de tous les pays, mais pour ce qui concerne la Suisse, et d'après les renseignements recueillis dans huit maisons de correction pour jeunes détenus, on a constaté que 95 0/0 de ces pauvres enfants étaient issus de parents adonnés à la boisson.

D'après le recensement de 1883, 40 0/0 des hommes et

23 0/0 des femmes incarcérés étaient livrés à l'ivrognerie.

Enfin, dans ces dernières années, parmi les jeunes gens appelés à composer l'effectif de l'armée suisse, 35 ont été déclarés impropres au service militaire pour cause d'alcoolisme.

En présence de ces faits, le Conseil fédéral s'est décidé à soumettre à la votation populaire, le 25 octobre 1885, quelques articles additionnels à la constitution concernant la fabrication des boissons distillées, la réduction du nombre des débits, quelques mesures restrictives apportées à l'exercice de la profession d'aubergiste et au commerce en détail des boissons spiritueuses et, enfin, un impôt presque prohibitif sur les eaux-de-vie malsaines à leur entrée en Suisse.

Les résultats de ce plébiscite ont donné 224,302 voix pour l'acceptation du projet du gouvernement contre 152,733 votes négatifs.

L'avenir dira si ces mesures sont suffisantes.

Angleterre.

Le vice dominant de l'Angleterre, c'est l'intempérance, et si ce vice recrute ses victimes principalement parmi la population ouvrière et laborieuse, les classes élevées sont loin d'en être préservées, s'il faut en croire un vieux proverbe qui court les villes et les campagnes : « aussi saôul qu'un lord (1). » Autrefois les classes les plus élevées de la société avaient adopté une coutume bizarre qui permet de boire beaucoup sans s'enivrer. C'est de prendre, au début du dîner, un verre d'huile qui empêche l'absorption de l'alcool dans l'estomac et les intestins. J'ignore si cette coutume dégoûtante dure encore (2).

De telles habitudes expliquent pourquoi Dickens, un des romanciers anglais les plus connus en France, représente

(1) *La chaîne du Diable*, par Edouard Jenkens.

(2) *Revue des deux mondes*, 3e période, t. XIX, 1877, p. 826.

souvent ses héros ivres-morts. Il est du moins souvent question dans ses romans de bouteilles de whisky et de bols de punch. C'est elle encore qui faisait tenir à Richard Cobden le langage que j'ai rapporté au début de ce travail.

M. Gladstone, ministre du gouvernement anglais, proclamait cette vérité en style énergique devant la chambre des communes : « L'alcool fait de nos jours plus de ravages que ces trois fléaux historiques, la famine, la peste et la guerre. Plus que la famine et la peste il décime; plus que la guerre, il tue; il fait pis que de tuer, il déshonore (1). »

Il tue : suivant le docteur Kerr, 128,000 personnes tombent annuellement malades par suite directe d'abus alcooliques, et la mortalité qui en est la suite formerait le quinzième environ du chiffre total des décès. Il ne s'agit que des morts provoquées directement par l'ivrognerie et non par des décès occasionnés par les diverses maladies qu'engendre l'abus des liqueurs. Le docteur Clerck, de son côté, affirme que 70 0/0 de ses malades étaient des individus adonnés à la boisson.

En 1851, le docteur Bergeret écrivait ceci : « D'après les tables de mortalité de Londres, la moitié des enfants qui meurent dans cette ville meurt avant l'âge de trois ans, tandis que chez le quakers, sorte de secte religieuse qui vit dans la tempérance la plus rigoureuse, la moitié arrive à quarante sept ans (2). »

En 1881, sur 15,829 individus victimes d'accidents ayant occasionné la mort, il y en avait 797 qui étaient ivres et plusieurs étaient déjà atteints de *delirium tremens* au moment de l'accident.

Sur 100 cas d'aliénation mentale on en attribue la moitié à l'alcoolisme ; quelques médecins disent les deux tiers.

L'alcool fait pis que de tuer, il déshonore. Avant M. Gladstone, un de ses prédécesseurs, ministre de l'intérieur,

---

(1) Séance du 5 mars 1880.

(2) Docteur Bergeret, *De l'alcoolisme.*

M. Cros disait à la chambre des communes : « Les faits que je vais soumettre à l'assemblée indiquent un état de choses formidable. Je vois en effet qu'en 1873 et dans l'Angleterre seule, il n'y a pas eu moins de 182,000 poursuites pour cause d'ivrognerie. C'est sur les années précédentes une augmentation de plus de 30,000 dans le nombre des ivrognes arrêtés. »

Dans la seule ville de Londres, en 1881, on a arrêté pour cause d'ivresse et de scandale 27,288 individus sur une population de 4,788,657 habitants.

Sur un million de pauvres secourus par la charité publique, il y avait, en 1865, 800,000 ivrognes.

C'est dans la criminalité qu'on peut le mieux juger de la progression des abus alcooliques. Les 3/4 des criminels se trouvent parmi les buveurs où l'on compte des femmes et des enfants.

Pour en arriver là, l'Angleterre, en vingt ans, de 1859 à 1879, a bu pour plus de 57 milliards de francs, et en réduisant en alcool toutes les boissons qui en contiennent et dont il fait un fréquent usage, on voit que la consommation de l'Anglais s'élève annuellement à 28 litres d'alcool par tête et par an. Ces boissons sont le whiskey, le gin, le porter et l'ale. Le whiskey est le produit de la distillation du blé ou du seigle fermenté. Le gin ou genièvre est obtenu par la distillation de l'eau-de-vie de grains sur les baies de genièvre. Le porter et l'ale sont des bières très riches en alcool.

La Grande-Bretagne parviendra-t-elle à s'affranchir de la funeste servitude de l'ivrognerie. L'intempérance y est de si vieille date qu'on peut en douter. S'il faut en croire l'historien Smollett, elle était portée, en 1751, à un tel point que les débitants mettaient sur leur enseigne que pour la modique somme d'un penny (2 sols) on pouvait s'enivrer, et pour deux pennys devenir mort ivre et avoir par dessus le marché de la paille pour dormir jusqu'au retour à l'état normal (1).

(1) *Encyclopédie des sciences médicales*, article *Alcoolisme*, p. 684.

Amérique.

La nation qui l'emporte sur toutes les autres pour l'abus des boissons alcooliques, c'est l'Amérique. Un coup d'œil sur les Etats-Unis, les plus civilisés et les plus intelligents de ce vaste continent, en donnera la preuve. Cette étude est intéressante à tous les points de vue, et pour ceux qui proposent cette république comme une république modèle, il n'est pas inutile de dire ce que l'alcoolisme en a fait.

Un rapport du conseil sanitaire de New-York affirmait que « les malheureuses victimes de l'intempérance augmentent tous les jours dans cette ville ». Et le gouverneur, M. Dix, se plaignait de l'intempérance comme étant l'origine indubitable des quatre cinquièmes de toute la pauvreté, de toutes les misères domestiques du pays et de tous les crimes ».

Le rapport annuel du conseil de santé de Massachussetts qualifiait, en 1871, l'alcoolisme de « mal immense », en se fondant sur une enquête détaillée. Et plus récemment, le président du conseil sanitaire de cet Etat, J. Bowditch, disait : « L'ivrognerie est une des racines de tous les maux ; ses suites atteignent en premier lieu les personnes qui y sont sujettes, puis leur famille et enfin l'Etat tout entier ».

Le bureau statistique du même Etat a trouvé que 84 0/0 des crimes étaient dus à l'ivrognerie.

Dans l'Indiana, la proportion est un peu moindre, mais on l'estime encore à 75 0/0.

Dans l'Ohio, d'après le bureau de statistique, « non seulement ceux qui abusent des spiritueux sont sujets à la dépravation, mais les spiritueux ont aussi un effet démoralisateur sur ceux qui les fabriquent et qui en font le commerce. Maintes personnes de réputation équivoque embrassent le métier d'aubergiste, vu que la création d'un simple débit de boisson n'exige qu'un petit capital, et c'est dans ces établisse-

ments qu'on rencontre l'écume de la société, les voleurs, ceux qui aident à tromper lors des élections, etc., etc. (1) »

Aussi trois cent mille personnes sont mortes aux Etats-Unis des suites de l'ivrognerie dans l'espace de huit années. Cela n'a rien d'étonnant quand on considère le nombre et l'influence des cabarets qui, dans ce pays, sont d'autant plus fréquentés que les citoyens les plus infimes peuvent y arriver par eux aux fonctions les plus lucratives.

C'est là en effet que se font et se défont les réputations des hommes auxquels on confie l'administration de la chose publique. La politique est si peu estimée aux Etats-Unis qu'aucun homme de valeur, pour peu qu'il ait souci de sa réputation d'honnêteté, ne consent à solliciter les emplois électifs. On peut juger par là ce que peuvent bien valoir ceux qui les sollicitent.

Dans ces trente dernières années, la majorité de ses hommes politiques sont morts du *delirium tremens* ou de semblables affections, et l'on a vu un ministre d'Etat vingt fois charrié ivre mort à sa maison et même un vice-président des Etats-Unis qui a prêté le serment solennel de sa charge en plein état de bestiale ivresse (2).

C'est dans les journaux les plus estimés de l'Amérique que l'on peut apprendre à connaître les conséquences de l'abus des alcools dans ce pays.

L'*Evening-Post*, journal des plus sérieux et des plus autorisés, s'exprimait ainsi à la veille des élections de novembre 1883 : « Jamais les nominations municipales de la métropole américaine n'ont été aussi indécentes. A part quelques candidats passables pour les postes de juges, le service de la ville de New-York va passer dans les mains des politiciens locaux les plus corrompus et les plus dépouillés

---

(1) *Question de l'alcoolisme :* bureau fédéral de statistique; Berne, 1884, p. 607 et 608.

(2) Lettre de New-York au journal *Le Soleil*, 23 avril 1884.

de scrupules. Les futurs sénateurs sont absolument incapables ; les futurs députés encore pis (1). » Le journal que je viens de citer écrivait à la veille des élections ; un autre journal écrivait le lendemain ce qui suit. Ce journal, c'est l'*Evening Telegram*, l'organe du soir de M. James Bennett, le propriétaire bien connu à Paris du *New-York Herald* : « Il ne sert à rien de dissimuler que le roi Alcool exerce sur nos scrutins une influence que l'on ne peut exagérer et qui est bien faite pour décourager tout citoyen à l'esprit droit de s'engager dans notre politique. »

« Après quelques citoyens honorables, l'élection dans notre comté et notre ville d'une trentaine de candidats tous cabaretiers, ou si intimement alliés à cette profession qu'ils en sont les champions avoués, nous force à cet humiliant aveu que dans des communautés distinguées entre toutes par l'intelligence, l'esprit d'entreprise, l'influence sociale et la richesse, c'est le mastroquet qui tient la balance du pouvoir aux jours des élections. Talent, position, expérience, passé sans tache et brillant, honnêteté éprouvée sont non avenus si vous n'êtes pas au mieux avec l'empoisonneur du coin. » Et il ajoute : « c'est une honte pour notre civilisation et notre intelligence que depuis les réunions préliminaires jusqu'aux urnes électorales, il n'y a d'espoir de succès que pour le candidat approuvé par l'homme qui trône derrière le comptoir (2). »

Devant un mal si grand, si profond et si étendu, on a imaginé tout un arsenal de lois sévères plus ou moins efficaces ; l'initiative privée a pris également un rôle important dans la guerre ouverte contre l'alcoolisme : nous y reviendrons dans la seconde partie de ce travail.

---

(1) Lettre de New-York au journal *Le Soleil*, 22 novembre 1883.
(2) Idem.

Amérique du Sud et Océanie.

Les documents manquent pour apprécier l'état de l'alcoolisme dans l'Amérique du Sud, mais ce que nous ont appris les navigateurs, les médecins de la marine et quelques savants qui se sont occupés de ces régions lointaines, nous permet de conjecturer que le mal n'y est pas moins grand que dans l'Amérique du Nord.

Partout l'eau-de-vie, l'eau de feu comme l'appellent les Indiens, paraît produire le même résultat, c'est-à-dire l'abrutissement de ses consommateurs. Dans un travail sur les causes de la dégénérescence des races indigènes de l'Amérique, M. de Quatrefages met l'abus de l'alcool à côté des épidémies et de la guerre et, comme lui, M. Rufz pense avec les savants les plus compétents que cette abominable liqueur a été le principal agent destructeur des races aborigènes.

Même observation pour l'Océanie. Les mêmes abus entraînent les mêmes désordres. L'Australie, la Polynésie, ont beaucoup à se reprocher sous ce rapport. L'on y a vu les indigènes, empruntant à leurs conquérants quelques-uns de leurs vices et particulièrement l'ivrognerie, leur céder peu à peu le terrain et disparaître emportés par des maladies auxquelles la passion pour les boissons enivrantes n'était pas étrangère.

Ainsi, dans l'archipel de Havaï, qui fait partie de la Polynésie, la population, qui était évaluée en 1778 à 300,000 habitants, était réduite à 70,000 en 1860, et cette dépopulation est en grande partie le résultat de l'eau-de-vie.

Dans la nouvelle Hollande, l'abus de l'alcool est si grand que l'âge moyen des indigènes n'est que de vingt-trois ans, tandis qu'il est de 35 ans dans les localités où ce produit néfaste n'a pas encore pénétré.

Afrique.

L'Afrique n'est pas mieux partagée que l'Amérique sous le rapport de l'alcoolisme. On sait qu'un grand nombre de nègres succombent à l'abus du tafia, et, à la Société d'anthropologie (1), on a cité quelques tribus dont la population est menacée d'une extinction complète, grâce à l'abus de l'eau-de-vie. Mais nous n'avons que des renseignements incomplets sur ces contrées relativement peu connues et nous ne saurions nous y arrêter davantage.

Il n'en est pas de même de notre colonie algérienne. On sait que les liqueurs alcooliques y ont fait et font encore plus de mal que les balles des Arabes, et parmi ces boissons, l'absinthe mérite une mention toute particulière. C'est le fléau de nos colonies en général et de l'Algérie notamment. Nos soldats en ont pris l'habitude sous prétexte que cette liqueur désaltère mieux que toute autre. L'habitude est devenue une passion, et pour beaucoup de consommateurs cette passion est devenue invincible. Suivant le docteur Fournier, l'alcoolisme, en Algérie, est une plaie plus meurtrière que toutes les épidémies réunies (2).

L'examen auquel nous venons de nous livrer nous en fournit la preuve : l'alcoolisme est un mal social qui a envahi tous les peuples de la terre, qui pénètre dans toutes les classes de la société et y recrute sans cesse de nouvelles victimes. Il prend la forme des désordres de tous genres : de la misère, des maladies communes et des maladies spécifiques, de la folie, du suicide et des crimes les plus affreux, et il compromet ainsi par leur nombre et leur diversité les forces vives aussi bien que la richesse des nations.

Il compromet les forces vives en frappant de stérilité les

(1) *Bulletin* de cette Société, t. III, 1861, p. 553.
(2) *Union médicale*, 1884, 31 août, p, 371.

unions régulières aussi bien que les autres et en marquant leur postérité du sceau de la dégénérescence physique et morale.

Il compromet la richesse du pays en supprimant les travaux productifs et les services que pourraient et que devraient rendre à la société ces malheureux que la passion de boire condamne à l'impuissance et à la mort prématurée.

Il résulte d'un travail original et fort curieux publié en Angleterre que la valeur d'une vie d'adulte pour l'Etat est de 3,750 fr. et son produit annuel est de 475 fr. (1). Calculez d'après cette donnée combien de non-valeur reste à la charge de l'alcool et quelle somme considérable se trouve perdue par son fait.

L'alcoolisme compromet encore la fortune publique en détournant d'un emploi utile et fructueux des capitaux considérables dépensés à l'entretien de cette population d'alcooliques : les malades dans les hôpitaux, les vagabonds et les indigents dans les dépôts de mendicité, les fous dans les asiles, les prévenus et les condamnés dans les prisons, tous victimes de ce vice abominable.

M. Cauderlier, dans son ouvrage sur l'alcoolisme en Belgique, s'exprime ainsi : « Aujourd'hui l'inquiétude règne dans la nation, le déficit apparaît dans les caisses de l'Etat, toutes les classes se sentent atteintes; il y a un affaiblissement de la richesse publique dont on ne voit pas l'arrêt; un mal profond, mystérieux, quelque chose qui craque et plie dans l'échafaudage social » et il attribue une part de ce mal à l'alcoolisme dont le « résultat le plus immédiat est de rogner sur toutes les consommations utiles, productives et d'augmenter incessamment le nombre des misérables et des naufragés, d'idiots et d'indigents dont s'alourdit le déchet national (2). »

---

(1) Journal *Le Temps*, 26 septembre 1886.
(2) Cauderlier, ouvrage cité, p. 29.

Ne pourrait-on pas en dire autant d'autres nations? Quoiqu'il en soit de cette opinion, il est prouvé que les crimes, le suicide, la folie font des progrès alarmants, et l'on peut dire avec Dastre « qu'une société qui ne se protégerait pas contre un pareil agent de destruction ne serait bientôt plus qu'une ruine vivante (1). »

Reste à voir par quels moyens la société pourra se protéger. Les uns, comptant sur la perfectibilité humaine, font appel aux sentiments moraux et religieux; d'autres fondent des associations de tempérance, M. Alglave propose à l'Etat de monopoliser la vente des alcools, comme il le fait pour le tabac, et le plus grand nombre placent leur confiance dans des lois restrictives de la vente des liqueurs enivrantes et dans une réglementation sévère des débits et cabarets.

L'urgence de cette dernière mesure est de toute évidence, et ceux qui, sans parti pris, ont étudié cette question, la réclament avec énergie.

Le cabaret, disait Dumas de l'Institut, est un foyer de perversité et de dégradation; il est une cause permanente de désordre dans la famille et dans la société; c'est le cabaret qui fomente les grèves et qui, au moins autant que la concurrence étrangère, fait la guerre à nos usines, à nos ateliers; c'est de lui qu'il fallait et qu'il faut dire : « *le cabaret, voilà l'ennemi* »

Sans remonter plus haut dans les faits contemporains, n'en avons-nous pas vu un exemple dans les douloureux événements qui ont ému toute la France au commencement de l'année 1886. Je veux parler de Decazeville. M. Baradet, procureur général, s'exprimait ainsi devant la cour d'assises de Rhodez (2) : « Dès le début de la journée qui a coûté la vie à M. Watrin, l'accusé Blanc était ivre; quand il est entré dans le bureau de cet ingénieur, son exaspération

(1) Dastre, *Revue des deux mondes*, t. II, 3e période.
(2) 6 juin 1886.

extrême pouvait le conduire au crime. Il disait à un témoin : Si je tenais Watrin, je lui ferais passer un vilain quart-d'heure. » Quant à Leseure, le principal accusé, celui qui a frappé le premier coup, « il va boire après le crime et noyer dans le vin le remords du crime ou la crainte du châtiment. »

A Caen, lorsque le procureur général et son cortège officiel ont pénétré dans la cellule pour annoncer le rejet de son pourvoi à Jeton, condamné à mort pour avoir assassiné un camarade, il lui a répondu : « C'est l'ivrognerie qui est cause de ma mort. »

La plupart des criminels alcooliques ne cherchent-ils pas à s'excuser en disant : je voyais rouge, je ne savais ce que je faisais, je ne me souviens de rien.

Il est rare que l'alcoolisme prenne naissance dans la famille; c'est dans les débits, quels que soient leurs noms, cercle, café, cabaret, etc., que se contracte l'habitude puis l'abus des boissons spiritueuses et que se prépare ainsi, peu à peu et silencieusement, cet empoisonnement qui finira fatalement par un malheur.

Un décret de 1851 exigeait une autorisation préalable pour l'ouverture d'un débit de boisson, et certes on ne pouvait reprocher à cette mesure un excès de sévérité. Elle fût cependant critiquée comme attentatoire à la liberté du commerce, et, en juin 1877, il s'est trouvé un député, M. Sansas, pour demander la liberté absolue des cabarets, et plus tard un parlement pour abroger le décret de 1851.

Aujourd'hui, en vertu de la loi du 17 juillet 1880, il suffit d'une déclaration à la mairie de la commune ou à la préfecture de police à Paris pour ouvrir un débit de boissons à consommer sur place.

Dès lors le nombre de ces établissements s'est augmenté dans des proportions considérables. 40,851 ont été ouverts en France depuis cette loi, et, à Paris seulement, l'augmentation a été de 37 0/0. Aussi, sans être très perspicace, cha-

con peut déjà en apprécier les conséquences par le nombre des attentats qui se multiplient d'une manière inquiétante pour la sécurité publique.

La Société française de tempérance contre l'abus des boissons alcooliques, prévoyant le danger qui suivrait l'abrogation du décret de 1851 sur les débits de boisson, a, dès les premiers jours de l'année 1877, formulé et adressé à la chambre des députés et au sénat des vœux dont voici la teneur :

1° De maintenir le principe de l'autorisation préalable pour l'ouverture des débits de boissons;

2° De ne délivrer la permission d'ouvrir un débit qu'après avoir consulté le conseil d'hygiène du département;

3° De limiter le nombre des débits à un pour 200 habitants.

Ces propositions n'ont pas été prises en considération, et la loi du 17 juillet n'en a tenu aucun compte. Elles méritaient cependant un meilleur sort, car la loi contre l'ivresse est trop indulgente et par conséquent insuffisante. A l'époque où elle fut votée, l'opinion n'était pas encore fixée sur les dangers de l'alcoolisme; au parlement, on plaisantait les partisans de cette loi et on les appelait des Don Quichotte de morale (1).

Ces propositions ont été reprises par l'Académie de médecine, et trois fois, en 1886, dans ses séances du 3 août, du 19 octobre et du 30 novembre, elle a appelé « l'attention des pouvoirs publics sur la nécessité de réduire le nombre des cabarets, de les réglementer et d'appliquer sériensement les lois répressives de l'ivrognerie. »

Et dans la discussion sur le vinage, M. le professeur Trélat, président de l'Académie, a émis cette opinion : « L'Académie a le droit d'aller plus loin et de dire que tous les débits de vins qui infestent nos rues constituent un véritable danger social. »

---

(1) *De la Tempérance*, 1874, p. 196, n° 3.

L'Amérique, où ce vice est si répandu, a pris depuis plusieurs années l'initiative de quelques mesures hygiéniques, et l'on sait que le général Grant, aux Etats-Unis, pendant la guerre de Sécession, avait prohibé absolument l'usage des liqueurs alcooliques dans les camps et même dans les mess d'officiers. Cette prohibition fut suivie d'une amélioration notable dans la santé des troupes (1).

Depuis, on a vu quelques Etats particuliers adopter et mettre en pratique quelques mesures de ce genre, et il n'est pas sans intérêt d'en connaître le résultat. « Dans plus des 3/4 de notre pays, dit le général Dow (de l'Etat du Maine aux Etats-Unis), dans les districts ruraux, dans les petites villes, dans les villages, le débit des boissons est complètement extirpé. Nous étions jadis l'Etat le plus pauvre de l'Union et nous dépensions toute la valeur de notre production en boissons enivrantes; aujourd'hui nous sommes une des contrées les plus florissantes des Etats-Unis et la prohibition nous fait économiser annuellement plus de 24 millions de dollars qui, sans cela, se perdraient et se dissiperaient dans les débits de liqueurs (2). »

A propos du même pays, l'ex-gouverneur Dinglay disait : « En 1855, il y avait un ivrogne sur 45 habitants; aujourd'hui il n'y en a pas même un sur 300 et le nombre des crimes et des pauvres a diminué considérablement. »

Trois philanthropes de la Grande-Bretagne ont eu l'idée d'aller, il y a quelques années, étudier la question de l'alcoolisme en Suède, où cette abominable maladie a fait tant de ravages. « Les voyageurs passèrent quelques jours dans une paroisse comptant 1,000 habitants. Le ministre protestant de cette paroisse, homme d'un esprit supérieur, y exerce par son autorité morale une grande influence et, grâce à lui, on n'y a toléré qu'un seul débit de boissons. Or, dans cette pa-

---

(1) *Union médicale*, 1870, nº 126, p. 587.
(2) *Question de l'alcoolisme*; Berne, 1884, p. 630 et 531.

roisse règnent à un haut degré l'ordre, la sobriété, la moralité. Dans la paroisse la plus voisine, au contraire, toute l'influence locale, toute l'action politique était exercée par un des plus grands distillateurs de la Suède. Cette localité avait un nombre considérable de débits autorisés; elle était ravagée par l'ivrognerie, la démoralisation et le paupérisme. »

Le danger de l'alcoolisme a été compris dans un pays dont la civilisation est relativement peu avancée. En y important la nôtre, la France ne pourrait-elle pas emprunter quelque chose à la sienne? Il s'agit d'un édit de la reine de Madagascar assez curieux pour prendre ici sa place.

« Moi, Ranovalomanjaka, par la grâce de Dieu et la volonté de mon peuple, reine de Madagascar et protectrice des lois de mon royaume: Et voici ce que je vais vous dire, mes sujets. Dieu m'a donné ce pays et ce royaume; et en ce qui regarde le rhum, ô mes sujets! nous sommes d'accord, vous et moi, pour convenir qu'on ne doit pas en vendre à Antananarivo, ni dans le district d'Imerina. C'est pourquoi je vous rappelle de nouveau que le rhum fait du mal à vos personnes tout en gaspillant vos ressources; il fait le malheur de vos femmes et de vos enfants; il rend déraisonnables ceux qui étaient sages et encore plus déraisonnables ceux qui l'étaient déjà; il fait que ceux qui en boivent n'ont plus de respect pour les lois du royaume et surtout il les rend coupables devant Dieu. »

Puis après avoir insisté sur les dangers qui suivent l'abus de cette liqueur et le devoir pour chacun de se soumettre aux lois qui la proscrivent, elle termine par ces mots: « Aussi je vous dis que, s'il y a des gens qui violent mes lois, je les punirai. N'est-ce pas comme cela, ô mon peuple (1)! »

---

(1) Le texte de cet édit a été envoyé en Angleterre par M. Clark, missionnaire chrétien à Madagascar. *Bulletin* de la Société française de Tempérance, 1876, n° 4.

On peut dire que, en général, toutes les boissons alcooliques sont nuisibles ; mais aucune d'elles ne présente autant de danger que la liqueur d'absinthe. C'est bien souvent par elle, qui passe à tort pour apéritive, que débutent les malheureux qui viennent finir leurs jours dans les asiles d'aliénés ou qui aboutissent à une fin plus déplorable.

Dumas de l'Institut, que je me plais à citer encore, considérait comme funeste l'usage même modéré de l'absinthe et, suivant lui, son abus constitue un péril social. Aussi l'appelait-il une abominable liqueur et il disait à la Société française de tempérance : « Poursuivez à outrance les débits d'absinthe. » En réalité, d'après l'avis des officiers supérieurs qui ont commandé l'armée d'Afrique, elle a fait à nos soldats plus de mal que les balles des Arabes.

Le général de Courcy, qui commandait l'armée du Tonkin en 1885, l'avait sévèrement interdite, parce qu'elle est une des principales causes des maladies et de la mortalité dans le corps d'occupation du Tonkin.

Une des expériences faites et citées par M. Alglave dans ses conférences sur l'alcoolisme, montre avec quelle funeste énergie la liqueur d'absinthe trouble l'économie animale. Un chien sous la peau duquel il venait d'injecter un peu de cette liqueur fut pris de convulsions, de mouvements menaçants avec envie de mordre.

Les mesures prohibitives prises par quelques Etats du Nouveau monde sont remplacées dans quelques autres par des entreprises particulières fort originales. Dans l'Etat de l'Ohio, les femmes ont fait une croisade contre les cabarets. Elles commençaient par la prière et elles continuaient par une espèce de siège dressé devant les débits de boissons.

Le journal anglais le *Times*, du mois de février 1874, a publié un article intéressant sur cette guerre au whisky entreprise par des épouses et des mères de famille.

Voici, d'après lui, la méthode généralement employée : on somme d'abord le chef de l'établissement où se vend le

whisky, d'avoir à fermer son débit. Le refus va de soi; alors commence un siège en règle, et les opérations des assiégeants se poursuivent avec vigueur, quoique toujours très pacifiquement. On se réunit dans l'église la plus proche, et de là, au son des cloches, on se rend processionnellement devant la maison qu'on doit assiéger. Le meeting commence par des hymnes et des prières offertes au Seigneur pour la conversion du débitant récalcitrant. Puis, tous les noms des habitués de l'établissement sont publiés à haute voix, des détails sont donnés sur le nombre de leurs enfants et sur la façon dont ils se conduisent vis-à-vis d'eux. On continue ainsi jusqu'à reddition de la place.

Dans certains cas, les associées restent en session perpétuelle et même, dans une ville, elles ont poussé la ferveur jusqu'à promener dans les rues une chaire roulante où montaient tour à tour les zélées missionnaires.

En quinze jours de cette guerre plus de quarante établissements de whisky furent fermés; la rigueur des assiégeantes augmentait avec la résistance des cabaretiers et l'un d'eux, à New-Vienna, alla même jusqu'à tirer l'épée contre ses adversaires. Vaine démonstration! son commerce cessa; aucun individu ne voulant encourir la colère des dames américaines, il finit par céder et il perça de sa propre main ses barils de whisky avec l'épée dont il avait menacé les gracieuses assiégeantes (1).

Dans un autre Etat de l'Amérique, à Maryville (Missouri), la guerre au whisky a pris, il y a quelques mois seulement, une physionomie différente, mais non moins originale. Un ex-avocat du nom de Samuel Jones, se disant évangéliste, parcourait le pays prêchant partout la tempérance. Ayant fait annoncer qu'il parlerait dans un meeting champêtre, dix mille citoyens et citoyennes du Missouri, de l'Iowa, du Nebraska et du Kansas s'étaient empressés de venir l'entendre.

---

(1) *Bulletin* de la Société française de Tempérance, 1874, nº 1.

A l'heure convenue, la cérémonie commença par un hymne religieux suivi d'un chœur chanté par cinquante exécutants, et le fameux Samuel monta sur une plate-forme aux applaudissements enthousiastes de la foule. « Assez ! s'écria tout-à-coup l'apôtre d'une voix de tonnerre ; je n'ai pas de voix à perdre et j'entends que vous écoutiez tout ce que j'ai à vous dire, car je ne sais si je vous reverrai jamais de ce côté-ci du trône du jugement dernier. Si j'ai alors à rendre compte à Dieu de la façon dont je vous parle, vous aurez à répondre de la façon dont vous m'aurez écouté. »

Partant alors du texte : « Vous récolterez ce que vous aurez semé », Jones démontre avec un grand flux de paroles et de comparaisons du plus haut comique que « si vous plantez des pommes de terre, vous ne récolterez pas des petits pois ou de la laitue. Donc si vous semez le whisky, vous ne récolterez pas des hommes sobres, des citoyens industrieux, de bons ouvriers, d'habiles avocats, mais des ivrognes, des batteurs de femmes, des meurtriers ou des fous.

« J'entends quelqu'un me dire : si nous ne laissons pas vendre de whisky ici, notre ville diminuera et nos taxes augmenteront. Bel argument d'égoïstes et de vieux démons ! Vous avez reçu de Dieu le plus magnifique site des Etats-Unis, et vous le noyez sous l'alcool. Honte à vous ! Vous n'êtes pas dignes d'un pareil présent. Vous feriez bien mieux d'émigrer et de laisser ce beau comté aux gens qui se respectent. Ce n'est pas d'une question de taxes qu'il s'agit, c'est d'une question de sang, de mort et d'enfer.

« Vos mères, vos sœurs sont lasses d'avoir des ivrognes pour maris. Elles sont lasses de voir leurs fils s'abrutir dans vos cabarets. Et quiconque va trouver le maire pour en obtenir une licence de cabaretier, va en réalité lui demander le droit de ruiner la constitution et l'âme des maris, des fils de ces nobles femmes (1). »

---

(1) Lettre des Etats-Unis au journal *Le Soleil*, 6 août 1886.

J'ignore si Samuel Jones a fait beaucoup de conversions; mais on affirme, du moins, qu'il s'est fait de fortes rentes avec son apostolat.

En France, où le commerce du vin [1] et l'exploitation des cafés, des débits et des cabarets constituent une puissance, on a fait aux mesures prohibitives trois sortes d'objections :

1° Elles sont attentatoires à la liberté du commerce. On ferait un volume avec les libertés restreintes pour des motifs secondaires, mais en les citant, j'entrerais nécessairement sur le terrain de la politique, et je me le suis formellement interdit dans cette étude.

Il s'agit bien de liberté commerciale quand il s'agit de combattre un fléau et de prévenir un grand danger. L'alcoolisme a-t-il à son actif tous les maux qu'on lui impute et que nous avons suffisamment désignés ? Est-il en progrès comme l'affirment les médecins et l'Académie de médecine dont la compétence ne saurait être contestée? Est-il vrai qu'un grand nombre de crimes sont commis par des individus adonnés aux boissons enivrantes ? Est-il vrai que la multiplicité des débits favorise les habitudes d'intempérance ?

Voilà les questions que soulève le problème de l'alcoolisme. Si la réponse est affirmative, et personne n'en saurait douter, les mesures prohibitives s'imposent : *Salus populi suprema lex.*

La deuxième objection se résume ainsi : le peuple n'a ni théâtres, ni concert, ni fêtes, ni bals, et cependant il lui faut sa part de plaisir, et c'est dans les réunions du cabaret qu'il le

---

(1) Un groupe d'environ 2.000 marchands de vin a fait, dans les derniers jours de janvier 1887, une démarche auprès des députés pour demander l'abrogation d'une loi qui condamne à de la prison et a la perte des droits civiques ceux qui falsifient le vin en y ajoutant soit de l'eau, soit de l'alcool selon sa qualité première. Ces deux opérations, appelées mouillage et vinage, sont condamnées par l'Académie de médecine; néanmoins ces honorables commerçants protestent et réclament la liberté de tromper le consommateur sans perdre leur titre d'électeur.

trouve. Cette objection n'est pas sérieuse et ne mérite pas la discussion. Toutefois, je ferai remarquer que l'immense majorité des hommes, à quelque catégorie qu'ils appartiennent, et je parle surtout de ceux qui réussissent dans leur profession, ne connaissent pas plus les théâtres et les fêtes que les cabarets. Leur plaisir à eux, ils le cherchent dans l'accomplissement de leurs devoirs et ils le trouvent dans l'épargne, dans l'ordre et l'économie qui leur permettent une habitation plus saine et plus agréable, une alimentation de meilleure qualité, des vêtements plus confortables, une santé plus robuste, et enfin des ressources assurées pour la vieillesse. Est-ce d'ailleurs un plaisir à encourager que celui qui est la source de tant de malheurs et qui, avant d'aboutir aux maladies, à la folie ou au crime, commence par le désordre dans la famille où l'on voit trop souvent le père maltraiter ses enfants et battre sa femme en rentrant chez lui.

Dans une étude remarquable qui a pour titre *Le combat contre le vice*, M. le comte d'Haussonville s'exprime ainsi : « La profession de cabaretier est soumise à la réglementation dans presque tous les pays d'Europe. Seule, la France se distingue par cette liberté singulière sur laquelle il serait vraiment temps de revenir. » Il constate que la multiplication du nombre des cabarets constitue un appât auquel l'ouvrier résiste difficilement. Il ajoute : « Demandez son avis à la ménagère ; elle vous dira que le cabaretier, c'est l'ennemi, l'ennemi de l'épargne, l'ennemi de la famille. Pendant longtemps, les pouvoirs publics l'ont traité un peu comme tel ; aujourd'hui ils le traitent en ami et en allié. Quels que soient les motifs qui les déterminent, n'a-t-on pas le droit de dire que, sur ce point, ils manquent un peu à leur devoir (1) ?

La troisième objection se résume en disant : « En diminuant le nombre des débits, on diminuera la consommation

(1) *Revue des deux mondes*, 1er janvier 1887.

de l'alcool et par conséquent les recettes du trésor. » Sans relever le côté peu moral de l'objection qui présente le fisc comme intéressé aux désordres de l'alcoolisme, il serait facile de démontrer que ce que l'Etat perdrait en recettes, il le gagnerait en diminuant les dépenses que coûtent l'assistance publique, les hôpitaux et les prisons dont l'alcool est le principal pourvoyeur.

La consommation des boissons spiritueuses venant à diminuer dans de notables proportions, le nombre des distilleries subirait le même sort. Or, disent ceux qui considèrent l'exploitation de l'alcool comme une poule aux œufs d'or que l'Etat doit respecter dans l'intérêt de ses finances, ou qui se laissent inspirer par un intérêt plus personnel, la distillerie étant une branche puissante du travail national qui emploie des milliers de bras, il faut se garder d'y toucher.

Sans doute la distillerie livrant ses produits à l'industrie, à la science et aux arts doit être protégée, mais le surplus de ces produits, et le travail qui les fabrique ont-ils les mêmes droits? Voyez ce qui reste après le labeur des ouvriers employés aux autres industries : ce sont, pour en citer quelques-unes, les récoltes qui nourrissent le peuple, ce sont les bâtiments qui l'abritent, les vêtements qui le parent et le protègent contre les intempéries des saisons, ce sont les produits innombrables qui sont les agents de l'hygiène ou les instruments de sa perfection physique, intellectuelle et morale. Et maintenant, entrez dans une distillerie d'absinthe ou d'autres liqueurs comme on les construit aujourd'hui. Tout l'outillage, tous les engins y sont d'une perfection achevée, mais que va-t-il sortir de ces fûts élégants qui renferment le produit de l'ouvrier distillateur? La réponse à cette question est à chaque page de ce travail. A l'exception des liqueurs employées en médecine, il en sortira la maladie, le crime ou la folie. Je laisse au bon sens et à la logique le soin de conclure.

Une autre mesure non moins utile, c'est dans la répres-

sion des délits et des crimes commis par les a'cooliques, de faire la stricte application du code pénal et d'écarter d'une manière absolue l'ivresse aiguë et l'alcoolisme chronique du chapitre des circonstances atténuantes. En droit, la loi française ne lès admet pas comme excuse légale, mais en fait et dans la pratique, on voit assez souvent des tribunaux et des cours d'assises professer assez d'indulgence pour absoudre ceux qui commettent un crime sous l'empire d'une hallucination alcoolique et de cette force irrésistible qui entraîne l'halluciné.

On s'appuie pour justifier une pareille indulgence sur le texte de l'article 64 du code pénal qui dit: « il n'y a ni crimes ni délit lorsque le prévenu était en état *de démence* au moment de l'action ».

On pourrait argumenter sur l'expression de démence. Les troubles intellectuels produits par l'abus des boissons spiritueuses ne constituent pas la démence; mais à supposer qu'on prenne ce mot comme synonyme d'aliénation mentale, l'alcoolisme est une maladie tellement spéciale, se développe sous l'empire de causes tellement personnelles et volontaires, que les sentiments que l'on éprouve pour les malades de la première catégorie sont bien différents quand il s'agit de la folie alcoolique. Chacun, les hommes les plus réguliers, les plus sobres, les plus tempérants peuvent perdre la raison par le fait d'une affection cérébrale et même, quelquefois, d'une autre maladie qui aura retenti sur le système nerveux central.

Il n'en est pas de même de la folie des ivrognes. Personne ne devient alcoolique sans sa volonté et si, au moment où un délirant de cette espèce commet un délit ou un crime, il n'était plus en possession de son libre arbitre, en pourrait-on dire autant au moment où il a commencé la série des abus qui devaient aboutir à l'empoisonnement alcoolique. Ce n'est point l'ivresse accidentelle qui fait de l'homme un être sauvage, féroce, dangereux. Pour aboutir au crime, il faut

une intoxication lente, chronique, progressive qui ne se traduit qu'après une série d'excès volontaires, notons-le bien, qui constituent la responsabilité. Au commencement, le cri de la conscience avertit le buveur, mais il n'en tient aucun compte et il finit par tomber dans l'abus en pleine connaissance du mal auquel il s'expose ; il en est donc responsable.

J'admets cependant que, parmi les individus voués au culte de l'alcool, un certain nombre n'est devenu dipsomane que d'une manière inconsciente et par pure ignorance ; mais cette catégorie peut et doit même disparaître par le fait de l'instruction devenue obligatoire.

Il y a quelques mois, l'administration municipale de l'enseignement primaire à Paris a proposé d'afficher dans toutes les écoles municipales un tableau représentant les droits de l'homme inscrits en tête de la constitution de 1789. Cette proposition ne fut pas prise en considération : elle ne méritait pas un meilleur sort.

Ne serait-il pas plus utile d'y afficher les devoirs que l'enfant, devenu homme, méconnaît si souvent ? Le respect de soi-même, la tempérance figurent parmi ces devoirs et l'enfant, en lisant tous les jours sur le placard affiché dans sa classe, que l'alcool n'est point un aliment et que tout homme qui en abuse perd sa santé ou devient fatalement ou malade, ou fou, ou criminel, s'habituerait à considérer les boissons spiritueuses comme dangereuses et à s'en abstenir.

Le même avis indiquerait enfin la sanction pénale qui menace tout homme qui, malgré les avertissements réitérés qu'il a reçus pendant ses études, se livre à l'ivrognerie et devient criminel.

Ce moyen de préservation ne protégera sans doute pas tout le monde, mais aux réfractaires devenus criminels, la société ne serait-elle pas en droit de dire : on t'a instruit dès ta jeunesse, on t'a montré le chemin qui mène à l'abîme pour t'en écarter et, malgré tout, c'est celui-là que tu as choisi librement, volontairement, sachant que tu pourrais y trouver la

maladie, le crime ou la mort ; accepte l'expiation que la loi inflige à ceux qui la violent.

L'idée d'expiation n'est pas admise par une certaine école qui se demande s'il est permis de condamner les prévenus qui ont agi sous l'empire de l'alcoolisme. J'ai déjà dit ce que j'en pense et nous avons mieux à faire que de discuter avec les théoriciens.

Il est un point de pratique qu'on néglige habituellement dans les discussions ouvertes à cet effet et sur lequel l'accord devrait être unanime ; c'est l'intérêt de la victime, c'est celui de la société exposée tous les jours, dans la personne de quelques-uns de ses membres, à subir les brutalités, les attentats des ivrognes que l'insuffisance de la loi laisse circuler librement.

Quand il s'agit d'un de ces crimes dont le récit occupe si souvent la troisième page des journaux, on semble s'apitoyer bien plus sur la personne de l'assassin que sur celle de sa victime. Le coupable était-il en possession de son libre arbitre, n'était-il pas irresponsable au moment où il a commis l'acte qui le conduit en cour d'assises. Avec un défenseur habile, pour peu que le rapport du médecin s'y prête, un verdict négatif intervient et le coupable acquitté *ipso facto*, est aussitôt remis en liberté. De la victime, il en est peu question, elle est vite oubliée.

L'acquittement dont bénéficient les criminels alcooliques n'est pas seulement un mal pour la société, il est encore un mal pour eux-mêmes. Un mal pour la société, car l'alcoolique rendu à la liberté ne tarde pas à retomber dans ses habitudes et ses excès, et quelques verres d'absinthe en feront un récidiviste dangereux pour la sécurité publique. Et alors, malheur aux parents, aux voisins, aux étrangers même qui se trouveront sur son chemin.

Or l'indulgence pour le coupable, si grande qu'on la suppose, ne saurait refuser à la société le droit, je dirai volontiers le devoir, de se protéger contre le retour de pareils attentats,

et le seul moyen de protection dont elle dispose, c'est d'éloigner d'elle l'alcoolique, c'est de le déposer dans un établissement fermé, hospice, hôpital ou prison où il ne puisse nuire à personne.

L'acquittement est un mal pour l'alcoolique criminel, car enfermé dans un asile et, par conséquent, sevré du poison fatal, il rentre en possession de sa raison ; sa conduite redevient régulière, il se rend utile par un travail productif et, après une épreuve de quelques années, la guérison n'est pas impossible. C'est le contraire dans la famille et après une expérience qui comptera bientôt un demi-siècle, je cherche encore le premier cas de guérison durable et définitive.

En Amérique, on a fondé des asiles spéciaux pour les ivrognes repentants qui veulent e corriger. Ils y entrent volontairement, se soumettent au règlement et au régime de la maison et paient pension. On y compte actuellement vingt-cinq établissements tant privés que publics, et dans l'asile de Boston, ouvert en 1858, où l'on a reçu 4,210 personnes durant les seize premières années, on aurait, au dire du médecin, guéri un tiers des malades et notablement amélioré un autre tiers. Ce résultat confirme l'opinion que je soutenais tout-à-l'heure que l'internement est l'agent indispensable à la guérison.

Il n'existe en France aucun établissement de ce genre : fondés sur le modèle des hôpitaux d'ivrognes d'Amérique, ils ne rempliraient d'ailleurs pas le but à poursuivre, celui d'écarter de la société les alcooliques devenus dangereux. Cette lacune sera sans doute comblée par la nouvelle loi sur les aliénés, car dans le projet que vient d'adopter le sénat (1), on lit les dispositions suivantes : « Sera mis à la disposition de l'autorité administrative pour être placé dans un établissement d'aliénés tout inculpé qui, à raison de son état mental, a été l'objet d'une ordonnance de non-lieu et tout

(1) Séance du 6 décembre 1886.

accusé acquitté en police correctionnelle ou en cour d'assises comme irresponsable en raison de son état mental. L'Etat fera construire ou approprier un ou plusieurs asiles spéciaux pour les aliénés dits criminels de l'un et de l'autre sexe. »

Je crois avoir montré, dans cette étude, comment l'Etat, le législateur pourraient intervenir dans la question de l'alcoolisme et contribuer, sinon à le supprimer, du moins à restreindre ses funestes conséquences dans des proportions considérables et certaines.

Les lois à intervenir laisseraient intactes l'initiative privée, les sociétés de tempérance, les règlements particuliers des usines et des manufactures où le chômage du lundi devrait être supprimé et où la récidive de l'ivresse, après un premier avertissement, serait une cause d'exclusion, les sociétés coopératives, les cercles dans les usines où le débit et la consommation des liqueurs alcooliques seraient absolument interdits, en un mot toutes les institutions connues ou à créer qui auraient pour base l'hygiène et la morale.

L'alcoolisme, en tant que mal social, n'est point incurable, mais on ne peut parvenir à l'extirper que par le concours de tous les hommes de bonne volonté, principalement de ceux qui sont investis, à un degré quelconque, des fonctions publiques et de l'autorité et qui représentent la classe réputée dirigeante. C'est cette pensée qui inspirait Thomas Jefferson Davis, trois fois président des Etats-Unis, quand il disait : « L'abus des boissons alcooliques chez les hommes investis des fonctions publiques est fatal à un haut degré. Instruit par l'expérience, si je reprenais maintenant le pouvoir, ma première demande au sujet de tout homme qui postulerait un emploi serait celle-ci : est-il sobre (1) ? »

Si l'on peut dire en effet que le mal est contagieux, il n'en est pas moins vrai que les bons exemples sont communica-

(1) *Le Pays*, journal de Porrentruy, 19 juillet 1883.

tifs. Venus de haut, ils s'infiltrent peu à peu dans les masses, ils s'imposent à l'opinion ; les bonnes habitudes passent dans les mœurs et c'est alors que l'hygiène et la morale prennent dans la société la prépondérance qui leur est due : *sine moribus vanæ sunt leges.*

NOTE SUR L'ÉPITAPHE

DE

BÉATRIX DE CUSANCE

AUX CLARISSES DE BESANÇON

Par M. Jules GAUTHIER

MEMBRE RÉSIDANT.

(Séance du 27 janvier 1886.)

Dans la rue Saint-Vincent de Besançon, sur l'emplacement où s'élèvent l'hôtel et les bureaux de la direction d'Artillerie (n° 4) exista jusqu'à l'année 1790, qui le vit fermer, un monastère de Clarisses, fondé en 1271, réformé en 1408 par sainte Colette. Bâtie sur le flanc droit du cloître, dont subsistent encore quelques débris, sa chapelle prenait son entrée au Nord Est, c'est-à-dire sur la rue; l'abside de sa nef unique était tournée au Sud-Ouest. Elle avait été construite au xve siècle, fut agrandie vers 1438 d'une chapelle dédiée à sainte Anne, placée à gauche du chœur pour abriter la sépulture du roi de Naples, Jacques de Bourbon, enfin, de 1653 à 1655, elle fut rebâtie de fond en comble (1). Il ne restait du monument primitif qu'un assez grand nombre de dalles funéraires, vrai nécrologe des bienfaiteurs dont les largesses avaient permis aux pieuses filles de sainte

(1) « Restituendi templi Clarissarum istarum primum lapidem posuit 2^{a} aprilis 1653 Claudius archiepiscopus, et dedicavit illud sub titulo B. V. Mariae de Pace Josephus Saulnier, episcopus Andripolitanus, propontifex Vesuntinus, 24^{a} octobris 1655 qui altare majus sub titulo sanctae Clarae Coletae consecravit. Altare vero sacelli quod Jacobi Regis nomen habet titulo sanctae Annae simul dicavit. » (Pouillé du P. André, t. VII, 80. *Archives du Doubs.)*

Claire de vivre dans leur volontaire et édifiante pauvreté. Citons les noms et les tombes de Marie de Chalon, comtesse de Fribourg et de Neuchâtel (1), d'Odette de Semoustier, dame de Sorans et veuve de Jean d'Amanges (2), du chapelain Jacques Buchet (3), de Sibille Jouffroy (4), de Gui de La Rue (5) et Nicolas Mercier (6), chapelains, de l'évêque d'Alessio, Nicolas Guérin, suffragant de Besançon (7), de Claude de Villelume, marquise de Meximieux (8), etc. Mais parmi ces inscriptions, dont beaucoup s'effaçaient déjà, aucune, celle du roi Jacques mise à part, n'attirait davantage la curiosité des visiteurs des Clarisses, que l'épitaphe de Béatrix de Cusance, épouse, légitimée *in extremis*, de Charles IV, duc de Lorraine. Délaissée par Charles, auquel un mariage secret la liait dès le 2 avril 1637, Béatrix avait voulu reposer auprès des cendres de Béatrix de Vergy, son aïeule, « ayant (d'ailleurs), dit un contemporain, une affection particulière dez sa jeunesse envers les religieuses de Saincte Claire (9) ». Après

---

(1) Morte du 22 au 30 avril 1465, enterrée dans la nef, devant le Grand Crucifix.

(2) Morte le 22 novembre 1475, inhumée à côté de Marie de Chalon.

(3) Mort le 27 mai 1472, enterré devant le balustre de la chapelle Sainte-Anne.

(4) Morte en 1481, ensevelie à droite de la porte d'entrée.

(5) Originaire de Saint-Sernin en Brionnais (diocèse de Mâcon), Gui de La Rue mourut le 28 mars 1544. Ce fut ce chapelain de la chapelle du roi Jacques qui releva de ses ruines, après l'incendie de 1520, la maison appartenant à son bénéfice, qu'on voit encore debout au n° 1 de la rue Saint-Vincent, et, en commémoraison, fit graver l'inscription qu'on lit sur la porte d'entrée : IH[ESU]S. — MA[RIA]. — 1528. — M. GUY.DE.LA.RUE.P.

(6) Mort le 28 janvier 1556, enterré dans la chapelle Sainte-Anne. Le « Livre des fondations..... de l'église des religieuses de Saincte Claire », rédigé par le chapelain Jean Ferreux au XVIIe siècle, raconte qu' « il fit faire le tableau de bois en l'honneur du Trespas de Nostre Dame qui est sur l'autel de ladicte chapelle [de Saincte Anne] », après avoir déjà, à ses frais, réparé en 1521 la maison attachée à sa chapellenie, et située également dans la rue Saint-Vincent. (*Arch. du Doubs.*)

(8) Morte le 17 août 1638, enterrée dans la chapelle Sainte-Anne.

(9) Livre des fondations des Clarisses, p. 59. (*Archives du Doubs.*)

s'être assuré des prières après sa mort dans cette chapelle où elle était souvent venue prier elle-même aux heures de douloureuse expiation (1), elle voulut recevoir, peu d'heures avant d'expirer, l'habit de clarisse des mains du chapelain Jean Ferreux; ce fut dans cette livrée qu'elle descendit dans la tombe, le 5 juin 1663 (2). Tandis qu'une table de bronze portant les armes de sa maison rappelait contre les murs de l'église les fondations de Béatrix, qu'un tableau (aujourd'hui conservé à Saône) et de magnifiques ornements de velours armorié y conservaient les traces de sa munificence, une inscription modeste gravée sur une dalle de marbre noir marquait sa sépulture. Quand la chapelle des Clarisses fut démolie, cette tombe disparut sans que l'histoire ait pris la précaution d'en relever l'épitaphe (3) Seul, un dicton satirique, en paraphrasant et en dénaturant le texte, popularisa longtemps le souvenir des amours adultères d'une femme que sa beauté (4) et son esprit rendirent au XVIIe siècle la plus célèbre des franc-comtoises, et qui expia par de cruelles infortunes la part inconsciente qu'elle eut à la ruine de son pays natal.

J'ai retrouvé (5), en décembre 1885, cette tombe que le hasard a sauvée en l'employant comme dalle dans un bâtiment

(1) Fondation d'une messe hebdomadaire du dimanche, 4 juillet 1662. (Livre des fondations, 52). Fondation d'un service solennel, réglé définitivement le 28 février 1671 (Ibid., 59); legs de 1350 fr. pour achat d'un ornement d'autel et l'utilité du monastère (Testament du 20 mai 1663 publié le 14 juin suivant. *Fonds des Clarisses*).

(2) « A l'exemple de [madame Béatrix de Vergy, son ayeule paternelle], elle voulut estre revestue avant sa mort de l'habit de l'ordre de nos pauvres religieuses, que je luy donnay... » (Livre des fondations rédigé par Jean Ferreux, p. 59.)

(3) Dunod, se trompant de date, puisqu'il fixe la mort de Béatrix au 5 juin 1662, mentionne l'épitaphe sans la transcrire. (*Hist. du comté de Bourgogne*, III, 121.)

(4) Un portrait de Béatrix, gravé par Moncornet, est conservé aux Archives du Doubs.

(5) En compagnie et sur les indications de notre excellent confrère, M. l'abbé Châtelet, que la mort nous enlevait au mois de mars 1886.

de l'Hôpital Saint-Jacques; en voici l'inscription qui remplace l'acte de décès de Béatrix disparu des registres paroissiaux de Besançon, et ajoutera une dernière page à une vie dont l'histoire a tout l'intérêt d'un roman (1).

ICY REPOSE LE CORPS DE TRES
HAUTE TRES PUISSANTE, ET TRES
ILLUSTRE PRINCESSE BEATRIX DE
CUSANCE, ÉPOUSE DE TRES HAUT,
TRES PUISSANT ET TRES ILLUSTRE
PRINCE CHARLES 4°. DV NOM
PAR LA GRACE DE DIEV, DUC
DE LORRAINE, ET DE BAR.
LAQUELLE VOULANT FINIR SES
IOVRS DANS VN ÉTAT PLUS
CONFORME A LA SIMPLICITÉ DE
SES MOEURS ET A LA GRANDEUR DE
SON RANG SE FIT METTRE L'HABIT
DE RELIGIEUSE DE Ste CLAIRE
DANS LEQUEL ELLE DÉCEDA
LE 5° IUIN 1663. AYANT ORDONNÉ
QUE SON CORPS FUT ENTERRÈ
DANS CETTE ÉGLISE.
PRIEZ DIEV, POVR SON AME.

(Dalle de marbre noir (2) haute de 83, large de 54 centimètres.)

---

(1) V. une notice consacrée à Béatrix de Cusance par M Léonce Pingaud dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 1875, pp. 245-281.

(2) Nous avons scrupuleusement reproduit la disposition et même la ponctuation de l'épitaphe.

LA CELLULE PÉNITENTIAIRE

Par M. l'abbé FAIVRE

MEMBRE RÉSIDANT (1).

(Séance du 20 mai 1886.)

On me demandait, Messieurs, des notes sur le système cellulaire pour une lecture dans une autre enceinte, j'ai pensé qu'elles ne se reproduiraient pas sans intérêt dans celle-ci : je vous les apporte. Elles ne sont que l'analyse d'un grand travail sur les prisons.

Notre nouvelle prison départementale est cellulaire ; elle vient de recevoir la population de nos maisons d'arrêt, de justice et de correction, c'est-à-dire, les prévenus, les accusés, les condamnés.

La cellule obtient faveur, la mérite-t-elle ?

Après avoir chassé la barbarie des prisons, la réforme pénitentiaire a voulu en éloigner la corruption ; réussira-t-elle dans cette tâche ardue ? Le succès serait une grande victoire ; cette barbarie et cette corruption ont si longtemps régné dans les maisons pour peines !

Loin de corriger le malfaiteur, la prison le plongeait plus profondément dans le crime. La progression rapide, effrayante de la récidive était due, en grande partie, au régime pénitentiaire (2). Le criminel bravait les peines édictées pour le moraliser. La vie en commun des détenus établissait une infâme promiscuité ; nos prisons n'étaient que de vastes collèges du crime. — On a pu dire avec vérité que dans ce ramassis de

(1) Par nomination ministérielle, M. Faivre est aumônier honoraire de la prison départementale du Doubs.

(2) Pièce justificative I.

gens abjects, mendiants, vagabonds, traîneurs de rues, filles perdues, le débutant passait bientôt maître. L'emprisonnement en commun était le noviciat de la récidive. « Il » faut bien reconnaître, dit M. de Tocqueville, qu'il existe » en ce moment parmi nous une société organisée de cri- » minels. Tous les membres de cette société s'entendent » entr'eux, ajoute-t-il, ils s'appuyent les uns sur les autres, » ils s'associent chaque jour pour troubler la paix publique ; » ils forment une petite nation au sein de la grande. Presque » tous ces hommes se sont connus dans les prisons ou s'y » retrouvent. C'est une société dont il s'agit aujourd'hui de » disperser les membres ; c'est ce bénéfice de l'association » qu'il faut enlever aux malfaiteurs, afin de réduire, s'il se » peut, chacun d'eux à être seul contre tous les honnêtes » gens unis pour défendre l'ordre. Le seul moyen de par- » venir à ce résultat est de renfermer chaque condamné à » part, de telle sorte qu'il ne fasse point de nouveaux com- » plices. et qu'il perde entièrement de vue ceux qu'il a laissés » au dehors. »

La vie en commun dans la prison déjouait donc tous les efforts : cruelle et immorale, elle est le plus horrible des supplices ; elle n'a plus un partisan dans l'école pénitentiaire.

« La prison fait la récidive » (1), s'écrie M. le sénateur Bérenger qui consacre sa vie et ses talents à l'œuvre des prisons.

Les détenus « rentrent dans la société scélérats consom- » més, avec des théories apprises et des projets tout for- » més (2). »

Et comment en serait il autrement ? Les moralités ou plutôt les immoralités sont confoudues dans les prisons. Celui qui a commis une faute sans être un malhonnête homme

(1) Rapport de M. Bérenger sur le projet de loi, séance du 18 mars 1873.

(2) M. Réal, cité par M. Bérenger,

y vit côte-à-côte avec l'être le plus dégradé, le plus pervers ; il est donc condamné au supplice de voir et d'entendre, le jour, la nuit, à tous les instants, le langage et les actes de la dernière scélératesse, de devenir, s'il ne les partage point, la victime d'une tyrannie aussi impitoyable qu'ignominieuse.

Ainsi, dans ce contact, où les détenus se corrompent mutuellement, les moins coupables sont ravalés au niveau des plus pervers, l'homme le plus doux est livré à la plus cruelle brutalité.

Mirabeau put dire un jour à la tribune : « La prison (Bi-
» cêtre) a été construite pour enfanter des crimes. En vérité
» tout est si bien disposé dans cette prison pour faire d'un
» libertin apprenti un déterminé scélérat, qu'on dirait que
» le gouvernement a voulu former un séminaire de voleurs...
» Les prisonniers en sortent plus aguerris au crime... »

Le poète tient le même langage :

« Les galères font le galerien... (1) »

L'administration est-elle toujours étrangère à cette démoralisation ? Quelle leçon donne-t-elle au prisonnier ? Que lui met-elle dans les mains ? Recueillons cette confession d'un fameux assassin (2), repris de justice, qui sortait de prison pour recommencer ses crimes : « Je suis le chef de la bande, dit
» Marquelet aux agents, au moment de son arrestation, fin
» octobre 1883 ; c'est à la prison d'Albertville que j'ai conçu
» le projet de former une vaste association. Nous avions
» travaillé à cela en lisant les romans de Gaboriau et de
» Ponson du Terrail : j'espérais me faire une gloire (3).

» Ma plume, écrit le célèbre réformateur des prisons
» belges (4), se refuse à décrire les ignobles passions qui s'a-
» gitent dans ces masses confuses et la rougeur me monte

---

(1) Victor Hugo; *Les Misérables.*

(2) Marquelet.

(3) Pièce justificative II.

(4) M. Ducpétiaux, inspecteur général, notre compagnon de voyage au congrès de Londres.

» au front à la seule idée des turpitudes et des obscénités
» qu'engendre cette sorte de *pandémonium*. De l'aveu des
» prisonniers eux-mêmes qui en ont subi l'atteinte, la pri-
» son commune est un gouffre où disparaissent toute honnê-
» teté, toute pudeur et d'où l'on ne sort que souillé et perdu
» à jamais. »

Je cite ici deux chapelains anglais qui font autorité en cette matière (1). « Dans nos prisons, non-seulement les oreilles du
» prévenu sont à chaque instant blessées par les discours les
» plus révoltants et ses mœurs outragées par les scènes de la
» plus dégradante obscénité, mais encore il est forcé, sous
» peine d'encourir les railleries, les insultes et même la
» violence de ses compagnons, de prendre part aux vices qui
» répugnent le plus à sa nature, vices qu'à son entrée dans
» la prison il ne pouvait contempler sans horreur. En un
» mot, il est réduit à l'alternative affreuse d'être complice ou
» victime. »

Ce tableau représente fidèlement les scènes de toutes les prisons où la vie est en commun. On avait cependant proclamé que « le lieu de détention pour tout prévenu, accusé,
» ou condamné devait être un lieu d'amendement, une sorte
» d'hospice moral, affecté aux infirmités de son âme. »

« C'est l'enfer, me disait un jour dans son désespoir, un
» honnête prisonnier à Bellevaux : c'est l'enfer ! »

En effet, « vivre seul n'est qu'une souffrance, avait écrit
» M. Félix Voisin, député, dans son rapport à l'Assemblée
» nationale ; vivre dans l'atmosphère officielle de la dé-
» bauche et du crime est une torture pour quiconque con-
» serve, à défaut même d'honneur, un dernier reste de
» honte. »

Il fallait fermer cet enfer. On crut un jour en avoir fait disparaître les horreurs par la loi du silence. Ce ne fut qu'un

(1) MM. Crawfort et Russel.

misérable expédient qui pourtant, eut à la première heure, de nombreux partisans. On demanda la réforme des prisons au travail, avec le silence le plus rigoureux. En 1772 les Etats de Flandre l'installèrent avec solennité à Gand ; il n'eut point de durée : le système demandait des efforts surhumains : les agents succombèrent à la tâche.

La période des recherches restait ouverte. On continua les essais, les tâtonnements. Vint l'application des divisions par catégories ; on sépara les quartiers. L'infâme promiscuité devait enfin disparaître, au dire des promoteurs de cette innovation.

Précédemment la séparation même des sexes était incomplète, ou n'existait pas du tout ; les hommes avaient la garde des femmes. Une première mesure, fort élémentaire assurément, fut de donner aux femmes des quartiers séparés et des gardiennes.

On distingua les âges, les moralités, les peines, même la nature des offenses. Où s'arrêter dans les subdivisions, dans les classements ? La non-cohabitation, la séparation des individus, la cellule en fut le terme. Sur la fin du siècle dernier. Howard, dont le nom revient souvent sous la plume des écrivains de la réforme pénitentiaire, éleva la voix en Angleterre contre les horreurs de la prison ; il demanda, comme mesure de moralisation, l'isolement du condamné. A la même époque le Nouveau Monde l'avait adopté.

Ici commence l'histoire de la nouvelle époque de réforme dont nous recueillons les fruits.

Dès 1776, Cherry-Hill, ou Philadelphie, dans l'Etat de Pensylvanie, élevait une prison modèle où les prisonniers étaient séparés les uns des autres le jour et la nuit, avec travail solitaire.

Presqu'en même temps, une autre maison était construite à Auburn dans l'Etat de New-York, avec cette modification : séparation seulement de nuit, et travail en commun de jour, avec silence rigoureux et continu.

Il y eut un troisième système, nous ne le rappelons que comme mémoire, car il fut promptement jugé et délaissé. Il consistait dans l'isolement absolu de nuit et de jour, sans travail, sans occupation : on le vit à Walnut Street. Une réprobation universelle l'étouffa à sa naissance.

Le travail en commun avec obligation du silence absolu dans les réfectoires, les ateliers, les préaux était impraticable. Le silence s'observe admirablement par devoir religieux et non par contrainte.

Si la langue se taisait dans ces masses profondes, les gestes, les regards, les traits exprimaient la pensée, le plus souvent le cynisme, la colère, le complot, et organisaient la révolte. On avait la torture et non le remède. Les agents étaient sur les dents ; ici encore ils rencontraient l'impossible. Le travail, les écoles, les bibliothèques, même les exercices religieux, les récompenses combinées avec les châtiments, n'empêchaient pas la corruption mutuelle. Nous l'avons déjà dit, Gand en Belgique avait fait une tentative avortée.

Deux systèmes seulement restèrent en présence. Ils portent le nom de leur lieu d'origine, ils ont eu leurs ardents défenseurs. On s'est longtemps disputé dans les deux camps. Le système philadelphien a réuni le plus grand nombre d'adhérents ; il est le seul logique et l'expérience d'un siècle justifie la préférence.

Le système auburnien, par ses alternatives de vie en commun de jour et solitaire de nuit, en voulant satisfaire les adversaires de la cellule, en anéantissait les fruits.

Les maisons cellulaires des Etats-Unis étaient-elles une nouveauté ? Depuis longtemps déjà un pape avait donné la cellule à des prisonniers : en 1703, Clément XI avait créé en sa ville de Rome, à Saint-Michel, un quartier cellulaire ; je le visitai en 1863 : il était occupé.

Dès le commencement de ce siècle, les nations européennes, surtout l'Angleterre, la Belgique, et, après elles la

France, la Prusse, la Suède, le Danemark s'émeuvent. On va consulter l'Amérique.

Disons à l'honneur de notre pays que depuis longtemps déjà nos prisons étaient l'objet de la sollicitude du pouvoir ; nous la voyons dans les édits, dans les déclarations, dans les règlements pendant les derniers siècles. On cherchait les moyens de concilier la sécurité publique avec les règles de la charité évangélique.

Quand de bonnes nouvelles viennent à la France à travers l'Océan, elle les reçoit avec un vif intérêt, mais non sans examen : le recueillement n'est pas le sommeil. Au lendemain de la Terreur, La Rochefoucauld-Liancourt signale chez nous la réforme de Philadelphie. Les explorateurs iront, sur ordres, visiter les conquêtes annoncées. Pendant cette étude nos souverains introduisent des améliorations dans nos maisons de peines (1).

Dès 1814 s'élève à Paris une prison d'essai. En 1819 est instituée la société royale pour l'amélioration des prisons. La révolution de 1830 s'honore par ses travaux de réforme. Les de Tocqueville, de Metz, de Beaumont reçoivent la mission de l'étudier aux Etats-Unis. Les publicistes sur cette grave question se succèdent rapidement : Charles Lucas, Moreau-Christophe, Bérenger, de Beaumont, Tocqueville, Ducpétiaux, ont enrichi cette étude d'ouvrages d'une grande importance.

En 1840, paraissait en France un projet de loi selon le système auburnien ; il resta à l'état de projet jusqu'en 1844, où il fut discuté, adopté.

Le système d'isolement obtenait faveur ; le choix du mode n'était point encore fixé.

M. de Gasparin, en 1836, avait prévenu les préfets, par

(1) M. Léon Faucher, ancien ministre, qui a écrit un beau livre sur la *Réforme des prisons*, appelle le commencement de ce siècle, de 1800 à 1832, la période des recherches et d'importation.

une instruction ministérielle, que désormais il n'approuverait les plans d'aucune maison d'arrêt (c'était un premier pas) qu'autant qu'ils seraient dressés suivant le système cellulaire.

Dans sa circulaire ministérielle du 9 août 1841, M. Duchatel dit : « Le régime d'emprisonnement individuel est » le seul que la raison et la justice conseillent d'accorder au » prévenu. Il constitue une mesure de protection, et c'est le » seul moyen d'assurer la liberté morale du prévenu. » Le condamné ne jouit pas encore de cette mesure ; elle reste une faveur pour le prévenu.

Huit ans plus tard le pouvoir devient plus explicite, la conviction s'affermit et élargit ses vues ; M. Dufaure, ministre de l'intérieur, s'exprime ainsi dans sa circulaire du 20 août 1849 : « Le gouvernement a, dès à présent, une opi» nion en ce qui concerne les maisons d'arrêt et de justice. » Les personnes qui se sont livrées à des études sérieuses » sur les prisons sont unanimes pour l'adoption du régime de » l'isolement pour les prévenus, les accusés et les condamnés » à la peine de l'emprisonnement, lorsqu'elle n'excède pas » une année. Cette opinion est également celle du gouver» nement. Je n'approuverai, comme mes prédécesseurs, les » plans et devis pour la construction de nouvelles prisons » départementales, qu'autant qu'elles seront conçues sui» vant le système de la séparation continue. »

L'administration devance la loi, elle n'autorisera plus ni réparations, ni constructions, dans les maisons départementales du moins, que dans le sens de la cellule.

En 1847, la loi, fruit de tant d'études, de voyages, d'essais, allait être votée. Les chambres étaient d'accord quand la révolution de 1848 amène un temps d'arrêt en imposant à la France d'autres préoccupations ; mais si la loi n'existe pas encore, l'administration ne ralentit pas la réforme. Plusieurs départements s'étaient mis à l'œuvre. A la date du 23 août 1852, quarante-sept prisons départementales cellu-

laires étaient occupées, quinze étaient en construction, six à l'étude ; six mille six cents détenus, c'est-à-dire un tiers du nombre total des prisonniers des maisons départementales, devaient y trouver place.

Une circulaire malheureuse de M. de Persigny en 1853 arrête tout mouvement vers la réforme par la cellule, elle préconise la séparation par catégories. On revenait en arrière. L'avenir devait réparer la faute d'un homme qui, d'un trait de plume, mettait à néant, pour notre pays, le travail d'un siècle. Les autres nations continuaient leur marche en avant, l'Ancien et le Nouveau Monde appelaient la cellule.

En 1869 le mal réveille l'opinion dans notre pays. Il faut un remède au débordement toujours plus élevé des crimes. Il ne vient pas rien que des prisons, mais il faut diminuer leur part.

Une commission parlementaire commence une enquête qui, interrompue par nos malheurs, est continuée en 1872.

Cette commission était composée de dix-neuf membres de l'Assemblée nationale, elle s'adjoignit quinze personnes étrangères à l'Assemblée, mais dont elle jugeait le concours utile. Elle prit ces personnes dans la cour de cassation, les cours d'appel, le Ministère de l'Intérieur, le service des prisons. Les séances se tenaient au Palais de Versailles. J'eus l'honneur d'y être appelé comme témoin en juillet 1872. La loi du 5 juin 1875, qui donnait définitivement à la France le régime cellulaire, fut le fruit de cette enquête. En 1873 on comptait en France cinquante-deux maisons entièrement cellulaires, trente-cinq partiellement, total sept mille cinq cent soixante-dix cellules. Ces chiffres ont considérablement augmenté depuis cette époque.

Nous avons vu le long chemin parcouru avant d'atteindre le but.

La cellule n'était pas connue, son nom seul effrayait l'imagination : ceux-ci ne voyaient que mysticisme, ceux-là qu'in-

humanité. L'imagination montrait des voûtes sombres, toujours silencieuses, tombeaux vivants où l'âme se flétrit, le cœur se dessèche, l'esprit s'altère, la santé se détruit par degrés, l'humanité s'abrutit ou succombe. Autant de mots, autant de mensonges auxquels donnent le démenti le plus formel tous ceux qui ont rempli des fonctions consciencieuses auprès des habitants de la cellule : celle-ci ne présente rien du supplice des plombs de Silvio Pellico qui, s'il eût eu notre cellule, nous eût privé d'un beau livre.

Le système cellulaire se prête à tout examen sérieux ; il y gagne sa cause, il ne redoute que l'ignorance, les préjugés, le parti pris. Il a subi toutes les épreuves.

A la vue des premières maisons cellulaires, le parti pris s'écriait : on élève des palais au crime ; cet aspect somptueux, ce luxe architectural, s'harmonisent-ils avec l'idée d'expiation ? Nos braves ouvriers dans leurs mansardes, nos vaillants soldats dans leurs casernes, nos cultivateurs sous le chaume ont-ils de pareilles habitations ? Pourquoi tant de garanties de salubrité, d'hygiène dans le site, les bâtiments, les promenoirs, d'adoucissement, de consolations, de distractions pour le détenu ? Envoyez plutôt les criminels à des travaux pénibles qui abrègent la vie : le mot fut dit. Et ceux qui ont ainsi parlé sont ceux-là même qui disaient au début : la cellule est inhumaine, elle conduit à la folie, au désespoir, au suicide, à toute espèce de maladie, à la mort.

Non, la cellule n'est ni le bien-être, ni la torture ; le réformateur, l'ami de la cellule veulent qu'elle ne soit ni un lieu de délices, ni un instrument de mort, mais une école de réformation.

La cellule rend-elle fou ? La folie est moins commune dans l'isolement que dans la vie en commun, surtout parmi les femmes. Cette affirmation que j'avais déjà lue dans les livres m'était répétée avec énergie en Angleterre, en Belgique par les chefs des prisons, par les médecins, les aumôniers, les gardiens. Du reste, les statistiques ont leurs chiffres.

Le corps médical apporte lui-même son témoignage : l'Académie de médecine, dont on demandait un jour l'avis, le donna ainsi par l'organe de MM. Esquirol, Pariset, Louis, Marc, Villermé : « La commission est convaincue que le » système de Philadelphie (cellule de jour et de nuit) n'a» brège pas la vie des prisonniers et ne compromet pas leur » raison. »

La cellule est-elle du moins un lieu de tristesse? Oui, pour les grands coquins; ils n'y trouvent plus le théâtre dressé pour leurs rôles malsains. Elle est un lieu de travail et de réflexion, de bonnes lectures, de bons entretiens; elle sépare les condamnés de leurs complices; elle les réduit à l'impuissance de corrompre les autres; et ils la maudissent.

Une autre cause de retard pour la prompte acceptation de la cellule fut la question de finances. Il était déjà lourd le budget de la criminalité, Pelletan disait : budget des coquins; pouvait-on l'augmenter ?

Les finances départementales ne se prêtent pas aisément à la dépense toujours considérable d'une construction cellulaire même avec l'aide du budget de l'Etat.

La circulaire ministérielle du 17 août 1853 semble attribuer le changement de dispositions à l'égard de l'emprisonnement cellulaire aux conditions dispendieuses qu'il entraîne pour les constructions et le fonctionnement. C'était pourtant le temps où la France payait si cher et si alertement ses gloires; pouvait-elle regretter l'or qu'elle aurait donné pour panser une horrible plaie? La grande économie pénitentiaire ne serait-elle point dans l'éducation qui préserverait la jeunesse des précoces égarements? Former des races saines serait plus honorable et moins coûteux que d'avoir à les guérir. Il est plus facile de prévenir l'incendie que de l'éteindre. Empêchons le recrutement de l'armée si grande du mal, nous dépenserons moins d'or. La science seule accomplira-t-elle cette noble tâche?

MM. Crawford et Russell, pensent que, dans les lieux

où une prison nouvelle est à édifier, le principe d'isolement n'entraînerait pas une dépense de beaucoup au-dessus de celle de la construction d'une prison ordinaire, et encore moins une dépense telle qu'on dût en faire un raisonnable sujet d'objection.

Je reconnaîtrai volontiers qu'on a, dans le début, exagéré les dépenses.

Le prix moyen de la cellule est aujourd'hui de 3,500 fr.; on est descendu quelquefois à 3,000, mais on s'est élevé aussi jusqu'à 6,000, même 8,000. L'Angleterre a obtenu des cellules au prix de 1,565 fr., le Danemark à celui de 1,354, la Suède à celui de 2,000. Ces différences viennent-elles uniquement de l'élévation des matières premières ou de la main d'œuvre ? L'architecte s'est-il toujours défendu de l'ambition dans ses plans ?

On semble être arrivé à reconnaître la nécessité de réduire le prix de construction des prisons départementales aux conditions strictement indispensables et d'établir les cellules sur des règles économiques, en se contentant d'assurer simplement la séparation matérielle des détenus, sans y introduire les aménagements coûteux de cellules considérées comme type de perfectionnement.

Economie, soit, mais ne la portons pas jusqu'à compromettre les bienfaits que l'on demande à la cellule. Nous retournerions à une barbarie et à une immoralité pires que celles auxquelles nous avons voulu nous arracher.

Répétons-le : les vrais réformateurs acceptent la cellule. Elle n'est ni la torture, ni la folie, ni le suicide, ni le lieu de délices, elle est un châtiment humain, une peine salutaire redoutée du malfaiteur de profession, elle est acceptée avec reconnaissance par l'homme qui n'a pas brisé irrévocablement avec l'honnêteté de la vie.

Si pour plusieurs le premier moment d'entrée dans la cellule est celui de la révolte, bientôt la résignation lui succède. Aussi les punitions sont-elles plus rares dans le régime

de séparation que dans celui de la réunion. Aussi M. Félix Voisin, après avoir entendu les dépositions de tous les témoins de l'enquête parlementaire a-t-il pu, dans son rapport à l'assemblée nationale, parlant au nom de la Commission, écrire ces lignes : « L'emprisonnement individuel, facilement » accepté, souvent recherché par l'homme dont l'esprit a » quelque culture et le cœur quelque élévation de senti- » ments, aisément supporté par le détenu, même sans cul- » ture, qui a l'habitude du travail, est pénible et insuppor- » table pour le vagabond endurci, le récidiviste d'habitude » et le paresseux. »

Dans son rapport sur les prisons de Hollande, Belgique, Suisse, M. Voisin dit encore : « Il arrive souvent qu'un in- » dividu condamné à l'emprisonnement ordinaire demande » à subir sa peine en cellule. »

On a vu à Mazas et dans d'autres prisons où il y a des quartiers cellulaires un très grand nombre d'individus réclamer la cellule à titre de récompense.

On comprend leur désir. Quel est le malheureux, chez lequel il reste encore une fibre d'honnêteté, qui ne préfère la solitude de sa cellule au cloaque de la vie en commun ? Dites à une mère : que préférez-vous pour votre fils frappé par la justice, ou l'isolement où l'attendent le travail paisible avec la lecture et les visites d'honnêtes gens, ou la réunion à un ramassis de gens corrompus et tyrans qui lui feront subir toutes les tortures, tous les outrages, jusqu'à ce qu'il soit à leur niveau de moralité ?

Etablissons juge, dans cette question, tout honnête homme qu'un malheur viendrait à placer, lui ou les siens, sous le poids d'une accusation : est-ce à la vie commune avec ses immoralités, ses supplices, sa dégradation qu'il donnerait la préférence, ou à l'isolement avec ses rigueurs mais aussi avec sa tranquillité et sa discrétion? Quel est l'homme qui, ayant eu le malheur d'une condamnation, ne donnerait la moitié de sa fortune pour en dérober à jamais à autrui la connaissance?

Dans ma visite des prisons belges, le directeur de la grande maison de force de Saint-Bernard, à Hémixen, sur l'Escaut, m'enferma quelques instants, sur mon désir et ma demande, dans une cellule, seul avec son habitant; c'était un jeune parisien de 24 à 25 ans. Son occupation dans sa cellule était de faire des écritures pour l'administration. Il était là depuis 3 ans, quelques mois seulement le séparaient du jour de sa libération. Il se louait de sa cellule; sa santé était bonne. Quand le directeur vint me rechercher il voulut me laisser une impression des sentiments qu'inspire la cellule sur le condamné. La maison de Saint-Bernard avait 1,800 habitants; elle était mixte, c'est à-dire avait un quartier cellulaire et un autre de réunion. « Je suis content de vous, dit-il au jeune homme, (il ne dit pas son nom, jamais le nom du prisonnier en cellule n'est prononcé), vous allez bientôt sortir, je vous offre la vie en commun pour le reste de votre temps. » — « Je n'accepte point cette offre, répondit le jeune homme avec énergie et presque avec émotion, non M. le Directeur: depuis que je suis ici personne dans cette maison ne connaît ni ma figure ni mon nom, et vous m'offrez de vivre avec ceux qui un jour, au milieu des rues de Paris, ou au sein de mes affaires, viendraient me dire : Ah! je te connais, tu fus des nôtres. Je serais perdu. » Ce jeune homme faisait un grand acte de sagesse.

En dehors de l'isolement continu, le prisonnier porte partout suspendue sur sa tête l'épée de Damoclès. Le simple détenu, l'accusé innocenté partagent, dans une certaine mesure, ces transes mortelles. Un homme est injustement accusé, on s'assure de sa personne; il prouve son innocence, il est acquitté par le juge, mais pas toujours par le public. Il s'est trouvé mêlé, ne fut-ce qu'une heure, avec des êtres dégradés, vicieux, il en sera reconnu plus tard. Ils connaissent sa profession, sa fortune, son adresse, ils viendront frapper à sa porte, à son atelier, à son bureau. La société ne doit-elle pas plus de protection à l'innocence? Ne la doit-elle

pas au coupable lui-même ? Il a payé sa dette à la loi, il a quitté son cachot avec la volonté de ne plus le revoir. Il s'est éloigné du pays où ses fautes ne sont pas oubliées. Déjà depuis plusieurs années il mène une vie honnête, la confiance générale l'entoure. Un vagabond le reconnaît, lève le voile, montre l'ancien prisonnier, et détruit en une heure le fruit des efforts de plusieurs années. Où ira désormais cet homme ?

La cellule prévient ce malheur. Les longues peines se subissent dans la cellule sans inconvénient pour la santé. Dans le quartier rigoureusement cellulaire de Gand des hommes ont passé 4, 5, 6, 7 jusqu'à 10 ans, sans y souffrir aucunement de ce long séjour.

T'Kindt le célèbre caissier qui avait volé 23 millions à la banque de Belgique sortait récemment, plein de santé, de la maison cellulaire après dix années de réclusion. Son travail dans la cellule était la copie de cours universitaires pour élèves.

Les dimensions de la cellule donnée à chaque détenu varient selon les pays ; celle-ci est haute de 10 pieds, large et longue de 10, cette autre a en longueur 5^m50, en large 2^m30, en hauteur 3^m. J'y vois un hamac ou une couchette avec matelas, linges, couverture, une table, une chaise, un bassin de toilette, un robinet d'eau, un bec de gaz, une bouche de chaleur, un water-closet, un bouton de sonnerie pour demander du secours, un guichet dans la porte d'entrée pour passage d'aliments; ajoutez tout le petit mobilier pour la propreté de lieu et de personne, des livres de lecture, des outils de travail, une fenêtre avec guichet de ventilation. L'habitant de cette cellule la quitte tous les jours pour la promenade, de temps en temps pour l'école, le service religieux, le parloir. Ajoutez quelques privilèges pour le prévenu (1).

Appelez cette habitation chambre garnie ou cellule; elle

---

(1) Les plans joints à cette étude sont dus à la gracieuseté de

n'est en réalité que cette chambre particulière payée autrefois au prix de l'or, obtenue par instantes supplications ou puissantes protections. La cellule est une mesure démocratique; la petite chambre, privilège de quelques-uns, est aujourd'hui le bien de tous. Tous y sont reclus sans faveur, sans distinction de rang ou de fortune.

Assurément elle n'est pas le bien-être; elle est dure mais elle est saine pour le corps et pour l'âme. Rapportons ces lignes de M. d'Haussonville, un des membres les plus importants de la la commission de réforme :

« Les préjugés doivent disparaître. On ne peut plus dire
» que la cellule est un tombeau dans lequel l'homme est
» jeté et enfoui tout vivant, car c'est au nom de la dignité
» humaine, au nom de la protection due même à l'homme
» qui viole les lois pénales de son pays, que le régime de la
» séparation est, comme nous l'avons vu, pratiqué dans plu-
» sieurs contrées de l'Europe et de l'Amérique, chez les
» nations protestantes ou catholiques, par des monarchies
» ou par des républiques (1). »

La cellule sérieusement employée a immédiatement porté ses fruits.

En Angleterre, la cellule philadelphienne paraissait à Glocester en 1790. Quoique imparfaitement établie, la maison de Glocester eut de très heureux résultats; ils dépassèrent les espérances du fondateur, grâce au zèle des agents de la prison.

Apportons ici encore le témoignage de M. Bérenger :

« Le régime de la cellule (à Milbank pour les femmes) au
» point de vue moral, est si salutaire, il contribue tellement
» à l'amélioration des femmes que, dans une enquête faite

M. Saint-Ginest, architecte du département et auteur de la maison cellulaire du Doubs, à la Butte.

(1) Pièce justificative III.

» dernièrement en Angleterre à ce sujet, il a été constaté
» qu'il y avait une différence très marquée entre celles qui
» étaient embarquées après avoir passé rapidement dans la
» prison de Milbank et celles qui y avaient fait un séjour
» prolongé : ces dernières étaient obéissantes, rangées,
» avaient une tenue décente, tandis que la conduite des
» autres était, le plus souvent, d'un cynisme révoltant et
» d'une indiscipline difficile à réprimer. »

Mêmes observations pour les hommes reçus sur les pontons ; ceux qui y venaient de la cellule se faisaient remarquer par le désir empressé et les efforts qu'ils faisaient à leur arrivée pour se tenir à l'abri des tentations auxquels leurs rapports avec les autres condamnés pouvaient les exposer

A Philadelphie, en 5 années, de 1842 à 1847, les récidives étaient descendues, grâce à l'emploi de la cellule, de 8,45 à 3,34.

Tous ceux qui, dans les divers pays, ont fait de leur charge dans les prisons une haute mission, sont unanimes à affirmer que, d'après l'expérience de leurs fonctions dans des maisons cellulaires et dans d'autres, les premières seules offrent une espérance d'amendement chez le prisonnier.

J'étends l'application de la cellule à tous les adultes des deux sexes. Je ne l'admets pas pour les jeunes détenus, quoique par exception et dans des cas particuliers, elle puisse être une ressource précieuse. On remarquait à Red-Hill, dans le comté de Surrey, ferme-école, que les enfants, jeunes délinquants qui, avant d'y venir, avaient été soumis dans une autre prison à la cellule, étaient d'un amendement plus facile.

L'enfant insoumis craint la cellule, elle peut être pour lui un châtiment mérité, pas inutile peut-être pour la conduite ultérieure. Mais je serais sobre dans son application à l'enfance. Un jour l'enthousiasme né du succès fit une lourde faute. Il soumit au régime cellulaire tous les enfants de la Roquette au nombre de 500. Je rapportai de ma visite à cet

établissement une triste impression ; je l'exprimai au ministère, et je ne fus pas surpris quand, quelques années plus tard, après une visite de l'Impératrice Eugénie, la maison fut évacuée. Je le répète, la cellule ne peut être qu'un accident dans l'éducation correctionnelle.

Du choix des agents dépendent les bons résultats de la cellule.

Aux Etats-Unis, le succès du système cellulaire était contrarié par le manque d'argent, mais surtout par le manque de foi envers les agents de ce système.

Tant vaut l'homme, tant vaut l'institution. Tant vaut l'instituteur de la jeunesse, tant vaut son école; tant vaut le gardien de la cellule, tant vaut la cellule. Suivant la manière dont est conduite la maison cellulaire, elle est le meilleur des systèmes pénitentiaires ou le pire des expédients. Ce sont là les expressions de M. Ribot, député, dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur la transportation.

« Il faut pour agents, a dit M. Heine du Hanovre, un per-
» sonnel d'une éducation supérieure, des pasteurs, des per-
» sonnes animées du sentiment élevé que seule la charité
» donne. »

« Partout où agissent les volontaires de la charité, ajoute
» M. Schlumpf, on constate une amélioration sensible, pro-
» gressive, une action bienfaisante dont les fruits sont cer-
» tains (1). »

La faveur a fait naître la cupidité, l'égoïsme, la corruption et la forfaiture. La fonction auprès du prisonnier est trop noble pour ne la confier qu'à des mercenaires. Les finances du pays, la sécurité des citoyens, l'honneur des familles, la prospérité de l'Etat, l'avenir de tant d'hommes dévoyés, réclament des esprits qui comprennent leur tâche et des cœurs qui aient la générosité de l'accomplir.

---

(1) *Bulletin de la Société générale des prisons.*

N'y a-t-il pas, dans chacune de ces cellules un être humain dont l'avenir dépend de ces rapports de toute heure avec les agents de la prison ? Grande mission que celle d'adoucir des cœurs aigris, de ramener des esprits égarés, de rendre à la vertu des êtres que le crime a abrutis ! Il faut dans l'agent plus que la bonté d'un père, la sévérité d'un maître : il faut le zèle d'un apôtre.

L'isolement amène la réflexion et conduit à des projets de vie meilleure ; il faut recueillir ces fruits de la cellule. Les mauvaises compagnies ont perdu un homme, la bonne le sauvera.

William Pitt s'était sacrifié à la gloire et à la prospérité de son pays ; le roi d'armes put s'écrier à sa mort : Il vécut pour la patrie. L'estime publique serait déjà une récompense enviée du dévouement, mais le chrétien en attend encore une autre bien supérieure, celle de Dieu, car sa devise est : pour Dieu et la patrie.

Hélas, nous écrierions-nous avec Montalembert : le dévouement est une qualité si rare aujourd'hui, le vrai civisme une fonction si peu recherchée !

En Italie les directeurs de prison ne sont admis que sur preuves d'aptitude dans des examens très sérieux. Il y a des cours établis pour les employés subalternes. Depuis longtemps il y a des écoles à part pour les surveillants, inspecteurs, gardiens. C'est bien si ces écoles donnent le dévouement. Si le directeur et ses agents ne se sentent pas ce dévouement, qu'ils laissent au moins la liberté de son exercice à ceux que la religion appelle auprès des malheureux. La foi chrétienne sera toujours le grand ressort de la civilisation des individus et des peuples, elle marque officiellement sa présence dans la prison par le culte et l'aumônier.

« La religion chrétienne, a dit M. Bérenger dans son rap-
» port à l'Assemblée nationale, la religion chrétienne dont
» les pratiques n'ont bravé les siècles que parce qu'elles se
» sont ajustées aux besoins les plus intimes du cœur, n'a

» t-elle pas fait de l'isolement la plus haute expression de
» l'expiation volontaire?

La cellule a été sanctifiée par la religion : des millions d'hommes et de femmes lui ont demandé dès les premiers siècles et lui demandent encore partout le recueillement salutaire d'une complète solitude. Permettez à la religion de recevoir l'hospitalité dans cette solitude et d'y ressusciter ceux qui ont trouvé la mort parmi vous.

« J'ai cherché partout le repos et je ne l'ai trouvé que dans un petit coin et avec un petit livre, a dit saint François de Sales. Ce petit coin est occupé par un homme qui a besoin qu'on lui en rappelle le prix, qu'on le lui fasse aimer, et en cueillir le fruit.

Vivre seul! Est-ce que le solitaire n'en goûte point la joie après l'agitation, la méchanceté des hommes? Est-ce que dans les souvenirs qui viennent le visiter il n'y a pas un regret, un sourire? Est-ce qu'il n'entend pas la voix de sa mère, d'un ami, de Dieu surtout qui ne l'a jamais quitté, et qui habite dans cette cellule près de lui? Ah! si Dieu est entendu, la paix est faite avec lui, avec l'âme. On redevient homme puisqu'on se réveille chrétien. Oh! qu'il est doux et puissant dans la solitude ce cri d'espérance : Mon Dieu! — Et on voudrait l'étouffer! Là est la barbarie, le crime de lèse-humanité.

Non, vos murs, vos barreaux, vos geôliers ne changeront pas un homme. Il faut le conduire dans les régions où se forment le bien ou le mal, dans le cœur, dans l'âme, dans la volonté; la religion seule les connaît, elle en a l'empire. Eloigner la religion du malheureux, du coupable, c'est un acte révolutionnaire, insensé. Ne commettons pas cette folie homicide.

Je ne réponds plus de rien, même avec la cellule, quand l'homme de Dieu ne sera plus sous le toit de la prison. Rien n'y remplace le prêtre. On peut n'avoir pas sa foi, mais on ne résiste ni à sa charité, ni à sa parole.

« ... Les bons prêtres, a dit Lamartine, sont de la famille
» de ceux qui n'ont plus de famille; ne faut-il pas que les
» misérables aient quelques parents sur la terre et un bout
» de patrimoine là-haut (1)? »

« Semez Jésus-Christ et vous récolterez l'héroïsme (2). »

L'école moderne chasse ce Christ; où prendra-t-elle le dévouement? Comment ramènera-t-elle le criminel?

Victor Hugo répond : « Valjean (le héros de son roman)
« n'avait d'autre arme (contre la société) que sa haine. Il
« résolut de l'aiguiser au bagne et de l'emporter en s'en
« allant... Il alla à l'école... Il sentit que fortifier son intelli-
« gence, c'était fortifier sa haine. Dans de certains cas, l'ins-
« truction et la lumière peuvent servir de rallonge au
« mal (3). »

Disons en terminant que la prison cellulaire du Doubs à la Butte est occupée. L'installation s'est faite sans incident à noter.

Le service religieux est fait par l'aumônier de Bellevaux qui n'est plus qu'un hospice. Il est infiniment regrettable et contraire à toutes les règles de la réforme qu'il n'y ait pas dans cette prison si peuplée un aumônier à demeure. Je me borne à l'expression de ce regret.

La prison départementale à la Butte compte 249 cellules : savoir :

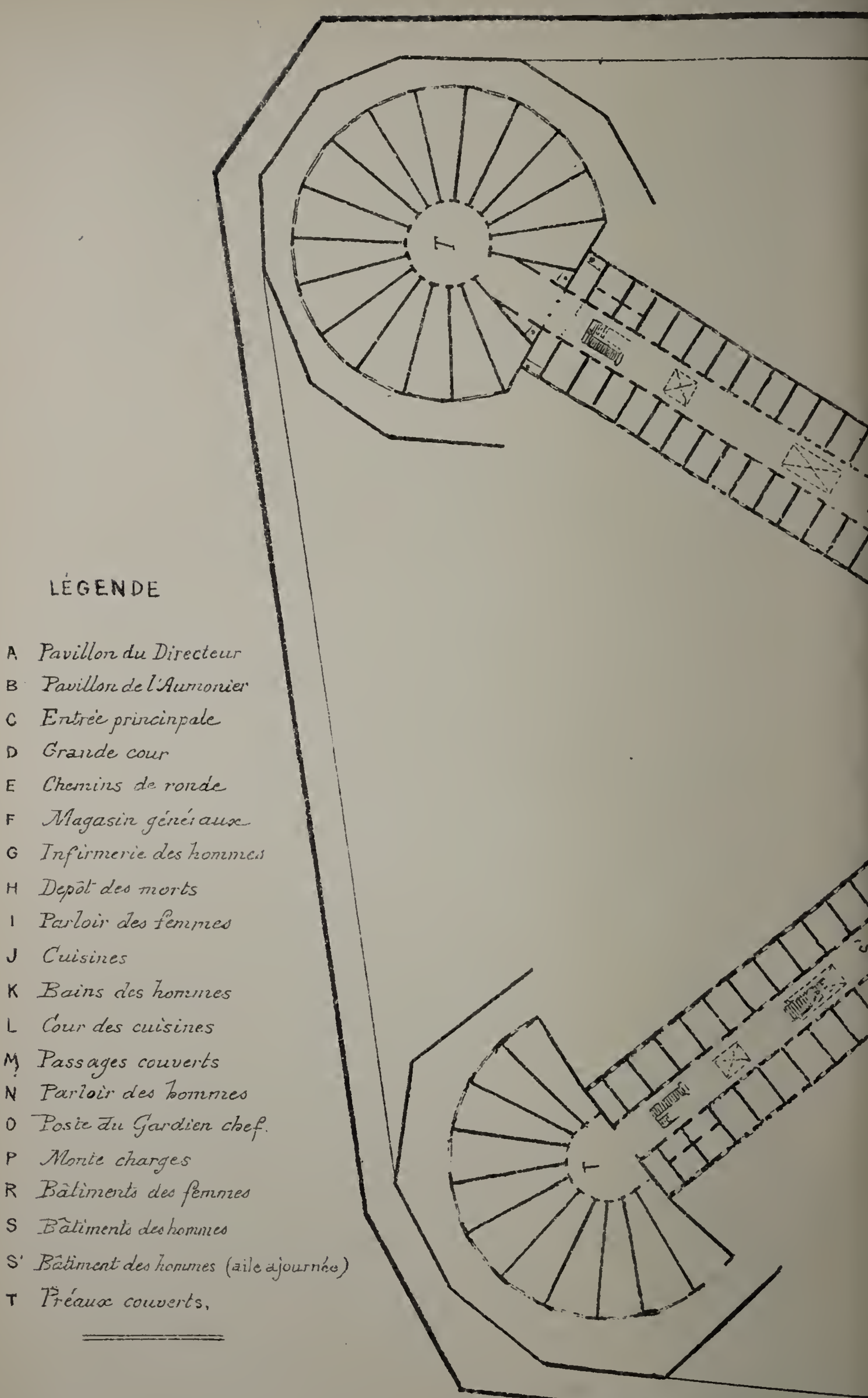
198 pour les hommes en santé.
36 pour les femmes.
12 cellules d'infirmerie pour hommes.
3 — pour femmes.

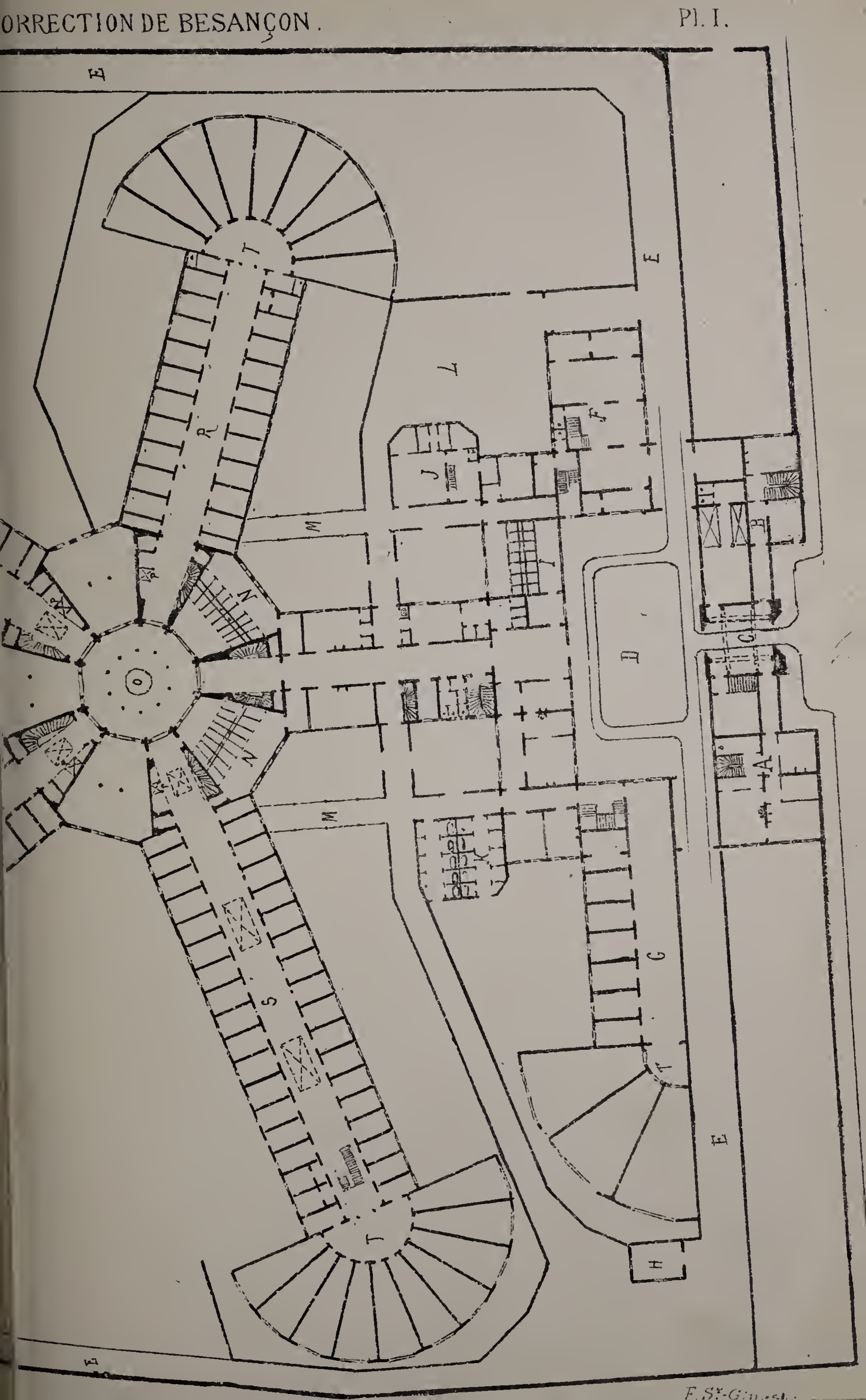
Lors de ma dernière visite à cet établissement, 131 cellules étaient occupées par les hommes, 16 par les femmes

(1) *Cours de littérature*, Entretien LXXXIV.
(2) M. Harmel, au congrès de Rouen, novembre 1883.
(3) *Les Misérables*.

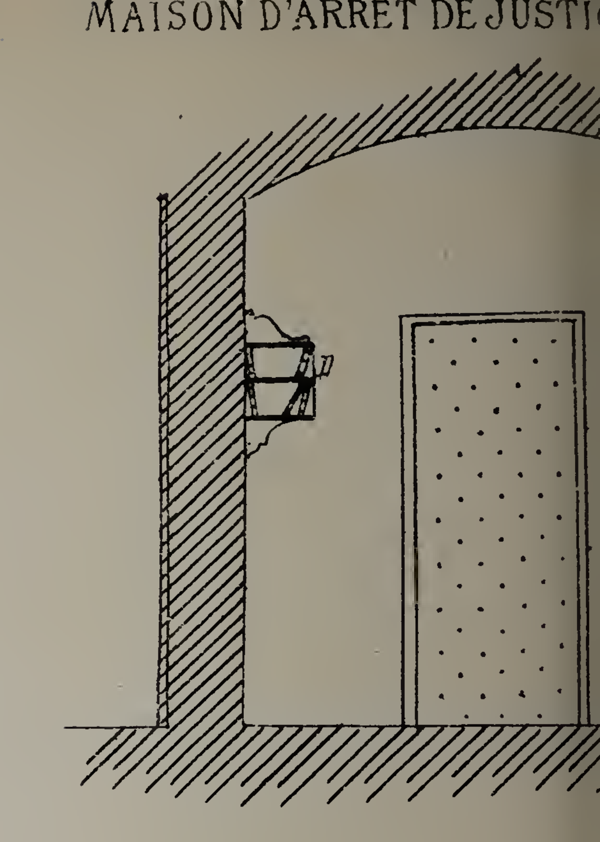
Cette population est confiée à 12 gardiens, y compris le gardien chef et le concierge.

La maison est administrée par le directeur de la 15e circonscription pénitentiaire qui se compose des départements du Doubs, de la Haute-Saône, du Jura et du territoire de Belfort.


MAISON D'ARRET DE JUS
LÉGENDE
A Pavillon du Directeur
B Pavillon de l'Aumonier
C Entrée princinpale
D Grande cour
E Chemins de ronde
F Magasin généraux
G Infirmerie des hommes
H Depôt des morts
I Parloir des femmes
J Cuisines
K Bains des hommes
L Cour des cuisines
M Passages couverts
N Parloir des hommes
O Poste du Gardien chef
P Monte charges
R Bâtiments des femmes
S Bâtiments des hommes
S' Bâtiment des hommes (aile ajournée)
T Préaux couverts.
T
S
S'
T
5 4 3 2 1 0 5 10 15 mètres


ORRECTION DE BESANÇON.
Pl. I.
E
T
R
L
F
J
M
N
O
D
C
B
A
G
S
H

MAISON D'ARRET DE JUSTI



LÉGENDE

A *Lit*

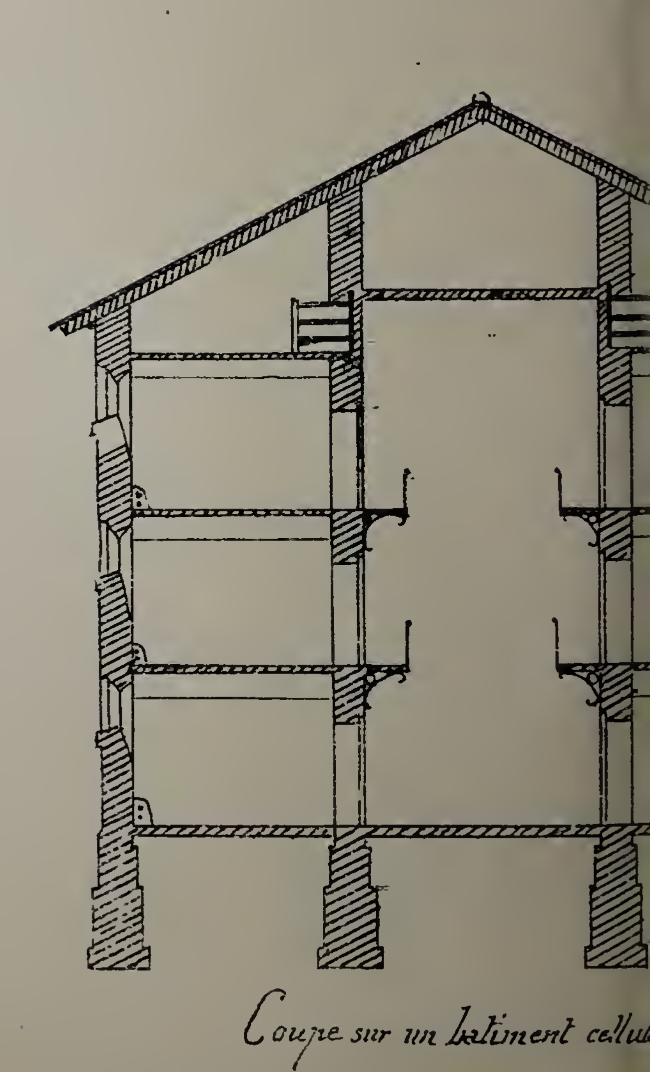
B *Table*

C *Water-Closet*

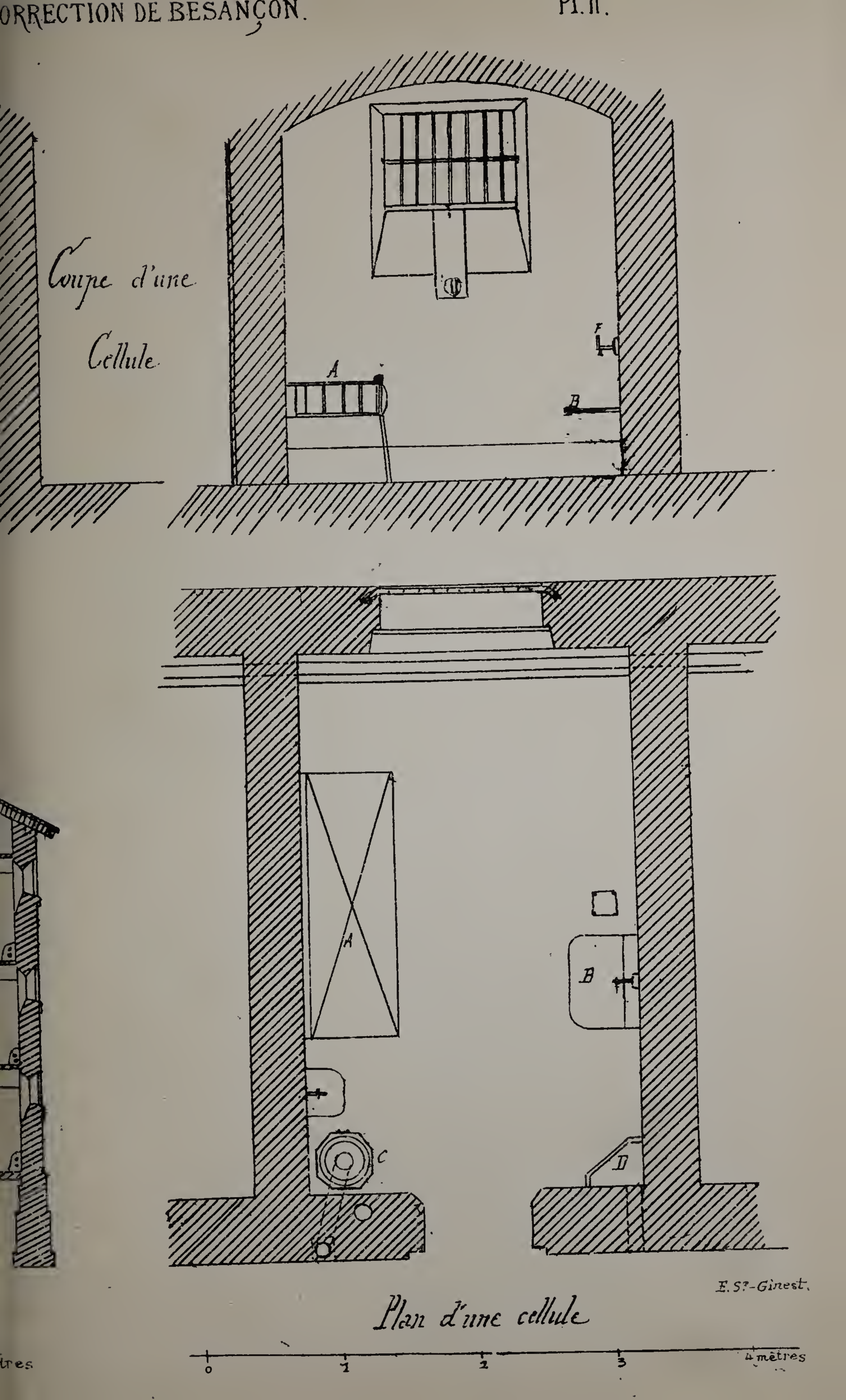
D *Etagère*

E *Bouton de sonnerie*

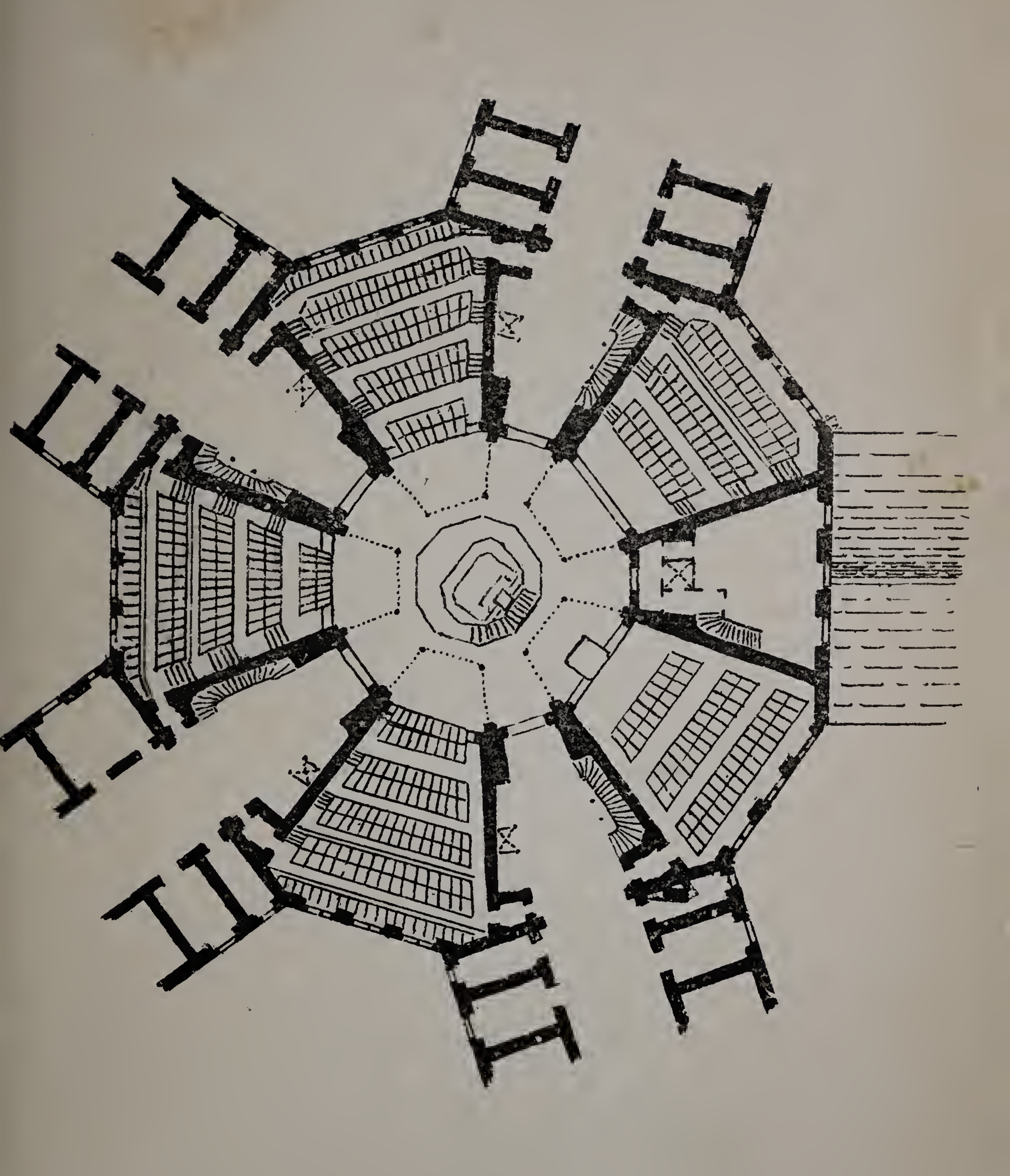
F *Bec de Gaz.*



Coupe sur un bâtiment cellul



Plan d'une cellule





PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

L'année 1883 comptait plus de 70,000 récidivistes.

Dans nos grands départements presque la moitié des condamnés sont récidivistes.

La récidive a une marche terriblement progressive : elle comptait en France, de 1851 à 1855, une moyenne annuelle de 34,901 individus ; elle était de 48,890, de 1861 à 1865 ; en 1879, elle nous donne le chiffre de 72,265 !

Si, sortant des chiffres de la récidive, nous consultons les statistiques sur la progression criminelle, nous aurons un autre effroi ; le nombre total des crimes et délits jugés en France était, en 1872, de 26,000 ; il était de 81,000, en 1882.

Les bandes de malfaiteurs, dans Paris et la banlieue, sont composées, en majeure partie, de repris de justice. On a fait une loi contre eux : ils s'en moquent. Ce qui augmente la douleur et l'effroi, c'est que, dans les rafles que fait la police, il n'est pas un de ceux qui composent les bandes qui ait atteint sa vingtième année ; ils sont tous entre 17 et 18 ans. Que font les écoles ? que font les parents ? Le père boit l'alcool, le fils boit l'alcool, et pour le boire le fils vole et assassine avant 20 ans !

Y aurait-il remède à cette maladie ? « Oui, dit M. Auzies (1), si, renonçant enfin à proscrire l'idée et le nom de Dieu, on se ressouvient de ce mot si profond de M. Guizot, le grand historien, que le catholicisme a été la plus grande école de respect qu'on ait jamais connue, et aussi la plus grande école de discipline... Mais si on persiste à vouloir mettre à la place des préceptes divins la froide abstraction de la morale dite sociale... toutes les lois demeureront impuissantes pour conjurer le mal. »

La science et le patriotisme continueront à pousser le cri de détresse si la politique, au lieu d'ôter au récidiviste la puissance

(1) *Les Récidivistes.* Recueil de l'Académie de législation de Toulouse.

du mal, lui rend la liberté ; elle lui livre la société comme une proie et grossira le débordement de vols, d'assassinats, de suicides dans les villes et dans les campagnes.

II

Marquelet trouvait, dans ses lectures en prison, des leçons pour le crime. Les bibliothèques des prisons sont mal composées ; ce ne sont ni les romans, ni les mensonges historiques, ni les données philosophiques athées, ni les pages contre l'autorité qui ramèneront un homme dévoyé à des idées saines, sérieuses, telles que les demandent la sainteté du foyer, le repos de la société, la dignité de notre race. Qu'on évite de porter dans la formation d'une bibliothèque de prison l'intérêt étroit d'un auteur, ou l'esprit sectaire d'un parti.

Je portais déjà, sur ce point, une protestation dans l'enquête pénitentiaire :

« Vous composez les bibliothèques des prisons de livres d'amusement, de livres illustrés, de romans ; c'est un mal.

» Tout doit être sérieux dans la prison, tout doit instruire, tout doit conduire aux nobles sentiments. La lecture doit y être un corollaire de l'instruction religieuse.

» Excluez les livres de controverse. Le prisonnier retire peu de fruits des disputes. En fait de religion, ne mettez que des livres d'exposition dogmatique ou de moralité, mais des livres de premier mérite et non de vague religiosité. »

Les principes doivent être énergiquement, carrément posés : sur un chancre on ne se contente pas de mettre de l'eau de rose.

« Donnez au juif, au protestant, au catholique des livres de leur foi, mais toujours de profonde religion, de haute moralité.

» A côté des livres de religion, mettez des livres de sciences, de métiers, d'agriculture, d'histoires choisies, de voyages, purs de tableaux de mœurs équivoques ou de scepticisme religieux... »

Déposition de M. l'abbé Faivre sur le régime pénitentiaire en France, Académie nationale. Enquête parlementaire, tome I, page 304.

III.

On pourrait réduire le nombre des cellules en adoptant la mesure que j'indiquais à la Commission d'enquête ; je conserve l'es-

poir que, dans une pensée d'humanité et d'économie, le quartier agricole sera établi.

Ces paroles ne rencontrèrent point de contradicteur dans l'assemblée où elles furent produites : « C'est avec la conviction la plus profonde que je formule une proposition en faveur de la *classe rurale*; je demande pour elle un quartier spécial dans la prison.

Pendant que les habitants des villes, les ouvriers des manufactures et, en général, les hommes de profession sédentaire, habitués à la vie soit de l'atelier, soit du cabinet, s'accommoderont aisément de l'air d'une cellule, l'habitant des campagnes s'y trouvera transporté tout-à-coup dans une atmosphère étrange, énervante, meurtrière. Que voulez-vous que fasse dans cet étroit espace l'homme dont la vie se passe presque toute entière sous la voûte des cieux? Que fera dans l'immobilité à laquelle il sera condamné l'homme aux longues marches, aux rudes travaux? Que deviendront sa santé, son intelligence? En quel état sortira-t-il un jour de cet engourdissement? Vous lui offrez du travail dans sa cellule, soit; mais je vous prie, quel travail? Il ne savait manier que sa bêche, sa faux, sa charrue, ses voitures, son bétail : vous voulez lui faire apprendre un métier; mais n'est-ce pas une tâche impossible, imprudente? Ces métiers sont de la ville ou de la manufacture, voulez-vous donc en montrer le chemin à ce pauvre laboureur? ah! déjà assez d'émigration du village à la ville!!! Il nous est connu ce laboureur; ce n'est pas celui que l'on trouve au cabaret, au café, au théâtre des barrières. Il n'est pas coutumier des tribunaux correctionnels; il n'est ni le vagabond, ni l'escroc. Mon paysan est un cultivateur sérieux, garçon de ferme ou père de famille, bon citoyen de la commune, bon chrétien de la paroisse, le soutien peut-être de sa vieille mère; un jour il a eu un malheur, un accident, une faiblesse; il a commis un délit, une contravention, un crime peut-être, mais crime de passion violente, subite, de surprise, aussitôt pleuré que commis. Il a été un instant coupable; il ne l'est déjà plus, car il a expié...

« La cellule sera un danger pour notre paysan, pour sa santé, pour son esprit, pour son cœur; laissez-le travailler avec ses semblables, ces hommes-là ne s'exciteront pas au crime.

» Je rappelle donc cette proposition que j'ai formulée au congrès de Londres : *Il y a nécessité de créer des quartiers agricoles pour les condamnés.*

» Je ne parle qu'après des expériences concluantes. Notre prison départementale a une propriété rurale à moins de deux kilomètres de la ville... Par qui se faisait la culture? Par des

prisonniers. Et pourtant la prison était sise *intra muros*; jamais il n'y eut évasion ou indiscipline. Ce travail au dehors était considéré comme une récompense à la bonne conduite; on n'aurait pas voulu s'exposer à en perdre le bénéfice; on se conduisait bien. Le titre de cultivateur n'était pas suffisant pour déterminer le choix d'un individu, il fallait encore un compte moral rigoureux; ils fuyaient tout commerce avec les autres détenus...

» Tout se passait au mieux pour la santé des détenus, la sécurité des gardiens et le budget de l'établissement...

» Notre condamné rural passait de la prison à la liberté sans avoir à désapprendre un métier devenu désormais inutile, sans avoir les bras paralysés par un long désœuvrement.

» Ces hommes là ne comptaient jamais parmi les récidivistes.

» Voilà une organisation que je réclame. Elle ne demande que des terrains aux alentours de la prison et un modeste bâtiment de ferme annexé aux constructions du quartier cellulaire et où existeraient des réfectoires et des dortoirs communs. De combien de cellules couteuses on éviterait la construction!

» En dehors de leur travail des champs, ces prisonniers laboureurs vous rendront toutes sortes de services dans les gros travaux de tout l'établissement.

» Tous les intérêts de finances, de moralité, de salubrité, d'humanité, de pénalité seront sauvegardés.

« Le pays applaudirait à se sage tempérament apporté au régime cellulaire. »

Déposition de M. l'abbé Faivre. Assemblée nationale. Enquête parlementaire, Tome II, page 486.

LE PRINCE DE MONTBARREY

Par M. Léonce DE PIÉPAPE

PRÉSIDENT ANNUEL.

(Séance du 15 juillet 1886).

I

Un lieutenant-général qui, à l'exemple du prince de Montbarrey, nous a laissé dans ses mémoires des aperçus passablement malveillants sur les hommes et les choses de l'époque de Louis XVI, M. de Besenval, nous raconte qu'il était en termes assez froids avec le successeur du comte de Saint-Germain au ministère de la guerre : « Il y avait, dit-il, à peu près un an que M. de Montbarrey était adjoint à ce département, lorsque, l'ayant rencontré chez M. le duc d'Orléans, il me tira à part dans une croisée, pour me demander s'il me convenait de prendre une division. Je lui répondis que rien dans le monde ne pourrait me déterminer à servir en temps de paix avec M. de Saint-Germain ; mais que, comme j'étais bien sûr qu'il nous en ferait justice et qu'il ne tarderait pas à le chasser, j'accepterais avec grand plaisir, ne demandant pas mieux que d'avoir à faire à lui. »

« Sans me répondre autrement que par un sourire sur ce qui regardait M. de Saint-Germain, M. de Montbarrey m'offrit la division du Languedoc et du Roussillon que j'acceptai. »

Les réflexions de Besenval sont un reflet assez exact de l'opinion publique en France, au moment où le ministère de la guerre passa des mains du comte de Saint-Germain à celles du prince de Montbarrey, c'est à dire des mains du vieux réorganisateur qui, avec beaucoup d'idées et de bonne volonté, avait eu le tort grave de vouloir trop germaniser

l'armée française, à celles de l'homme de cour, qui allait laisser s'effondrer l'édifice inachevé par son prédécesseur.

L'empressement que Montbarrey mit à accueillir la demande de faveur formulée par M. de Besenvàl, et directement provoquée par l'adjoint au département de la guerre lui-même ; le sourire muet, mais expressif, avec lequel il répondit à l'irrévérencieuse insinuation qui lui était faite par un général sur le comte de Saint-Germain, alors au pouvoir, prouvait que le prince dont nous allons esquisser la carrière, songeait secrètement à supplanter au ministère son compatriote franc-comtois, son ancien protecteur aux armées et à la cour.

Cette brusque entrée aux affaires de M. de Montbarrey laisse une première impression fâcheuse sur la moralité du personnage. Ce qui tendrait à la confirmer, c'est que le prince, en prenant possession du ministère, parut avoir avant tout l'idée fixe, la coupable intention de détruire l'œuvre à laquelle il avait travaillé lui-même.

C'est là un signe de la décadence qui allait bientôt conduire la France aux portes de la Révolution française. Les écrivains du temps ne manquent pas d'invectiver M. de Saint-Germain pour s'être adjoint, dans la personne du prince de Montbarrey, un collaborateur ingrat, perfide et dangereux.

A les entendre, « n'ayant plus que cette faute à commettre, il n'eut garde de se la refuser. » Du reste, rien ne devait être épargné à la mémoire de ce ministre. Quand il mourut, au mois de janvier 1778, on oublia trop aisément qu'à côté de réformes inopportunes ou prématurées, le comte de Saint-Germain avait apporté plus d'une pierre d'attente à nos institutions militaires, pour leur réorganisation moderne. On ne se souvint guère que de ses fautes et des intérêts déchaînés contre lui. On prétendit qu'il laissait, pour son oraison funèbre, un beau sujet à traiter comme soldat, un sujet bien difficile, comme ministre.

Avec un caractère absolument différent, M. de Montbarrey doit attendre de l'histoire un jugement à peu près semblable. Il encourut de son vivant, mais pour d'autres motifs, une impopularité non moins grande. Il faut son incontestable bravoure et le souvenir de ses belles actions pendant la guerre de sept ans, pour faire oublier qu'une fois aux affaires, il se montra aussi insouciant, aussi intrigant, aussi personnel que Saint-Germain avait paru laborieux, ennemi de la faveur, désintéressé, passionné pour la chose publique.

Véritable continuateur de Louvois, le comte de Saint-Germain avait rappelé par ses travaux acharnés l'application du grand ministre de Louis XIV. M. de Montbarrey, lui, n'avait rien du XVIIe siècle; il avait tout du XVIIIe : « Superficiel, incapable d'une application soutenue et profonde, mais doué d'une intelligence qui savait démêler en un instant le nœud le plus compliqué d'une affaire », il suppléait dans les conseils, par l'habitude et la dextérité, à ce qui lui manquait de travail et de méditation.

Digne créature de M. de Maurepas, on pouvait lui appliquer le portrait que Marmontel nous a laissé de ce premier ministre, non moins léger et non moins frivole. Il semble qu'il y ait eu entre les hommes de ce temps comme un assaut d'inconséquence et d'aveuglement, qui devait les pousser peu à peu vers l'abîme, avec la nation tout entière.

L'élévation personnelle du prince de Montbarrey tint en partie, il faut bien le dire, à des influences occultes, à des intrigues féminines. La route du ministère lui fut, dit-on, tracée par le marquis de Peraz, et ce n'était un mystère pour personne à Versailles, que la marquise de Peraz ne lui avait pas refusé d'autres faveurs.

Le passage aux affaires du prince de Montbarrey a laissé peu de traces dans les archives du dépôt de la guerre. Ses mémoires fournissent du moins les éléments de sa biographie; mais il faut tenir compte en les lisant, de la vanité de leur auteur. S'ils sont d'un style lourd et diffus, ils n'en

sentent pas moins leur « talon rouge. » Ils offrent une curieuse peinture des premières années de la cour de Louis XVI, où Voltaire était le chef de la nouvelle école littéraire, et où déjà se manifestaient sourdement les symptômes avant-coureurs du grand mouvement de 1789.

La carrière du prince de Montbarrey fut, comme on va le voir, non moins agitée elle-même que l'époque retracée par sa plume.

Marie-Eléonor-Alexandre de Saint-Mauris, comte, puis prince de Montbarrey, naquit à Besançon, le 20 avril 1732, et fut baptisé à l'église Saint-Maurice.

Au seizième siècle, sa maison était entrée dans la confrérie de Saint-Georges, qui était l'arche sainte de la noblesse franc-comtoise, et qui exigeait les preuves de seize quartiers. Il manifestait beaucoup de prétentions au sujet de cette origine, bien qu'elle ne pût cependant rivaliser avec celle des premières familles de sa province.

Ces Saint-Mauris venaient du Valais. Leurs armoiries portaient la croix trefflée, qui figurait sur l'écusson de la petite ville de Saint-Maurice, en Suisse. Après le XIVe siècle, ils s'établirent en Franche-Comté et y formèrent trois branches distinctes : celle d'Augerans, celle de Fallerans, celle de Montbarrey.

Leur maison tint bientôt un certain rang dans le pays comtois. Elle y eut en fief le château de Montbarrey, sur la lisière méridionale de la forêt de Chaux, en face des rives fleuries et verdoyantes de la Loue, à l'entrée du Val d'Amour. On voit encore la motte artificielle qui servait de base à ce vieux donjon démoli depuis la Révolution, et la trace des fossés profonds qui l'entouraient. Ces fossés avaient au moins trente mètres de large. Leur berge extérieure présentait des remparts en terre d'une épaisseur extraordinaire et de huit mètres d'élévation.

C'est de cette gentilhommière que partit Jean de Saint-Mauris, beau-frère du chancelier Perrenot de Granvelle.

Il fut succesivement conseiller au Parlement de Dole, ambassadeur de Charles-Quint et de Philippe II à la cour de France, enfin principal ministre de l'archiduchesse gouvernante des Pays-Bas. Après Pavie, il négocia personnellement la rançon de François Ier.

Son petit-fils, un autre Jean de Saint-Mauris, comme lui chevalier de Saint-Georges, et de plus commandeur de Malte, se distingua à la journée de Prague. Il y fit, à la tête de ses Franc-Comtois, la défense d'un poste important, et rétablit, avec eux, cette fameuse bataille qui assurait la couronne de Bohême à l'empereur.

En récompense de ses éminents services, le souverain de l'Allemagne lui promit d'élever au titre de prince du Saint-Empire, celui des membres de sa maison qui en réclamerait la grâce. Cette promesse ne fut réalisée qu'en 1774, précisément à l'égard du prince de Montbarrey qui devint ministre de la guerre.

Son père, lieutenant-général des armées du Roi, était Claude-François-Eléonor de Saint-Mauris, comte de Montbarrey et de Sauvigney, baron de Ruffey, seigneur de Choisey et autres lieux.

Sa mère, Marie-Thérèse-Eléonore Dumaine du Bourg de Rebé, était la petite-fille du maréchal du Bourg. Elle mourut des suites de ses couches, six jours après avoir donné naissance au prince de Montbarrey, et fut inhumée dans sa terre de Ruffey, près Marnay.

Alexandre de Montbarrey passa sa première enfance à Besançon, où il fut nourri et élevé par les soins d'une tante appartenant à l'antique maison de Scey. Dès l'âge de huit ans, on l'envoya à Paris chez les jésuites. Il en sortit à douze ans, « sachant, dit-il, un peu lire et écrire, ayant quelques faibles notions de latin, mais à cela près, dans un état de véritable ignorance. »

Les traditions de sa famille le destinaient au métier des armes. Son père l'emmena en Allemagne, où il obtint la

compagnie d'enseigne-colonelle dans le régiment de Lorraine.

C'était en 1744. L'armée française était opposée à l'armée autrichienne de Charles de Lorraine.

Alexandre de Montbarrey prit part à la campagne menée sur les deux rives du Rhin, et se distingua au siège de Fribourg. Là il monta sa première tranchée et resta vingt-quatre heures à son poste.

Le lendemain matin, au petit jour, la sentinelle en faction sur le parapet, crie : Gare la bombe! Le général de Montbarrey, par un mouvement instinctif, couvre son fils de son corps. La bombe éclate et atteint légèrement l'enfant à la jambe droite. Louis XV s'intéresse à la blessure de ce cadet de douze ans, et telle est l'origine des bontés du Roi à son égard.

A treize ans, Alexandre se trouve être capitaine par rang d'ancienneté, chose qui nous paraît étrange aujourd'hui. Il vient passer l'hiver à Besançon, où son père commande l'infanterie en qualité de maréchal de camp.

Le jeune homme retourne en Allemagne en 1746 et y assiste à tous les sièges de la campagne. Elle est marquée, cette campagne, par de brillants succès, par un singulier déploiement de faste. On croit rêver, quand on en lit le détail, dans les mémoires du prince de Montbarrey. En servant ses goûts particuliers pour le luxe et les plaisirs, le maréchal de Saxe flattait en même temps les faiblesses du caractère français. Il avait introduit dans son quartier général et à la suite de l'armée tous les délassements, toutes les facilités dont les officiers avaient coutume de jouir en temps de paix. Une armée de vivandiers. une troupe de comédiens, y étaient établis. A Tongres, ce fut une représentation théâtrale qui annonça la bataille de Rocoux. L'actrice, après la pièce, chanta un couplet qui contenait le programme de l'action du lendemain.

De pareilles mœurs, il faut en convenir, offraient un mé-

diocre mode d'éducation au fils du général de Montbarrey. C'est dans cette libre existence, qu'il prit la forte dose d'irréligion et de libertinage dont il resta toute sa vie imprégné. Mais il y puisa en même temps la bravoure, l'entrain militaire.

M. de Besenval trouve qu'il débuta « comme tout le monde. » C'est là une assertion aussi malsonnante que peu conforme à la vérité. Il eut au contraire, on en peut juger, les plus précoces et les plus brillants débuts que puisse ambitionner un futur officier général.

Il assista à nos derniers jours de victoire avant nos défaites de la guerre de Sept ans.

A Rocoux, son père, qui commande la brigade de Picardie, est chargé d'une des attaques dirigées contre le village d'Ans. Alexandre sert d'aide de camp au général de Montbarrey ; il le suit à cette brillante attaque et nous en relate les péripéties avec un enthousiasme juvénile.

« Jamais, s'écrie-t-il, plus beau jour n'avait éclairé une plus belle disposition militaire, jamais plus d'ordre ne succéda plus rapidement aux mouvements désordonnés de la joie. Les trois villages, battus d'abord par une artillerie formidable, ne furent emportés qu'après plusieurs attaques. »

Le lendemain, l'armée victorieuse retourna au camp de Tongres. On alla à la comédie avec la gaieté et l'insouciance que ces fous d'officiers français y avaient apportées trois jours auparavant.

En 1747, toujours favorisé par la fortune, le jeune Montbarrey suivit encore son père à toutes les attaques du village de Lawfeld.

Il fut même légèrement blessé, au dernier assaut. Louis XV daigna remarquer que, malgré ses quinze ans à peine, il venait d'être pour la seconde fois atteint sous les yeux du roi par les projectiles ennemis.

Les troupes du général de Montbarrey furent repoussées à trois reprises, mais elles finirent par avoir raison du feu

violent qui les décimait [1]. Cette fois encore le jeune Alexandre assista au triomphe de nos armes.

Au siège de Berg-op-Zoom, à peine rétabli de sa blessure, il monte à l'assaut en tête de sa compagnie. Son père est là qui le regarde. « Ceux qui ont un cœur, dit Alexandre, peuvent juger de l'anxiété paternelle pendant ces terribles instants. »

Avec de tels faits d'armes, Montbarrey pouvait franchir rapidement les grades, sans exciter de murmures autour de lui. En 1749, à dix-sept ans, il obtenait le brevet de colonel.

Son coup d'œil militaire était déjà formé, et il commençait à juger en esprit compétent les hommes et les choses de la guerre.

Il faut lire dans ses mémoires sa peinture des marches de l'armée, se rendant au siège de Maëstricht, sous la direction du Maréchal de Saxe.

« Le tableau général, dit-il, du développement de l'armée française partant de ses différents quartiers d'hiver, celui de tous les divers approvisionnements, tant militaires que de consommation journalière, se dirigeant de tous les points de la frontière de France sur une étendue de plus de soixante lieues, marchant sur des routes différentes pour arriver au même point et presque au même jour, sans se contrarier et nuire, sont peut-être le chef-d'œuvre de l'art du maréchal des logis d'une grande armée. »

Quand sonna la dix-huitième année d'Alexandre de Montbarrey, ce colonel imberbe fut placé dans une académie de Paris pour y terminer ses classes. Mais son séjour dans la capitale profita moins à ses études qu'à ses amours. Sa nature ardente se ressentait du décousu de l'éducation et de la licence des camps. Son père avait la faiblesse de se féliciter de lui voir un entraînement prématuré pour les plaisirs, et

---

(1) V. Pajol, *Guerres sous Louis XV*, t. III, p. 539.

se vantait de reconnaître à de telles marques le sang de la famille.

Pour donner un aliment à cette imagination exubérante, il songea à marier Alexandre, mais il mourut avant d'avoir pu réaliser ce désir. Dès qu'il eut perdu son père, le jeune étourdi ne voulut plus entendre parler d'un projet d'alliance qu'il regardait comme une fâcheuse entrave pour ses plaisirs.

Il vint passer le temps de son deuil en Franche-Comté et nous vante le séjour qu'il fit alors chez sa tante de Scey. « Elle habitait Besançon, dit-il, où sa maison était le rendez-vous de toute la bonne compagnie et de toute la garnison. Malgré la médiocrité de sa fortune, elle avait une sorte de représentation très décente et très honorable. » Montbarrey profita de ce séjour aux environs de Besançon pour parcourir ses différentes terres, et se fixa, comme son père, à Ruffey, à trois lieues de cette ville.

Les voyageurs qui vont de Besançon à Gray par le chemin de fer, remarquent, un peu avant Marnay, une colline qui s'allonge au-dessus de la rive gauche de l'Ognon et se termine par un rocher sur lequel s'élève un vieux château délabré, percé de nombreuses fenêtres noircies par le temps, entouré d'une végétation qui croît en pleine liberté. C'est le château de Ruffey ; ses fossés sont en partie comblés, sa grande cour d'honneur n'est plus qu'une cour de ferme. Le vieux marin qui l'habite ne peut plus vous montrer, comme signe de l'ancienne splendeur, que l'épaisseur des murs et quelques meurtrières encore béantes. Ce manoir n'offre plus aucun des caractères qui en ont fait tour à tour un château fort et une maison de plaisance ; mais la beauté du site et l'étendue de la vue sur la riante vallée de l'Ognon, sur les montagnes de Chailluz et de Châtillon, font comprendre encore le charme qui devait s'attacher à cette résidence, lorsque le luxe et l'opulence du voisinage s'y donnaient rendez-vous.

La mort du général de Montbarrey eut une influence non

moins fâcheuse sur la carrière que sur le moral de son fils. Alexandre, ne sentant plus le frein de l'autorité paternelle, se mit à négliger le service et à quitter son régiment pour se fixer à Paris.

Maître d'une fortune qui, pour l'époque, était plus que de l'aisance, il engagea au jeu une notable partie de ses 30,000 livres de rentes, gagna considérablement et dissipa son gain dans les mauvaises compagnies. Vrai fanfaron de vices, il consacre une notable portion de ses mémoires à conter ses bonnes fortunes : « Mon existence, dit-il, dans un épanchement épicurien, était délicieuse. Dix-huit ans, des désirs de toute espèce, et beaucoup d'argent pour y satisfaire. »

Son oncle, le chevalier de Montbarrey, un second père pour lui, voulut à tout prix l'arracher à cette vie de désordre, indigne à la fois de ses traditions de famille et de ses premiers exploits. Il le chapitra si bien, qu'il finit par le déterminer à épouser la fille du comte de Mailly-Nesle, chevalier des ordres du roi, lieutenant général et premier écuyer de madame la dauphine. A l'occasion de cette alliance, Louis XV accorda une pension à Alexandre et lui fit un gracieux accueil. Sa Majesté aimait, comme on sait, les jeunes gens bien tournés, « et, dit Montbarrey avec sa fatuité habituelle, j'étais dans cette classe. »

Lorsqu'il arriva à Versailles, madame de Pompadour y régnait déjà en souveraine. Il n'eut garde de s'en tenir à l'écart. Ce n'était pas à lui que le métier de courtisan déplaisait.

Il sentit cependant le besoin de poursuivre sa carrière. Pour la rendre plus brillante, il sut habilement profiter des faveurs de la cour.

Au commencement de la campagne de 1758, il se fit donner le commandement du régiment de la Couronne, et franchit le Rhin pour aller de nouveau guerroyer en Allemagne. La bataille de Crevelt lui offrit une nouvelle occasion de se signaler.

Le comte de Clermont, qui était le général en chef, venait d'ordonner la retraite.

Dans la division de Saint-Germain, chargée de couvrir notre aile droite, le colonel de Montbarrey avait sous ses ordres deux bataillons de son régiment. Au premier signal, ils exécutent un retour offensif avec une ardeur sans pareille. Les officiers déploient le plus bouillant courage. Ils se présentent à l'attaque comme des modèles d'ardeur et de discipline. Montbarrey s'exalte en nous retraçant la belle conduite de ses officiers :

« Dans un petit moment de désordre occasionné par le feu des ennemis, je dis à M. de la Hillière, l'aîné, de la maison de Polastron, qui était aide-major du premier bataillon, et qui d'après l'ordonnance était à cheval, de mettre en règle ce bataillon. Lui, avec le plus grand calme, et comme s'il eût été à l'exercice, quoique sous un feu meurtrier, tira froidement de sa poche le contrôle du bataillon, appela les soldats compagnie par compagnie, et les réunit comme s'il eût été question d'une revue d'inspecteur..... M. le comte de Saint-Germain chargea trois fois, à la tête du régiment de la Couronne et de quelques débris de celui de la Marine, les ennemis qui se renforçaient sans cesse dans le petit bois. »

Ainsi se retrouvait la bravoure française, même au milieu des désastres de la guerre de Sept Ans.

Le comte de Gisors, ami particulier du colonel de Montbarrey, avait rencontré à Crevelt une mort devenue célèbre. Quoique blessé légèrement lui-même, Montbarrey ne consentit à abandonner le champ de bataille, que lorsque le mouvement général de retraite eut été ordonné.

« Le coup de feu qui m'avait atteint dans l'aîne, dit-il, avait porté sur les coutures de ma culotte de peau de renne. Il avait fracassé ma montre dont il avait mis le verre et les ressorts entre cuir et chair ; mais, comme il n'avait rien occasionné de dangereux, non plus que celui qui m'avait blessé à la jambe gauche, je me fis remettre à cheval et continuai

à donner mes ordres. Tandis que je dirigeais une manœuvre, une batterie ennemie commença à jouer, et les deux premiers coups de canon portèrent sur nous. Le chevalier de la Tour du Pin eut la jambe cassée par le premier boulet ; le second porta sur moi. Etant entré par le flanc droit de mon cheval avec l'étrier, il ne me toucha point ; mais l'étrier, traversant le corps de mon cheval, me fracassa le pied droit. Le cheval extrêmement vigoureux, ne tomba point sur le coup, et moi, fort échauffé de tout ce qui m'était arrivé dans la journée, je ne me sentis pas blessé d'abord. Je pressai mon cheval, que je trouvais un peu lourd contre l'ordinaire ; et, lorsque j'arrivai à portée de la brigade de la Couronne, on courut à moi pour m'engager à descendre au plus vite, de peur que ma monture, dont les entrailles pendaient entre ses jambes, ne s'abattît. J'essayai de descendre ; mais il me fut impossible de me mouvoir : on m'aida. Je perdis connaissance en arrivant à terre ; mon cheval se traîna encore quelques pas et mourut. »

Sur le compte-rendu qui fut fait à Sa Majesté de cette belle conduite, Montbarrey reçut le grade de brigadier d'infanterie : il avait vingt-neuf ans à peine.

Dans la campagne suivante, il fut mis plusieurs fois sous les ordres du comte de Saint-Germain, qui eut ainsi mainte occasion de témoigner au jeune brigadier sa satisfaction à l'occasion du service. Mais Montbarrey ne put se défendre de blâmer son chef en le voyant quitter l'armée par boutade. Les caractères des deux futurs ministres commencèrent dès lors à se dessiner dans des sens très opposés.

La fin de la guerre de Sept-Ans ouvrit à Montbarrey une voie de plus en plus brillante. Il se signala par de nouveaux faits d'armes, à Lutzelberg, à Corbach, et surtout à la bataille de la Warbourg, où le régiment de la Couronne fut particulièrement éprouvé.

En 1762, il enleva au prince de Brunswick six bouches à feu dont Louis XV lui fit présent. Elles ornèrent longtemps

l'esplanade du château de Ruffey, et furent ensuite transportées, pendant la Révolution, à l'arsenal de Besançon.

La guérison des trois blessures de Montbarrey le retint deux mois éloigné de l'armée. Son attitude à la Warbourg méritait une récompense nouvelle. Le 20 février 1761, il reçut le brevet de maréchal de camp. Tout en se montrant fier d'une distinction si prématurée, il ne quitta point sans chagrin le commandement du régiment de la Couronne, où il laissa d'unanimes regrets.

En 1761 et 1762, nouvelles campagnes, nouveaux exploits. Un jour, aux environs de Francfort, Montbarrey est chargé de déloger l'ennemi qui occupe le château de Stromvers avec 500 grenadiers et un peu de cavalerie.

Pendant la nuit, il improvise un tir à boulets rouges contre la position. Au douzième coup de canon, le feu prend en trois endroits dans le château. Le commandant et la garnison sont faits prisonniers de guerre. Montbarrey les ramène triomphalement.

La paix de 1763 lui permit de rentrer à Paris, où il était précédé par la renommée de ses belles actions en Allemagne. Aussi fut-il accueilli à la cour de la manière la plus honorable. Le roi l'entretint avec d'affectueux éloges de son affaire de la Warbourg. Dès que la maison de Monsieur fut organisée, Montbarrey fut appelé au poste de capitaine des Cent-Suisses.

On s'étonnait à Versailles qu'un homme ayant passé dans les camps toute la première partie de son existence, parlât avec la plus grande facilité sur les choses militaires dont il devait plutôt connaître la pratique que la théorie. Il eut surtout le talent, en bon courtisan qu'il était, de se faire bien venir de M. de Choiseul, alors ministre de la guerre. Choiseul appréciait ses idées, tout en faisant des réserves sur le temps qu'il leur faudrait pour porter des fruits; « car ce n'est pas, disait-il, pendant une guerre malheureuse qu'il est facile de créer les instruments de la guerre. »

Dès cette époque, frappé des désastres essuyés par l'armée française pendant la guerre de Sept-Ans, et devançant les plans qu'allait bientôt mettre à exécution le comte de Saint-Germain, Choiseul s'était proposé d'introduire parmi nous les principes de la tactique allemande.

Telle fut l'origine de l'ordonnance provisoire de 1764. M. de Montbarrey, qui avait la confiance du Ministre, fut chargé d'aller expérimenter cette ordonnance à Cambrai.

« J'y remarquai, dit-il, le désir du bien : mais je ne pus m'empêcher d'y reconnaitre en même temps le goût de la nouveauté. Il y a dans l'ordonnance des obscurités et des incohérences. »

Montbarrey la révisa, et, en huit jours la rendit pratique. Les changements qu'il y introduisit plurent au ministre, cependant peu disposé d'ordinaire à admettre la discussion de ses idées. Le nouveau texte fut adopté, et M. de Choiseul le présenta à l'armée comme la base d'une réglementation à suivre.

Un jour, pendant un voyage à Marly, se trouvant tête à tête avec le duc de Choiseul, Montbarrey lui rend compte en détail de ce qu'il a fait pour rectifier l'ordonnance. Le ministre lui prête tout d'abord une oreille attentive, puis l'interrompt et soudain lui saute au cou, en s'écriant : « Au diable maintenant les faiseurs de projets qui m'assaillent chaque jour ! Il n'en est pas qui puissent tenir devant vos idées ! »

On remarque dans les mémoires de Montbarrey des critiques assez vives sur le maréchal de Belle-Isle et le ministre Choiseul. La fortune du premier de ces personnages lui semble s'être évanouie en fumée. Le ministère du second trouve plus aisément grâce devant lui, malgré la supériorité qu'il s'attribue volontiers à lui-même sur ses contemporains.

Il a beaucoup connu M. de Maurepas. Tout en portant aussi sur ce futur collègue le jugement caustique dont il a les instincts perpétuels, il se vante de lui avoir inspiré une

sympathie irrésistible. Du reste il se rapproche de Maurepas par la frivolité et la légèreté de caractère.

Alexandre de Montbarrey passa à la cour l'hiver de 1764 à 1765. Il fut ensuite envoyé à Besançon comme inspecteur général. Dans sa ville natale, le ministre lui confia l'instruction de huit bataillons d'infanterie, sous la haute direction du maréchal de Lorges qui commandait la province de Franche-Comté. Les deux hommes étaient faits pour se comprendre et s'apprécier. Le maréchal de Lorges avait à Besançon une grande représentation qui lui était facilitée par son opulence. Montbarrey, non moins ami du faste, chercha à rivaliser avec lui pour son état de maison, quoique avec des moyens de fortune très inférieurs.

Il ne resta que deux années en Franche-Comté, puis reçut une autre inspection à Perpignan. En 1769, on le retrouve à la cour, toujours brillant et fastueux. Son nom est désormais bien posé à Versailles. Il raconte avec une fatuité complaisante le personnage qu'il joue dans les coulisses du château, voire même dans les ruelles de la ville et des faubourgs. C'est le règne de la Du Barry, le déclin de la Pompadour. C'est la ruine du crédit de Choiseul. Montbarrey nous laisse deviner qu'il eut le talent de se détacher peu à peu du ministre en défaveur. Ce n'est pas une excuse suffisante pour les basses intrigues où il trempa, que la franchise presque naïve avec laquelle il en fait part à la postérité.

Malgré l'ingratitude de Montbarrey, Choiseul lui garda ses bonnes grâces jusqu'à sa chute et lui fit promettre en 1768, pour l'anniversaire de la réunion de la Franche-Comté à la France, le diplôme de prince de l'Empire.

Madame de Montbarrey avait alors son tabouret à la cour. Mais elle donna au prince l'exemple du détachement des grandeurs, en abandonnant sa charge, pour venir chercher le repos sous les ombrages de Ruffey.

Il semble qu'à la mort de Louis XV, Montbarrey se soit réveillé à son tour de la léthargie où l'encens des cours

l'avait un instant plongé. Les scandales de la fin du dernier monarque étaient faits pour détourner un soldat de ce triste spectacle; il redemanda du service militaire et reprit ses tournées d'inspection, interrompues pendant les quatre dernières années.

M. de Muy, successeur de Choiseul, n'avait fait que traverser le ministère de la guerre. A l'avènement du comte de Saint-Germain, une ère de fortune inespérée s'ouvrit pour Montbarrey. Le nouveau ministre de la guerre parla à M. de Maurepas de son estime pour le jeune général, de ses anciennes relations en Franche-Comté avec la famille de Saint-Mauris-Montbarrey, enfin du désir qu'il avait de prendre pour auxiliaire, son compatriote, le héros de la Warbourg. Après cet entretien, Saint-Germain fit venir Alexandre, puis se rendit avec lui et M. de Maurepas dans le cabinet du roi. « J'ose supplier Votre Masjeté, dit-il, de confirmer le choix auquel je me suis arrêté. »

Louis XVI prit la plume et signa. Montbarrey était directeur de la guerre, poste créé pour lui, et qui jusqu'alors n'avait jamais existé dans aucun temps.

Montbarrey reçut la surveillance des bureaux de la guerre et l'examen des mémoires des officiers. Ses fonctions correspondaient à peu près à celles qui incombent aujourd'hui au chef d'état-major général du ministre.

Il s'appliqua tout d'abord à étudier le caractère de Saint-Germain, et s'acquitta de cette tâche avec un esprit de malveillance aussi peu honorable pour ses sentiments propres que nuisible aux intérêts mêmes du ministre.

S'il ne se posa point absolument en espion de son chef, la vérité oblige à dire qu'il s'en fallut de peu. En faisant connaître à Maurepas la part de confiance que Saint-Germain lui avait déléguée, il laissa entendre qu'il en abuserait au besoin, et ne se ferait pas faute de contrecarrer systématiquement les agissements du ministre, son bienfaiteur.

Il ne craignit pas de se mettre sourdement en opposition avec lui et de blâmer jusque devant le roi la plupart de ses réformes, surtout la suppression de la maison militaire.

Bientôt une influence rivale faillit contrarier les projets ambitieux que M. de Montbarrey dissimulait sous ce jeu plein d'audace. Le comte de Saint-Germain était assez favorable à la tradition monarchique en vertu de laquelle le ministère avait été longtemps confié à des gens de robe. Il rappela donc auprès de lui, en qualité d'intendant de l'armée, l'intendant de Hainault, M. Sénac de Meilhan.

Avec la clairvoyance de l'homme menacé dans ses intérêts, le prince de Montbarrey avait compris qu'il fallait barrer la route à ce compétiteur, esprit fin et délicat, correspondant de Voltaire, très assidu auprès des Choiseul et des Noailles, rêvant à la suite de Turgot les destinées de l'homme d'Etat.

Saint-Germain eut la faiblesse de sacrifier cet intendant à la jalousie d'un auxiliaire qui était déjà presque un rival. M. de Meilhan, appelé à d'autres fonctions, se montra ulcéré de sa disgrâce. Ses écrits devinrent violents contre le ministre de la guerre au pouvoir et contre le ministre Necker qui avait, paraît-il, contribué à cette chute inattendue.

Demeuré maître de la place, Montbarrey ne songe plus qu'à s'y établir solidement. Il réussit à se faire nommer secrétaire d'Etat de la guerre en survivance. Il devient ainsi le second de M. de Saint-Gernain et son héritier présomptif, ce qui lui fait donner le surnom de prince héréditaire. Le mot est attribué à M. de Maurepas.

Le prince avait 60.000 livres d'appointements, et menait grand train.

Sa renommée guerrière et surtout ses agréables qualités d'homme du monde lui créèrent de nombreux protecteurs : le duc d'Orléans, le duc de Choiseul, M. de Maurepas. Il se sentait fort de sa popularité à la cour, et ne craignait

point d'élever la voix contre les idées du ministre dont il dépendait.

Il avait aussi des difficultés retentissantes avec le maréchal de Broglie, grand partisan des idées nouvelles en stratégie, qui formaient, sous le nom d'école de Metz, une petite église presque allemande. Montbarrey n'en partageait pas les théories et se montrait avant tout Français. Félicitons-le de ses tendances patriotiques, sinon de l'esprit d'indiscipline qu'il mit à faire passer ses idées dans ses actes.

« Selon moi, dit-il, les novateurs tendaient à dénaturer l'esprit national militaire, pour nous donner un air germanique et prussien. Je voyais avec douleur qu'on parviendrait à faire perdre au soldat français le caractère distinctif de vélocité et d'intrépidité qui avait fait sa réputation, et qu'on étoufferait son enthousiasme sous des formes qui faisaient envisager les troupes étrangères comme supérieures, puisqu'on les lui donnait pour modèles. »

..... « L'introduction des coups de bâton, comme punition militaire, devait avoir, selon moi, les plus graves inconvénients. » Montbarrey s'élevait avec une juste indignation contre toute tendance à dénaturer l'esprit militaire français, mais il avait tort de crier son opposition sur les toits.

Les tiraillements du cabinet s'accentuèrent surtout dans les discussions du conseil supérieur de la guerre, création de M. de Saint-Germain. Montbarrey ne dissimulait pas à ses collègues, que, malgré des talents et une réputation militaire incontestables, le comte de Saint-Germain était insuffisant; qu'il arrivait au ministère dix ans trop tard; qu'il n'avait plus les forces nécessaires pour soutenir longtemps un fardeau tel que celui qui lui était imposé par une réorganisation totale de l'armée.

Montbarrey ne le ménage pas plus que les autres dans ses mémoires. Il le traite de vieil entêté, caduc, atrabilaire, étranger aux détails de l'administration militaire en France, esclave de ses bureaux, plus encore de ses propres visées.

Tous les soirs, en sortant de son cabinet, le ministre excédé de travail, se répandait en plaintes amères sur son personnel, « et nominativement, dit Montbarrey, sur le compte du dernier chef de bureau avec lequel il avait travaillé.... sans trop se mettre en peine des gens qui l'entendaient exhaler ses plaintes. »

Chacun de ses mots, rapporté, amplifié souvent par le directeur du ministère lui-même, augmentait le mécontentement des sous-ordres contre le comte de Saint-Germain. Montbarrey prétend, pour se justifier, ne s'être permis d'observations critiques contre son chef, qu'après avoir reçu du roi le titre de secrétaire d'Etat en survivance « et dans les cas très rares où il croyait le bien du roi et de l'Etat essentiellement intéressé. »

Les autres mémoires du temps démentent cette restriction prudente. Tout porte à croire au contraire qu'on assista dès lors à un désaccord perpétuel entre le ministre et son adjoint.

Les situations respectives du ministre et du secrétaire d'Etat devenaient intolérables. L'idée de nommer M. Sénac de Meilhan intendant de la guerre n'avait été, de la part de Saint-Germain, qu'une tentative insidieuse pour combattre au ministère l'influence de plus en plus prépondérante de Montbarrey.

Ce dernier qui, malgré ses intrigues, flairait et redoutait une prochaine disgrâce, préféra mettre sa dignité à couvert en présentant sa démission au ministre. « Ma position amphibie ne peut plus, dit-il, que gêner les rouages de la machine. »

Mais bien peu de temps après, la roue de la fortune avait tourné. Saint-Germain était tombé lui-même sous le poids d'une cabale militaire, et le prince de Montbarrey, à qui souriaient désormais toutes les faveurs de la cour, pouvait écrire aux gouverneurs et commandants de provinces :

« J'ai l'honneur de vous prévenir que le Roi ayant agréé

la retraite de M. le comte de Saint-Germain, S. M. a bien voulu me charger seul du département de la guerre. En conséquence de cette marque de ses bontés et de sa confiance, etc..., (1) »

II

Il n'était pas possible d'offrir un plus parfait contraste que le comte de Saint-Germain et le prince de Montbarrey. Le premier avait des manières rudes, soldatesques, des allures gauches, plutôt allemandes que françaises, un caractère tout d'une pièce renversant sur son chemin les obstacles, au risque de se briser lui-même.

Le second était avant tout un homme de plaisir, plus préoccupé de ses propres intérêts que de la chose publique, ayant bien ses idées personnelles, mais manquant de fermeté ou de persévérance pour les faire prévaloir, paresseux et vain, rachetant du moins ses défauts, si ce n'est ses vices, par un passé militaire presque aussi brillant que celui du comte de Saint-Germain.

Le prince de Montbarrey, une fois parvenu aux affaires, écouta tout le monde avec l'apparence de l'intérêt. Il promit tout ce que lui demandèrent les solliciteurs. Mais on ne tarda pas à s'apercevoir que sa facilité n'était qu'indifférence, et qu'il ne fallait faire aucun fonds sur ses promesses. Son administration souleva bientôt des plaintes générales. Quand il reprit, en les modifiant, les innovations de Saint-Germain, sa lenteur le fit taxer d'irrésolution, et sa douceur passa pour faiblesse.

Tout d'abord il proposa au roi d'annuler certaines ordonnances de son prédécesseur, ces changements que M. de Saint-Germain avait calqués sur le régime prussien ou autrichien, « ayant à ses yeux le grave inconvénient de faire

---

(1) Dépôt général de la guerre : carton *Intérieur*. — Lettre du 2 septembre 1777.

totalement disparaître le caractère français dans le militaire. » Il affectait de ne voir dans ces ordonnances qu'une imitation servile de nos voisins d'outre-Rhin, « tandis qu'avec nos mœurs et nos habitudes de guerre, pensait-il, nous avions, depuis un siècle agrandi la France en Roussillon, en Flandre, en Lorraine, en Alsace et en Franche-Comté. »

Il ne voulut point cependant débuter par une commotion générale, au moment où il considérait la guerre avec les Anglais comme imminente. Il renferma donc une partie de ses plans dans ses cartons, pour en faire usage, lorsque les circonstances lui paraîtraient plus opportunes.

Son premier soin fut de réorganiser les bureaux du ministère. Il fit décider le rétablissement sur son ancien pied de l'école royale militaire. Le but bienfaisant du fondateur de cette école avait été de venir au secours des enfants de nobles et d'officiers, auxquels des parents pauvres ne pouvaient donner une éducation convenable. Saint-Germain l'avait remplacée par d'autres écoles réparties entre nos grandes villes de guerre, au nombre de cent à cent cinquante, pour y recevoir des élèves entretenus aux frais du Roi. Rien ne manquait au genre d'éducation qui y était donné. Le rétablissement de l'ancienne école parut donc une dépense inutile, et cette mesure de Montbarrey fut très critiquée (1).

Le nouveau ministre s'occupa ensuite des effectifs. Il porta le nombre des troupes régulièrement entretenues à 220,000 hommes, dont 160,000 d'infanterie et 60,000 de cavalerie. Il s'efforça de limiter l'infanterie aux troupes nationales seules, sauf 12,000 suisses qu'il conserva comme gardes du corps du roi, et un petit corps irlandais qu'il maintint par égard pour sa fidélité et sa valeur éprouvées.

Les troupes provinciales étaient alors composées de l'élite de la nation française. Mais le choix de leurs oficiers laissait à désirer. Il était confié aux intendants des provinces, qui

---

(1) MÉTRA, v. 273.

s'en reposaient eux-mêmes sur leurs subdélégués. C'était là une porte ouverte à de basses intrigues. Montbarrey proposa au roi d'attribuer au département de la guerre la nomination de tous les emplois de milice. et d'attacher à chaque régiment d'infanterie française un bataillon de ces troupes provinciales, sous le titre de bataillon de garnison du régiment.

Il demanda en outre la formation en compagnies et en bataillons, de cent mille hommes de milice, dont la répartition serait faite dans les provinces selon la population de chaque commune ou paroisse, et qui seraient tirés au sort parmi les célibataires ou les veufs. Les commandements de cette milice devaient être confiés, comme dans les troupes territoriales actuelles, à des officiers retirés du service, et ces officiers devaient être assujettis à trois réunions par an, pour passer la revue de leurs hommes et vérifier les contrôles de leurs bataillons.

Le roi n'avait pouvoir de mettre en campagne que les troupes régulières. La milice pouvait seulement être réunie dans les garnisons et sur les frontières, pour la défense même du territoire. On voit que notre organisation moderne se rapproche beaucoup de celle-là.

Ainsi, un certain nombre de bataillons de milice devaient être groupés en temps de guerre et former ce que nous appellerions aujourd'hui des régiments de marche, des corps spéciaux destinés à servir d'auxiliaires aux régiments d'artillerie, et en nombre égal. Six régiments de milice furent attachés en outre au service de l'état-major des armées. Six régiments d'élite de ces mêmes troupes furent formés, pour en faire des corps de grenadiers royaux portant les noms des six principales provinces frontières du royaume. Chacun de ces corps était commandé par un lieutenant-colonel.

Montbarrey vit dans les innovations dont on vient de lire l'aperçu, un moyen de détruire le préjugé qui regnait parmi les troupes régulières contre la milice. Il se proposa d'unir

l'infanterie française à l'existence de cet arrière-ban, dans une solidarité commune, en partie basée sur l'espoir qu'auraient les officiers d'obtenir à leur tour des commandements de bataillons provinciaux. C'étaient là de sages principes auxquels nous devions revenir plus tard.

Malheureusement cette organisation fut éphémère, comme le fut en général toute l'œuvre de Montbarrey. L'homme n'inspirant pas de confiance, ses créations ne pouvaient avoir ni solidité ni durée.

A l'exemple de son prédécesseur, il s'occupa aussi de la réduction des grandes charges. Mais en même temps, au vif scandale de ceux qui affectaient de ne voir dans cette institution qu'une dépense inutile, il rétablit la maison militaire du roi, dont la suppression lui avait paru maladroite et funeste. Il lui semblait essentiel de faire revivre ces brillants corps et cette représentation fastueuse qui intéressaient à ses yeux le prestige de l'armée. « J'étais loin de prévoir, dit-il, que quinze ans plus tard on verserait des larmes de sang sur la destruction totale d'une institution, dont l'existence eût épargné à la nation française un opprobre ineffaçable ! »

La charge de grand-maître de l'artillerie de France était devenue une véritable sinécure. Déjà le duc de Choiseul avait voulu précédemment réunir tout ce qui tenait à l'artillerie, dans un même corps appelé « corps royal de l'artillerie. »

La place de premier inspecteur de cette arme était alors remplie par M. de Gribeauval, homme de talent dont la réputation s'était solidement établie à la guerre, et qui a, dans l'artillerie française, un nom presque égal à celui de Vauban dans le génie. Il avait été envoyé à la cour de Vienne, pour y diriger les écoles d'artillerie qui s'y trouvaient en formation sur le modèle des nôtres. De retour en France, il ne tarda pas à devenir le chef suprême du corps royal de l'artillerie. Bien que Gribeauval fût très opiniâtre dans ses idées, Montbarrey ne trouva pas chez lui de résis-

tance trop vive. Avec beaucoup de ménagements pour l'amour-propre, beaucoup d'éloges pour la capacité et les services de cet éminent réorganisateur, le ministre sut contenir le besoin instinctif d'opposition qu'il avait reconnu dans son esprit.

Il fut en dissentiment avec Gribeauval pour l'organisation de nos établissements militaires, notamment pour la situation des fonderies et des arsenaux qui était, il est vrai, des plus défectueuses.

Louis XIV, n'envisageant que des guerres continentales, avait installé ces fonderies et ces arsenaux seulement sur les frontières de l'Est et du Nord. Mais, à l'époque où nous sommes parvenus, en 1778, lorsqu'une guerre de mer et d'outre-mer fixait tous les regards, que les marines de toutes les nations européennes avaient acquis une puissance formidable, les mêmes efforts devaient être faits par chaque partie intéressée. L'accroissement de la marine anglaise obligeait donc la France à des préparatifs en proportion avec les plans d'attaque et de défense que les circonstances pouvaient faire adopter.

Cette considération détermina le ministre de la guerre à proposer au roi la ville de Laval pour l'installation d'une nouvelle fonderie et d'un dépôt général d'artillerie. Gribeauval protesta, Montbarrey passa outre. On vit bientôt qu'il avait raison et qu'il était opportun de rapprocher de la région de l'ouest les établissements militaires du royaume. Car, pour faire arriver en Normandie et en Bretagne le nombreux matériel nécessaire aux préparatifs de la guerre d'Amérique, il fallut le tirer à grande peine des points les plus éloignés du territoire. Ces transports, outre leur énorme cherté, entraînèrent une perte de temps considérable Par malheur le projet, quoique très avancé, au moment de la chute du ministère Montbarrey, n'aboutit pas, et fut comme tant d'autres abandonné par son successeur.

Sous la confusion des règlements militaires alors en vi-

gueur, les premières idées de mobilisation commençaient à se faire jour. Montbarrey mettait à l'étude une ordonnance qui ne fut terminée qu'un peu plus tard, sous un autre ministère, et porta la date du 17 mars 1788.

Cette ordonnance devait réaliser de réels progrès, en prescrivant que les troupes du roi fussent toujours disposées à entrer en action, et à cet effet, toujours divisées, organisées, équipées et pourvues de tous leurs effets de campagne, comme elles doivent l'être à la guerre, en sorte que la paix fût pour elles une école constante de discipline et d'instruction, en même temps qu'elle serait pour les officiers généraux une école de commandement. »

..... « En attachant d'une manière permanente des officiers généraux à ses troupes, Sa Majesté, dit l'ordonnance, a dû en même temps fixer et concilier respectivement l'autorité et les fonctions des commandans dans ses provinces, et celles des commandans divisionnaires de ses troupes; et ensuite établir entre les commandans des divisions et les officiers généraux qui seront employés sous eux, ainsi qu'entre ces derniers et les commandans des régimens, un ordre et des règles de subordination de service, et de relations de compte, qui ne laissent aucun prétexte à l'arbitraire... »

« Tous les régiments, tant d'infanterie que des troupes à cheval de Sa Majesté, seront et demeureront constamment formés en brigades, composées chacune de deux régiments et commandées par un maréchal de camp.

» Cet ordre, à moins de circonstances extraordinaires, sera invariable, tant à la paix qu'à la guerre. »

« Toutes les troupes de Sa Majeste seront partagées en vingt-une divisions. »

La même ordonnance renferme de curieuses instructions pour la vie privée des officiers.

« Sa Majesté, stipule-t elle, ne prescrit rien de fixe et de précis aux commandans de ses provinces, relativement à

l'état de leurs maisons et de leurs tables; mais elle les invite à se contenir à cet égard dans les bornes strictes de ce qu'exigent la convenance de leur état et la représentation que cet état leur impose.

» A l'égard des commandants de division, ils ne pourront avoir à leur table que seize plats au plus, en deux services ou en un seul.

» Tout maréchal de camp, douze au plus, en un ou deux services, et tout colonel, dix au plus.

» La chère sera simple et militaire, sans aucune recherche de luxe; on ne pourra faire usage ni de cristaux, ni de fruits montés.

» Les jours de grande manœuvre, même dans les camps de rassemblement, les haltes seront défendues.

» Si deux officiers généraux ou colonels jugent à propos de réunir leurs maisons, ils ne pourront faire servir à une seule table, qui leur sera commune, que le même nombre de plats... »

Montbarrey, homme de plaisir et de luxe, n'avait peut-être pas inspiré lui-même cette dernière disposition de l'ordonnance. En tous cas, il s'était occupé personnellement des détails relatifs à l'existence des officiers subalternes, à la forme militaire, au meilleur choix des bas officiers, qu'il considérait comme l'âme du service, enfin à l'instruction individuelle du soldat.

Il voulait pour les recrues la fréquence des exercices, « destinés, selon lui, à les faire passer de l'état brut et empêché du cultivateur, à l'état d'agilité nécessaire ; » mais il voulait aussi l'exemption à titre de récompense en faveur des hommes déjà dégrossis.

A cette époque, l'armée prussienne servait pour ainsi dire en tout de modèle aux armées européennes; les formes et les idées allemandes avaient fait invasion dans tous nos rangs. Ramenés à l'étude de leur métier par la lecture des nouveaux ouvrages militaires, dont l'éclosion pullulait

comme aujourd'hui, les officiers français discutaient à perte de vue sur les avantages comparés des systèmes de tactique en présence. Montbarrey soumit la tactique allemande à des épreuves suivies, dans le camp de Vaussieux en Normandie (1).

On vit alors en antagonisme, et plus acharnés que jamais les uns contre les autres, les partisans et les détracteurs du règlement prussien : d'un côté l'ordre profond, préconisé par M. de Mesnil-Durand, de l'autre l'ordre mince prôné par M. de Guibert fils, qui l'avait vu pratiquer à Berlin.

Le Ministre se montra partisan déclaré de l'ordre profond, qui était véritablement, selon lui, l'ordre français ; « c'est-à-dire, observe-t-il, ce qui convient le mieux et ce qui est le mieux a adapté au caractère national, à la vivacité française, au premier jet de la valeur, auquel rien jusqu'alors n'avait pu résister.

« J'aurais voulu conserver cette base comme le feu sacré, ne point permettre qu'on élevât le moindre doute sur son utilité. Tout mon système de tactique aurait été établi d'après ce principe invariable et conservateur de l'honneur des armes françaises ; et j'aurais souhaité que toute l'attention militaire se fût portée à adopter ce système fondamental, plutôt qu'aux déploiements savants qui ont caractérisé les évolutions prussiennes ; mais que, dans le cours ordinaire de la vie militaire, rien ne fût changé à l'ordre profond anciennement établi. »

« J'aurais voulu surtout qu'on garantît, par tous les moyens possibles, les militaires de tous les rangs, et surtout les jeunes gens, de l'enthousiasme pour les principes prussiens en particulier, et pour les principes étrangers en tout genre. »

---

(1) Voir aux archives du dépôt de la guerre le carton du camp de Vaussieux. — Il y avait à ce camp 60 bataillons, 40 escadrons de dragons, 40 pièces de canon.

Ainsi, l'on était bien loin, en ce moment, de l'ordre dispersé, qui est devenu la base du combat moderne.

Le ministère admit en définitive les principes de Guibert, d'après lesquels on rédigea l'ordonnance de 1791, celle qui organisait l'armée française à la prussienne. Parmi les partisans de Guibert réunis au camp de Vaussieux, figuraient Rochambeau et Wimpffen. Quelques années plus tard, lorsque Carnot prit la direction du ministère, ce fut la tactique de Guibert inaugurée du temps du prince de Montbarrey, qu'il eut à discuter à son tour, et qu'il réforma, en vue d'adopter une tactique moins compassée.

Malgré ses répugnances pour les formations en essai, Monbarrey ne crut pas devoir s'opposer à des épreuves que l'opinion réclamait avec insistance ; mais ces épreuves, sans rien trancher, n'aboutirent qu'à aigrir de plus en plus les esprits sur ces questions de théorie pure, aujourd'hui fort oubliées.

Des préoccupations plus intéressantes semblaient de nature à fixer l'attention du ministre de la guerre : c'étaient les évènements d'Amérique, dont le contre-coup allait se faire vivement sentir en France, et rendre à notre gloire militaire éclipsée un éclat inespéré.

La lutte des Etats-Unis contre l'Angleterre venait de commencer. Les Français armaient en silence, et n'attendaient qu'un succès des Américains pour se déclarer ouvertement en faveur des « insurgents, » comme on les appelait.

Tout en poursuivant ses préparatifs de guerre, Montbarrey se montrait partisan de la paix. Il jugeait que, depuis trois ans, on avait beaucoup trop ou beaucoup trop peu fait. Il soutenait qu'entre deux peuples aussi puissants que les Français et les Anglais, toutes les demi-mesures étaient grosses de dangers sans profits; que les avantages commerciaux offerts à la France par les Américains, pouvaient se réaliser seulement dans un avenir éloigné; qu'il paraissait sage, pour une puissance ayant des colonies lointaines, d'éviter

avec soin les puissances rivales; que les libéraux exportés dans le Nouveau Monde avec La Fayette, pourraient devenir des sujets dangereux; qu'on risquait de faire le jeu des états du Nord, toujours prêts à se réjouir de voir s'user nos moyens de restauration intérieure dans la querelle mexicaine.

Ces idées personnelles mettaient le prince de Montbarrey en complet dissentiment avec le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, son introducteur dans le conseil. Vergennes voulait saisir l'occasion de contribuer à l'abaissement de l'Angleterre, en aidant l'insurrection des colonies d'Amérique, en facilitant de tout son pouvoir le départ de La Fayette et de ses amis pour le Nouveau-Monde, ainsi que les envois d'armes de Beaumarchais.

L'illustre auteur du *Mariage de Figaro*, jeté par son esprit libéral et novateur dans le grand courant de l'indépendance américaine, pressait avec ardeur le roi et M. de Vergennes d'accorder au moins aux Américains l'appui secret du gouvernement français. Envoyé en Angleterre pour étudier la situation, il continua d'y plaider la cause des Etats-Unis, avec la chaleur et la ténacité qu'il apportait à toutes choses. Son éloquence finit par ébranler Louis XVI et son ministre des affaires étrangères. Beaumarchais eut ainsi la plus grande part aux résolutions du cabinet de Versailles. Après avoir été l'agent le plus actif de la préparation de cette guerre, il devint en quelque sorte la cheville ouvrière des opérations entreprises.

A son retour dans son pays, Franklin avait rapporté au Nouveau-Monde plus que de simples politesses, l'assurance de secours indirects. Dès l'avènement de Louis XVI, le ministre avait fait passer aux Américains les mêmes promesses, et peut-être en plus quelques secours pécuniaires, jusqu'au moment où la cour toléra le départ de La Fayette et de ses compagnons.

Le cabinet de Saint-James n'avait pas tardé à s'apercevoir de l'appui que nous accordions aux rebelles. Il n'ignorait

pas que le ministre fermait les yeux sur les marchés très étendus, conclus avec les chefs de la révolte par Beaumarchais et antres aventuriers commerçants. Des raisons diplomatiques seules l'avaient empêché de déchirer le voile dont nous nous couvrions, et de nous déclarer formellement la guerre.

Cette déclaration souhaitée par la nation britannique, n'était différée par le cabinet de Saint-James qu'en raison de la prudence et à défaut de moyens d'action suffisants.

En réalité, nous causions aux Anglais tous les maux qui peuvent résulter d'une guerre ouverte. Nous devions donc nous attendre à ce que le gouvernement britannique ne laissât échapper aucune occasion de se venger de nous, sous le masque perfide d'une paix apparente dont il ne pouvait être dupe.

Le comte de Saint-Germain avait, par ordre du roi, rassemblé dans les provinces de Flandre, Picardie, Normandie, Bretagne et Aunis, un nombre suffisant de troupes, afin de les mettre à l'abri de toute entreprise ennemie. La Bretagne étant la province dont les côtes avaient le plus d'étendue, et se trouvant la mieux disposée pour donner du secours aux autres, le prince de Montbarrey jugea qu'on y devait réunir tout ce qui constitue une armée dûment approvisionnée.

Le roi d'Angleterre finit par s'émouvoir de ces préparatifs, et écrivit à Louis XVI une lettre par laquelle il s'efforça de conjurer une rupture avec la France. Louis XVI lui répondit qu'il ne pouvait rien changer à son plan, « à moins que, pour préliminaires d'arrangement, l'Angleterre ne vînt à restituer à la France tout ce qu'elle lui avait enlevé dans les dernières guerres, contrairement au droit et à la raison. »

Quelques jours après, le 26 avril 1777, La Fayette partait pour l'Amérique.

Il avait vingt ans, était dans la première année de son

mariage. Il laissait sa jeune femme grosse, et s'arrachait, en partant, à toutes les joies, à toutes les espérances de la famille. Il acheta secrètement un vaisseau, et, bravant les défenses du roi, les objurgations des siens, il s'embarqua pour traverser l'Océan. « Dès que je connus la querelle, dit-il lui-même, mon cœur fut enrôlé, et je ne songeai plus qu'à joindre mes drapeaux. »

L'effet produit fut considérable. Les Français affluèrent en Amérique. Les Américains eurent bientôt des armes et remportèrent des succès. La France entière s'allia avec les révoltés d'outre-mer. Louis XVI et M. de Vergennes furent entraînés dans ce grand courant de l'opinion. Au mois de février 1778, le traité d'alliance avec les Etats-Unis était signé.

« Il s'agissait pour nous, dit Michelet (1), de nous perdre et de nous ruiner. » L'argent nous manquait, et personne ne voulait nous prêter. Mais Necker, avec son esprit fertile en ressources, frappa la terre du pied, et en fit sortir les subsides nécessaires à cette guerre lointaine.

L'ardeur pour les Américains était universelle en France. La Fayette avait entraîné à sa suite une foule de jeunes gens et de volontaires. Les uns étaient empressés de fuir leurs créanciers. « D'autres, dit le Prince de Montbarrey, échauffés par les principes de la nouvelle philosophie, croyaient se dévouer, en chevaliers errants, au salut d'un peuple armé pour conquérir sa liberté sur des ministres oppresseurs ; et le reste enfin était entraîné par cet esprit d'imitation, défaut si naturel à la partie de la nation française qui raisonne peu. »

Soyons moins sévères dans nos jugements que ce contemporain sceptique, et reconnaissons que l'expédition d'Amérique, si nouvelle alors pour nos mœurs, chatouillait agréablement notre esprit chevaleresque. Elle pouvait passer pour une sorte de croisade.

---

(1) *Histoire de France*, t. XVII, p. 179.

Malgré les observations critiques de Montbarrey, qui ne furent pourtant pas isolées dans le conseil, on se détermina à fermer les yeux sur le départ des volontaires français allant servir de leurs personnes la cause des Américains révoltés, et on toléra l'envoi des secours en tout genre qui leur furent fournis par le commerce.

Montbarrey trouvait que c'était déjà trop, et cependant ces modiques secours devaient avoir pour premier résultat de retarder la soumission des Américains à la métropole. Malheureusement le cabinet de Versailles ne sut pas profiter de ce que l'Angleterre, médiocrement gouvernée, n'était point prête à la lutte. Quand la guerre fut devenue inévitable, il ne vit pas qu'il fallait séparer l'Angleterre de l'Inde, où, depuis 1763, la politique britannique avait pris un développement considérable. Les ministres de la guerre et de la marine semblèrent rivaliser d'imprévoyance à ce sujet. Ils n'envoyèrent pas un seul soldat dans l'Inde, où ils auraient pu trouver d'utiles alliés contre l'Angleterre.

Jusqu'alors, en Amérique, les succès des deux partis s'étaient à peu près équilibrés. Mais la défaite de lord Cornwallis et la capitulation de Sarratoga firent pencher la balance du côté des rebelles.

Montbarrey, voyant qu'il n'y avait plus d'irrésolution possible, se mit à conclure de grands marchés avec les fournisseurs, et à préparer de vastes magasins sur les frontières. Il adopta insensiblement la méthode large et dépensière du duc de Choiseul, qui convenait à son goût pour le faste. Mais il était sans cesse contenu par la parcimonie de Necker, qui lui retranchait ou lui refusait impitoyablement les subsides.

« Devancez vos ennemis, avait dit Franklin aux ministres de Louis XVI ; agissez envers eux comme ils ont fait à votre égard, en 1755 ; que vos vaisseaux prennent la mer avant toute déclaration de guerre. Il sera temps de parler, lorsque la flotte française barrera le passage à la flotte de l'amiral Howe, qui s'est aventurée à remonter la Delaware. »

Ce hardi projet répugnait à la droiture et à la timidité naturelle du roi : il hésita longtemps. Ce ne fut que le 13 avril 1778 que le comte d'Estaing sortit du port de Toulon, pour faire voile vers l'Amérique. Sa flotte arriva heureusement dans la Delaware.

Montbarrey se préoccupa en même temps de faire passer sur le littoral de la Manche une partie des gardes françaises et suisses.

Comme les hommes lents à s'ébranler, une fois en mouvement, il déploya plus d'activité. Ayant un jour rencontré chez le roi le maréchal de Biron, il lui dit à brûle-pourpoint : « Monsieur le duc, si je vous prévenais quinze jours à l'avance, votre régiment pourrait-il marcher ? »

« Il est une heure, répondit froidement le maréchal en tirant sa montre. Si le roi l'ordonne ce soir, à quatre heures son régiment des gardes marchera avec armes et bagages. »

Voilà du moins un projet de mobilisation rapide. Il est permis de supposer que l'exécution n'eût pas été aussi prompte que la conception.

Des munitions, des équipages complets furent rassemblés sur les côtes. Les mesures arrêtées dans le conseil s'exécutèrent assez correctement. Le premier soin du ministère fut de faire passer en Amérique un corps de troupes respectable. Le ministre de la marine fit armer à Brest une escadre destinée à convoyer les bâtiments de transport chargés de l'expédition.

Après la rupture entre les cabinets de Versailles et de Saint-James, la marine française sembla se relever comme par enchantement de ses derniers désastres du temps de Louis XV. C'était là le fruit des efforts de Choiseul et du nouveau ministre de la marine. Il y avait dans nos ports et dans ceux de l'Espagne, notre alliée, les moyens de détruire la domination anglaise. Mais le gouvernement français n'était pas en mesure de conduire une guerre avec habileté et activité.

M. de Montbarrey proposa au roi le comte de Rochambeau pour commander l'expédition, avec le grade de maréchal de camp, qu'il portait depuis 1761. Rochambeau appartenait à une famille noble du Vendômois ou de l'Orléanais, et était fils de la gouvernante des enfants de la maison d'Orléans. « Il avait, dit le prince de Montbarrey, une figure peu avantageuse, mais beaucoup de courage et d'ambition, et autant d'intrigue que sa mère. Il avait très bien servi pendant la guerre de Sept Ans, notamment à l'affaire de Clostercamp où le régiment d'Auvergne se distingua. Quoique le principal mérite de cette action fût particulièrement l'ouvrage d'un officier qui se dévoua, le colonel sut s'en attribuer une partie ; et de ce moment, sa réputation s'établit. M. de Rochambeau fut plus tard inspecteur général d'infanterie, et toujours employé depuis la paix. »

Montbarrey était jaloux de Rochambeau et avait de l'animadversion pour lui. Mais il rendait justice à son mérite, et le signala au roi comme un officier général instruit, appliqué, l'un des plus propres au commandement des troupes destinées à passer en Amérique. Sa renommée militaire, son goût pour les principes du jour, devaient le rendre agréable à la foule jeune et enthousiaste des volontaires qu'il allait avoir à commander.

Rochambeau mit à la voile à son tour et fit une heureuse traversée à la tête de cette jeune noblesse.

Pendant ce temps, les deux ministères de la marine et de la guerre combinèrent leurs plans de campagne.

Sur mer, les vaisseaux des deux nations française et espagnole devaient former une flotte imposante. Un projet de descente en Angleterre fut préparé et parut près de s'effectuer. 40,000 hommes, sous les ordres du maréchal de Broglie, étaient réunis le long de nos côtes. On distinguait dans cette armée 5,000 grenadiers destinés à former l'avant-garde du corps de débarquement.

La Fayette repassa les mers pour éclairer le gouvernement

de son pays sur les chances de succès des Américains. Le premier coup de canon n'avait pas encore été tiré sous le pavillon de la France.

Le comte d'Orvilliers était bien sorti de Brest, et avait fait sa jonction, le 25 juillet, avec les Espagnols, à hauteur de la Corogne; il avait pris le commandement des deux flottes. Mais bientôt l'amiral, après d'inutiles promenades, rentra dans le port de Brest. Les Français, irrités de sa déconvenue s'en vengèrent par des chansons et des épigrammes.

Dans l'armée de terre, le maréchal de Broglie fut placé par le ministre à la tête des troupes de Bretagne. Il détestait Montbarrey; mais, ne voulant pas lui rompre directement en visière, il s'était servi à plusieurs reprises d'un agent nommé Favier, soit pour le desservir, soit pour lui faire passer ses recommandations. C'est ainsi que Montbarrey fut appelé à s'occuper d'un de ses compagnons de plaisir, qu'il avait employé jadis dans les affaires de Pologne, personnage alors peu connu, mais destiné à faire retentir son nom plus tard, Dumouriez.

« Le sieur Dumouriez, dit Montbarrey, fils d'un commissaire des guerres, était un homme pétillant d'esprit et rempli de connaissances. C'était le sujet le plus propre à l'intrigue que j'aie jamais connu. Sans principes, adroit, insinuant, se repliant sans cesse sur lui-même, pour ne paraître que ce qu'il était de son intérêt qu'il parût ; imprudent par nature, mais sachant se vaincre pour flatter et séduire ; ayant le travail facile, capable de supporter toutes les privations, et toujours prêt à se livrer au plaisir selon les occasions; n'étant jamais arrêté par aucune considération que celle de son intérêt ou de celui des personnes auxquelles il était attaché pour le moment. »

Avec cet ensemble de qualités et de défauts, Dumouriez plut à première vue au prince de Montbarrey, et lui inspira confiance par sa probité, par ses talents diplomatiques. Le ministre l'employa avec empressement dans l'état-major

de l'armée qui se rassembla au commencement de 1779. Il eut d'ailleurs le bon esprit de laisser au maréchal de Broglie le choix de son état-major.

Le vieux maréchal, avant de partir pour la Bretagne, remit au roi un mémoire dirigé contre le prince de Montbarrey. Il y avait antipathie de vieille date entre les deux généraux. Quand Montbarrey était enfant, M. de Broglie, alors colonel du régiment de Luxembourg, lui avait fait confectionner par un serrurier du régiment, une croix de fer destinée à redresser sa taille. M. de Montbarrey n'avait jamais pardonné à M. de Broglie cette entremise dans son éducation, et ce petit supplice que le général lui avait fait subir, sur la demande de son père. Son attitude hostile, en arrivant au ministère, indiquait une ancienne rancune et avait frappé le maréchal de Broglie. Aussi, malgré les recommandations faites par le roi au maréchal, à son départ pour la Bretagne, celui-ci ne tarda-t-il pas à s'affranchir, dans sa correspondance, de la tutelle ministérielle. Montbarrey lui répondit sur un ton aigre-doux, et ces tiraillements furent très nuisibles à la bonne direction des préparatifs de la campagne.

L'opération étendue et compliquée d'une descente sur les côtes d'Angleterre occupait le conseil des ministres. C'était un projet depuis longtemps caressé par le roi, mais dont les difficultés avaient toujours empêché l'exécution.

Parmi tous les plans mis en avant pour cette opération, un seul fut agréé du conseil, les moyens en étant clairs et appuyés sur de sérieuses reconnaissances. Tous les ministres y coopérèrent. Montbarrey en eut dans son département la partie principale.

Une escadre sortant de nos ports alla croiser dans la Manche, pour intercepter tout ce que l'Angleterre tenterait d'expédier des siens. C'était la première idée du blocus continental, telle que Napoléon la réalisa plus tard. Mais bientôt le duc de Chartres, qui s'était mis avec cette escadre

à la recherche des Anglais, fut battu aux îles d'Ouessant.

Le roi avait promis au prince la charge de colonel général des hussards. Après ce revers, le ministre s'opposa à ce qu'elle lui fût délivrée.

Depuis la levée de l'inutile camp de Vaussieux, le maréchal de Broglie avait cessé de commander les troupes. Montbarrey le fit remplacer par le comte de Vaux, officier de fortune qui avait obtenu ses grades dans la campagne de Bohême et aux Pays-Bas, pendant la guerre de Sept-Ans. Il avait conquis la Corse en 1769. Le choix de M. de Vaux tint à la fermeté de son caractère, et, malgré les jalousies qu'il suscita, tous les militaires sérieux l'approuvèrent.

Montbarrey lui confia le commandement d'un corps de réserve, que le roi destinait à rester pendant la guerre sur les côtes de France, pour se tenir à portée de marcher à l'appui de l'armée agissante. Ces mesures furent prises d'accord avec le ministère de la marine.

Quand tout fut réglé, le général de Vaux partit pour se rendre au milieu des troupes, et établit son quartier général à Saint-Malo.

Les officiers généraux plus anciens et les amis du maréchal de Broglie formèrent aussitôt une cabale contre lui. Montbarrey s'aperçut de leur malveillance secrète, à la forme embarrassée de leurs compliments sur les dispositions adoptées. Le roi ne tint pas compte de ces sourdes oppositions.

Le projet préparé, M. de Maurepas offrit, de la part du Roi, à son collègue le prince de Montbarrey, une mission extraordinaire à remplir auprès du comte de Vaux, pendant l'opération qui allait commencer. Le roi (1) dicta lui-même à son

---

(1) Voici, d'après les archives du dépôt de la guerre, quel fut le dispositif pour l'embarquement, au Hâvre et à Saint-Mâlo :

Quatre divisions d'égale force, sans y comprendre cinq bataillons de grenadiers et chasseurs, devaient former le corps de l'avant-garde.

Chaque division de six régiments formait trois brigades (12 bataillons de 600 hommes).

ministre de la guerre la formule de ses pouvoirs. Il fut convenu que M. de Vaux n'en connaîtrait la teneur qu'une fois en mer. Louis XVI annonça ensuite publiquement que le prince de Montbarrey allait faire une tournée sur les côtes de Bretagne et de Normandie, pour inspecter les travaux des ports de Cherbourg et de Brest : c'était un prétexte fait pour donner le change sur sa véritable mission, qui se rattachait à des affaires beaucoup plus graves, le projet de descente en Angleterre. Montbarrey partit pour Saint-Malo, où il alla rejoindre le général de Vaux et attendre avec lui l'exécution prochaine de la grande opération. Elle avait été combinée dans le plus absolu secret par les deux ministres de la guerre et de la marine. Mais au moment où ils semblaient pouvoir se flatter de voir s'exécuter un plan qui leur avait coûté tant de travail, ce plan échoua. Il fut jugé inexécutable ; « tout s'évanouit comme un beau rêve, dit Montbarrey, par suite de faux rapports qui trompèrent le commandant des forces navales. » Bonaparte devait reprendre en 1802 cette gigantesque entreprise.

L'insuffisance des résultats militaires obtenus en Amérique, sur terre et sur mer, mise en balance avec les énormes frais de cette guerre et avec le déploiement de forces qu'elle avait amené, surexcitait l'opinion en France contre les ministres Montbarrey et Sartines. Si les finances avaient suffi jusqu'à cette heure aux charges qui pesaient sur le trésor, on en faisait honneur à juste titre à l'habileté consommée, aux ressources inépuisables de M. Necker. Il était le premier témoin du gaspillage produit par la lenteur et la

---

1re *Division* (celle de Navarre) sous le marquis de Langeron, lieutenant-général.

2e *Division* (celle de Normandie) sous le duc d'Harcourt, lieutenant-général.

3e *Division* (celle de Touraine) sous le marquis de Lugeac, lieutenant-général.

(G. D. Carton 3732. Guerre anglo-américaine. 1767-1783.)

mauvaise direction des opérations d'outre-mer, dont la responsabilité remontait à ses collègues. Il fit ressortir aux yeux du roi les fautes de leur administration et les fatales conséquences qu'entraînaient ces fautes.

Montbarrey s'aperçut peu à peu qu'il devenait en butte à la malveillance, et que la source des propos répandus contre lui dans la capitale venait de la cour.

Après une longue consultation avec M. de Maurepas, le roi prit son grand courage et s'écria : « Il faut sacrifier Montbarrey et Sartines. Nous ne pouvons nous passer de Necker. »

La reine, entrant dans les vues du ministre des finances, adopta le renvoi des deux ministres, ainsi que la nomination de M. de Ségur au ministère de la guerre.

« Ce n'était qu'un premier pas, dit Besenval, et certainement le moins difficile. Le roi n'était pas non plus fort embarrassant ; mais il y avait madame de Maurepas qui avait poussé M. de Montbarrey au point de fortune où il était parvenu, et qui le soutenait en toute occasion ! La légèreté de M. de Maurepas et les efforts de madame de Maurepas donnaient prise sur le ministre. Mais comment attaquer un homme dans son affection et son amour-propre ? Il ne restait qu'une seule espérance, c'est que l'administration militaire étant tombée dans une décadence totale, obligerait enfin à renvoyer M. de Montbarrey. »

Ce dernier avait soulevé contre lui tout le militaire, en mettant de côté la tête des officiers généraux, pour remplacer par des chefs obscurs ceux qui s'étaient fait une juste réputation. On lui reprochait son insouciance des représentations les mieux fondées, son entêtement à ne prendre conseil que de lui-même. Sa paresse naturelle avait fait des progrès et était l'ennemie de ses succès. Plein de lenteur dans le travail de cabinet, il en était venu, dit Besenval, qui ne se pique point d'indulgence envers lui, à ne pouvoir prendre sur soi de signer son nom, et à remettre à des com-

mis toutes les expéditions de ses courriers quotidiens. Le personnel et l'administration du département de la guerre étaient devenus l'objet de la censure universelle.

Sourd à l'opinion et à ses amis, Montbarrey ne voulut rien sacrifier de ses idées et de ses habitudes. Sa chute devenait inévitable.

Le Ministère de la marine était aussi en très mauvaises mains. Sartines n'avait même pas eu pour son département l'initiation que Montbarrey avait puisée pour son poste de ministre, dans vingt années de campagne. Ce n'était qu'un ancien lieutenant de police. Aussi le mauvais succès des opérations sur mer, dirigées par lui contre l'Angleterre, avait-il répondu à son inexpérience (1). Le 14 octobre 1780, le roi se décida à le congédier, en lui donnant des pensions à titre de dédommagement. Sartines essaya de justifier sa conduite, dans une brochure virulente dirigée contre Necker. Mais il ne put ranger le public de son côté, et vit pleuvoir sur lui de nombreuses épigrammes, entre autres la suivante :

« J'ai balayé Paris avec un soin extrême,
Et, voulant sur les mers balayer les Anglais,
J'ai vendu si cher mes balais,
Que l'on m'a balayé moi-même. »

Le Ministère de Montbarrey ne survécut pas à celui de son collègue de la marine. Le prince prétend être demeuré assez indifférent aux bruits de destitution qui circulaient sur son compte à Versailles. Un symptôme qui le frappa davantage, ce fut l'embarras qu'il crut remarquer chez le roi et chez M. de Maurepas.

Dès lors, son parti fut pris. On était au mois de novembre 1780. Il mit en ordre les papiers de son cabinet, tout en dérobant au public la détermination qu'il prenait d'envoyer sa démission au roi. Sa Majesté et son premier ministre repoussèrent tout d'abord cette démission. « Quand

---

(1) *Mémoires de Marmontel*, II, 213.

on a l'âme que j'ai, on ne capitule pas, répondit le prince. » Ses amis lui avaient montré, avec une franchise attristée, le rôle amoindri qu'il jouait dans ce cabinet, et il n'avait fait, en prenant ce parti, que céder à leur conseil.

Sa retraite une fois définitive, il réunit ses chefs de bureau, les embrassa, puis envoya à M. de Maurepas la clé de ses archives. Il partit le soir même pour Paris.

Personne, à commencer par la reine, n'avait la notion de ce qui venait de se passer. Cependant l'une des dames d'honneur de la cour, Mme de Polignac, femme intrigante et influente, ne fut pas étrangère à cette disgrâce. M. de Besenval se vante de l'avoir déterminée à demander au roi le remplacement de Montbarrey. Ce fut elle qui proposa M. de Ségur pour lui succéder.

Le roi, avec sa bienveillance accoutumée, appréciait plus favorablement que d'autres le caractère et les intentions du prince. Il le nomma lieutenant-général, et lui donna, outre un traitement fixe et un superbe logement à l'Arsenal, 200 000 francs pour doter sa fille. Sa femme et son fils avaient en outre des donations indépendantes. Son fils était colonel du régiment d'infanterie de Monsieur.

Plus tard, en 1788, le roi conféra au prince la grande préfecture d'Haguenau.

Montbarrey, sur la fin de son ministère, avait été fait grand d'Espagne. La princesse, sa femme, en raison de cette grandesse, prit le tabouret chez la reine.

Le choix du futur ministre de la guerre ne fut pas arrêté immédiatement. Pour se donner le temps de prendre une détermination, on chargea M. de Vergennes de remplir l'intérim. Maurepas s'opposait à la nomination de M. de Ségur. Mais la reine s'y étant montrée favorable, Ségur fut appelé au ministère, le 28 décembre 1780.

Comme il arrive parfois après la chute des hommes de gouvernement, une réaction se fit bientôt dans l'opinion en faveur de l'ex-ministre. « Il se retire, écrivait Métra, avec

l'estime de son roi, et celle du public, qui a toujours rendu justice à sa probité et à ses qualités personnelles. »

Montbarrey prit assez philosophiquement sa disgrâce. Pour un esprit ambitieux et vain, il racheta plus d'une faute par cette digne attitude. Sa famille partageait ses impressions. « Madame de Montbarrey, dit-il, ma fille et tout ce qui m'entourait, avaient l'air de la joie, quand nous entrâmes dans ma maison de l'Arsenal. Nous chantâmes, nous dansâmes en rond ; nous fîmes une espèce de réveillon. Je peux assurer que je dormis du plus doux et du plus profond sommeil. »

Le repos et le bien-être achevèrent de consoler Montbarrey. « J'avais une vaisselle d'argent très abondante et du meilleur goût, un mobilier magnifique et très recherché ; une bibliothèque bien choisie, des tableaux agréables et même précieux, des statuettes, et toutes les superfluités que le luxe et la mode semblaient rendre nécessaires. »

Montbarrey s'était surtout occupé de ses honneurs et dignités, pendant qu'il était au pouvoir. Il s'était fait nommer chevalier de l'ordre du Saint-Esprit. Il demeura très entouré à l'Arsenal. Les indifférents y affluèrent, moins peut-être par un intérêt réel, que par un pur sentiment de curiosité et par un secret désir de constater sa chute.

Déjà les courtisans étaient tournés vers les nouveaux ministres, MM. de Ségur et de Castries. La politique extérieure changea d'allure, et la guerre de l'indépendance des Etats-Unis entra dans une phase nouvelle.

Dès lors, une impulsion plus énergique ranima les espérances des Américains. Les succès sur mer de l'amiral d'Estaing firent la joie de Beaumarchais et celle de la France. Ceux de La Fayette, sur terre, assurèrent bientôt l'indépendance de Etats-Unis. « Beaux jours, s'écrie M. Guizot, où la France rajeunie forçait le pouvoir traditionnel qui la gouvernait encore, à mettre son épée au service de la justice et de la raison ! »

En 1783, la paix fut faite glorieuse et douce pour les Etats-Unis d'Amérique, dont l'indépendance était solennellement reconnue à la face des deux hémisphères. La France sortait épuisée de la lutte ; mais, à ses propres yeux comme aux yeux de l'Europe, elle s'était relevée de l'humiliation naguère infligée à sa gloire par la désastreuse guerre de Sept-Ans et par le traité de 1763. Déjà les matières inflammables accumulées partout sur son sol en fermentation préparaient l'immense incendie où allait se consumer tout son passé.

Rentré dans la vie privée, le prince de Montbarrey ne s'occupa plus que de ses intérêts de famille.

Sa fille unique avait épousé à l'âge de dix-huit ans le prince héréditaire de Nassau-Saarbruck, qui n'avait alors que neuf à dix ans. Outre cette extrême disproportion d'âge, il y avait dans la différence de religion un autre obstacle à l'union des deux fiancés. Car le prince de Nassau était protestant, ce qui déplaisait à l'ardent catholicisme de la princesse de Montbarrey. Mais ces difficultés furent levées par le vif désir que manifesta le prince régent de Nassau, de voir conclure cette alliance. Le prince de Montbarrey la trouvait trop flatteuse pour y renoncer lui-même. Le mariage fut célébré à Saarbruck, en 1779.

C'était alors le beau moment de Montbarrey. Tout lui souriait : la confiance du roi, celle de la reine, l'amitié du ministre Maurepas, le bel établissement qu'il avait su procurer à sa fille.

Plus tard, dans son exil, cette fille fut sa consolation. Des deux enfants du prince, elle devait seule lui survivre ; l'autre était destiné à l'échafaud. Ce jeune homme tomba sous les coups de la hache révolutionnaire, le 17 juin 1794. Il avait épousé mademoiselle de Longeron, qui lui survécut, et s'éteignit sans postérité, en 1832.

Nous avons peu parlé jusqu'ici de la princesse de Montbarrey. On est porté malgré soi à ce silence en retraçant

l'existence d'un homme chez lequel la vie conjugale tenait trop peu de place.

La princesse était cependant une fort grande dame, appartenant à la vieille maison de Mailly-Nesle. Son intelligence, ses allures aristocratiques, sa beauté première, étaient dignes de fixer le cœur d'un époux. Mais il n'y eut jamais ni sympathie, ni communauté de sentiments dans un ménage où tous les goûts étaient disparates.

Le prince l'avait épousée en 1753.

Très orgueilleuse, très indépendante d'allures et de caractère, la princesse avait toujours regardé comme une infortune son assujétissement à la cour auprès de madame Adélaïde, dont elle était dame d'honneur.

Ennemie de l'intrigue, peu soucieuse de sa place, entièrement consacrée à l'éducation de ses enfants, ne faisant rien pour la fortune d'un mari volage et libertin, elle fut presque constamment délaissée par lui, sinon outragée. Elle avait eu deux enfants, dès l'âge de quinze ans. Très ébranlée par ces couches précoces, elle avait dû se rendre à plusieurs reprises aux eaux de Plombières, d'où elle gagnait chaque fois la Franche-Comté. Là, elle séjournait, tantôt dans son château de Ruffey, où elle se plaisait, tantôt au chapitre de Château-Chalon, l'habitation ordinaire du chevalier de Montbarrey, son oncle.

La princesse supporta, avec une noble patience, les malheurs et la ruine finale que son mari éprouva sur la fin du siècle, avec la plus grande partie de la noblesse française. Une telle abnégation, une si admirable résignation chrétienne finissent presque toujours par s'imposer au respect et au repentir. Après quarante ans de mariage et d'oubli de ses devoirs, le prince de Montbarrey s'est cru obligé, dans ses mémoires, d'avouer ses torts envers celle qui lui avait servi de compagne : tardive réparation d'une coupable existence.

La sœur cadette de la princesse de Montbarrey avait épousé le duc d'Avaray, père du vieux duc actuel.

Montbarrey n'avait apporté à son mariage qu'une assez médiocre fortune : deux terres en Franche-Comté, représentant ensemble 25,000 livres de rente à peine. De son côté, sa femme n'avait en dot que 6,000 livres de revenu, somme à peine suffisante pour ses dépenses personnelles. Mais, en revanche, elle avait de belles espérances, sans compter les faveurs royales qui promettaient de venir y ajouter leur appoint. Car le goût très marqué que professait Louis XV pour tout ce qui portait le nom de Mailly, se traduisait chez le roi par une grande considération pour la princesse de Montbarrey.

La vie du prince et de sa famille s'écoula dans la retraite, de 1780 à 1789, sans aucun incident qui mérite d'être retracé. Mais le jour de la prise de la Bastille, il faillit être victime de l'émeute. Sur un faux avis que le peuple, maître de la forteresse, avait le projet de mettre le feu aux poudres, il craignit pour les siens dans sa maison de l'Arsenal, qui se trouvait assez rapprochée de la Bastille. Il sortit donc à pied avec sa femme, afin d'aller chercher asile au faubourg Saint-Germain. Arrivé sur le quai Saint-Paul, il fut arrêté par des insurgés qui, le prenant pour le gouverneur de la Bastille, M. Delaunay, le maltraitèrent et le conduisirent sur la place de Grève. Là, il fut menacé à chaque pas d'être égorgé, massacré ou pendu. Il eût trouvé sur ce calvaire une mort inévitable, sans le courage de M. de la Salle commandant la garde nationale, qui l'arracha des mains de ces forcenés, et le cacha dans un réduit d'où il put enfin s'échapper au milieu de la nuit.

Cette sotte aventure qui avait failli devenir tragique, détermina le prince à quitter Paris pour venir se réfugier en Franche-Comté. Il vécut désormais à Ruffey dans la retraite la plus absolue.

En 1791, il quitta cette résidence pour passer en Suisse, et mourut en émigration, à Constance, dans un état voisin de la gêne, le 5 mai 1796, à l'âge de 64 ans.

Il existe du prince de Montbarrey, à défaut de plus grand portrait, un médaillon en gravure dont la famille de Saint-Mauris-Montbarrey, sa descendance collatérale, a gardé un exemplaire. Un autre spécimen de ce médaillon se voit exposé dans la salle de lecture de la bibliothèque publique, à Besançon.

D'après son portrait, ce personnage avait la physionomie d'un homme qui s'est plus adonné encore aux plaisirs qu'aux affaires : l'œil éteint, les joues tombantes, la lèvre grosse et sensuelle. Le nez était fort, la forme du visage allongée, la tête en pain de sucre ; l'air quelque peu bonassé, nul signe extérieur d'un esprit élevé. Cette image date évidemment de la seconde partie de l'existence du prince. Le général qui se battait si bien et avait eu tant de bonnes fortunes dans sa jeunesse, devait accuser plus de vigueur et d'intelligence dans les traits.

Le buste du portrait est revêtu des insignes de la croix du Saint-Esprit. Le costume est celui de l'époque de Louis XVI, avec la queue tressée en catogan.

Le personnage dont nous venons d'esquisser la vie politique et militaire, résumait assez bien la nature des gentilhommes français de son temps : spirituel et sceptique, brave et insouciant, léger et inconsistant ; traitant les affaires de son pays avec la même désinvolture qu'il traitait les affaires d'amour ; ayant, comme son contemporain M. de Calonne, une grande facilité de travail, mais alliant comme lui aux affaires le goût des plaisirs : bref, meilleur sur les champs de bataille que dans les conseils, et plus funeste en somme aux destinées de la France, qu'il ne leur a été profitable ; ayant avec tant d'autres, dansé sur un volcan, et ne s'étant point aperçu que l'abîme allait peut-être s'ouvrir sous ses pieds. S'il fut un des hommes qui, par leur frivolité, perdirent l'ancienne monarchie, rappelons-le du moins, pour l'honneur de son nom et de sa province, il fut un de ceux aussi, qui, en versant sur les champs de bataille, le sang le plus généreux, rache-

tèrent la honte de Rossbach, et sauvèrent, après la guerre de Sept-Ans, le dernier patrimoine de gloire dont la France pouvait s'enorgueillir.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

I

Acte de baptême du comte de Saint-Germain.

Noble Claude-Louys, fils de noble François-Gaspard de Saint-Germain, seigneur de Vertamboz et de Largillay et de dame Marie-Marguerite-Aymier, sa femme, est né le treizième avril mil sept cent sept et a esté baptisé le jour suivant ; son parrein a esté noble Louys de Saint-Germain, soudiacre, et sa marreine dame, dame Claude-Louyse-Camille de Terrefin, épouse de Monsieur de Merronaz, écuier seigneur de Merronaz et de la Barre. Mlle Jeanne-Antoine Borrey a esté lieutenande.

Signé : B. Jacquot.

(Extrait du vol. 5 du registre des baptêmes de la paroisse de Clairvaux, déposé aux archives municipales de cette ville. B. J.)

II

Extraits des actes civils de naissances, mariages et décès de la commune de Courlans (Jura) en ce qui concerne la famille Saint-Germain, seigneur de ladite localité.

1723.

Demoiselle *Louise-Gabrielle*, fille de messire Claude-Louis de Saint-Germain, seigneur de Courlans, Chavannes, etc., et de dame, dame Jeanne-Marie de Laurencin, épouse de messire de Saint-Germain, est venue au monde, le 17 juillet 1723, et le 19 du même moi a été baptisée, elle a eu pour parrain messire Louis de Saint-Germain, prêtre, demeurant à Chatel-Châlon, et pour marraine dame, dame Gabrielle de Rousselle Paregauld, épouse de messire Pierre-Antoine-François de Laurencin-Persange, capitaine au régiment de Normandie.

Signé : G. de Rousselle Paregauld, Persange, L. de Saint-Germain, prêtre, FF. Vuillemeaux, prêtre,

1723.

Messire Pierre-Geneviève, fils de messire Claude-Louis de Saint-Germain, seigneur de Courlans et Chavannes et de dame, dame Jeanne-Marie de Laurencin de Beaufort, épouse de messire Claude-Louis de Saint-Germain, ses père et mère, est venu au monde et a été baptisé sans cérémonie, par permission de l'ordinaire, le dix-sept novembre mil sept cent dix-neuf et le neuf du mois de septembre mil sept cent vingt-trois, la cérémonie en a été faite, il a eu pour parrain messire Pierre-Antoine Roz seigneur de Pierre et pour marraine dame, dame Geneviève de Mion, épouse de messire François-Gaspard de Saint-Germain, seigneur de Vertamboz.

Signé : FF. Vuillemeaux, prêtre.

1725.

Demoiselle Françoise-Geneviève, fille de messire Claude-Louis de Saint-Germain, seigneur de Courlans, Chavannes et de dame, dame Jeanne-Marie de Laurencin, mari et femme, est venue au monde et a été baptisée le dix-neuf septembre 1725, elle a eu pour parrain messire Pierre Geneviève de Saint-Germain, son frère, et pour marraine, demoiselle Françoise-Gasparde de Saint-Germain, sa sœur.

Signé : FF. Vuillemeaux, prêtre,

1726.

Mademoiselle Françoise-Alexis, fille de Claude-Louis de Saint-Germain, seigneur de Courlans, Chavannes, etc., et de dame, dame Jeanne-Marie de Laurencin, épouse de messire de Saint-Germain est venue au monde le vingt-et-un novembre et a été baptisée le vingt-deux du même moi 1726. Elle a eu pour parrain messire Alexis de Saint-Germain et pour marraine demoiselle Françoise-Gasparde de Saint-Germain.

Signé : FF. Vuillemeaux, prêtre.

1736.

Messire François-Marie, fils de feu messire Benoit de Morel Levier, seigneur de Champagne et de dame, dame Nicole de Saint-Germain de la paroisse de Loysia d'une part et demoiselle Françoise-Gasparde, fille de messire Claude-Louis, baron de Saint-Germain, seigneur de Courlans, Chavannes, et de dame, dame Jeanne-Marie

de Laurencin Baufort de cette paroisse après avoir obtenu une dispense en forme de parenté de consenguinité au troisième degré en cours de Rome et ayant observé les rites de l'église ont reçu à Courlans la bénédiction nuptiale, ce 12 février 1736.

Signé : FF. Vuillemeaux, prêtre.

1738.

Claude-Louis, fils de messire François-Marie de Morel, seigneur de Champagne et autres lieux et de dame, dame Françoise-Gasparine de Saint-Germain, père et mère, est venu au monde le vingt-sept mai mil sept cent trente-huit et a été baptisé le vingt-neuf du même mois à Courlans. Il a eu pour parrain messire Claude-Louis de Saint-Germain absent et messire Pierre-Geneviève de Saint-Germain, fils du parrain, l'a tenu sur les fonds à son absence, et pour marraine dame, dame Jeanne-Claude de Morel Resonet en présence de messire Marc-Antoine de Laurencin, seigneur de Villars et de messire César-Alexis de Saint-Germain. Le père a signé avec les parrains et marraines et témoins.

Signé : Jeanne-Claudine de Morel ; Pierre-Geneviève de Saint-Germain ; de Morel ; de Laurencin ; César-Alexis de Saint-Germain.

Copie du mariage fait par M. de Lampinet, doyen de Vesoul.

Je soussigné ai donné la bénédiction nuptiale après les fiançailles et reçu la dispense de bans et la permission de recevoir les promesses de mariages qui m'a été donnée par M. Tinseau, vicaire général dans l'église des révérends pères cordeliers de cette ville à noble M. Claude-François de Lampinet, seigneur de Sainte-Marie et autres lieux et à demoiselle Antoinette-Hilaire de Saint-Germain de Courlans et ce le vingt-et-un février mil sept cent quarante-trois en présence de Monsieur de Laurencin, oncle maternel de ladite demoiselle et de M. de Saint-Germain. le cadet frère de ladite demoiselle, des révérends pères gardiens, sacristains Fontaine, Viviand et autres témoins qui ont signé : de Lampinet, doyen du chapitre de Vesoul, a. p. de Saint-Germain, Claude-François de Lampinet de Sainte-Marie, de Laurencin Saint-Germain, César-Alexis de Saint-Germain, François-Gaspard Persange, François-Alexis de Persange, J. C. Jolicard, gardien, F. Cl. Vivian. F. Jeannier, sacristain, Fontain, Petetin, témoins à l'acte.

La présente copie m'a été remise le premier de mars de mil sept cent quarante-trois.

L. VAUCHER, prêtre, curé de Courlans.

1768.

Claude-Louis-Claire-Élisabeth, fils de messire Charles baron de Saint-Germain, seigneur de Courlans, Chavanne, Culey et Flacée, ancien capitaine au régiment de Flandre, et chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame, dame Elisabeth, baronne de Badreant, est né et a été baptisé le vingt-quatre avril mil sept cent soixante-huit, il a eu pour parrain haut et puissant seigneur Claude-Louis de Saint-Germain, ancien lieutenant général, colonel d'un régiment portant son nom, chevalier du grand ordre militaire en France et présentement généralissime feld-maréchal, chevalier de l'ordre de l'éléphant au service de sa majesté danoise et pour marraine illustre dame, dame la marquise Claire-Elisabeth de Choiseuil, abesse de l'abbaye royale de Glossinde à Metz, représentés par Alexandre Deniset, domestique et par demoiselle Dorothée Chetot, fille de chambre de madame de Saint-Germain.

Signé : A. DENISET. Ch. baron de SAINT-GERMAIN. L. MOUILLARD, curé.

1769.

Mlle Françoise-Marie-Marguerite, fille de messire Charles, baron de Saint-Germain, seigneur de Courlans, Chavanne, Culey et Flacée, ancien capitaine d'infanterie au régiment de Flandre et de dame, dame Elisabeth baronne de Badrot est née le six décembre mil sept cent soixante-neuf et a été baptisée le jour suivant. Elle a eu pour parrain messire Francois-Marie de Morel, seigneur de Champagne et autre lieu et pour marraine, dame dame Marguerite, comtesse d'Oste, épouse de haut et puissant seigneur messire Claude-Louis, comte de Saint-Germain, chevalier de l'ordre de l'éléphant de sa majesté danoise et chambelland de l'empereur, représentés par Jean-Baptiste Fusil de Saint-Laurent et par demoiselle Françoise Touvenin de Metz femme de chambre de madame de Saint-Germain.

Signé : Françoise TOUVENIN, MOUILLARD, curé.

1771.

Mlle Marie-Anne-Marguerite-Louise-Françoise, fille de messire

Charles, baron de Saint-Germain, seigneur de Courlans, Chavanne, Culey et Flacée, ancien capitaine au régiment de Flandre et de dame, dame Elisabeth, baronne de Badrot est née le 10 janvier mil sept cent soixante-et-onze et a été baptisée le jour suivant. Elle a eu pour parrain François-Marie de Morel, seigneur de Champagne et autre lieu représenté par haut et puissant seigneur messire Claude-Louis, comte de Saint-Germain, chevalier de l'ordre de l'éléphant de sa majesté danoise et chambelland de l'empereur et pour marraine dame, dame Marguerite, comtesse d'Osten, épouse de messire de Saint-Germain ci-dessus qualifié.

Signé : Le grand feld-maréchal, comte de SAINT-GERMAIN, Marguerite de la OSTEN, comtesse de SAINT-GERMAIN.

III

Epitaphe d'une tombe à Courlans.

« Cy gist haut et puissant seigneur messire Claude-Charles, baron de Saint-Germain, seigneur de Courlans, Chavannes, etc., chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, qui décéda le 21 avril 1785.

Requiescat in pace. Amen.

IV

Le marquis de Paulmy au prince de Montbarrey.

A l'Arsenal de Paris, le 15 janvier 1778, 10 h. 1/2 du matin.

On vient de m'annoncer, Monsieur, la mort de M. le comte de Saint-Germain arrivée ici il y a environ une heure. J'ai l'honneur de vous en faire part. Probablement, il sera enterre demain à pareille heure à peu près à Saint-Paul qui est la paroisse. J'ai cru qu'un lieutenant-général des armées du Roy et ministre d'Etat mourant dans l'enceinte de l'Arsenal nous devions lui rendre des honneurs tels que notre faible garnison peut les comporter. En conséquence, j'ai commandé cinquante hommes, un capitaine, un lieutenant et un tambour pour se tenir prêt à marcher à son enterrement. Si vous jugez devoir donner des ordres différents ou plus étendus, ils ne peuvent émaner que de

vous, monsieur ; je fais à mon égard ce qu'il est possible et j'ai lieu d'espérer que vous m'approuverez.

Marquis DE PAULMY.

(Bibl. de l'Arsenal. Manusc. Portefeuille Paulmy, 4044.)

V

Le Prince de Montbarrey au marquis de Paulmy.

Paris, le 15 janvier 1778.

Je ne puis qu'approuver les ordres que vous avez donné, Monsieur pour faire marcher un détachement de cinquante hommes à l'enterrement de feu M. le comte de Saint-Germain ; c'est un hommage dû à la mémoire d'un ancien ministre du roi ; j'avais déjà écrit à M. le baron d'Espagnac pour qu'il envoyât cinquante invalides à l'Arsenal. Ils s'y rendront demain pour exécuter les ordres que voudrez bien leur prescrire.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

Prince DE MONTBARREY,

P. S. Le second détachement se réunira à celui que vous avez eu la bonté de commander.

Marquis DE PAULMY.

VI.

Marie-Eléonor-Alexandre de Saint-Mauris de Montbarrey.

Marie-Eléonor-Alexandre, fils de haut et puissant seigneur messire Claude-François-Eléonore de Saint-Mauris, comte de Montbarrey et de Sauvigny, baron de Ruffey, seigneur de Choisey et autres lieux et de haute et puissante dame madame Marie-Thérèse-Eléonore Dumaine Dubourg de Rebé son épouse, est né le vingt d'avril mil sept cent trente-deux et a été baptisé le même jour dans l'église paroissiale de Saint-Maurice. Il a eu pour parrain très haut et très puissant seigneur Messire Eléonor-Marie Dumaine, comte du Bourg, mareschal de France, chevalier des ordres du Roy, gouverneur général des provinces de haute et basse Alsace et gouverneur particulier de ville et château de Belfort qui a eu pour lieutenant messire Claude-Anne-François chevalier de Saint-Mauris, de Montbarrey, et pour marraine très haute et puissante dame madame Marie-Thérèse de Pons, de Montclard,

douairière de feu très haut et très puissant seigneur messire Claude-Hyacinthe, marquis de Rebé, brigadier des armées du Roy, colonel du régiment de Piémont infanterie et lieutenant pour sa majesté en la province de Roussillon qui a eu pour lieutenante haute et puissante dame madame Anne-Elisabeth-Alexandrine de Saint-Moris douhairière de M. le comte de Montbarrey.

Signé : Saint-Morris Montbarrey, le chev. de Montbarrey, Dalloz, prêtre de l'oratoire, curé.

Inhumation de Madame la comtesse de Montbarrey. — Haute et puissante Dame Madame Marie-Thérèse-Eléonore Dumaine du Bourg de Rebé épouse de haut et puissant seigneur messire Claude-François-Eléonore de Saint-Mauris, comte de Montbarrey, est décédée le vingt-six avril 1732, âgée d'environ vingt un ans et a été conduite le même jour dans la terre de Ruffey par le S. Tasnière prêtre, appartenant audit seigneur, pour y être inhumée.

Dalloz, prêtre de l'Oratoire, curé.

(Extraits des actes de l'Etat civil de Besançon. — Registre de la paroisse Saint-Maurice. Naissance du prince de Montbarrey).

VII.

Lettre de M. le prince de Montbarrey à M. l'Intendant de la province de Franche-Comté de Lacoré.

Versailles 24 novembre 1777,

J'ay l'honneur de vous prévenir, Monsieur, que le Roy m'a permis d'établir quatre vétérans dans ma terre de Ruffey en Franche-Comté, ils jouiront chacun annuellement et indépendamment de la récompense militaire qu'ils peuvent avoir obtenu d'une pension de 150m provenant de la fondation perpétuelle que je vais faire, ils seront logés dans une maison commode et meublée et auront la jouissance d'un verger et d'un potager y attenant, de la contenance d'un quart d'arpent.

Voicy actuellement, Monsieur, les conditions exigées pour participer à cet établissement et faire que ces quatre vétérans soient tombés au sort de la milice de Franche-Comté, qu'ils y aient au moins servi vingt-quatre ans sans interruption, ou qu'ils en ayent été tirés par ordre de sa majesté pour être incorporés dans ses troupes et qu'il ne soient point mariés.

D'après cet exposé Monsieur, je vous prie de donner les ordres les plus précis pour faire la recherche de quatre vétérans de ladite Province qui soient, suivant les condition énoncées, dans le cas de participer à cet établissement et de vouloir bien m'envoier leurs noms et l'état de leurs services. J'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Prince DE MONTBAREY.

Minute de la réponse de M. de Lacoré à la lettre ci-dessus

30 novembre 1777.

Je vois dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 de ce mois que par une suite de votre affection au bien du service du Roy vous vous proposez de faire dans votre terre de Ruffey une fondation perpétuelle en faveur de quatre vétérans.

La confiance que vous avez bien voulu me témoigner à cet égard me flatte trop pour ne pas m'empresser de concourir à l'exécution de vos vues.

Je vais en conséquence faire la recherche de quatre pensionnaires de cette province qui réunissent les qualités personnelles et les services nécessaires pour pouvoir participer aux avantages de votre établissement. Je vous supplie Monsieur d'être persuadé que j'auray la plus grande attention de ne vous présenter que des sujets dignes de votre bienfaisance. L'état que j'aurai l'honneur de vous en adresser contiendra sur leur compte des renseignemens assez détaillés pour vous mettre à portée de fixer votre choix.

DE LACORÉ.

VIII.

Lettre de M. le prince de Montbarey à M. l'Intendant de la province de Franche-Comté de Lacoré.

Versailles le 4 mars 1778.

J'ay reçu, Monsieur, avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire l'état des vétérans proposés pour jouir de la fondation que je viens de faire dans ma terre de Ruffey, j'ay agréé les quatre sujets que vous m'avez particulièrement désignés, ainsy que vous le verrez par celuy que je vous adresse; je vous prie de vouloir bien les en prévenir, et je vous manderai, d'après mes arrangemens, le tems fixe ou ils pourront se rendre à la résidence

que je leur ai destinée, j'ay l'honneur d'être avec un parfait attachement, Monsieur, votre très humble, et très obéissant serviteur.

Prince de Montbarey.

Minute de la réponse de M. de Lacoré à la lettre ci-dessus.

Besançon, le 11 mars 1778.

J'ai reçu avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 de ce mois, l'état des quatre vétérans que vous avez retenus et admis pour jouir de la fondation que vous avez établie dans votre terre de Ruffey. Je vais Monsieur les informer de cette grâce particulière en leur annonçant de rester dans le lieu de leur domicile actuel jusques à ce que je leur indique, d'après les nouveaux ordres que vous m'adresserez, l'époque à laquelle ils devront se rendre à leur destination.

de Lacoré.

RAPPORT

SUR LES TRAVAUX DES ACADÉMICIENS EN 1886

Par M. Léonce PINGAUD

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL.

Je ne sais quel conteur du siècle dernier a dépeint en Perse certaine Académie, dont le premier statut était conçu en ces termes : Les académiciens penseront beaucoup, écriront peu, et ne parleront que le moins qu'il sera possible. Si je n'avais devant les yeux que le volume de nos Mémoires pour 1886, je serais tenté de croire nos confrères Persans de tout point, mais en regardant ailleurs et plus loin, je dois constater avec plaisir que pour plusieurs au moins la parole et la plume ont été aussi fécondes que la pensée. Parmi les poètes, j'en trouve qui errent un peu partout, au moins par leurs œuvres, comme l'aède grec ou le trouvère normand, sauf à revenir, les mains pleines de récompenses, dans le pays qu'ils aiment et qu'ils ont si bien chanté. M. Mieusset a été distingué à Saint-Quentin pour sa méditation lyrique sur Lamartine, M. Mercier a recueilli dans la même ville, à Béziers et à Châlons-sur-Marne des médailles et des mentions honorables pour ses *Aquarelles* et pour sa pièce intitulée *Au Pays Comtois*. Parmi les érudits, M. Castan discute savamment, non seulement à Besançon, mais à Paris et à Bruxelles, sur divers points d'archéologie et d'art, et parmi ses études, celle qu'il a consacrée aux *Capitoles provinciaux du monde romain* est tout un livre, une longue excursion faite, sous la double lumière de l'épigraphie et de l'histoire, avec Besançon comme point de départ, à travers les ruines les plus célèbres de l'antiquité. M. Gauthier accomplit un devoir professionnel, mais non moins méritoire que ses recherches antérieures sur les sceaux et les armoiries de la

province, en continuant la série de ses inventaires et de ses catalogues de manuscrits locaux. Parmi les artistes, M. Isenbart a apporté au Salon le double fruit de ses études de paysage en Bretagne et dans son pays natal, et M. Ducat poursuit aux portes de notre ville ce monument votif qui bientôt empêchera les étrangers d'accuser l'indigence de notre architecture religieuse. Il serait téméraire d'apprécier ici par le détail ces œuvres si diverses, ce serait affecter une compétence trop étendue pour n'être pas suspecte, et l'Académie me pardonnera de me borner à les lui signaler comme autant de titres d'honneur dont elle doit être légitimement fière. Elle m'excusera en même temps si mes études professionnelles ont attiré plus particulièrement mon attention sur deux livres d'histoire, dont les auteurs, célèbres à divers titres, comptent parmi nos membres honoraires.

Mgr Besson ne se contente pas d'instruire son peuple par d'éloquents mandements ou de semer ses allocutions sur divers points de la France, il enrichit chaque année la galerie de ses portraits ecclésiastiques; et en 1886, il a écrit la vie d'un prélat que des liens de famille rattachent à la Franche-Comté, Mgr de Mérode, ministre des armes et aumônier du pape Pie IX. Ce ne sont pas seulement les œuvres de Mgr de Mérode et le talent de Mgr Besson qui recommandent cette biographie, ce sont les détails nouveaux fournis par elle aux événements qui ont accompagné, de 1860 à 1870, la chute du pouvoir temporel des papes. Ce volume, tant à cause des faits qui s'y succèdent que des documents qui y sont mis en œuvre, ressemble un peu à des Mémoires sur une époque; et le personnage qui en est le sujet se trouve ainsi placé, d'une façon un peu inattendue, en pleine lumière et peut-être un peu au dessus du rang que l'avenir lui réserve. Son histoire devient ainsi une oraison funèbre développée en style familier, et où l'auteur s'efforce, sans y parvenir, à nous faire oublier qu'il est un des maîtres de la chaire française.

L'*Histoire des Princes de Condé aux XVI*[e] *et au XVII*[e] *siècles*, par M. le duc d'Aumale, a déjà été appréciée ici par mon honorable prédécesseur, alors qu'elle paraissait en fragments dans la *Revue des Deux Mondes*. L'impression favorable produite par ces premiers chapitres n'est pas déçue. Une langue alerte et pure, beaucoup d'érudition et d'art, une émotion généreuse unie à une sincérité absolue caractérisent ce livre, qui embrasse la période comprise entre 1610 et 1645, et nous fait assister en particulier aux merveilleux débuts du duc d'Anguien, plus tard le grand Condé. A côté du vainqueur de Rocroy nous apparaissent d'autres figures dignes d'attention, Guébriant, admirable soldat dont la fin fut héroïque. mais dont le souvenir reste attaché en Franche-Comté à de tristes événements, résultats d'une guerre impitoyable ; et le comte de Fontaines, que le prince a un peu trop vite proclamé Comtois, comme l'atteste une note rectificative de M. Castan insérée dans l'ouvrage. Ajoutons que depuis la publication de cet ouvrage, M. le duc d'Aumale ne se recommande plus seulement à nous comme auteur, mais comme un bienfaiteur sans pareil des corps savants représentés par l'Institut de France. Tous doivent se sentir grandis et honorés par la libéralité vraiment royale de l'ancien commandant du 7[e] corps d'armée, de celui à qui on peut répéter, comme Cinna à Auguste, dans la langue parlée au temps du grand Condé :

> Vous avez trouvé l'art d'être maître des cœurs.
> ....
> Et la postérité dans toutes les provinces
> Donnera votre exemple aux plus généreux princes (1).

Parmi nos associés correspondants, il en est aussi dont les travaux aboutissent à des volumes, et à des volumes qui éclairent sous diverses faces le passé toujours mieux connu de notre province. C'est de l'histoire politique qu'a écrite

(1) *Cinna*, acte V.

M. Finot, ancien archiviste de la Haute-Saône, aujourd'hui archiviste du Nord, dans ses *Recherches sur les sires de Faucogney*, qui attestent une si abondante érudition, selon toute apparence désormais perdue pour nous. C'est de l'histoire religieuse qu'a écrit M. l'abbé Morey en recueillant page à page, en vue de nos concours, les annales de l'Eglise de Vesoul, et en les offrant aujourd'hui à un public sensible aux qualités de sa plume aussi érudite qu'incisive. C'est de l'histoire sociale qu'a écrite M. Tuetey en étudiant la sorcellerie dans le pays de Montbéliard au XVIIe siècle et en ajoutant une pièce justificative capitale au réquisitoire éloquent lancé par notre Augustin Nicolas il y a deux siècles. De loin comme de près, ce mouvement plus que séculaire provoqué par vos devanciers, et qui a ramené tant d'esprits curieux, sur des voies effacées par le temps, vers l'étude des origines et des traditions comtoises, se poursuit et aboutit à des résultats nouveaux. En cette matière surtout il appartiendra longtemps encore à l'Académie de provoquer l'initiative, de donner l'exemple et de décerner la récompense.

BIBLIOGRAPHIE DES TRAVAUX DES ACADÉMICIENS

EN 1886 (1)

Académiciens titulaires.

Beneyton (Amédée). — Note sur une boîte trouvée dans les fondations de la basilique de Saint-Ferjeux (*Semaine religieuse de Besançon*).

Besson (Edouard). — Le capitaine Trouillet, notice nécrologique (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*). — Mirabeau à Pontarlier, par M. Leloir (*id*). — Le scepticisme de Pascal, par M. Droz (*id.*).

Castan (Auguste). — Inventaire des richesses d'art de la bibliothèque de Besançon.

Un portrait de la National Gallery de Londres restitué à Scipione Gaetano (*Courrier de l'Art*).

Aiguière priapique en verre du 1er siècle de notre ère, trouvée à Besançon (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*).

Opinion des érudits de l'Autriche sur les origines et la date du Saint-Ildefonse de Rubens (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*).— La Minerve de Besançon au château de Chantilly (*id*). — L'origine anglo-française du reliquaire primitif de la chevalerie franc-comtoise de Saint-Georges (*id*).

Ducat (Alfred). — La Société d'Emulation du Doubs en 1886 (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*).

Foulon (Mgr). — Instruction pastorale du Carême sur la prière. — Lettres pastorales diverses.

Gauthier (Jules). — Inventaires des manuscrits des Archives du Doubs, des Archives communales de Baume.

Lettre de Thomas Perrenot de Chantonnay à Catherine de Médicis au sujet de l'émeute de Beauvais et de l'édit de pacification (1561) (*Bulletin du Comité des Travaux historiques*). — Cérémonial

(1) La bibliographie ci-jointe est loin d'être complète, du moins pour quelques-uns. Pour qu'elle puisse un jour devenir telle, l'Académie, par l'organe de son secrétaire, fait appel au concours de tous.

d'élection et d'installation des abbesses de Baume-les-Dames aux XIVe et XVe siécles (*id*).

Armorial des archevêques de Besançon (*Annuaire du Doubs*).

Isenbart. — Avril en Franche-Comté. — Le soir aux environs de Brest (*Salon de 1886*).

Pingaud (Léonce). — L'enseignement public dans le Doubs en 1789 (*Revue de l'enseignement secondaire et supérieur*).

Jean De Bry, ses relations avec Charles Nodier et Weiss (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*).

Sire (Georges). — Sur trois types nouveaux d'hygromètres à condensation (*Comptes-rendus des séances de l'Académie des sciences*).

Suchet (J. M.) — Rapport fait à l'association des anciens professeurs et élèves du petit séminaire d'Ornans, suivi de notices sur les évêques sortis de cet établissement.

Notre-Dame de Montpetot, chronique et prières.

Académiciens honoraires.

Aumale (duc d'). — Histoire des princes de Condé aux XVIe et XVIIe siècles, T. III et IV.

Besson (Mgr). — Vie de Mgr de Mérode, 1 vol. — Mandements et lettres pastorales.

Chotard (Henri). — Le pape Pie VII à Savone, 1 vol.

Une excursion en Belgique et en Hollande (*Bulletin de la section d'Auvergne du Club Alpin Français.*)

Jacquinet. — Les femmes de France, Poètes et prosateurs, morceaux choisis, 1 vol.

Meynier (Joseph). — Les anciennes limites de la Séquanie (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*).

Mignard. — Associations littéraires et scientifiques en France et particulièrement dans les deux Bourgognes (*Revue de la Société des Etudes historiques*).

Parandier. — Géologie de l'arrondissement de Dole.

Le colonel Moréal de Brevans (*Revue Franc-Comtoise*). — Les Tourillons d'Arbois pendant les invasions de 1814 et 1871 (*id.*).

Weil (Henri) — Démosthène, Plaidoyers politiques, t. II (*Collection des classïques grecs* (chez Hachette).

Demosthenis orationes ed. Dindorf (*Journal des savants*). — Correspondance d'Auguste Bœckh et d'Ottfried Muller (*id*). — Doutes au sujet des mélanges de littérature grecque de Muller par Kopp (*id*).

La Fable de Prométhée dans Eschyle (*Annuaire de l'Association pour l'encouragement des études grecques*).

Associés correspondants franc-comtois.

BEAUSÉJOUR (de). — L'Eglise de Luxeuil.

BECQUET (Just). — Apologie de la vigne française (*Salon de 1886*).

CIRCOURT (A. de). — Combat naval devant La Rochelle en 1419.

FINOT. — Les Sires de Faucogney, vicomtes de Vesoul, Notices et documents (*Mémoires de la Société d'Emulation du Jura*).

GÉROME. — Œdipe. — Le premier baiser du soleil (*Salon de 1886*).

GIACOMOTTI. — Lady Macbeth. — Mirage (*Salon de 1886*).

GRENIER (Edouard). — Penseroso, Réflexions et Maximes, 1 vol.

Rayons d'hiver, poésies, 1 vol.

MOREY. — Chronique de l'Eglise de Vesoul, 1 vol.

PASTEUR. — Le traitement de la rage. — Résultats de l'application de la méthode pour prévenir la rage après morsure.

RAMBAUD (Alfred). — Histoire de la civilisation française, t. I.

RAPIN. — Un soir dans la Hague. — L'été de la Saint-Martin (*Salon de 1886*).

RONCHAUD (Louis DE). — La mort du Centaure, drame satirique (L'*Artiste*).

Au Parthénon, 1 vol.

THURIET (Charles). — Petites poésies baumoises, 1 vol. — La Fontaine de la Rochette (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*).

TOUBIN (Charles). — Dictionnaire étymologique et explicatif de la langue française, 1 vol.

TOURNIER. — Les Tragédies de Sophocle (*Collection des Classiques grecs* (chez Hachette).

VALFREY (Jules). — Le comte d'Artois en Franche-Comté (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*).

Associés correspondants français.

ARBAUMONT (d'). — Note sur un sceau de justice de l'ancienne chatellenie de la Mothe Saint-Jean (*Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte-d'Or.*)

ARBOIS DE JUBAINVILLE (d'). — Celtes et Germains, étude grammaticale.

L'Empire celtique au IVe siècle avant notre ère (*Revue historique.*)

Du mode de juridiction dans la Gaule avant la conquête romaine (*Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions*). — Le Fundus et la villa en Gaule (*id.*).

Barthélemy (Ed. de). — La Gazette de la Régence, 1 vol.

Le cardinal de Noailles d'après sa correspondance inédite, 1 vol.

Une Châlonnaise oubliée du XVIIIe siècle, la comtesse de Luçay.

Voyage littéraire de dom Guyton dans les provinces belges, en 1746, 1 vol.

Cartulaire de l'abbaye de la Charmoye.

Recueil des plaquettes historiques champenoises du XVIe siècle, 1 vol.

Correspondance inédite du duc de Bourbon avec la comtesse de Vaudreuil.

Armoriaux de la généralité de Champagne (*Revue de Champagne et Brie*). — Correspondance de M. de Dinteville (*id*). — La vie de château en Champagne au XVIIIe siècle. Le château de La Chapelle-Godefroy (*id*). — Un *ordo* de la Cathédrale de Chalons (*id*).

La marquise de Coligny (*Revue des questions historiques*).

Notes inédites sur la défaite du maréchal de Conflans à Belle-Ille en mer (*Revue de Bretagne et Vendée*).

Beaune (Henri). — La richesse et la pauvreté, conférence. — La tristesse moderne, conférence. — Les avocats d'autrefois. La Confrérie de Saint-Yves à Chalon-sur-Saône avant 1789.

Droit coutumier. La condition des biens, 1 vol.

Bouthillier (l'abbé). — La Verrerie et les gentilshommes verriers de Nevers, 1 vol.

Le reliquaire de l'abbesse de Notre-Dame de Nevers, Gabrielle Andrault de Langeron.

Garnier (Joseph). — Inventaire sommaire des archives départementales de la Côte-d'Or. Archives civiles, série C., t. III.

Tuetey (Alexandre). — Histoire générale de Paris, t. II.

La Sorcellerie dans le pays de Montbéliard au XVIIe siècle, 1 vol.

Le graveur Lorrain François Briot (*Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard*).

Associés étrangers.

Grémaud (l'abbé). — Comptes-rendus des séances de la Société d'histoire du canton de Fribourg.

Kervyn de Lettenhove. — Campagne du prince d'Orange en

France, en 1569 (*Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*). — Relations politiques des Pays-Bas et de l'Angleterre sous le règne de Philippe II, t. V (*Commission royale d'histoire de Belgique*).

Mermillod (Mgr.) — Oraison funèbre de Mgr. Lachat, prononcée à Lugano le 19 novembre.

Vautrey (l'abbé). — Histoire des évêques de Bâle, t. III et IV.

Vuy (Jules). — Le 7 octobre 1846, esquisses et souvenirs.

Wauters (Alphonse). — Le château impérial de Gand et la fosse othonienne (*Bulletin de l'Académie royale de Belgique*). — De l'origine des populations flamandes (*id.*)

Analectes de diplomatique (*Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*).

LISTE ACADÉMIQUE

(31 décembre 1886)

I

ACADÉMICIENS TITULAIRES.

1° Directeurs Académiciens-nés.

1. Mgr l'Archevêque de Besançon (S. G. Mgr FOULON).
2. M. le général commandant le 7e corps d'armée (M. le général WOLFF).
3. M. le premier président de la Cour d'appel (M. FAYE).
4. M. le préfet du département du Doubs (M. JABOUILLE).

2° Académicien-né.

5. M. le maire de la ville de Besançon (M. BRUAND).

3° Académiciens titulaires ou résidants.

MM.

6. BLANC, C. ⁂, ancien procureur général près la Cour d'appel, *Doyen de la Compagnie*, Grande-Rue, 129 (24 août 1850).
7. DRUHEN aîné (le docteur), ⁂, professeur honoraire à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 74 (28 janvier 1855).
8. LAURENS (Paul), ⁂, président honoraire de la Société d'agriculture, rue de la Préfecture, 15 (24 août 1855).
9. TERRIER DE LORAY (le marquis), membre du Conseil général du Doubs, Grande-Rue, 68 (24 août 1857).
10. SANDERET DE VALONNE (le docteur), ⁂, ancien directeur de l'Ecole de médecine, rue des Granges, 71 (30 janvier 1862).
11. SUCHET (le chanoine), archiprêtre, curé de la basilique de Saint-Jean, rue du Clos, 21 (21 janvier 1863), ***Secrétaire-adjoint, archiviste.***

MM.

12. Castan (Auguste), ✱, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), Grande-Rue, 86 (28 janvier 1864).
13. Baille (Edouard), artiste peintre, Grande-Rue, 67 (27 août 1867).
14. Estignard (Alexandre), ancien député du Doubs, membre du Conseil général du Doubs, conseiller honoraire à la Cour d'appel, rue du Clos, 25 (28 janvier 1868).
15. Lebon (le docteur Eugène), Grande-Rue, 116 (28 janvier 1868).
16. Sire (Georges), docteur ès sciences, essayeur de la garantie, à la Mouillère (28 janvier 1870), *Président annuel.*
17. Gauthier (Jules), archiviste du département, rue Charles Nodier, 8 (29 janvier 1872).
18. Ducat (Alfred), architecte, conservateur du musée des antiquités, rue Saint-Pierre, 3 (24 août 1872).
19. Bergier (le chanoine), rue du Chapitre, 11 (24 août 1872), *Vice-président annuel.*
20. Tivier (Henri), ✱, professeur de littérature française et doyen à la Faculté des Lettres, place Saint-Quentin, 1 (27 janvier 1876).
21. Pingaud (Léonce), professeur d'histoire moderne à la Faculté des Lettres, rue Saint-Vincent, 17 (27 janvier 1876), *Secrétaire perpétuel.*
22. Mercier (Louis), horloger, rue Rivotte, 11 (27 janvier 1876).
23. Saint-Ginest (Etienne), architecte du département, rue Granvelle, 28 (31 juillet 1877).
24. Mieusset (Pierre), conducteur des ponts-et-chaussées, avenue de Fontaine-Argent, 8 (27 juillet 1878).
25. Piépape (le commandant Léonce de), O ✱, chef d'état-major de la 14e division, rue Charles Nodier, 26 (27 juillet 1878).
26. Coutenot (le docteur), ✱, médecin en chef des hospices civils, professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 44 (28 juillet 1881).
27. Vuillermoz (Jules), avocat, rue Morand, 9 (28 juillet 1881).
28. Guichard, conseiller à la Cour d'appel, rue de la Préfecture, 20 (25 janvier 1882).

MM.

29. Michel, ancien rédacteur en chef de l'*Union franc-comtoise*, Grande-Rue, 14 (25 janvier 1882).
30. Jouffroy (le marquis Sylvestre de), rue du Clos, 16 (20 juillet 1882).

II

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

MM.

31. Faivre (l'abbé), ✻, ancien aumônier des prisons, à Trey-Saint-Claude (20 juillet 1882), *Trésorier de la Compagnie.*
32. Isenbart (Emile), artiste peintre, rue des Fontenottes (29 janvier 1883).
33. Chardonnet (le comte de), rue du Chateur, 20 (31 janvier 1884).
34. Besson (Edouard), substitut du procureur-général, rue Saint-Vincent, 27 (24 juillet 1884).
35. Beneyton (le comte), rue du Chapitre, 9 (24 juillet 1884).
36. Mairot (Henri), banquier, ancien président du tribunal de commerce, rue de la Préfecture, 17 (28 janvier 1886).
37. Sainte-Agathe (Joseph de), avocat, ancien élève de l'Ecole des Chartes, rue d'Anvers, 4 (28 janvier 1886).
38. Péquignot (Léon), bâtonnier de l'ordre des avocats, rue Saint-Vincent, 26 (29 juillet 1886).
39. Gauderon (le docteur), professeur à l'Ecole de médecine, Grande-Rue, 129 (29 juillet 1886).
40 . . . .

III

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

1° Anciens titulaires.

MM.

1. Parandier, C. ✻, ancien député du Doubs, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, rue des Ecuries d'Artois, 38, à Paris (28 janvier 1831).
2. Besson (Mgr), évêque de Nîmes (30 août 1847).
3. Weil (Henri), ✻, de l'Académie des Inscriptions, maître

MM.

de conférences à l'Ecole normale supérieure, rue de Madame, 64, à Paris (23 janvier 1864).

4. SAUZAY (Jules), à Cirey-les-Bellevaux (Haute-Saône) (28 janvier 1867).
5. PIOCHE (l'abbé), à Dole (28 janvier 1867).
6. LABRUNE (le docteur), à Dole (28 août 1868).
7. VERNIS, ✻, ancien inspecteur général des ponts et chaussées, à Lons-le-Saunier (29 janvier 1872).
8. MARQUISET (Léon), ancien magistrat, à Apremont (Haute-Saône) (29 janvier 1872).
9. CHOTARD, ✻, professeur d'histoire et doyen à la Faculté des Lettres de Clermont-Ferrand (25 août 1873).
10. CARDON DE SANDRANS (le baron), C. ✻, ancien préfet du Doubs, avenue de la Tour-Maubourg, 21, à Paris (27 janvier 1874).
11. GÉRARD (Jules), ✻, recteur de l'Académie de Grenoble (25 août 1874).
12. MIGNOT (Edouard), ✻, lieutenant-colonel au 144e régiment d'infanterie, à Bordeaux (25 août 1875).
13. REBOUL, ✻, professeur de chimie et doyen à la Faculté des Sciences, à Marseille (25 août 1875).
14. CARRAU (Ludovic), ancien professeur de philosophie à la Faculté des Lettres, maître de conférences à la Sorbonne, rue Tronchet, 30, à Paris (25 août 1875).
15. HUART (Arthur), ancien avocat général à la Cour d'appel, rue de la Faisanderie, 24, à Paris (27 janvier 1876).
16. SAINT-LOUP (Louis), professeur de mathématiques et doyen à la Faculté des Sciences de Clermont-Ferrand (27 juillet 1878).
17. SOULTRAIT (le comte DE), ancien trésorier-payeur généra du Doubs, à Toury-Lurcy (Nièvre) (29 juillet 1879).
18. MEYNIER (Joseph), ✻, médecin-major de 1re classe à l'hôpital militaire du camp de Châlons (29 juillet 1879).
19. AUMALE (Mgr Henri d'Orléans, duc D'), G. C. ✻, de l'Académie Française et de l'Académie des Beaux-Arts, ancien commandant du 7e corps d'armée, à Chantilly et à Paris, rue de Varennes, 59 (29 juillet 1880).

2° **Membres honoraires** (1).

MM.

1. BIGANDET (Mgr), ✵, évêque de Ramatha, vicaire apostolique d'Ava et du Pégou, à Rangoon (Birmanie) (27 janvier 1853).
2. DÉY, ancien directeur des domaines, à Château-Thierry (28 janvier 1854).
3. MIGNARD (Prosper), à Dijon (24 août 1859).
4. BONAPARTE (le prince Louis-Lucien), G. C. ✵, à Londres (28 janvier 1865).
5. CONEGLIANO (le duc DE), ✵, ancien député du Doubs, rue de Ponthieu, 62, à Paris (24 août 1865).
6. SEGUIN, ✵, recteur honoraire, à Paris (29 janvier 1872).
7. DREYSS, ✵, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (27 juillet 1874).
8. ROZIÈRE (Eugène DE), O. ✵, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, sénateur, rue Lincoln, 8, à Paris (27 janvier 1878).
9. SERVAUX, O. ✵, sous-directeur honoraire au ministère de l'Instruction publique, boulevard Courcelles, 1, à Paris (27 juillet 1878).
10. PERRIER (Frédéric), O. ✵, inspecteur général honoraire des ponts et chaussées, boulevard Magenta, 137, à Paris (28 juillet 1880).
11. JACQUINET, O. ✵, ancien recteur, inspecteur général honoraire, boulevard Montparnasse, 84, à Paris (28 juillet 1880).
12. MÉRODE (le comte DE), rue Saint-Guillaume, 14, à Paris (28 juillet 1881).

---

(1) Le nombre de ces membres doit être ramené, par voie d'extinction, à dix. (Réglement intérieur, art. 3.)

IV

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS DANS LES DÉPARTEMENTS DU DOUBS, DU JURA ET DE LA HAUTE-SAÔNE (ANCIENNE FRANCHE-COMTÉ).

MM.

1. MARMIER (Xavier), O. ✻, de l'Académie Française, rue Saint-Thomas-d'Aquin, 1, à Paris (24 août 1839).
2. CIRCOURT (le comte Albert DE), ancien conseiller d'Etat, rue de Milan, 17, à Paris (28 janvier 1846).
3. RONCHAUD (Louis DE), O. ✻, directeur général des Musées et de l'Ecole du Louvre, à Paris (30 novembre 1848).
4. VIEILLE (Jules), ✻, ancien recteur, inspecteur général honoraire, à Paris (21 août 1853).
5. BERGERET (le docteur), à Arbois (26 août 1856).
6. GRENIER (Edouard), littérateur, à Baume-les-Dames et boulevard Saint-Germain, 174, à Paris (28 janvier 1856).
7. PETIT (Jean), statuaire, rue Denfert-Rochereau, 89, à Paris (26 août 1856).
8. TOUBIN (Charles), ancien professeur, à Salins (24 août 1859).
9. PASTEUR (Louis), G. C. ✻, de l'Académie Française et de l'Académie des sciences, rue d'Ulm, 45, à Paris (30 janvier 1860).
10. GIGOUX (Jean), O. ✻, artiste peintre, rue de Chateaubriand, 17, Paris (24 août 1861).
11. GÉROME (Jean-Léon), C. ✻, artiste peintre, de l'Académie des Beaux-Arts, boulevard de Clichy, 65, à Paris (24 août 1863).
12. JACQUENET (Mgr), évêque d'Amiens (28 janvier 1868).
13. BRULTEY (l'abbé), curé de Saponcourt (Haute-Saône) (24 août 1868).
14. FLEURY-BERGIER, ancien juge de paix, rue Saint-Vincent, 27, à Besançon (24 aout 1868).
15. MARCOU (le docteur), géologue, à Salins, et à Cambridge (Etats-Unis) (28 janvier 1870).
16. MOREY (l'abbé), curé de Baudoncourt (Haute-Saône) (29 janvier 1872).

MM.

17. Gréa (l'abbé Adrien), ancien élève de l'Ecole des Chartes, ancien vicaire général de Saint-Claude (24 août 1872).
18. Reverchon, ❀, ancien député du Jura, à Audincourt (Doubs) (24 août 1872).
19. Tournier (Edouard), ❀, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure, sous-directeur à l'Ecole des hautes études, rue de Tournon, 16, à Paris (25 août 1873).
20. Beuvain de Beauséjour (l'abbé Paul), curé de Luxeuil (Haute-Saône) (25 août 1875).
21. Gainet (l'abbé), curé de Traves (Haute-Saône) (25 août 1875).
22. Baille (Charles), banquier, à Poligny (Jura) (31 juillet 1877).
23. Villequez, ❀, professeur et doyen à la Faculté de droit de Dijon (31 juillet 1877).
24. Prost (Bernard), rédacteur au ministère de l'intérieur (bureau des archives), avenue Bosquet, 4, à Paris (31 juillet 1877).
25. Giacomotti (Félix-Henri), ❀, artiste peintre, rue de Vaugirard, 39, à Paris (27 juin 1878).
26. Becquet (Just), ❀, statuaire, rue Denfert-Rochereau, 39, à Paris (27 juin 1878).
27. Valfrey (Jules), O. ❀, ancien sous-directeur au ministère des affaires étrangères, rue du Faubourg-Saint-Honoré, 140, à Paris (29 juillet 1879).
28. Thuriet (Charles), président du tribunal de Saint-Claude (29 juillet 1879).
29. Rambaud (Alfred), ❀, professeur d'histoire contemporaine à la Faculté des lettres de Paris, rue d'Assas, 76, à Paris (28 juillet 1880).
30. Robert (Ulysse), inspecteur général des bibliothèques et archives, Grande-Rue, 31, à Saint-Mandé (Seine) (28 juillet 1880).
31. Bouchey (l'abbé), curé de Bonnétage (Doubs) (25 janvier 1882.)
32. Finot (Jules), archiviste du département du Nord, à Lille (20 juillet 1882).
33. Vaulchier (le marquis de), ❀, au château du Deschaux (Jura) (20 juillet 1882).

MM.

34. Rapin (Alexandre), artiste peintre, 52, rue de Bourgogne, à Paris (20 juillet 1882).
35. Cizel (l'abbé), professeur au collège de La Chapelle-sous-Rougemont (24 juillet 1884).
36. Marlet (Adolphe), ancien conseiller de préfecture, à Dijon (29 janvier 1885).
37. Jeannerod (Georges), publiciste, 115, Grande-Rue, à Besançon (28 janvier 1886).
38. Toubin (Edouard), ancien professeur, à Salins (28 janvier 1886).
39-40 . . . .

V

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS NÉS HORS DE L'ANCIENNE PROVINCE DE FRANCHE-COMTÉ.

MM.

1. Braun, O. ⁂, ancien conseiller à la Cour de Colmar, ancien président du consistoire luthérien, à Mulhouse (24 août 1849).
2. Junca, ⁂, ancien archiviste du Jura, à Paris (28 janvier 1865).
3. D'Arbois de Jubainville, ⁂, ancien archiviste de l'Aube, professeur de langue celtique au Collège de France, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), boulevard Montparnasse, 84, à Paris (26 août 1867).
4. Champin, ⁂, ancien sous-préfet, à Baume-les-Dames (29 janvier 1872).
5. Leclerc (François), archéologue et naturaliste, à Seurre (Côte-d'Or) (26 août 1872).
6. Barthélemy (le comte Edouard de), ⁂, rue de Las Cases, 22, à Paris (25 août 1873).
7. Beaune (Henri), ancien procureur général, à Lyon (27 janvier 1874).
8. Pigeotte (Léon), avocat, à Troyes (27 janvier 1874).
9. Meaux (le vicomte de), ancien ministre, avenue Saint-François-Xavier, 10, à Paris (27 janvier 1874).
10. Beaurepaire (de), ⁂, archiviste du département de la

MM.

Seine-Inférieure, correspondant de l'Institut (Académie des Inscriptions), à Rouen (29 août 1875).

11. Tuetey (Alexandre), archiviste aux archives nationales, rue Laugier, 94, à Paris (31 juillet 1877).
12. Garnier (Joseph), ⁂, archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon (31 juillet 1877).
13. Dumay (Gabriel), ancien magistrat, à Dijon (28 juillet 1880).
14. Revillout (Charles), ⁂, professeur de littérature française à la Faculté des Lettres de Montpellier (29 juillet 1879).
15. Arbaumont (Jules d'), à Dijon (28 juillet 1881).
16. Bourquard (l'abbé), ancien professeur au lycée de Besançon, à Delle (Haut-Rhin) (28 juillet 1881).
17. Viellard (Léon), manufacturier, au château de Morvillars (Haut-Rhin) (28 juillet 1880).
18. Bouthillier (l'abbé), curé de Coulanges-les-Nevers (20 juillet 1882).
19. Taine (Hippolyte), ⁂, de l'Académie Française, rue Cassette, 23, à Paris (29 janvier 1885).
20 . . . .

VI

ASSOCIÉS ÉTRANGERS.

MM.

1. Kohler (Xavier), président honoraire de la Société jurassienne d'Emulation, à Porrentruy (28 janvier 1855).
2. Cantu (César), ⁂, à Milan (28 janvier 1864).
3. Liagre, lieutenant-général, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles (25 août 1874).
4. Rossi (J.-B. de), ⁂, à Rome (Piazza dell' Ara-Cœli) (27 juin 1878).
5. Gremaud (l'abbé), bibliothécaire cantonal, à Fribourg (Suisse) (29 juillet 1879).
6. Anziani (l'abbé), bibliothécaire en chef de la *Laurentienne*, à Florence (28 juillet 1880).
7. Arneth (le chevalier d'), directeur général des archives impériales et royales d'Autriche, à Vienne (28 juillet 1881).

MM.

8. Bonhote, bibliothécaire cantonal, à Neuchâtel (Suisse) (20 juillet 1882).
9. Daguet (Alexandre), professeur à l'Académie de Neuchâtel (Suisse) (29 janvier 1883).
10. Wauters (Alphonse), archiviste de la ville de Bruxelles, à Bruxelles (29 janvier 1883).
11. Vuy (Jules), vice-président de l'Institut national genevois, à Carouge (canton de Genève) (29 janvier 1883).
12. Kervyn de Lettenhove (le baron), ancien ministre, à Bruxelles et à Saint-Michel-lez-Bruges (29 janvier 1883).
13. Montet (Albert de), à Vevey (Suisse) (19 juillet 1883).
14. Brunnhofer, archiviste, à Aarau (Suisse) (19 juillet 1883).
15. Mermillod (Mgr), évêque de Lausanne et Genève (28 janvier 1886).

16-20 . . . .

LISTE DES ACADÉMICIENS DÉCÉDÉS EN 1886.

Académicien titulaire.

CHATELET (l'abbé), ancien curé de Cussey-sur-l'Ognon (28 juillet 1880), décédé le 30 mars.

Associés correspondants (classe des Associés correspondants nés dans l'ancienne Franche-Comté).

RICHARD (l'abbé), ancien curé de Dambelin (24 août 1842), décédé à Baume-les-Dames le 5 octobre.

TUEFFERD, juge au tribunal de Montbéliard (25 janvier 1882), décédé le 12 novembre.

Associé correspondant (classe des Associés correspondants nés en dehors de l'ancienne Franche-Comté).

DALLOZ (Edouard), O. ✱, ancien député (23 août 1866), décédé le 14 novembre.

Associé étranger.

VAUTREY (l'abbé), curé-doyen de Delémont (Suisse) (19 juillet 1883), décédé le 5 mai.

LISTE DES SOCIÉTÉS SAVANTES (119)

CORRESPONDANT AVEC L'ACADÉMIE.

FRANCE.

Aisne.

Société académique de Laon.
Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.
Société archéologique de Vervins.

Allier.

Société d'Emulation de l'Allier; Moulins.

Hautes-Alpes.

Société d'études des Hautes-Alpes; Gap.

Aube.

Société académique de l'Aube; Troyes.

Aude.

Commission archéologique et littéraire de Narbonne.

Bouches-du-Rhône.

Académie d'Aix.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Société de statistique de Marseille.

Calvados.

Académie de Caen.
Société des antiquaires de Normandie; Caen.
Société d'agriculture de Caen.
Société française d'archéologie; Caen.

Charente.

Société d'agriculture de la Charente; Angoulême.

Charente-Inférieure.

Société d'agriculture, belles-lettres et arts de Rochefort.

Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ; Saintes.

Côte-d'Or.

Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Société d'agriculture de la Côte-d'Or ; Dijon.

Société d'histoire, d'archéologie et de littérature de Beaune.

Doubs.

Société d'agriculture du Doubs ; Besançon.

Société d'Emulation du Doubs ; Besançon.

Société d'Emulation de Montbéliard.

Société de médecine de Besançon.

Société de lecture de Besançon.

Drôme.

Société d'archéologie et de statistique de la Drôme ; Valence.

Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers ; Romans.

Eure-et-Loir.

Société d'agriculture d'Eure-et-Loir ; Chartres.

Finistère.

Société académique de Brest.

Gard.

Académie de Nîmes.

Comité de l'art chrétien ; Nîmes.

Haute-Garonne.

Académie des Jeux-Floraux ; Toulouse.

Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

Société archéologique du Midi de la France ; Toulouse.

Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

Gironde.

Académie de Bordeaux.

Société philomathique de Bordeaux.

Hérault.

Société archéologique de Béziers.

Indre-et-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire ; Tours.
Société médicale d'Indre-et-Loire ; Tours.

Isère.

Académie Delphinale ; Grenoble.

Jura.

Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Société d'Emulation du Jura ; Lons-le-Saunier.

Haute-Loire.

Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure.

Société académique de Nantes.

Lot.

Société des études littéraires, scientifiques et artistiques du Lot ; Cahors.

Maine-et-Loire.

Académie des sciences, belles-lettres et arts d'Angers.

Manche.

Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle de la Manche ; Saint-Lô.
Société nationale académique de Cherbourg.

Marne.

Académie de Reims.
Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne ; Châlons-sur-Marne.
Société des sciences et arts de Vitry-le-Français.

Haute-Marne.

Société d'histoire et d'archéologie de Langres.

Meurthe-et-Moselle.

Académie de Stanislas; Nancy.

Meuse.

Société philomathique de Verdun.

Nord.

Société d'agriculture, sciences et arts du Nord; Douai.
Société d'Emulation de Cambrai.
Société des sciences, arts et agriculture de Lille.

Oise.

Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise; Beauvais.
Comité archéologique de Senlis.

Pas-de-Calais.

Société académique de Boulogne-sur-Mer.
Société d'agriculture de Boulogne-sur-Mer.

Puy-de-Dôme.

Académie de Clermont-Ferrand.

Haut-Rhin.

Société Belfortaine d'Emulation.

Rhône.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.
Société d'agriculture, histoire naturelle et arts de Lyon.
Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.

Saône-et-Loire.

Académie de Mâcon.
Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône.
Société Eduenne; Autun.

Haute-Saône.

Société d'agriculture, sciences et arts de la Haute-Saône; Vesoul.

Savoie.

Société des sciences, lettres et arts de Savoie; Chambéry.
Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie; Chambéry.

Seine.

Académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France; Paris.
Comité des travaux historiques et des sociétés savantes près le ministère de l'Instruction publique.
Société de médecine légale; Paris.
Société générale des prisons; Paris.
Société philotechnique; Paris.
Association scientifique de France; Paris.
Société philomathique; Paris.

Seine-et-Marne.

Société archéologique de Seine-et-Marne.

Seine-et-Oise.

Société des sciences morales, lettres et arts de Seine-et-Oise; Versailles.
Commission des antiquités et des arts de Seine-et-Oise; Versailles.

Seine-Inférieure.

Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
Société Hâvraise d'études diverses.
Commission des antiquités de la Seine-Inférieure; Rouen.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Havre.

Somme.

Académie d'Amiens.
Société des antiquaires de Picardie; Amiens.
Société Linnéenne du nord de la France; Amiens.
Conférence scientifique et littéraire d'Abbeville.

Tarn.

Société littéraire et scientifique de Castres.

Tarn-et-Garonne.

Société des sciences, belles-lettres et arts de Tarn-et-Garonne; Montauban.
Société archéologique de Tarn-et-Garonne; Montauban.

Var.

Société des sciences, belles-lettres et arts du Var; Toulon.

Vaucluse.

Société littéraire et scientifique d'Apt.

Vosges.

Société d'Emulation des Vosges; Epinal.

ALLEMAGNE.

Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe; Iéna.

ALSACE-LORRAINE

Académie de Metz.
Société d'histoire naturelle de Metz.
Société des sciences, agriculture et arts de la Basse-Alsace; Strasbourg.

BELGIQUE.

Académie royale de Belgique; Bruxelles.
Société malacologique de Belgique; Bruxelles.

BRÉSIL.

Musée national de Rio de Janeiro.

DOMINION DU CANADA.

Institut Canadien Français; Ottawa.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Académie américaine des sciences et arts; Boston.
Académie des sciences naturelles de Philadelphie.
Institut Smithsonien; Washington.
Université John Hopkins de Baltimore.

ITALIE.

Académie royale des *Lincei;* Rome.
Académie royale de Lucques.

SUÈDE.

Académie royale des sciences de Stockholm.
Université de Christiania.
Université de Lund.

SUISSE.

Société jurassienne d'Emulation; Porrentruy (canton de Berne).

Société d'histoire du canton de Neuchâtel; Neuchâtel.
Société d'histoire et d'archéologie de Genève; Genève.
Institut national genevois; Genève.
Société d'histoire de la Suisse romande; Lausanne.

DÉPOTS PUBLICS

AYANT DROIT A UN EXEMPLAIRE DES MÉMOIRES.

Bibliothèque de la ville ; Besançon.
— universitaire ; id.
— du grand séminaire ; id.
— du collège Saint-François-Xavier; id.
— des Frères de Marie; id.
— de Baume-les-Dames.
— de Montbéliard.
— de Vesoul.
— de Lons-le-Saunier.
— de Pontarlier.
— de Saint-Claude.
— de Salins.
— de Dole.
— de Gray.
— de Luxeuil.
— de Lure.
— de Belfort.
— du petit séminaire d'Ornans.
Archives du Doubs.
Archives de la Haute-Saône.
Archives du Jura.

TABLE DES MATIÈRES (1886)

PROCÈS-VERBAUX.

MÉMOIRES.

BESANÇON, IMPRIMERIE DODIVERS, GRANDE-RUE, 87.


GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00699 6728